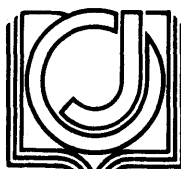


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

COMPTE RENDU INTÉGRAL

37^e SÉANCE

Séance du jeudi 3 décembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 4874).
2. **Décès d'un sénateur** (p. 4874).
3. **Politique générale.** - Lecture d'une déclaration du Gouvernement (p. 4874).
M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Suspension et reprise de la séance (p. 4880)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX

4. **Conférence des présidents** (p. 4880).
MM. le président, Robert Vizet.
5. **Dépôt d'un rapport du Gouvernement** (p. 4882).
6. **Loi de finances pour 1988.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4882).

Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes (p. 4882)

M. Louis Perrein, rapporteur de la commission des finances.

7. **Remplacement d'un sénateur décédé** (p. 4885).
8. **Loi de finances pour 1988.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4885).

Comptes spéciaux du Trésor (p. 4885)

MM. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial de la commission des finances ; Louis Perrein, Robert Vizet, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

Article 39. - Adoption (p. 4890)

Article 40 (p. 4890)

Amendement n° II-110 du Gouvernement. - MM. le ministre délégué, le rapporteur spécial. - Adoption.

Adoption de l'article.

Articles 42 à 47 *bis* et 66 *bis*. - Adoption (p. 4891).

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION

I. - Charges communes et II. - Services financiers (p. 4891)

MM. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget ; Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative ; André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances (charges communes) ; Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances (services financiers) ; Henri Bangou, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (consommation et concurrence) ; Robert Vizet, Raymond Soucaret, Franz Duboscq, William Chervy, Guy Penne, Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la consommation et de la concurrence.

Suspension et reprise de la séance (p. 4905)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY

9. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 4905).
10. **Loi de finances pour 1988.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4906).

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION

I. - Charges communes et II. - Services financiers (*suite*)

MM. Guy Penne, Camille Cabana, ministre délégué.

I. - Charges communes :

Crédits des titres I à VI. - Adoption (p. 4906)

Article 64 (p. 4906)

MM. Guy Penne, Robert Vizet, Camille Cabana, ministre délégué ; Raymond Bourguine.

Adoption de l'article.

Article additionnel (p. 4908)

Amendement n° II-104 de M. Guy Penne. - MM. Guy Penne, le rapporteur spécial, Camille Cabana, ministre délégué. - Retrait.

Article 66. - Adoption (p. 4909)

II. - Services financiers : le vote sur les crédits est réservé.

Monnaies et médailles (p. 4909)

MM. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget ; Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances ; André Duroméa.

Adoption des crédits figurant aux articles 37 et 38.

Imprimerie nationale (p. 4911)

MM. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget ; Robert Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Louis Minetti.

Adoption des crédits figurant aux articles 37 et 38.

INDUSTRIE, P. ET T. ET TOURISME**I. - Industrie (p. 4913)**

MM. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme ; Jean-François Pintat, rapporteur spécial de la commission des finances ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie) ; Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (énergie) ; Christian Poncelet, président de la commission des finances ; Jacques Moutet, Louis Souvet, Jacques Bialski, André Duroméa, André Bohl, Henri Portier, André Delelis, Louis Minetti, Jacques Oudin, Roland Grimaldi.

Crédits du titre III. - Adoption (p. 4937)**Sur les crédits du titre IV (p. 4937)**

Amendement n° II-80 de M. Louis Minetti. - MM. Louis Minetti, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Adoption des crédits.

Crédits des titres V et VI. - Adoption (p. 4937)**Article 69**

MM. Robert Vizet, le président, le ministre.

Adoption de l'article.

11. Transmission d'un projet de loi (p. 4939).

12. Ordre du jour (p. 4939).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quinze.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le profond regret de vous faire part du décès de notre collègue Guy Malé, sénateur des Pyrénées-Orientales, survenu aujourd'hui 3 décembre.

3

POLITIQUE GÉNÉRALE

Lecture d'une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur de vous donner lecture d'une déclaration de politique générale prononcée aujourd'hui, à quinze heures, par M. le Premier ministre devant l'Assemblée nationale :

« Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, voici vingt mois que le Gouvernement conduit la politique de redressement que les Français ont choisie, en toute clarté, lors des élections législatives de mars 1986.

« Tout au long de cette période, la majorité parlementaire m'a apporté un soutien sans faille, comme l'atteste le vote de tous les projets de loi que le Gouvernement a soumis au Parlement. Je tiens aujourd'hui à lui exprimer ma reconnaissance.

« Vingt mois, dans une législature, c'est une première étape ; c'est le moment d'un premier bilan. Je n'aurai garde d'analyser ici toute l'œuvre législative qui a été accomplie : vous en êtes les auteurs et vous savez donc qu'elle est considérable. Je me bornerai à exprimer une conviction : nous avons atteint les principaux objectifs que nous nous étions fixés, et le redressement de notre pays est bien engagé.

« Je n'en prendrai que deux exemples, parmi beaucoup d'autres possibles :

« En premier lieu, les succès remportés dans la lutte contre l'insécurité.

« Lorsque nous sommes arrivés, en mars 1986, la situation était, de ce point de vue, fort préoccupante.

« Nous nous sommes d'emblée donné les moyens d'agir.

« Moyens matériels : un effort budgétaire sans précédent a été immédiatement engagé.

« Moyens juridiques : plusieurs textes sont venus combler les lacunes de la législation ou rectifier les erreurs du passé.

« Les résultats, vous les connaissez : grâce à l'action de la police et de la justice, pour la première fois depuis 1972, la délinquance et la criminalité ont régressé, l'an dernier, de 8 p. 100. Le mouvement se confirme en 1987, puisque nous enregistrons une nouvelle baisse de 4 p. 100 au premier semestre. Plusieurs groupes terroristes ont été démantelés : c'est le cas d'« Action directe », dont tous les principaux dirigeants ont été arrêtés. Des résultats significatifs ont été obtenus en Corse, avec l'arrestation de plusieurs membres importants du mouvement séparatiste. L'action visant à rétablir la paix publique dans cette région de France sera poursuivie et menée à son terme avec la plus grande détermination. Au Pays basque, le Gouvernement a clairement marqué son refus de laisser utiliser le territoire national comme un sanctuaire du terrorisme.

« Plus encore que les statistiques, c'est l'attitude des Français qui en dit long sur le retournement de la situation : alors que l'inquiétude n'avait cessé de croître au fil des ans, surtout dans les grandes villes, nos concitoyens ont aujourd'hui repris confiance, et ils le disent. Certes, dans un tel domaine, aucun résultat ne saurait être considéré comme définitif. La vigilance est à chaque instant nécessaire. Plus encore que les moyens juridiques ou matériels, c'est la volonté politique et la force de caractère des responsables qui comptent pour assurer la paix publique. Nous ne manquons ni de l'une ni de l'autre. Nous venons de le montrer dans l'action entreprise pour obtenir que les Français détenus en otage au Liban, au mépris des droits élémentaires de la personne humaine, soient libérés.

« Nous avons eu la joie, la semaine dernière, d'accueillir sur notre sol Jean-Louis Normandin et Roger Auque, ce qui porte à sept le nombre des otages libérés.

« Nul ne doit douter de notre volonté de continuer nos efforts pour que la liberté soit rendue à nos compatriotes encore sequestrés, ainsi qu'aux otages étrangers détenus au Liban.

« Tout cela a été et sera fait, je n'ai pas besoin de le préciser, dans le strict respect de nos intérêts, de nos amitiés et de la politique étrangère définie par le Gouvernement.

« Je suis persuadé que la représentation nationale s'associera au Gouvernement pour remercier tous ceux qui, depuis des mois, se sont dévoués sans compter pour la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Deuxième exemple : les bonnes performances de l'économie française en 1987.

« Il a toujours été de mode de déplorer la dureté des temps, même dans les périodes les meilleures. Il ne faut pourtant pas se laisser abuser par le ronchon traditionnel.

« Regardons plutôt la réalité telle qu'elle est : la consommation des ménages est plus dynamique que prévu ; elle devrait progresser de près de 2 p. 100 en 1987.

« L'investissement des entreprises augmentera de 10 p. 100 en volume pour l'ensemble des deux années 1986 et 1987, ce qui est le meilleur résultat depuis dix ans.

« La croissance de la production devrait se situer à peu près au même niveau que l'année dernière, contrairement aux prévisions faites en juillet dernier. Les carnets de commandes, intérieures et extérieures, demeurent bien garnis ; le chiffre d'affaires du bâtiment et des travaux publics progresse cette année environ deux fois plus vite qu'en 1986.

« Quant à l'emploi, on prévoit une quasi-stabilité des effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles en 1987 alors qu'en juillet dernier on craignait une aggravation.

tion de la situation. Le recul du chômage enregistré en septembre dernier est sans précédent depuis quatorze ans, notamment dans la population des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Une nouvelle baisse de 1 p. 100 vient d'être constatée en octobre.

« Enfin, toujours en octobre, c'est le sixième mois consécutif que la hausse mensuelle des prix est égale ou inférieure à 0,2 p. 100. Le rythme annuel d'inflation est actuellement de l'ordre de 2,5 p. 100, ce qui correspond aux hypothèses retenues pour la préparation de la loi de finances de 1988 et nous place au troisième meilleur rang mondial.

« Je voudrais seulement ajouter que le diagnostic que je viens de porter n'est pas une présentation gouvernementale de la réalité. C'est le constat dressé, mot pour mot, par l'Institut national de la statistique dans son « point conjoncturel » du 3 novembre dernier. L'I.N.S.E.E. écrit aussi, dans ce document, que « le recul manque pour évaluer les conséquences sur l'économie mondiale et sur notre économie des perturbations qui viennent d'affecter les marchés financiers ». Mais il souligne - je le cite - « les inerties qui caractérisent la sphère réelle de l'économie », manière implicite d'écrire que l'année 1987 est, et restera, meilleure que prévu.

« Loin de moi, naturellement, toute satisfaction excessive. Si l'économie française est aujourd'hui plus forte qu'il y a vingt mois, elle a encore des points faibles. Je pense notamment à notre commerce extérieur dont les derniers résultats sont décevants ; c'est la rançon d'une longue période de carences sur lesquelles je reviendrai. Mais cela n'est pas de nature à modifier notre politique, tout au contraire ! La remise en ordre des finances publiques et la libération des entreprises sont plus que jamais nécessaires ; le renversement de tendance opéré en vingt mois en apporte la démonstration.

« Notre détermination ne saurait évidemment nous amener à sous-estimer la gravité de la crise boursière et financière qui secoue les marchés depuis plus d'un mois.

« Pour bien ajuster la riposte, il fallait d'abord procéder à une analyse correcte des événements. C'est ce que le Gouvernement a fait. Je déplore que la passion politique ait parfois obscurci le débat.

« De quoi s'agit-il ?

« Plus personne, semble-t-il, ne conteste aujourd'hui que cette crise, qui est mondiale, a naturellement des causes mondiales et non point spécifiquement françaises comme d'aucuns l'ont d'abord laissé entendre.

« Depuis le début des années 1970, la France n'a cessé de dénoncer le désordre monétaire international et les déséquilibres qui se creusaient entre pays excédentaires et pays déficitaires.

« Et nous ne nous sommes pas contentés d'admonestations sans conséquence. Nous avons agi. Pour me limiter à l'action de mon Gouvernement, je rappellerai que la France a joué un rôle déterminant dans la préparation et la signature des accords du Louvre en février dernier. Comme vous le savez, ces accords comportaient, outre l'expression d'une volonté commune de stabiliser les parités, des engagements de politique économique réciproques, ainsi que la décision de mieux coordonner les politiques monétaires et de taux d'intérêt. Non seulement ils ne sont pas devenus caducs, mais seule leur réaffirmation peut nous permettre de rassurer les marchés.

« Mais la France a également pris l'initiative en Europe. Dès le début de 1987, le Gouvernement français a proposé à ses partenaires un mémorandum en vue de renforcer le système monétaire européen, zone de stabilité indispensable dans le désordre monétaire international.

« Nos propositions ne sont pas restées lettre morte. Le travail de concertation qu'elles ont déclenché a abouti en septembre dernier à la rencontre de Nyborg au Danemark, au terme de laquelle les Etats membres du système monétaire européen ont accru très sensiblement les concours financiers qu'ils se consentent mutuellement, y compris à l'intérieur des marges de fluctuation autorisées.

« La France a donc, depuis 1986, fait tout ce qui était en son pouvoir pour contribuer à la remise en ordre des relations financières et monétaires mondiales.

« Pour ce qui la concerne directement, c'est-à-dire la gestion de sa propre économie, elle a également été exemplaire. Elle a tenu tous les engagements de réduction du déficit budgétaire qu'elle avait pris, et même au-delà. Elle a libéré ses

entreprises des carcans qui les étouffaient, que ce soit en matière de prix, de changes ou de crédit. Elle a commencé à réduire la part écrasante du secteur public dans les domaines industriel et bancaire. Et l'insinuation selon laquelle sa politique de privatisation aurait eu quelque chose à voir avec le mécanisme de la crise fait aujourd'hui sourire. » (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Paul Loridant. Pas du tout !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Quelles seront les conséquences des événements que nous venons de vivre sur l'économie mondiale et sur l'économie française ? Voilà maintenant la vraie question.

« Malheureusement, personne n'est en mesure d'y apporter aujourd'hui une réponse précise. La modestie intellectuelle devrait s'imposer à tous. Il faut éviter les affirmations téméraires qui pourraient pousser à des décisions intempestives.

« Il semble logique de prévoir que l'amputation des patrimoines boursiers provoquera, aux Etats-Unis, un certain affaiblissement de la consommation et un certain décalage des investissements. Mais, inversement, la baisse des taux d'intérêt à long terme qui s'est amorcée peut avoir des effets positifs aussi bien sur les marchés obligataires que sur la stratégie de développement des entreprises.

« La dernière étude prévisionnelle rendue publique, celle du groupe d'analyse Gama, chiffre à 0,3 point la diminution de croissance que la crise pourrait provoquer en France. Ce ne serait pas négligeable, mais ce ne serait pas 1930 ! La direction de la prévision du ministère de l'économie et des finances, dans un tout récent document de synthèse, indique pour sa part que l'économie française, compte tenu de ses performances en 1987, devrait être peu affectée dans les mois qui viennent. Il faut donc se garder d'annoncer je ne sais quelle relance conjoncturelle. Dans l'incertitude, il faut garder son sang-froid et se raccrocher à quelques idées-forces.

« La première, c'est que l'Europe devait obtenir des Etats-Unis des décisions rapides permettant de réduire effectivement le déficit budgétaire américain. Cet objectif est atteint. (*Exclamations ironiques sur les travées socialistes.*)

« La deuxième, c'est que la France doit assumer pleinement ses responsabilités. Elle l'a fait et continuera de le faire comme je voudrais maintenant vous l'indiquer.

« Dès les premiers jours de la crise, le Gouvernement français s'est porté en première ligne. Le ministre d'Etat a maintenu un contact permanent avec ses collègues des grands pays dont les monnaies et les marchés financiers étaient les plus concernés. Il a immédiatement préconisé une réunion du groupe des Sept et proposé ce que pourrait en être l'ordre du jour. Il a conclu le 5 novembre, avec le ministre allemand des finances, un accord nouveau et important qui, pour la première fois, comporte des décisions simultanées sur les taux d'intérêt.

« Les banques centrales française et allemande ont à nouveau agi de concert le 24 novembre, en baissant leurs taux de 0,25 p. 100.

« Actifs dans la concertation internationale, nous avons été résolu dans la conduite de la politique intérieure.

« Inspirés par le réalisme qui a toujours été le nôtre, nous avons différé les privatisations jusqu'au moment où les marchés auront retrouvé la stabilité.

« Conformément aux engagements pris en début d'année, nous avons réexaminé la situation des fonctionnaires et nous avons été en mesure de décider, dans les délais prévus, un ajustement des rémunérations qui garantit le maintien du pouvoir d'achat en masse de la fonction publique.

« Enfin, nous avons montré, lors du débat budgétaire au Parlement, qu'il n'y avait aucune raison objective de modifier la loi de finances pour 1988, qui, par la réduction du déficit et des charges fiscales qu'elle comporte, est mieux que jamais adaptée à la conjoncture. Nous sommes, au demeurant, en mesure de démontrer la solidité de notre politique budgétaire dans le projet de collectif que vous allez bientôt examiner : grâce à de bonnes rentrées de recettes, cette loi de finances rectificative nous permet à la fois de tenir les engagements pris - avec notamment une dotation de 1,2 milliard de francs au profit des régions pour la construction ou la rénovation des lycées - et même d'anticiper certaines mesures ; je pense en particulier au plan en faveur de nos compatriotes rapatriés et des Français musulmans, qui sera accéléré de plus d'un an.

Il va de soi que le déficit budgétaire prévisionnel ne sera pas majoré d'un centime et que cette prévision sera, comme vous le verrez en mars prochain, strictement exécutée.

« Après avoir évoqué les résultats de notre politique de redressement et l'action du Gouvernement face à la crise, je voudrais maintenant fixer, devant la représentation nationale et en accord avec elle, nos priorités pour les six prochains mois.

« Car, dans la période qui commence, ni le Gouvernement ni sa majorité ne doivent faire relâche, au prétexte que des échéances électorales approchent. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., ainsi que sur quelques travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

« En 1986, nous avons fait un choix : celui d'engager immédiatement le redressement de notre pays, en assumant les responsabilités du Gouvernement, malgré une situation institutionnelle nouvelle et que nous savions difficile. Nous savions bien que les temps seraient durs. Nous savions bien que les obstacles s'accumuleraient devant nous, et qu'au besoin nos adversaires multiplieraient, sous nos pas, les chausse-trappes. » (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Paul Loridant. Nous ? Jamais !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « De ce point de vue, nous n'avons pas été déçus ! » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., ainsi que sur quelques travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. André Méric. N'importe quoi !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Et pourtant, nous n'avons pas reculé, pour une seule raison : nous ne pouvions accepter l'idée de voir la France perdre encore deux années dans la compétition mondiale et s'enliser un peu plus dans les querelles et les blocages politiques. » (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

M. Raymond Courrière. M. Barre !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Et nous ne nous sommes pas bornés à expédier les affaires courantes, en attendant que viennent les élections présidentielles.

« Nous avons tenu sans tarder les engagements pris devant les Français et lancé l'indispensable politique de redressement, quelles qu'en soient parfois la rigueur et l'impopularité.

« Ce n'est pas maintenant que nous allons changer de comportement. Pas plus en 1988 qu'en 1986, nous ne nous réfugierons dans l'attentisme. (*Exclamations sur les travées socialistes.*) Nous irons jusqu'au bout de notre tâche, nous gouvernerons jusqu'au terme de notre mandat. Je le répète : nous ne ferons pas relâche, parce que le redressement national exige que nous conduisions le pays d'une main ferme. Ce que nous avons commencé ensemble, nous allons le poursuivre ensemble. »

M. Paul Loridant. Avec M. Barre !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Il y va de notre crédibilité commune ; il y va plus encore de l'intérêt national. Et, si nous le voulons ensemble, personne ne nous en empêchera. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. ainsi que sur quelques travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

« Nous avons, d'ores et déjà, sur notre agenda, deux grands rendez-vous : celui que nous avons pris avec les Français au terme des états généraux de la sécurité sociale ; celui qui doit réunir les douze Etats membres de la Communauté lors du conseil de Copenhague, les 4 et 5 décembre prochains.

« Dans ma déclaration de politique générale devant votre assemblée, le 9 avril 1986, je m'étais engagé à ce que toute la clarté soit faite sur notre système de sécurité sociale, branche par branche, régime par régime.

« Ce grand débat a eu lieu. La procédure exceptionnelle des états généraux a permis à chacun de prendre conscience que notre sécurité sociale, construite par l'effort de tous, ne pourrait être préservée que par un égal engagement de tous ; que personne ne souhaitait le remettre en cause, en tout cas pas mon Gouvernement ; mais que, si nous n'y prenions pas garde, cette remise en cause allait s'opérer toute seule, de l'intérieur.

« Le moment des décisions est maintenant venu.

« Notre volonté est claire. Je m'engage à assurer la pérennité d'un système qui incarne la solidarité nationale. Nous ne laisserons pas démanteler une construction à laquelle les gou-

vernements de notre majorité ont pris une part si déterminante et nous n'éluderons pas les responsabilités qui incombent au pouvoir politique devant les déséquilibres financiers des régimes.

« Nous avons déjà beaucoup fait.

« Dans le rapport qu'il a établi en avril 1986, M. de la Génière estimait à 40 milliards de francs le déficit probable du régime général pour 1987. Par les mesures qu'il a prises, le Gouvernement a fortement corrigé cette dérive.

« Tout ce qu'il était possible de faire pour annuler le déficit de l'assurance maladie, nous l'avons fait. Grâce aux efforts de tous, grâce à la responsabilisation accrue des professions de santé et des assurés et, j'en suis conscient, non sans demander des sacrifices, nous terminerons l'année 1987, pour l'assurance maladie, à l'équilibre et même un peu mieux. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., ainsi que sur quelques travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

« Il en sera de même pour les accidents du travail et la famille.

« Je suis ainsi en mesure d'affirmer que trois branches sur quatre seront équilibrées en 1987.

« Je prends le même engagement pour 1988. Voici les mesures que j'ai arrêtées à cet effet. Toutes celles qui sont du ressort de la loi seront très prochainement soumises au vote de votre assemblée.

« Premièrement : séparation rigoureuse des quatre branches du régime général de sécurité sociale, de manière à éviter toute confusion des financements et des responsabilités.

« Deuxièmement : création d'un fonds national de prévention au sein de l'assurance maladie pour qu'enfin celle-ci puisse prendre en compte cette dimension essentielle de la santé. »

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Troisièmement : incitation financière au départ anticipé des médecins, pour contribuer à rééquilibrer la démographie médicale.

« Quatrièmement : hausse de 10 p. 100 du prix du tabac au 1^{er} avril 1988... »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Le Premier ministre ne fume plus ? (*Sourires sur les travées socialistes.*)

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « ... première étape d'augmentations régulières qui auront lieu chaque année pour rejoindre le niveau de prix européen. »

M. Roger Romani. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Cinquièmement : majoration de 2 francs au 1^{er} janvier 1988 du forfait hospitalier. »

M. Paul Loridant. Ce sont les communes qui vont payer !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Sixièmement : baisse de la T.V.A. sur l'appareillage des personnes handicapées.

« Septièmement : création d'une mission d'innovation et d'aide à la gestion hospitalière, pour accroître encore la productivité des hôpitaux.

« Reste le problème le plus grave, celui de l'assurance vieillesse. Son déficit structurel s'alourdit chaque année d'une dizaine de milliards. Les causes en sont connues : notre population vieillit, nos régimes arrivent à maturité, et ces tendances, qui s'imposent à nous, ont été aggravées par le chèque en blanc de la retraite à soixante ans, non financée. » (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Plusieurs sénateurs du R.P.R. Très vrai !

M. Raymond Courrière. Supprimez-la !

M. Paul Loridant. C'est une honte !

M. Jacques Bialski. C'est triste !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Le défi qui nous est ainsi lancé met en jeu tout l'équilibre de notre économie et de notre société. Il ne saurait donc être relevé sans approfondissement du débat et de la réflexion que les sages, comme ils l'ont eux-mêmes indiqué, n'ont pu mener à leur terme.

« C'est pourquoi le Gouvernement demande au Conseil économique et social de l'éclairer sur les points suivants :

« L'économie française, exposée aux durs assauts de la compétition mondiale, pourrait-elle supporter le quasi-doublement du prélèvement sur les revenus d'activité qu'exigerait, à législation constante, le financement des retraites dans une génération ?

« Si la nation s'engageait dans cette voie, quels sacrifices devrait-elle consentir dans d'autres domaines et pour d'autres types de consommation ou de dépenses ? »

M. Paul Lorient. On aura le rapport dans deux ans !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Peut-on infléchir cette évolution en reculant l'âge réel du départ à la retraite ? Si oui, comment procéder ? »

M. Paul Lorient. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Serait-il opportun d'envisager de nouvelles méthodes de détermination des pensions, par exemple le recours à un système de calcul par points ?

« S'il faut majorer les ressources des régimes vieillesse, faut-il conserver le régime actuel de cotisation, y substituer ou y adjoindre un mode de financement nouveau ?

« Un rattrapage des recettes étant, de toute manière, inéluctable, quel plan peut-on définir sur le moyen terme, et à quel rythme faut-il le mettre en œuvre ? Quelle doit être l'étape à franchir au 1^{er} juillet 1988 ? »

M. Raymond Courrière. Vous ne serez plus là !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Le Gouvernement souhaite que le Conseil économique et social apporte des réponses à ces questions dès les premiers mois de l'an prochain, de sorte que les décisions soient prises en temps utile. »

M. Raymond Courrière. Avant les élections !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « En toute hypothèse, les financements supplémentaires seront assurés de sorte que le paiement de toutes les pensions de retraite interviennent sans crise de trésorerie.

« D'ores et déjà, fidèle à ses engagements et à ses convictions, le Gouvernement proposera dans les prochains jours au vote de votre assemblée :

« La fixation du taux de revalorisation des pensions pour 1988 de façon à garantir le maintien du pouvoir d'achat des retraités ;

« La suppression de la retraite couperet par le droit ouvert à tous ceux qui le souhaiteront de prolonger à temps partiel une activité, en bénéficiant d'une partie de leur retraite. (Applaudissements sur les travées du R.P.R. ainsi que sur quelques travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

« Notre deuxième grand rendez-vous, c'est l'Europe.

« Il est nécessaire et urgent de poursuivre la construction de l'Europe : c'est aujourd'hui, en France, un point d'accord quasi unanime. Il faut s'en réjouir. Mais la foi européenne ne doit pas nous aveugler. Les défis que nous avons à relever sont redoutables :

« A Copenhague, nous devons, avec nos onze partenaires, trouver un compromis acceptable pour le financement de la Communauté dans les cinq prochaines années ;

« Cet accord conditionnera la mise au point du budget communautaire pour 1988, qui n'est toujours pas arrêté ;

« Il convient enfin que nous réfléchissions à ce que sera l'action concertée de l'Europe en réponse aux récentes décisions américaines de compression du déficit budgétaire fédéral.

« Si la tâche est redoutable, c'est que la marge de manœuvre de la France est étroite. Toute faiblesse dans la négociation serait préjudiciable à la fois à nos intérêts et à ceux de l'Europe qui ne peut s'édifier que sur une France forte.

« Marge de manœuvre étroite : qu'il me suffise pour vous en convaincre d'évoquer les derniers résultats de notre commerce extérieur. »

M. Paul Lorient. Oui, quels résultats !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « La fragilité de nos échanges ne doit certes pas être exagérée. Il est vrai que nos importations industrielles se situent aujourd'hui à un niveau

supérieur de plus de 8 p. 100 à la moyenne du premier semestre, principalement dans le secteur de l'automobile et dans le secteur des biens d'équipement professionnel. Il est non moins vrai que nos exportations de produits agro-alimentaires ont vivement progressé en octobre dernier et que nos exportations industrielles restent, en ce même mois, supérieures de 5,2 p. 100 à leur niveau moyen du premier semestre.

« Quoi qu'il en soit, le commerce extérieur reste le point faible de l'économie française. »

M. Paul Lorient. C'est un euphémisme !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Depuis le début des années 80, nous n'avons cessé de perdre des parts de marché. »

M. Raymond Courrière. Merci, Giscard !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « C'est ainsi que la proportion de nos exportations dans le volume global des exportations de produits manufacturés des grands pays industriels est passée de 11,5 p. 100 en 1979 à 10,5 p. 100 en 1985. »

M. Jean Chérioux. Eh oui !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Sans vouloir simplifier exagérément le problème, je dirai que cette dégradation a, pour l'essentiel, une cause déterminante : nous n'avons pas assez investi, ce qui explique, avec l'augmentation des charges pesant sur les entreprises, la diminution de notre compétitivité. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Privatisez !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Dès 1974, nous avons décroché du peloton des sept principaux pays industrialisés : le volume de nos investissements n'a augmenté que de 1,8 p. 100 par an, contre 2,5 p. 100 pour les Sept. Et le décrochage s'est aggravé entre 1981 et 1985 : 0,5 p. 100 par an chez nous contre 3,5 p. 100 chez les autres.

« Tel est l'héritage que nous avons reçu. » (Rires sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.)

M. Jacques Bielski. De Giscard d'Estaing !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Avant, c'était mieux !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Rattraper le temps que nous avons perdu en une décennie exigera de nous une détermination sans faille et des efforts durables. Nous avons commencé et j'ai déjà évoqué les résultats obtenus. Mais la route est encore longue.

« Pour réussir, nous devons d'abord rester intransigeants sur la maîtrise de nos charges budgétaires et de nos prélèvements fiscaux, tant à usage interne que communautaire. »

M. Raymond Courrière. Et l'I.G.F. ?

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « D'ores et déjà, les versements que nous faisons à la Communauté atteignent un poids considérable : 17 milliards de francs en 1981 ; près de 50 milliards de francs en 1987 ; plus de 80 milliards de francs en 1992, si l'on suivait les propositions de la Commission.

« Nous ne saurions nous résigner à un tel dérapage : la Communauté, elle aussi, doit faire des choix, assurer le financement de ses dépenses obligatoires au premier rang desquelles figure la politique agricole commune, recentrer ses interventions régionales et sociales, modérer ses initiatives nouvelles. Je sais que la majorité approuve les efforts du Gouvernement pour réduire le déficit de notre budget et diminuer les impôts ; je suis donc assuré de son soutien dans le combat que je mènerai pour la maîtrise des dépenses communautaires. »

M. Raymond Courrière. C'est un transfert de charges !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Dans le même esprit, nous ne saurions pratiquer le désarmement unilatéral. Nous sommes tout à fait déterminés à avancer sur la voie de l'harmonisation fiscale européenne ; nous en avons donné des preuves tangibles, soit en élargissant le champ d'application de la T.V.A., soit en baissant certains taux. Il s'agit, au total, d'un effort de plus de 16 milliards de francs en moins de deux ans. Il nous faut maintenant obtenir que chaque

pays fasse sa part du chemin, en prenant les précautions utiles pour que la compétitivité de nos entreprises n'en souffre pas.

« L'arme absolue de la compétitivité, c'est, bien sûr, l'investissement. Plus que jamais, il doit faire l'objet d'une priorité. Investissement matériel, mais aussi investissement intellectuel, dans la recherche, et dans la formation des hommes, investissement enfin dans les implantations commerciales à l'étranger.

« En matière de recherche, la loi de finances pour 1988 comporte des améliorations substantielles, notamment fiscales, que nous pouvons encore perfectionner.

« Il nous faut faire preuve de la même audace pour nos implantations à l'étranger et pour la formation ; nous travaillons, à l'heure actuelle, à une modification de la fiscalité des implantations commerciales à l'étranger qui s'inspirera des principes de la réforme de la fiscalité des groupes, que vous avez déjà votée.

« En outre, et c'est à mes yeux la priorité essentielle, nous préparons un nouveau régime de crédit d'impôt en faveur de la formation. Nous tirerons enfin les conclusions du rapport Mentré sur les durées d'amortissement. »

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Au total, nous allons prendre dans les prochaines semaines un ensemble de mesures qui permettront d'amplifier les efforts que nous faisons depuis vingt mois pour stimuler toutes les formes d'investissement des entreprises.

« Ce dispositif serait, du même coup, notre contribution à un plan européen de réactivation de l'activité économique.

« Je voudrais enfin dire un mot du projet de loi sur le financement des partis politiques, dont nous avons commencé l'élaboration. »

M. Jacques Bialski. Sur l'initiative du Président de la République !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Ce dernier texte ne saurait être, évidemment, placé au même niveau que les précédents qui traiteront des problèmes majeurs de la société française pour les prochaines décennies. Le temps est néanmoins venu de légiférer dans cette matière aussi. »

Plusieurs sénateurs socialistes. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Nous le ferons dans l'esprit de concertation et de dialogue que j'ai voulu créer en recevant les responsables de toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale.

« J'espère que cette concertation nous permettra de régler très rapidement un problème qui ne doit plus empoisonner la vie politique de notre pays. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. Raymond Courrière. Qui empoisonne ?

M. Paul d'Ornano. C'est vous !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Au-delà, l'action du Gouvernement continuera à se développer, avec le souci permanent de préparer la France à mieux soutenir les chocs du futur.

« Je vous propose de retenir, dans cet esprit, quelques grandes priorités :

« Tout d'abord, l'éducation et la formation. La meilleure chance de la France, c'est la qualité des hommes, celle des chercheurs, des créateurs d'entreprises, des médecins, des salariés de tous niveaux...

« La nation ne doit donc pas ménager sa peine pour assurer à notre système éducatif, de l'école à l'université, les moyens de l'excellence. »

M. Paul Loridant. La nouvelle loi Devaquet !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « C'est dans cet esprit que le ministre de l'éducation nationale et le ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche préparent un plan de rénovation qui devra, dès que possible, faire l'objet des concertations nécessaires. Le Gouvernement adoptera le projet qui en découlera dans le courant du premier trimestre 1988.

« Deuxième priorité : l'aménagement du territoire. Les méthodes classiques d'intervention mises au point au début des années soixante ne sont plus adaptées. Une double réno-

vation est nécessaire : celle de la politique d'aménagement rural, qui doit tenir compte des évolutions indispensables de l'agriculture et prévoir les actions d'accompagnement qu'exige la sauvegarde de notre patrimoine naturel,...

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « ... celle du renforcement de nos grandes métropoles, au premier rang desquelles la région d'Ile-de-France, dont nous devons faire la région capitale de l'Europe. »

M. Raymond Courrière. Paris et le désert !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Troisième priorité : la lutte contre la pauvreté, la précarité, la solitude des plus modestes et des plus fragiles... »

M. Paul Loridant. Il faut le dire à vos amis du R.P.R., notamment dans l'Essonne ! (*Protestations sur les travées du R.P.R.*)

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « ... je pense notamment aux personnes âgées.

« J'entends ici ou là parler d'une sorte de revenu minimum garanti que distribuerait l'Etat par le canal des administrations traditionnelles. Je crains que cette vision administrative de la solidarité ne nous conduise tout droit à une société d'assistance déshumanisée et incapable de faire reculer la solitude. »

M. Robert Vizet. C'est le résultat de votre politique !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « La vraie réponse, c'est la solidarité agissante, sur le terrain, au plus près des hommes et des femmes qui en ont besoin. » (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Paul Loridant. Il faut convaincre vos amis !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Seule la conjonction des initiatives locales - associations, entreprises, collectivités locales et, bien sûr, services de l'Etat - peut permettre d'atteindre ce but. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. Raymond Courrière. Faire payer les autres !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Il y a encore beaucoup à faire en ce sens. J'ai demandé aux ministres compétents d'élaborer un projet, non point de revenu minimum garanti, mais d'activité minimum garantie, s'inspirant des compléments locaux de ressources que j'ai déjà créés, mais en les dépassant de sorte que tout Français puisse se voir assurer une protection sociale et une rémunération en échange d'un travail, serait-ce à temps partiel. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - Chiche ! Chiche ! sur les travées socialistes.*)

M. Paul Loridant. Dans combien de temps ?

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Tout de suite !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Quatrième priorité, j'en reviens aux collectivités locales que je citais à l'instinct et auxquelles il est souvent beaucoup demandé. »

Plusieurs sénateurs socialistes. Ah oui ?

M. Raymond Courrière. Elles sont matraquées !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Le moment est venu de mettre à plat la fiscalité qui alimente leurs budgets. »

M. Raymond Courrière. Effectivement, il faudrait la mettre à plat !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Nous allons disposer pour cela de trois éléments nouveaux : le projet de loi sur les méthodes de révision des bases des impôts locaux, qui sera soumis à la discussion du comité des finances locales avant la fin du mois de décembre ; le rapport de la commission de réforme sur la taxe professionnelle présidée par M. le sénateur Ballayer ; le rapport sur la fiscalité du patrimoine préparé par la commission que préside M. Aicardi et qui traitera en particulier des taxes foncières. »

M. Raymond Courrière. Quand on ne veut rien faire, on crée des commissions !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Je demande au ministre de l'intérieur et au ministre délégué, chargé des collectivités locales, d'entreprendre, sur ces bases, la concerta-

tion nécessaire et l'élaboration des textes dont la mise en œuvre, j'en suis conscient, devra s'étaler sur plusieurs années. Raison de plus pour les concevoir sans plus attendre.

« Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, quelles sont nos intentions pour les prochains mois. »

Plusieurs sénateurs socialistes. Sénateurs !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Voilà les projets que le Gouvernement vous demandera d'approuver.

« La France, dans les six mois qui viennent, aura, vous le voyez, des décisions difficiles à prendre et de lourdes responsabilités à assumer.

« L'avenir de l'Europe tel qu'il se précisera à Copenhague ; la prospérité économique du monde qu'il faut défendre en réunissant rapidement les ministres des finances des grands pays industrialisés ; la lutte contre le terrorisme et l'insécurité qui exige une vigilance permanente et des initiatives réfléchies, dans le strict respect de la dignité de l'Etat et de la nation... telles sont quelques-unes des priorités de notre action. »

M. Robert Pontillon. Et la solidarité internationale !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Pour mener à bien cette tâche difficile, le Gouvernement a besoin d'être assuré du soutien, de l'adhésion, de la confiance de toute sa majorité. »

MM. Raymond Courrière et Paul Loridant. De M. Barre !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « C'est surtout la France qui en a besoin, plus encore que le Gouvernement, car elle pâtirait gravement d'une situation où elle pourrait apparaître comme affaiblie face aux problèmes internes et externes auxquels elle est actuellement confrontée.

« Pour conclure, je voudrais un instant envisager avec vous l'avenir à plus long terme.

« Quelle France voulons-nous construire pour nous-mêmes et pour nos enfants, d'ici au début du troisième millénaire ? Telle est l'interrogation qui les résume toutes.

« Une France qui subit ou une France qui agit ?

« Une France qui végète ou une France qui prospère ?

« Une France qui copie ou une France qui crée ?

« Une France qui quémante ou une France qui donne ?

« Une France qui perd son âme ou une France qui affirme sa personnalité ?

« Aucune de ces questions n'est rhétorique. Toutes sont pratiques et pressantes. Toutes appellent des réponses qui nous demanderont imagination, effort et courage.

« Si le gouvernement que je conduis et la majorité qui le soutient sont ensemble au combat depuis vingt mois, ce n'est pas - vous vous en êtes aperçus - pour jouir d'une sinécure.

« C'est parce que nous formons le même rêve pour la France.

« Oui, nous rêvons tous d'une France puissante, prospère et généreuse, comme en rêvent tous les Français épris de perfection et d'absolu. Et nous savons que ce rêve n'est pas fou. Il est à notre portée. Saisissons-le !

« Pour y parvenir, il nous faut avant tout conjurer le mal qui, en maintes périodes de notre histoire, a transformé le rêve en cauchemar : le mal de la division.

« Dans un monde aussi brutal, aussi changeant, aussi imprévisible que le nôtre, il faut, comme les vieilles troupes, former le carré. Il faut renforcer les liens qui unissent la nation.

« Depuis trente ans l'union du peuple français a gagné beaucoup de terrain : que de querelles apaisées ! que d'affrontements dépassés ! que d'accords scellés entre tous les Français ! Nous avons aujourd'hui à peu près tous le même point de vue sur les institutions... »

M. Raymond Courrière. A peu près !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « ... sur la défense nationale, sur la politique étrangère, sur l'aide au tiers monde.

« Nous avons à peu près tous les mêmes convictions européennes, le même attachement à la décentralisation... »

M. Jacques Bialski. Ça, c'est vrai !

M. Paul Loridant. C'est gentil ça !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « ... la même approche de l'entreprise comme lieu de création de richesses collectives et de partenariat social. »

M. André Méric. Ce n'est pas pour nous qu'il le dit !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Et de grâce ! n'allons pas, sur chacun de ces sujets, nous lancer dans une action en recherche de paternité. Peu importe qui a le plus évolué, le plus appris... »

M. Paul Loridant. Et l'héritage ?

M. André Méric. Il est oublié, l'héritage !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « ... le plus oublié, le plus compris ! Seul compte le résultat ; et le résultat, c'est que les Français ont, en 1988, plus de sujets d'accords et de rassemblement qu'ils n'en avaient eu depuis quarante ans. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vive Mitterrand !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « A notre génération d'apporter maintenant sa pierre à cet édifice. Si nous ne sommes pas spontanément capables de dépasser nos idées reçues et de casser les vieux stéréotypes, sentons au moins l'aiguillon de la jeunesse ; considérons l'attitude et les aspirations de ceux qui portent un regard pur sur ce XX^e siècle finissant. Ne leur donnons pas le spectacle de la sclérose intellectuelle et de l'égoïsme partisan. Il suffit de les écouter, comme je m'efforce de le faire aussi bien, j'en suis sûr, que chacune et chacun d'entre vous. »

M. Raymond Courrière. Il faut leur donner des armes !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Ce qu'ils veulent d'abord, c'est que la France assume envers eux son devoir d'éducation et de formation, non seulement pour mieux les préparer à leur futur métier, mais peut-être plus encore pour leur permettre de comprendre le monde embrouillé où ils vivent et d'y épanouir leurs capacités personnelles. Voilà pourquoi la rénovation de l'éducation nationale, de l'école à l'université, doit être un objectif qui nous rassemble tous dans les mois et années à venir.

« Ce que veulent les jeunes Français, c'est que la France soit en tête dans la course au progrès des sciences et des technologies. Ils comprennent, en effet, que la recherche dessine le visage de l'avenir et recule les frontières de la misère, de l'ignorance et de la maladie. Voilà pourquoi l'amplification de l'effort français de recherche doit être un objectif de rassemblement.

« Ce que veulent les jeunes Français, c'est que la France n'amasse pas égoïstement des richesses pour en jouir solitaire, mais qu'elle donne autant qu'elle reçoit, matériellement et spirituellement.

« Ils savent, en effet, que c'est à la fois un devoir de justice et notre intérêt bien compris, faute de quoi les peuples pauvres continueront à se déraciner pour gagner les continents prospères.

« Voilà pourquoi la politique de coopération, l'aide au développement, le plan alimentaire mondial doivent être un objectif de rassemblement.

« Ce que veulent les jeunes Français, c'est que la France soit fidèle à ses valeurs, c'est-à-dire à l'humanisme, qui lui fait obligation morale de lutter contre tout ce qui dégrade la personne humaine : l'exclusion sous toutes ses formes, les discriminations par la race, le sexe ou la fortune, la privation de liberté, qu'elle résulte de l'arbitraire des pouvoirs ou des fléaux sociaux comme la drogue, l'alcoolisme ou l'excessive permissivité des mœurs. Voilà pourquoi le combat des droits de l'homme, le progrès des solidarités entre tous les citoyens d'une même nation, la défense et la promotion des valeurs familiales doivent être un objectif de rassemblement. »
(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. Paul Loridant. Ces applaudissements manquent d'enthousiasme !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Une même idée de la France, de ses institutions et de l'Etat, une même exigence de justice et de solidarité, une même confiance dans la formation des hommes, une même volonté de réussite économique et d'excellence scientifique et technologique, une même ambition de liberté et d'indépendance nationale, une

même foi en l'homme et dans les valeurs de l'humanisme, pourquoi les Français ne se rassembleraient-ils pas pour faire de ce rêve la réalité des années quatre-vingt-dix ?

« C'est par le travail de tous, l'effort, l'épargne, l'innovation, la créativité et l'initiative que la France y parviendra.

« C'est par le travail et l'épargne qu'elle investira, fabriquera et reconquerra des parts de marchés.

« C'est par le travail et l'épargne qu'elle affirmera le rayonnement de sa culture, la force de sa langue, la primauté de ses valeurs et sa mission civilisatrice.

« Dans l'immédiat, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est parce que la France doit faire face, dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, à des situations difficiles que le Gouvernement a besoin du soutien clairement affirmé de l'Assemblée nationale. »

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Paul Loridant. De M. Barre !

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat. « Le vote de confiance que je vous demande revêt ainsi une triple signification.

« Il s'agit, d'abord, de donner acte au Gouvernement que, durant la période difficile que nous venons de traverser - période difficile pour des raisons tant institutionnelles qu'internationales - il a conduit, sous le contrôle et avec le soutien de l'Assemblée nationale, une politique conforme aux engagements pris devant le pays. Le redressement est désormais en bonne voie, des résultats appréciables sont déjà acquis.

« Il s'agit, ensuite, de confirmer solennellement au Gouvernement le soutien et la confiance qui lui sont nécessaires pour continuer à gouverner efficacement jusqu'en mai prochain et à défendre, avec l'autorité voulue, les intérêts de la France dans les négociations internationales à venir.

« Le vote de confiance que je sollicite de l'Assemblée revêt, enfin, une troisième signification, peut-être la plus importante : il permettra de manifester clairement, aux yeux de tous les Français, la volonté sans faille de notre majorité de maintenir son union au service de la France.

« Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les députés, en application de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution, j'ai l'honneur d'engager aujourd'hui devant vous la responsabilité de mon gouvernement. »

Telle est, mesdames, messieurs les sénateurs, la déclaration que vient de faire M. le Premier ministre devant l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Acte est donné de la déclaration dont le Sénat vient d'entendre lecture.

Cette déclaration sera imprimée et distribuée.

Comme il n'y a pas lieu à débat, je suspends la séance quelques instants.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures trente, sous la présidence de M. Jean Chérioux.*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. Je vais donner lecture des conclusions de la conférence des présidents, compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement.

J'informe le Sénat que, par lettre en date de ce jour, M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, en accord avec la commission des lois, a décidé de modifier, pour certains textes, l'ordre du jour prioritaire qui avait été communiqué à la conférence des présidents.

L'ordre du jour des prochaines séances du Sénat s'établit comme suit :

A. - Les vendredi 4 décembre 1987 et samedi 5 décembre 1987 :

Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi de finances pour 1988 (n° 92, 1987-1988).

Selon l'organisation et le calendrier de la discussion précédemment fixés.

En outre, vendredi 4 décembre 1987, à quinze heures :

Désignation des membres de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Roger Romani et des membres du groupe du rassemblement pour la République, apparentés et rattachés administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Paul d'Ornano, sénateur représentant les Français établis hors de France (n° 22, 1987-1988).

B. - Mardi 8 décembre 1987 :

A seize heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale (n° 304, 1986-1987) ;

2° Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux (n° 100, 1987-1988) ;

3° Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (n° 107, 1987-1988).

Le soir :

Ordre du jour complémentaire

4° Conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Roger Romani et des membres du groupe du rassemblement pour la République, apparentés et rattachés administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Paul d'Ornano, sénateur représentant les Français établis hors de France (n° 22, 1987-1988).

C. - Mercredi 9 décembre 1987 :

A quinze heures :

1° Déclaration de politique générale du Gouvernement suivie d'un débat et d'un vote par scrutin public à la tribune.

La conférence des présidents a fixé à quatre heures trente la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de quinze minutes. Les deux heures quarante-cinq demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

Elle a, d'autre part, décidé que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance la veille avant dix-huit heures.

A dix-sept heures :

Ordre du jour prioritaire

2° Sous réserve de la transmission du texte, deuxième lecture du projet de loi portant réforme du contentieux administratif (n° 1028, A.N.).

A vingt et une heures trente :

3° Suite du débat sur une déclaration de politique générale.

D. - Jeudi 10 décembre 1987 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi relatif à l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs (n° 291, 1987-1988).

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour complémentaire

2° Proposition de résolution, adoptée par l'Assemblée nationale, portant mise en accusation de M. Christian Nucci, ancien ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, devant la Haute Cour de justice (n° 36, 1987-1988).

La conférence des présidents a fixé au mercredi 9 décembre 1987, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à cette proposition de résolution.

Elle a, d'autre part, fixé à quatre heures trente la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de quinze minutes. Les deux heures quarante-cinq demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

Elle a également décidé que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance la veille avant dix-huit heures.

E. - Vendredi 11 décembre 1987 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne (n° 135, 1987-1988) ;

A quinze heures :

Neuf questions orales sans débat :

- n° 268 de M. Paul Loridant à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, (montant des salaires des présentateurs vedettes de la télévision) ;

- n° 273 de M. Abel Sempé à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, (orientations de la fiscalité locale) ;

- n° 269 de M. Paul Loridant à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, (bilan de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement) ;

- n° 271 de M. Gérard Larcher à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, (deuxième carrière des officiers et sous-officiers) ;

- n° 270 de M. Raymond Bouvier à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, (classement du site du Balcon du Mont-Blanc) ;

- n° 272 de M. Abel Sempé à M. le ministre de l'éducation nationale, (place des crimes nazis dans l'enseignement de l'histoire) ;

- n° 274 de M. Abel Sempé à M. le ministre de l'intérieur, (conséquences des contrôles routiers) ;

- n° 275 de M. Michel Rufin à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, (conditions d'éligibilité du fonds social européen) ;

- n° 276 de M. André Duroméa à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, (respect du rapport constant).

F. - Lundi 14 décembre 1987, à dix heures, quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (n° 111, 1987-1988).

La conférence des présidents a fixé à cinq heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de vingt minutes. Les deux heures quarante demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

Elle a également décidé que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance le samedi 12 décembre avant dix-sept heures.

G. - Mardi 15 décembre 1987, à neuf heures trente, seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au développement et à la transmission des entreprises. (n° 102, 1987-1988).

H. - Mercredi 16 décembre 1987, à onze heures, quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi de finances rectificative pour 1987 (n° 1062, A.N.).

I. - Jeudi 17 décembre 1987.

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord international de 1986 sur le cacao (n° 117, 1987-1988) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un avenant à l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores (n° 118, 1987-1988) ;

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores sur la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières (n° 119, 1987-1988) ;

4° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (ensemble les protocoles I et II) (n° 121, 1987-1988) ;

5° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de coopération culturelle, scientifique et de technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire (n° 115, 1987-1988) ;

6° Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (n° 113, 1987-1988) ;

A quatorze heures trente :

7° Questions au Gouvernement.

Les questions devront être déposées au service de la séance avant dix heures ;

A dix-huit heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

8° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1988.

J. - Vendredi 18 décembre 1987 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi relatif aux garanties individuelles en matière de placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire et portant modification du code de procédure pénale, (n° 1059, A.N.) ;

A quinze heures et le soir :

2° Questions orales sans débat ;

Ordre du jour prioritaire

3° Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi sur les bourses de valeurs ;

4° Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme ;

5° Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi relatif à la transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme (n° 1000, A.N.).

K. - Samedi 19 décembre 1987 :

A neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

1° Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi modifiant l'article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation et portant création de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction, (n° 1025, A.N.) ;

2° Conclusions de commissions mixtes paritaires ou navettes diverses.

L. - Dimanche 20 décembre 1987 :

A neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Conclusions de commissions mixtes paritaires ou navettes diverses.

La conférence des présidents a fixé un délai limite pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets et propositions de loi prévus jusqu'à la fin de la session, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?

Y a-t-il des observations à l'égard des propositions de la conférence des présidents concernant l'ordre du jour complémentaire ?

M. Robert Vizet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, je souhaiterais savoir quand nous pourrions disposer du rapport sur la proposition de résolution portant mise en accusation de M. Christian Nucci. Il nous est indispensable d'avoir ce rapport pour procéder à une étude approfondie du problème avant la discussion de la proposition de résolution en séance publique.

M. le président. Monsieur Vizet, ce rapport sera distribué au début de la semaine prochaine.

Y a-t-il d'autres observations sur les propositions de la conférence des présidents ?...

Ces propositions sont adoptées.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 3 de la loi n° 85-835 du 7 août 1985 relative à la modernisation de la police nationale, le rapport sur l'exécution de cette loi (année 1986-1987).

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

6

LOI DE FINANCES POUR 1988

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 92 et 93. (1987-1988)]

Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes

M. le président. Le Sénat va entendre les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Louis Perrein, en remplacement de M. Jean-Pierre Maseret, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des finances apprécie les excellentes relations

qu'elle entretient avec la Cour des comptes. Celle-ci fait un travail remarquable que je vais essayer de résumer rapidement, en m'efforçant de ne pas en déflorer la portée.

Je ne profiterai pas de ce rapport pour remettre en question les décisions prises à l'occasion des débats sur la nature, le contenu et la portée du contrôle des chambres régionales des comptes, à propos de la discussion du projet de loi d'amélioration de la décentralisation, mais j'y ferai tout de même allusion.

Le Sénat a modifié les termes de la loi du 2 mars 1982, qui fondent le contrôle de gestion des chambres régionales en substituant l'expression « emploi régulier des crédits » à l'expression « bon emploi des crédits », afin de circonscrire la portée du contrôle de gestion, dont certains élus locaux avaient pu dénoncer les dérapages occasionnels.

Cependant, la formule « contrôle du bon emploi des crédits » fonde le contrôle administratif de la Cour des comptes, c'est-à-dire le contrôle juridictionnel de la gestion de l'Etat.

Si l'on a pu assister à des dérapages concernant le contrôle des chambres sur les petites communes ou en matière de contrôle de gestion, il semble qu'ils ne dépassent pas la marge d'erreur « inévitable » d'une institution nouvellement créée.

La commission des finances, en publiant ce rapport sur les observations de la Cour, témoigne de l'intérêt qu'elle accorde au contrôle juridictionnel des comptes de l'Etat. Celui-ci est, en effet, comme l'un des fondements du parlementarisme.

Les collectivités locales peuvent-elles, même en partie, échapper à ce contrôle juridictionnel et se placer au-dessus de l'Etat ? Cette question justifie l'intérêt que votre commission des finances accordera à l'évolution des conditions dans lesquelles les chambres régionales des comptes exerceront leur mission.

Celles-ci ont rendu, en 1986, plus de 13 000 arrêts au fond, 11 000 jugements de suite et déclaré 31 débits. Le rapport contient cette année les interventions les plus intéressantes des chambres régionales des comptes.

Venons-en aux principaux enseignements du rapport public de 1987.

Une évolution dans les travaux de la Cour mérite d'être soulignée.

La Cour semble élargir ses investigations dans des directions plus thématiques que par le passé. Le sujet d'une enquête n'est plus désormais uniquement la gestion de tel ou tel service, mais c'est plutôt la manière dont les pouvoirs publics traitent un problème de portée nationale.

Les 25 thèmes abordés peuvent être regroupés sous quatre rubriques :

Je citerai, en premier lieu, la perpétuation des errements dans le fonctionnement du service public. Trois types de reproches sont ici adressés à l'administration : les négligences, les irrégularités et le défaut de surveillance d'organismes à statut privé.

Je mentionnerai, en deuxième lieu, l'inadaptation des interventions publiques à l'évolution économique et sociale. Ici, la Cour appelle à une révision de la conception de ces interventions et à une réorganisation en profondeur.

Je ferai état, en troisième lieu, des investissements mal conçus et exécutés. La Cour met ici en cause non seulement la préparation de ces investissements, mais aussi le résultat obtenu. Par définition, l'équipement étant achevé, la Cour formule peu de recommandations.

J'évoquerai, enfin, les difficultés du secteur public, qui sont traditionnelles. La Cour dénonce le plus souvent la nature des relations entre l'Etat et le secteur public.

Tout d'abord, s'agissant de la perpétuation des errements dans le fonctionnement du secteur public, la Cour stigmatise deux types de comportements : les uns ont trait directement à la gestion de certaines administrations ; les autres concernent l'insuffisance du contrôle exercé sur des personnes morales de droit privé.

Les abus dans la gestion quotidienne de l'administration persistent.

Lorsque la Cour procède à une enquête sur le fonctionnement d'une administration et qu'elle considère que la situation peut être rapidement redressée, elle ne publie généralement pas ses conclusions. En revanche, lorsque les faits reprochés lui paraissent plus graves, elle recense les turpitudes qui doivent, selon elle, être réparées.

Quelques cas méritent d'être soulignés, notamment la mise en œuvre de la politique de sécurité routière qui comporte de nombreuses défaillances.

La Cour dénonce le laxisme qui affecte le fonctionnement du fonds d'aide et de coopération. Les reproches sont multiples : anomalies comptables, imputations fantaisistes, passage devant les organes directeurs alors que les dépenses sont déjà versées, lenteur des services et écarts considérables des dépenses.

Les actions menées par le fonds sont elles-mêmes suspectes : études commandées inutilisées, échecs patents et dépenses engagées en pure perte.

C'est dans cet environnement négatif que se sont produites les graves irrégularités relatives à l'association Carrefour du développement.

La Cour a décrit cette affaire mais, eu égard aux procédures en cours, il ne paraît pas utile de l'évoquer ici.

La Cour a également relevé les défauts de surveillance d'organismes ayant un statut de droit privé.

Le rapport public de 1987 stigmatise essentiellement les comportements résultant du démantèlement de l'administration.

C'est ainsi que l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - A.F.M.E. - employait 622 personnes en 1985 et avait obtenu plus de 6 800 millions de francs en autorisations de programme entre 1982 et la fin de 1985.

La Cour critique l'opportunité de certaines des actions de l'A.F.M.E.

Ce sont surtout les aides aux économies d'énergie qui ont été allouées d'une manière critiquable. Ainsi, l'A.F.M.E. a fait appel à des relais professionnels, et ce sans contrepartie tangible et pour un coût élevé.

De même, les subventions pour diagnostics thermiques en faveur des transports ont été accordées sans justifications réelles.

En outre, la création de l'Agence nationale pour les chèques-vacances résulte d'une mauvaise appréciation d'un besoin par l'administration.

Les conditions de rentabilité de l'agence ont été mal évaluées dès le départ. De plus, sa gestion a été peu rigoureuse entre 1983 et 1986. Enfin, ses effectifs ont quasiment doublé.

Je traiterai maintenant du P.M.U. Cette association de la loi de 1901 draine des sommes considérables - 25 800 millions de francs en 1985 - ce qui peut déjà paraître paradoxal pour une association.

Par ailleurs, la Cour nous apprend que, depuis l'origine des paris, deux familles se partageaient, de génération en génération, les directions technique, administrative et financière du P.M.U. Par l'intermédiaire de sociétés dans lesquelles elles possédaient des intérêts, elles assuraient une part notable des fournitures. Une telle imbrication des intérêts paraît discutable à la haute juridiction sur le plan des principes.

La Cour s'est penchée sur les difficultés d'adaptation des interventions publiques à l'évolution économique et sociale.

Elle a procédé ici plus à un contrôle du « bon emploi » des comptes, comme la loi l'y invite, qu'à un contrôle de légalité.

Dans les interventions économiques, elle relève que les concours publics aux exploitations agricoles constituent un ensemble d'interventions exigeant des moyens budgétaires considérables - soit 42 800 millions de francs en 1983 - provenant du budget de l'Etat et des financements communautaires.

Trois reproches principaux sont adressés aux mécanismes d'emploi de ces fonds : manque de cohérence des aides qui peuvent faire double emploi ; extrême complexité du système d'allocation des aides qui nuit à leur efficacité et laxisme dans l'octroi des aides temporaires et exceptionnelles.

La Cour prend ainsi quelques exemples : tout d'abord, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, par ailleurs, les bonifications d'intérêts et, enfin, les aides exceptionnelles.

D'une manière générale, la Cour dénonce des dispositifs de soutien des cours qui ont abouti à favoriser les secteurs de production les plus prospères au détriment des agriculteurs en difficulté.

Les interventions économiques des collectivités locales en faveur des entreprises, longtemps interdites puis tolérées et, enfin, autorisées par la loi du 2 mars 1982, se sont considérablement développées - de 2 700 millions de francs en 1982 à 4 400 millions en 1984 - plus en raison de la détérioration de l'emploi que de l'accroissement des possibilités d'intervention des élus locaux.

Cette progression du volume des aides a conduit quinze chambres régionales à effectuer une enquête en 1986 ; la synthèse qu'en effectue la Cour permet de dégager deux observations principales : d'une part, la procédure des primes s'est révélée trop lourde pour des résultats décevants et, d'autre part, les autres aides se sont traduites par des risques imparfaitement maîtrisés.

Sans nier le bien-fondé des observations de la Cour, votre rapporteur observera que les responsables locaux, quelle que soit leur obédience politique, n'ont pas toujours le choix lorsqu'ils sont directement confrontés au problème du chômage.

La Cour a examiné les interventions de l'Etat dans le domaine social.

Elle procède ainsi à un exercice quelque peu inhabituel - je le signale, mes chers collègues - peut-être à la limite de sa mission, mais non dépourvu d'intérêt. Elle évoque les causes économiques et démographiques des difficultés financières des régimes de protection des deux principaux régimes d'assurance sociale - vieillesse et chômage - ainsi que le bilan de leur gestion financière.

La progression rapide du coût du chômage - 33,8 p. 100 en francs constants entre 1974 et 1982 - a compromis l'équilibre financier du régime, qui connaît actuellement un déficit important.

Le recouvrement des contributions appelle les mêmes critiques que celles qui ont été formulées en 1983 : insuffisance du contrôle de l'assiette, caractère approximatif de l'évaluation des créances restant à encaisser et défaillances du recouvrement.

La Cour reprend intégralement une observation formulée en 1983 sur l'utilité qu'il y aurait à confier aux U.R.S.S.A.F. les tâches de recouvrement. La Cour évoque à ce titre les économies de gestion qui pourraient en résulter.

S'agissant du déséquilibre des régimes de retraite de sécurité sociale, la Cour insiste longuement sur l'inadaptation des financements à la progression des charges.

Le travail de la Cour apparaît, en la matière, assez original. Elle dépasse le simple contrôle de légalité ou de gestion de certains organismes pour s'orienter vers une réflexion sur l'évolution du financement de la retraite et sur les aménagements susceptibles de restaurer l'équilibre financier.

Le montant des avantages de retraite servis actuellement est de l'ordre de 500 milliards de francs, soit 40 p. 100 des dépenses sociales et 12 p. 100 du produit intérieur brut.

La crise de financement des régimes accentuée, en outre, l'importance des disparités qui les séparent tant en matière de dépenses que de recettes.

L'écart de 1 à 10 en 1984 entre les montants moyens des retraites liquidées est significatif de grandes différences dans le niveau des avantages servis, dans les revenus qui ont été utilisés pour le calcul des cotisations et dans le nombre des années antérieures d'assurance.

Enfin, des différences significatives de l'effort contributif de l'assuré apparaissent selon les régimes. L'effort personnel du salarié que traduit sa part de cotisation est, pour un même montant de prestation, plus important dans le régime général - 32 p. 100 - que dans les régimes spéciaux de salariés - 15 p. 100. L'écart est également important entre les exploitants agricoles - 24 p. 100 - et des ressortissants des autres régimes de non-salariés - 70 p. 100.

La Cour constate que la conception même des régimes d'indemnisation de l'invalidité et des handicaps a contribué à la mise en place d'un ensemble incohérent et que les difficultés d'application rencontrées par les organismes gestionnaires ne peuvent être surmontées sans de profondes réformes.

Enfin, pour l'indemnisation du chômage, je rappelle que, dans le rapport publié en 1983, la Cour avait relevé qu'il souffrait de nombreuses lacunes et que le contrôle de la qualité des demandeurs d'emplois indemnisés présentait des défaillances. Dans son dernier rapport, la Cour constate qu'elles n'ont pas fait l'objet des redressements nécessaires.

Dans un autre domaine, selon la Cour, les investissements sont mal conçus et exécutés.

Elle observe que la réalisation des équipements publics peut, en règle générale, être divisée en deux grandes catégories : les uns ont trait à des erreurs de conception, soit quant aux besoins réels, soit quant au coût de l'opération ; les autres concernent le processus de réalisation des équipements où divers manquements au code des marchés publics - ils sont source de surcoûts - sont relevés.

Le plan « informatique pour tous », notamment, a fait l'objet d'un montage financier particulièrement complexe.

Ainsi, le recours au crédit-bail, en tant qu'il comporte un engagement de dépenses sur les exercices ultérieurs, est en infraction avec l'article 11 de l'ordonnance organique en vertu duquel les engagements doivent être contenus dans la limite des crédits ouverts pour l'exercice courant.

Or la Cour constate que le crédit-bail est un mode de financement de plus en plus répandu du fait des dérogations qui ont été autorisées par circulaires du ministère des finances.

La situation actuelle caractérisée, selon la Cour, « par l'existence d'une prohibition de principe tempérée par des exceptions énoncées dans des circulaires ministérielles » n'est pas satisfaisante.

« Si le principe du crédit-bail est accepté - continue la haute juridiction - les conditions et les limites exactes de sa mise en œuvre doivent être clairement définies dans un texte de valeur juridique incontestable. »

Je traiterai maintenant des investissements des collectivités locales.

Depuis 1983, le contrôle *a posteriori* des comptes des collectivités locales a été confié aux chambres régionales des comptes. A partir de 1985, les chambres régionales ont rendu des jugements sur les comptes des collectivités locales, sur la base des comptes de 1983. Ces jugements sont synthétisés dans le rapport public.

Je citerai quelques exemples. S'agissant de l'aménagement des stations de sport d'hiver, la Cour estime que les projets témoignent souvent d'un optimisme excessif, les études préalables étant en outre insuffisantes. Les risques relatifs aux interventions des sociétés d'économie mixte locales en matière d'accession à la propriété sont également évoqués. Les conséquences d'opérations financières menées par diverses collectivités locales font enfin l'objet de diverses observations.

En dépit de la diversité des cas mentionnés dans le rapport, un trait commun semble se dégager : plus que des irrégularités, la haute juridiction relève ici des exemples de mauvaise gestion.

Une telle démarche prête évidemment le flanc à des réponses abruptes, évoquant le contexte local et dont le message est, en substance : « Sur le terrain, il n'était pas facile de faire autrement ! »

La situation des entreprises publiques donne lieu à des développements toujours essentiels au sein du rapport public.

Ces développements peuvent être regroupés sous deux rubriques essentielles : d'une part, exercice contradictoire et contestable de la tutelle sur le secteur public et, d'autre part, problèmes liés à une extension abusive des interventions de certaines entreprises publiques.

La Cour relève quelques exemples. Arrêtons-nous un instant sur les relations « coupables » - c'est la Cour qui le dit - du budget général et du budget annexe des P. et T.

L'enquête de la Cour corrobore étrangement ce qui a été dit dans cette enceinte lundi dernier. La Cour dénonce l'ampleur de la charge pesant sur le budget annexe des P. et T. au titre de la filière électronique et du Centre national d'études spatiales. Elle condamne encore plus vigoureusement le versement au budget général.

Ce sont certainement ces pratiques que notre commission des finances connaît bien, qui sont à la source de l'endettement du budget annexe des P. et T.

La Cour utilise une formule éloquent : « Plus le résultat de la gestion s'améliore, plus le budget annexe fait appel à l'emprunt ». C'est assez paradoxal !

Enfin, la Cour a pu s'inquiéter de la manière dont les P. et T. ont été conduits à payer les annuités du crédit-bail mis en place pour le financement du plan informatique pour tous.

Manifestement, ce financement a peu de rapports avec l'intérêt réel des télécommunications. En outre, il est en contradiction avec l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, en ce qu'il contredit les règles de la spécialité budgétaire.

La tutelle de l'Etat sur le secteur public de l'audiovisuel est également jugée pesante et étouffante par la Cour.

Il n'est pas besoin d'insister sur les remarques de la Cour sur ce sujet. Elles confirment largement les observations diverses, répétées et très anciennes du rapporteur spécial de la commission des finances.

Le problème du contrôle des entreprises publiques est évoqué aussi bien à propos de la compagnie internationale des services en informatique, la C.I.S.I., que pour la compagnie française d'études et de construction, la Technip.

Les observations de la Cour à propos de ces deux sociétés posent le problème crucial d'une gestion publique navigant entre une autonomie qui ne saurait se confondre avec l'irresponsabilité et une tutelle qui doit se garder d'être « tatillonne ».

La société la Signalisation, filiale de C.G.C.T. - compagnie générale de constructions téléphoniques - entreprise nationale à l'époque, offre un exemple frappant d'un développement abusif des interventions d'une entreprise publique.

C'est le cas notamment des opérations menées pour le renouvellement du réseau téléphonique de Koweït City. Le contrat de 450 millions de francs a été signé en 1985 : il se traduirait par une perte d'environ 730 millions de francs, soit bien plus que le montant du contrat lui-même.

En effet, la Signalisation et sa maison mère, la C.G.C.T., n'avaient pas en elles-mêmes les moyens humains, administratifs, techniques et financiers de mener à bien ce chantier dès lors, notamment, qu'elles ne disposaient plus du soutien logistique d'I.T.T.

Ainsi la Cour met-elle à nouveau l'accent sur la propension des entreprises publiques à engager des politiques de diversification et les échecs de telles politiques, ce reproche s'adressant également à la Technip et à la C.I.S.I., comme je viens de le dire.

En conclusion, il semble à votre rapporteur qu'il peut être reproché à l'administration, dans certains cas, son inertie, et dans d'autres, la dispersion de ses actions.

Inertie quand elle n'arrive pas à s'arracher à ses errements anciens, quand elle ne s'adapte qu'avec lenteur aux mutations socio-économiques et quand elle ne contrôle pas suffisamment les organismes ou entreprises qu'elle subventionne.

Dispersion quand elle multiplie ses interventions ou que les entreprises et organismes qu'elle subventionne diversifient les leurs.

Afin de corriger ces deux comportements, il importe de développer les procédures de contrôle que la Cour des comptes et l'inspection des finances ne peuvent seules assurer : contrôles internes à l'administration, contrôle parlementaire par l'association, dont je me suis félicité tout à l'heure, avec la Cour des comptes, ainsi que développement des relations entre rapporteurs spéciaux et magistrats de la Cour qui pourraient générer un foisonnement d'idées en matière d'économies budgétaires.

De même votre commission constate-t-elle une nouvelle fois la non-parution du rapport de la commission des suites, même si les résultats que celle-ci a pu obtenir par le passé demeurent globalement décevants.

Il importe aujourd'hui de réfléchir, tant dans l'administration ou à la Cour des comptes elle-même qu'au Parlement, sur les prolongements véritables qui pourraient être donnés au rapport public. Ceux-ci se limitent, pour l'instant, aux échos que la presse lui accorde traditionnellement au début de l'été et au présent rapport, trop décalé dans le temps et malheureusement déphasé par rapport à la diversité des problèmes soulevés par une discussion budgétaire tournée vers l'avenir, alors que les constatations de la Cour portent sur des faits relevés au moins deux années auparavant.

Lorsque chacun constate combien les incohérences dénoncées par la Cour ont tendance à se reproduire au fil des ans, l'intérêt d'un suivi véritable des recommandations de la Cour apparaît évident. Il serait de nature à enrichir considérablement le débat budgétaire.

La Cour des comptes a, de son côté, commencé à réfléchir à l'adaptation de sa mission à cette exigence. Elle envisage, ainsi, de publier à l'attention des services administratifs ayant

fait l'objet de ses investigations des rapports périodiques d'activité. Cette initiative nous paraît particulièrement intéressante.

Elle témoigne, en outre, s'il en était besoin, de la vitalité renouvelée de la Cour des comptes.

A l'inverse, le contrôle exercé par le Parlement sur l'exécution des lois de finances, tel qu'il est défini par l'article 164-IV de l'ordonnance du 30 décembre 1958, apparaît encore aujourd'hui beaucoup plus affaire de volonté que de moyens.

Pour ma part, je rappelle qu'il appartient au Sénat, par le truchement de sa commission des finances, de contrôler le fonctionnement des sociétés filiales à plus de 30 p. 100. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

7

REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR DÉCÉDÉ

M. le président. Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral M. André Daugnac est appelé à remplacer, en qualité de sénateur des Pyrénées-Orientales, M. Guy Malé, décédé le 3 décembre 1987.

8

LOI DE FINANCES POUR 1988

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1988.

Comptes spéciaux du Trésor

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les comptes spéciaux du Trésor.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les comptes spéciaux du Trésor regroupent un volume d'opérations considérable, puisqu'il représente, en 1988, par rapport à celui du budget général et des budgets annexes, 21,4 p. 100 en dépenses et 23,8 p. 100 en recettes.

Les comptes spéciaux du Trésor, vous le savez, ont pour caractéristique d'être extrêmement hétérogènes : par leur nature, puisqu'ils retracent des activités agricoles, industrielles, culturelles, financières ; par leur volume, puisque les opérations prévues en 1988 vont de 7 millions de francs à près de 174 milliards de francs ; par leur vocation, qui peut être d'affecter des ressources à des dépenses, d'évaluer les résultats d'une activité, d'encadrer des opérations d'ordre non budgétaire.

Par ailleurs, à travers certains comptes spéciaux du Trésor, apparaissent des aspects essentiels de la politique économique : privatisation, financement des exportations, aides à l'industrie, aide au développement.

La présentation des comptes spéciaux du Trésor ne peut être exhaustive. Elle ne peut pas non plus, sous peine d'être artificielle, s'articuler entièrement autour de thèmes directeurs.

C'est pourquoi votre rapporteur a choisi de présenter par catégorie les principaux comptes spéciaux du Trésor, en soulignant le caractère parfois stratégique de certains de ces comptes.

La justification des comptes spéciaux du Trésor est double. Outre la volonté de rapprocher certaines opérations - c'est le cas des comptes d'affectation spéciale, qui permettent l'affectation d'une recette à une dépense, et des comptes de commerce, qui retracent l'exercice d'activités de type industriel et

commercial, à titre accessoire, par des services publics de l'Etat - on trouve la nécessité de décrire des activités de l'Etat de nature non budgétaire : c'est le cas des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers et des comptes d'opérations monétaires, ainsi que des comptes qui retracent des opérations temporaires tels que comptes d'avances ou comptes de prêts.

Quelles sont les caractéristiques des comptes spéciaux du Trésor ?

Ces comptes permettent une plus grande souplesse par rapport aux principes budgétaires.

Ils permettent, en premier lieu, l'affectation d'une recette à une dépense par la voie des comptes d'affectation spéciale. Ces recettes peuvent d'ailleurs être abondées de subventions de l'Etat, dans la limite de 20 p. 100 des dépenses du compte.

En second lieu, il convient de noter le caractère évaluatif des prévisions de dépenses pour les comptes de commerce et facultatif pour les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers et les comptes d'opérations monétaires.

En troisième lieu, enfin, il caractérise le report du solde du compte, chaque année, sauf dérogation contraire de la loi de finances.

Les comptes spéciaux du Trésor dans la loi de finances pour 1988 sont au nombre de quarante-deux, contre quarante-quatre en 1987, en raison de la clôture de deux comptes.

Les comptes clos sont, en premier lieu, le compte 903-14, « Prêts à la caisse d'amortissement pour l'acier », comme le prévoyait l'article 73-IV de la loi de finances pour 1987. La mission de la C.A.P.A. était d'assurer le paiement des échéances d'emprunts contractés avant le 1^{er} juin 1978 par des entreprises sidérurgiques. Il est intéressant à cet égard de souligner un chiffre : de 1978 à 1986, 16,13 milliards de francs avaient été ouverts au compte de la C.A.P.A. à ce titre. La dette de la caisse, financée par les remboursements et par des fonds publics, sera donc reprise par l'Etat au 1^{er} janvier 1988.

Il s'agit, en second lieu, du compte 902-04, d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat ; il a été clos par vote de l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1988.

Parmi les comptes restants, on trouve douze comptes d'affectation spéciale dont le volume global de recettes pour 1988 est de 59,62 milliards de francs, 50 milliards de francs de recettes étant affectés au compte d'affectation des produits de la privatisation. Si l'on ne retient que les autres recettes, la progression par rapport à 1987 est de près de 2 p. 100.

On trouve également treize comptes de commerce, dont sept ont un caractère militaire - le volume d'opérations est de 44,72 milliards de francs, soit une diminution de 3,5 p. 100 par rapport à 1987 - quatre comptes de règlement avec des gouvernements étrangers, pour une charge nette de 2,56 milliards de francs, soit une progression de 25 p. 100.

Le compte essentiel est celui de la consolidation des dettes commerciales de pays étrangers, dont la charge nette passe de 1,95 milliard de francs à 2,42 milliards de francs.

Mais on trouve aussi quatre comptes d'opérations monétaires - seul est en activité, en 1988 comme en 1987, le compte d'émission des monnaies métalliques, dont la charge nette passe de 550 millions de francs à 680 millions de francs - quatre comptes de prêts, pour un volume d'opérations de 3,82 milliards de francs, soit une diminution de 29 p. 100 par rapport à 1987.

Le plus important est celui des prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement, dont les dépenses étaient de 4,29 milliards de francs en 1987 et de 2,72 milliards de francs en 1988.

Bien entendu, il ne peut être question de procéder à un examen exhaustif des comptes spéciaux du Trésor, étant donné l'inégale importance des comptes et leur très grande hétérogénéité.

C'est pourquoi j'ai choisi d'étudier, par catégorie, les principaux comptes spéciaux du Trésor, et surtout leur évolution de 1987 à 1988.

J'ai préféré examiner, de façon liminaire, deux comptes particulièrement importants et dont l'évolution est liée aux opérations de privatisation.

Créé par la loi de finances rectificative pour 1986, le compte d'affectation spéciale des produits de la privatisation - 902-21 - se remarque par la clarté des opérations, notamment sur l'emploi des recettes à travers le compte d'affectation de ces produits.

Je rappelle que le principe de l'affectation est exclusivement réservé à des dépenses de patrimoine : réduction du désendettement et dotation en capital des entreprises publiques.

En recettes, figurent les produits des opérations de privatisation effectuées en application de la loi du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

En dépenses, nous trouvons les dotations à la caisse d'amortissement de la dette publique ; la couverture des charges résultant des nationalisations par remboursement à la caisse nationale de l'industrie et à la caisse nationale des banques ; enfin, les dotations en capital aux entreprises du secteur public.

Il est intéressant de noter que, dans la loi de finances initiale pour 1987, 30 milliards de francs étaient prévus au titre des recettes. La dotation pour la Cadep, la caisse d'amortissement de la dette publique, s'élevait à 16,3 milliards de francs, soit 54,3 p. 100. C'est, en réalité, en recettes des opérations de privatisation, 65 649 millions de francs et, en dépenses, 48 819 millions de francs que nous trouvons, avec, pour la Cadep, 31 088 millions de francs, soit 63,7 p. 100 contre 54,3 p. 100 prévus en faveur du désendettement.

Plus de 5 milliards de francs pour la caisse nationale de l'industrie et la caisse nationale bancaire, et plus de 12 milliards de francs pour les dotations en capital constituent les autres dépenses du compte d'affectation. Il convient de noter deux dotations en capital : pour Charbonnages de France-Chimie, 2 milliards de francs et, pour la C.G.E., 3 430 millions de francs.

La clarté des opérations est confirmée à la lecture du compte de commerce intitulé « gestion de titres du secteur public », qui retrace l'ensemble des opérations de dotation en capital à partir des recettes du budget de l'industrie, des P. et T., de vente de titres hors loi du 2 juillet 1986 et du compte d'affectation spéciale n° 902-26.

Pour sa part, la loi de programmation militaire pour 1987 prévoit pour l'exercice 1988 le rattachement de 1 000 millions de francs de fonds de concours provenant de la cession d'actifs mobiliers, c'est-à-dire du produit de la cession de titres des entreprises placées sous la tutelle du ministère de la défense.

J'en viens aux comptes d'affectation spéciale.

Sur douze comptes présentés, onze sont en activité.

Le fonds pour la participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins n'enregistrera d'opérations qu'après l'entrée en vigueur de la convention sur le droit de la mer.

En volume, et mis à part le compte 902-21, les deux principaux comptes d'affectation spéciale sont gérés par le ministère de la culture.

Il s'agit, tout d'abord, du compte d'emploi de la redevance de la radiodiffusion et télévision française.

La répartition de la taxe devait, d'après le projet de loi de finances pour 1988, être retracée dans le compte. C'est donc normalement votre rapporteur qui aurait eu à se prononcer sur la répartition de la redevance entre les divers organismes.

Il est apparu cependant à votre commission des finances qu'il était légitime de conserver l'examen de la répartition du produit de la redevance dans le budget de la communication. L'Assemblée nationale a d'ailleurs voté un amendement, en ce sens, à l'article 52 du projet de loi de finances.

En revanche, les frais de gestion du service chargé de la perception de la redevance apparaissent, en dépenses, au compte 902-15 à un niveau qui se stabilise - 397,5 millions de francs en 1987 et 1988 - mais qui semble très élevé, compte tenu de l'évasion fiscale pratiquée assez couramment vis-à-vis de la redevance.

Sur demande du Sénat, le Gouvernement a accepté de tenir compte, pour 1988, d'une sous-estimation du produit de la redevance, déjà constatée en 1987 : ainsi, le montant des recettes du compte d'emploi de la redevance a été majoré de 100 millions de francs, ce dont votre rapporteur se félicite.

Le deuxième compte important est le compte de soutien financier à l'industrie cinématographique et à l'industrie des programmes audiovisuels.

Ce compte, il faut le dire, beaucoup plus complexe décrit les mécanismes d'aide financière à deux secteurs : celui du cinéma, production et exploitation, et celui de l'audiovisuel, production.

Il enregistre en recettes, notamment : le produit de la taxe additionnelle au prix des places de cinéma, le remboursement des avances sur recettes, une contribution du budget de l'Etat, qui sont affectés à l'industrie du cinéma.

Il enregistre également le produit d'un prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion publicitaire et des abonnements. Ce produit est réparti entre l'industrie du cinéma et celle de l'audiovisuel.

Pour 1988, le volume des recettes attendues est de 1 175 millions de francs. Le supplément de 45 millions de francs par rapport à 1987 provient essentiellement du prélèvement sur les recettes des sociétés de télévision, dont la progression est affectée intégralement à l'industrie de l'audiovisuel.

Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'industrie du cinéma reçoit 8 millions de francs supplémentaires : 4 millions destinés à la production et 4 millions à l'exploitation.

On peut se demander vraiment si une subvention de 4 millions de francs suffira à enrayer la crise sérieuse que traverse, depuis plusieurs années, le secteur de l'exploitation des salles de cinéma. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les intentions déclarées de M. le ministre de la culture et de la communication d'alimenter le compte de soutien à l'exploitation cinématographique afin de mettre en place un plan de sauvetage des salles de cinéma. A propos de ce compte, pouvez-vous m'indiquer quelle procédure vous pensez tenir ?

En volume, le troisième compte d'affectation spéciale est le fonds national pour le développement du sport doté de 1 milliard de francs contre 908 600 000 francs en 1987 et dont les recettes proviennent principalement : d'une part, du produit du prélèvement sur les enjeux du loto sportif, qui représentent 710 millions de francs en 1988 contre 718 millions de francs en 1987 ; d'autre part, du produit du prélèvement sur les sommes mises au loto national, soit 235 millions de francs contre 230 millions de francs en 1987.

Il est apparu au Sénat que le produit attendu du prélèvement sur les enjeux du loto sportif, pour 1988, était surestimé, même s'il avait été revu en baisse.

C'est pourquoi il a voté, en première délibération de la première partie de la loi de finances, une augmentation de 2 à 2,5 p. 100 du taux de prélèvement sur les sommes mises au loto national.

Votre rapporteur se félicite de cette augmentation de recettes, évaluée à 55 millions de francs, et qui devrait être consacrée aux dépenses de préparation des jeux Olympiques de 1992.

Le quatrième compte d'affectation spéciale, en volume d'opérations, est celui du fonds national pour le développement des adductions d'eau, le F.N.D.A.E.

Les recettes prévues pour ce compte sont évaluées à 699 millions de francs en 1988 contre 689 millions de francs en 1987.

Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, votre rapporteur avait présenté un amendement tendant à augmenter la taxe sur la consommation d'eau de un centime par mètre cube, afin d'augmenter les ressources du fonds. En effet, les opérations restant à réaliser dans le domaine de l'assainissement restent très importantes. Le Sénat avait finalement adopté un amendement visant à différer au 1^{er} août 1987 cette augmentation.

Or, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances pour 1988, le Sénat a également adopté un amendement visant à augmenter la taxe sur la consommation d'eau à nouveau de un centime par mètre cube, et ce toujours à compter du 1^{er} août 1988 : 35 millions de francs de recettes supplémentaires devraient donc revenir au F.N.D.A.E., ce dont votre rapporteur, une fois de plus, se félicite tout particulièrement.

Les comptes de commerce concernent plus particulièrement le secteur militaire.

Sur un volume de recettes évalué en 1988 à 44 752 millions de francs, les comptes retraçant des opérations industrielles et commerciales de l'armée rassemblent plus de 43 640 millions de francs répartis essentiellement entre trois comptes.

Le compte de fabrication d'armements - 18 550 millions de francs en recettes et dépenses pour 1988 - retrace l'exécution des études, fabrications et réparations de matériels d'armement confiées à la direction des armements terrestres.

Le compte de constructions navales de la marine militaire - 1 950 millions de francs en recettes et dépenses pour 1988 - retrace, lui, l'exécution des études, recherches, fabrications, constructions et réparations navales confiées à la direction des constructions navales.

Enfin, le compte d'approvisionnement des armées en produits pétroliers regroupera 3 380 millions de francs en recettes et dépenses pour 1988.

J'en viens aux comptes d'opérations monétaires.

La diminution de 130 millions de francs de la charge nette de ces comptes provient également du compte d'émission des monnaies métalliques. L'excédent de recettes de 680 millions de francs prévu en 1988 s'explique de la façon suivante.

En recettes, sont inscrits le produit des émissions prévisibles en 1988 et le crédit donné au Trésor par la Banque de France au titre de l'augmentation de la circulation de 2 100 millions de francs.

En dépenses, sont inscrits le coût de fabrication des nouvelles pièces, soit 550 millions de francs et la charge de retrait des pièces de 10 franc en cupro nickel aluminium, soit 880 millions de francs.

S'agissant des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, le découvert autorisé passe de 6 248 millions de francs en 1987 à 8 668 millions de francs en 1988. La charge nette progresse de 1 950 millions de francs en 1987 à 2 420 millions de francs en 1988.

Cette progression est due intégralement au compte de consolidation des dettes commerciales de pays étrangers, dont le découvert passe de 5 940 millions de francs à 8 360 millions de francs, et la charge nette de 1 950 millions de francs à 2 420 millions de francs. Elle est due à une volonté politique de rebudgétisation progressive des mécanismes d'aide à l'exportation, dans un contexte de dégradation sérieuse de la solvabilité de certains pays débiteurs.

J'en viens aux comptes d'avances.

Le principal compte d'avances du Trésor est le compte d'avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes, puisqu'il représente un volume de 173 900 millions de francs sur un total de 185 600 millions de francs pour l'ensemble des comptes d'avances.

Ce volume s'explique par la nature de l'avance. En effet, l'Etat avance aux collectivités publiques le produit des impôts qui leur reviennent afin de résoudre le problème de trésorerie qui se pose du fait des dates de recouvrement. L'avance est donc calculée sur la base du produit estimé pour les impôts locaux.

Enfin, deux comptes de prêts retiennent particulièrement l'attention.

Le compte de prêts du fonds de développement économique et social voit ses dépenses inscrites pour 1988 demeurer stationnaires - 1 100 millions de francs - tandis que ses recettes augmentent fortement, passant de 1 570 millions à 3 074 millions de francs, ce qui induit une diminution de la charge nette du compte de 1 974 millions de francs.

La diminution de l'enveloppe des crédits du F.D.E.S., depuis cinq ans, reflète donc un désengagement de l'Etat à l'égard des aides à l'industrie réalisées sous forme de prêts. Vous pourrez le constater en consultant l'annexe 2 de mon rapport écrit relative à l'évolution des prêts du F.D.E.S. à l'économie entre 1980 et 1988.

Les prêts à la caisse centrale de coopération économique sont en augmentation. Toutefois, s'ils sont inscrits au même compte, ils ne relèvent pas de la même philosophie.

L'augmentation des recettes prévues en 1988 est très importante : 1 987 millions de francs étaient inscrits à ce titre en 1987 et 3 074 millions de francs le sont en 1988. L'explication me paraît résider dans un remboursement anticipé attendu des ports autonomes.

S'agissant des comptes de prêts aux Etats étrangers en vue de faciliter l'achat des biens d'équipement, on peut signaler que les prêts accordés sont mixtes. Ils sont constitués de

prêts du Trésor et de crédits commerciaux garantis. La part des prêts du Trésor s'élève à 35 p. 100. Elle a tendance, depuis quelques mois, à augmenter pour s'établir à 50 p. 100 à l'égard de plusieurs pays. L'annexe 4 du rapport - et je voudrais attirer votre attention sur ce point, mes chers collègues - donne des précisions intéressantes sur le type de commandes induit et sur les pays concernés. De plus en plus, le compte 903-07 retrace donc l'octroi d'une aide publique au développement autant qu'à l'exportation.

Les articles rattachés à la deuxième partie du budget et relatifs aux comptes spéciaux du Trésor sont les articles 39, 40, 42 à 47.

Compte tenu des majorations de recettes de certains comptes d'affectation spéciale adoptées par le Sénat en première partie de la loi de finances, les articles 40 et 43 autorisant les ouvertures de crédits des comptes d'affectation spéciale devront être ajustés en conséquence avant le vote de la loi de finances de 1988. A ce sujet, lors du débat sur le mécénat, je vous avais indiqué combien il était important d'assurer le renforcement des structures du monde associatif. Je vous remercie d'avoir entendu l'appel des associations et d'avoir doté le compte de 1 million de francs.

Cependant, l'élargissement considérable de la zone de responsabilité des associations exige de leur part un effort rapide et important, à la fois pour la formation de leurs responsables et pour étoffer les activités d'études, de recherche et d'expérimentations relatives à la vie associative.

C'est pourquoi nous vous demandons d'accueillir favorablement les efforts du président de notre commission des finances, Christian Poncelet, qui souhaite obtenir au profit de ces quelque 500 000 associations, une majoration véritablement indispensable des crédits du compte 902-20. Je vous en remercie à l'avance.

Les autres articles rattachés n'appellent aucune observation particulière.

Je vous prie d'excuser la longueur d'un exposé qui aura pu paraître fastidieux, mais on ne peut traiter de façon précipitée un volume d'opérations qui représente pas loin de un cinquième à un quart du budget de notre pays.

Après la remise en ordre, la maîtrise des finances publiques apparaît dans l'affirmation des priorités qui se dégagent de façon sensible de l'examen des différents comptes.

On a le sentiment que M. le ministre d'Etat et vous-même, monsieur le ministre délégué, avez décidé d'une route et que vous vous y tenez.

Au moment où les plus grandes incertitudes règnent quant à l'évolution des marchés financiers et boursiers du monde entier, cette rectitude dans votre attitude tempérée par le pragmatisme dont vous avez su faire preuve récemment, ne peut que rassurer notre pays quant à la volonté de son gouvernement de poursuivre une politique d'assainissement dont personne, par les temps qui courent, ne pourrait prétendre faire l'économie.

En conséquence, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits des comptes spéciaux du Trésor pour 1988 ainsi que des articles 39, 40, 42 à 47 du projet de loi de finances pour 1988. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat, décidée le 28 octobre 1987, la conférence des présidents a fixé à cinq minutes le temps de parole dont chaque groupe dispose pour cette discussion.

La parole est à M. Perrein. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous constatons effectivement une nette tendance à la diminution des comptes spéciaux du Trésor, ce dont nous nous félicitons. La suppression de la caisse d'amortissement pour l'acier fait passer leur nombre de 54 en 1981 à 47 en 1986 et à 43 en 1988. Cette évolution signifie que le gouvernement précédent n'est pas étranger à cette réduction.

Le caractère dérogatoire de la procédure des comptes spéciaux du Trésor justifie donc une vigilance particulière de la part du Parlement, vigilance quant à l'utilisation même de cette procédure, qui doit, comme l'indiquent les articles 23 et suivants de l'ordonnance portant loi organique du 2 jan-

vier 1959, être limitée au strict indispensable. Or, monsieur le ministre, je m'interroge sur l'utilisation du compte d'affectation des produits de la privatisation.

Les prévisions de recettes sont de 61,2 milliards de francs en 1988 contre 41,2 milliards de francs en 1987. Cette forte progression devrait provenir de l'estimation des produits de la privatisation, qui passeraient de 30 à 50 milliards de francs. Monsieur le ministre, cela suppose qu'en 1988 serait programmée la privatisation de deux compagnies d'assurances. Les derniers événements boursiers ont pourtant contraint le Gouvernement à reporter ses privatisations. Un tel report risque fort de se transformer en abandon, la situation restant bien fragile sur les marchés financiers.

Chaque jour, on constate que l'expectative est relayée par l'incertitude : incertitude sur la parité du dollar, l'économie américaine et les tensions qui en résultent sur la parité franc-mark.

Monsieur le ministre, vos résultats économiques, les déséquilibres extérieurs qui s'accroissent, tout concourt à aggraver l'inquiétude sur l'avenir économique de notre pays.

Je ne parlerai pas ici, faute de temps, du bien-fondé ou non de votre politique de privatisation. Je vous poserai quelques questions directement liées au présent projet de loi de finances pour 1988.

M. le rapporteur a parlé tout à l'heure de l'article 66 bis du projet de loi de finances. De quoi s'agit-il ?

Sur proposition de sa commission des finances, l'Assemblée nationale a voté une disposition stipulant que le compte spécial de gestion de titres du secteur public - article 34 du collectif budgétaire de 1986 - pourra également retracer des versements au budget général, versements issus de la privatisation du secteur de l'armement, dont Matra en particulier.

Ces versements serviront, sous forme d'apports ou de dotations en capital, à des entreprises industrielles ou publiques du secteur de l'armement, dans le domaine de la recherche, en vue de l'application de la loi de programmation militaire votée au mois de mai 1987.

La question n'a pas échappé à M. le rapporteur, qui conclut, à la page 16 de son rapport : « L'article 66 bis modifie donc l'article 34 de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986. » Or, en modifiant cet article 34 du collectif budgétaire de juillet 1986, relatif à la gestion des titres du secteur public, l'article 66 bis du projet de loi de finances risque, en fait, de changer la philosophie, voire la finalité de l'affectation des recettes de privatisation. C'est très clair.

En effet, que dit l'article 33 de la loi de finances rectificative pour 1986, créant ce compte d'affectation spéciale ? Il stipule que les recettes de privatisation ont trois fonctions, trois affectations : le désendettement de l'Etat, par des versements à la caisse d'amortissement de la dette publique ; l'amortissement des obligations émises par la caisse nationale des banques et la caisse nationale de l'industrie ; enfin, les apports en capital à des entreprises publiques. Soit !

Désormais, l'article 66 bis va plus loin en prévoyant une affectation précise pour certaines recettes de privatisation. En l'occurrence, le montant des cessions d'actifs prévues par la vente de Matra ira directement augmenter les crédits de la recherche - on s'en réjouirait donc au budget général - et c'est là qu'il y a, selon nous tricherie - dans le chapitre destiné au secteur public de l'armement.

Autrement dit, à recettes précises correspondent des affectations précises, donc pour un financement des dépenses courantes de l'Etat, d'où notre inquiétude de voir cette extension s'appliquer aussi aux comptes d'affectation spéciale de l'article 33.

Dois-je vous rappeler, mes chers collègues, les propos de notre rapporteur général au cours des débats sur le collectif budgétaire de 1986 ? « La cession au secteur privé des participations détenues directement ou indirectement par l'Etat dans soixante-cinq sociétés nationalisées considérées procurera des produits qu'il ne paraît pas souhaitable d'inscrire au titre du budget général, pour le motif que ceux-ci seraient alors utilisés en vue du financement des dépenses courantes. Aussi est-il prévu d'isoler ces ressources et de les réserver à : ». M. Blin énumérait ensuite les trois affectations que j'ai citées tout à l'heure.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Perrein.

M. Louis Juppé. Par conséquent, cet article 66 bis confirme que les privatisations servent à réduire le déficit budgétaire, contrairement à ce que dit le Gouvernement. A

partir du moment où l'article 66 bis autorise cette affectation précise, je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les recettes de la privatisation du Crédit agricole...

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Ah ! Voilà l'astuce !

M. Louis Perrein. ... par analogie avec l'article 66 bis.

Monsieur le ministre, votre majorité vous presse de questions à ce sujet et vos réponses sont ambiguës. Je suis persuadé que le Sénat serait très intéressé de vous entendre dire exactement quelles seront les affectations des recettes résultant de la privatisation du Crédit agricole.

Dans un premier temps, M. François Guillaume...

M. le président. Je vous demande une nouvelle fois de conclure. Vous ne disposez que de cinq minutes et vous parlez déjà depuis six minutes et demie.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, je vous promets que je ne prendrai pas la parole au moment des explications de vote.

M. le président. Soit, mais concluez rapidement.

M. Louis Perrein. Je termine, monsieur le président.

Monsieur le ministre, votre majorité vous presse de questions à ce sujet et vos réponses sont ambiguës.

Dans un premier temps, M. Guillaume a déclaré à l'Assemblée nationale, le 20 septembre : « Le secteur agricole et agro-alimentaire doit être inclus dans les bénéficiaires des dotations en capital du compte d'affectation spéciale. »

A l'Assemblée nationale, le 25 novembre, notre collègue le député Tavernier a demandé au Gouvernement de confirmer les dires de M. le ministre de l'agriculture. La réponse de M. le ministre d'Etat a été celle-ci : « Les produits de toutes les privatisations doivent aller à la réduction de l'endettement de l'Etat et à la recapitalisation des entreprises publiques. Le secteur agricole recevra, si nécessaire, une part des fonds dans des conditions compatibles avec la ligne générale que j'ai définie. »

Hier, lors de la séance de questions d'actualité à l'Assemblée nationale, M. Guillaume a répondu de la même manière à un député de la majorité. En conséquence, monsieur le ministre, avez-vous désavoué le ministre de l'agriculture ou allez-vous le faire ? Quelle est exactement votre réponse ? Où iront les sommes recueillies après la privatisation de la Caisse nationale de crédit agricole, si celle-ci se produit ?

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais montrer. En définitive, l'article 66 bis est une entorse à la politique que vous avez définie, devant l'Assemblée nationale en particulier, et je serais très heureux que vous répondiez à ces questions très précises. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'a évoqué M. le rapporteur, il restera quarante-trois comptes spéciaux du Trésor en 1988. Ils demeurent encore importants, et cela d'autant plus qu'ils constituent une dérogation au droit commun budgétaire. Les recettes retracées par ces comptes sont considérables puisqu'elles représentent 23 p. 100 des ressources du budget général de l'Etat. Or, si le nombre de comptes diminue, la somme totale progresse de 9,63 p. 100, ce qui est très nettement supérieur à la progression des autres budgets pour 1988.

La loi de finances pour 1987 avait estimé à 30 milliards de francs le produit des privatisations au titre de cette année.

Au 31 juillet dernier, le montant des recettes inscrites au compte spécial atteignait 51,5 milliards de francs et 50 milliards de francs sont retenus à ce titre pour 1988. Autrement dit, malgré la situation actuelle des marchés financiers, vous continuez à déclarer, monsieur le ministre, que vous poursuivrez les privatisations, même si vous précisez que cela se fera en fonction des possibilités du marché.

M. Balladur et vous-même, monsieur le ministre, avez beaucoup parlé du succès des privatisations. Que de gâchis financiers, en réalité, qui manquent aux investissements créateurs d'emplois stables et qualifiés ! Il serait intéressant de connaître le montant total des commissions versées aux banques depuis le début de la privatisation.

La relance nécessaire des productions nationales devrait s'appuyer sur la reconquête et le développement du marché intérieur, notamment par les investissements productifs et la politique de l'emploi que seul, précisément, un vaste secteur public peut piloter.

Voilà pourquoi nous proposons que les 60 milliards de francs économisés sur le remboursement de l'emprunt Giscard, en janvier prochain, servent à la renationalisation des entreprises privatisées.

Il s'agit d'une tout autre logique qui implique de protéger le patrimoine national et donc la capacité de la France et de l'Etat à mener une politique indépendante pour sortir de l'ornière du déclin. Mais nos propositions permettraient de ne pas alourdir les inégalités sociales et les prélèvements sur les petits et moyens salariés qui, d'une façon ou d'une autre, sont appelés à financer votre politique de privatisation.

La fuite en avant dans l'intégration européenne n'est pas non plus la bonne voie, car cette intégration n'est pas l'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Elle offre, au contraire, plus de parts de marchés européens réservées aux multinationales américaines. Ce n'est pas non plus la « déconnexion » vis-à-vis de Wall Street. C'est la libre circulation des capitaux vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ce n'est pas la coopération contre la spéculation et pour la croissance. C'est la surenchère dans l'austérité, la domination économique de la République fédérale d'Allemagne et le franc affaibli au profit du mark.

Les événements boursiers actuels prouvent combien nous avons raison. Il n'y a pas d'issue si on ne s'attaque pas à la loi de l'argent et aux exigences de la rentabilité financière. Alors que vous conduisez notre pays au fiasco, vous tentez de nier totalement vos responsabilités. En outre, vous essayez d'en tirer argument pour accentuer encore votre politique en expliquant qu'il est plus difficile aujourd'hui qu'hier de satisfaire les revendications du monde du travail. Vous ne pouvez pas vous dédouaner en déclarant que ce qui se passe actuellement ne serait qu'une conséquence de la politique américaine, car le mal vient d'abord de ce que nous avons, les premiers, appelé le « cancer financier ».

Depuis des années, l'argent s'accumule à la Bourse, où il y a l'équivalent de deux fois le budget de l'Etat que nous examinons, au détriment des salaires, de l'emploi, de la recherche, de la formation et de la production française. Ce mouvement s'est encore accéléré avec les privatisations.

Nous proposons, au contraire, des mesures efficaces rompant totalement avec la politique actuelle qui a conduit à un tel gâchis. Voilà pourquoi nous rejetterons ce budget des comptes spéciaux du Trésor. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Alain Juppé, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Juppé, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, les comptes spéciaux du Trésor regroupent des dépenses et des recettes d'une nature très diverse. Il est d'ailleurs d'usage de les évoquer lors de l'examen des crédits des départements ministériels dont ils relèvent. La présentation d'ensemble des quelque quarante-deux « budgets particuliers » qu'ils constituent est donc un exercice difficile.

C'est pourquoi je voudrais tout à la fois remercier et féliciter votre commission et son rapporteur, M. Neuwirth, pour la qualité de leur travail dans un domaine où, par définition, il est délicat d'avoir une vision synthétique. Je remercie également M. Neuwirth des appréciations très positives qu'il a portées sur ce sujet.

Pour ma part, tout en essayant de répondre brièvement aux observations qui ont été formulées par les différents orateurs, je m'attacherai à démontrer que, dans ce secteur comme dans d'autres, le projet de budget pour 1988 reflète un effort de transparence et de rigueur financière, tout en affirmant des priorités claires en faveur de certains secteurs.

Tout d'abord, l'effort de transparence et de rigueur financière.

Nous avons voulu dans ce domaine procéder à une clarification, comme cela a été souligné par votre rapporteur à plusieurs reprises.

Première manifestation de cette volonté, la réduction du nombre des comptes spéciaux.

La suppression par la loi de finances de 1987 de quatre comptes témoignait de la volonté du Gouvernement dans ce domaine. En effet, la procédure du compte spécial s'analyse comme une dérogation au droit commun budgétaire, et l'on ne peut y avoir recours légitimement que si les circonstances l'imposent vraiment.

C'est pour cette raison que l'Assemblée nationale a bien voulu voter, en première lecture, un amendement, proposé par le Gouvernement, tendant à supprimer le compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat. Ce dernier enregistrait des opérations de faible montant qui ne pouvaient d'ailleurs que diminuer au fur et à mesure du programme de privatisation.

Ainsi, en deux ans, nous avons réduit le nombre de comptes spéciaux de 47 à 42 - et non pas 43, monsieur Vizet -, ce qui va dans le sens des observations faites par le Sénat depuis de nombreuses années.

Autre exemple de remise en ordre : la rebudgétisation de la charge des accords de consolidation de dettes.

Cette rebudgétisation, qui concerne les accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers le nôtre, a été votée par le Parlement lors du collectif du printemps de 1986.

Cette initiative, conforme à notre souci de sincérité des comptes, aura un coût élevé en 1988 du fait des difficultés persistantes d'endettement des pays en voie de développement. La charge nette du compte s'élèvera, en effet, à 2 420 millions de francs.

Nous avons également adopté une démarche rigoureuse. Je prendrai deux exemples.

Le premier a trait à la réduction de 40 p. 100 de l'enveloppe des prêts du Fonds de développement économique et social à l'industrie tout d'abord. Cette diminution, soulignée par votre rapporteur, confirme la volonté du Gouvernement de réduire tout à la fois l'interventionnisme de l'Etat dans le domaine économique et les prélèvements fiscaux qui en découlent afin de redonner aux entreprises leur pleine capacité d'adaptation et de libre gestion.

Le second exemple qui illustre le sérieux de la gestion budgétaire concerne l'affectation des produits de la privatisation.

Le collectif du printemps de 1986 a créé, vous le savez, un compte d'affectation spéciale pour recevoir ces produits et en a limité l'emploi à deux usages et deux usages seulement : d'une part, le désendettement de l'Etat et, d'autre part, la recapitalisation des entreprises publiques, qui est, elle-même, une forme du désendettement public.

A la fin du troisième trimestre de 1987 et en incluant les recettes de 1986, quelque 58 milliards de francs de recettes avaient été constatés sur le compte de privatisation. Sur ce total, plus de 40 milliards de francs ont été affectés au désendettement de l'Etat, qu'il s'agisse de la dette courante de l'Etat ou de la dette issue des nationalisations. Le solde a été consacré à des dotations en capital pour les entreprises du secteur public, dont une partie - 3,6 milliards de francs - correspond à des apports liés aux opérations de privatisation.

C'est parce que nous n'avons pas cédé à la facilité et parce que nous n'avons pas confondu les recettes ordinaires de l'Etat et des recettes par nature exceptionnelles que le budget de 1988 ne se trouve pas affecté par le ralentissement du programme de privatisation lié à la situation actuelle des marchés. M. le rapporteur général l'a d'ailleurs souligné lors de l'examen de la première partie du projet de la loi de finances.

J'ai eu moi-même l'occasion de développer ce point lors de la discussion générale du budget, le 16 novembre dernier, et je le confirme encore aujourd'hui.

Si la prévision de recettes associée au budget de 1988 au titre des privatisations n'était pas réalisée, dans l'hypothèse où l'instabilité des marchés se poursuivrait, l'Etat se désendetterait moins, ce qui serait naturellement regrettable, car l'encours de la dette - je le rappelle - représente aujourd'hui quelque 1 300 milliards de francs, c'est-à-dire trois fois plus qu'en 1980.

De la même manière, si ces recettes n'étaient pas réalisées, le redressement définitif de certaines entreprises publiques serait retardé, ce qui serait tout aussi regrettable.

Mais - j'insiste de nouveau sur ce point - l'équilibre budgétaire, lui, ne serait pas compromis, car les résultats que nous avons acquis en matière de réduction du déficit résultent

tent non pas de quelque artifice ou de quelque choix à courte vue, encore moins de quelque tricherie, comme l'a dit hélas ! M. Perrein, mais d'un effort d'économie engagé depuis 1986 et qui produit aujourd'hui ses pleins effets.

Je voudrais d'ailleurs dire à M. Perrein que je n'ai pas très bien compris son argumentation ; je crains même qu'elle n'aille à l'encontre de ce qu'il cherche à prouver. En effet, tout ce qu'il nous a expliqué ne concerne pas les privatisations, ne concerne pas le compte d'affectation spéciale, mais un compte qui préexistait aux opérations de privatisation et qui est le compte de commerce.

L'amendement voté par l'Assemblée nationale a pour objet de permettre le versement au budget général de recettes qui passent par ce compte de commerce afin de respecter la loi de programmation militaire. Je le répète, cela ne concerne en aucune manière la privatisation des soixante-cinq sociétés qui ont fait l'objet de la loi de privatisation. Je ne vois donc pas à quel titre on peut parler, dans ce domaine, de tricherie.

Quant à l'affectation des produits de la privatisation de la caisse nationale de Crédit agricole, il faut beaucoup d'imagination pour mettre en contradiction tel ou tel membre du Gouvernement sur ce point. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Guillaume, d'ailleurs, a fait justice de ces insinuations. Vous l'avez vous-même cité, monsieur le sénateur. C'est lui-même qui a dit hier, à la tribune de l'Assemblée nationale, ce qu'il en était. C'est fort simple : le produit de la privatisation du Crédit agricole ira au compte d'affectation spéciale, comme tous les autres produits de la privatisation, et, comme eux, il servira soit à désendetter l'Etat, soit à recapitaliser les entreprises qui en ont besoin, et naturellement - pourquoi pas ? - dans le secteur agro-alimentaire. Il existe donc une parfaite convergence et une parfaite clarté des positions du Gouvernement sur ce point.

La volonté de maîtrise et de transparence des dépenses publiques dont nous avons fait preuve dans le budget de 1988 n'exclut pas, pour autant, l'affirmation de quelques priorités fortes. Les comptes spéciaux du Trésor en sont également l'illustration ainsi que n'a pas manqué de le souligner votre rapporteur M. Neuwirth.

Examinons quelques-unes de ces priorités. Premier exemple : le fonds de développement économique et social. L'augmentation de 200 millions de francs du prêt accordé par ce fonds à la caisse centrale de coopération économique tient compte des difficultés d'endettement des pays en voie de développement. Cette augmentation illustre l'effort de la France en faveur de l'aide publique au développement, qui constitue l'une des trois grandes priorités du budget de 1988, avec un objectif de 0,54 p. 100 du produit intérieur brut.

Deuxième exemple : votre commission ne manquera pas - j'en suis certain - de se féliciter des moyens dont disposera le fonds national de développement des adductions d'eau en 1988.

Ceux-ci, déjà en augmentation sensible du fait de l'extension en année pleine des relevements décidés en 1987, seront encore accrus à la suite de l'amendement que le Sénat a voté, en première lecture, et qui fait passer la redevance sur les consommations d'eau de 8,5 centimes à 9,5 centimes au 1^{er} août 1988. Cela fera d'ailleurs l'objet d'un amendement que je vous proposerai dans un instant.

Le Gouvernement s'est rangé à l'initiative de la Haute Assemblée, sachant combien elle était attachée à un mécanisme qui aide, en premier lieu, les communes rurales et qui a fait preuve de son efficacité et de sa souplesse d'adaptation aux besoins nouveaux des collectivités locales.

Troisième exemple : les moyens du fonds national de développement du sport ont été portés de 582 millions de francs en 1986 à 1 milliard de francs en 1988, soit un quasi-doublement.

Dès 1987, une enveloppe particulière a été réservée au sein de ces crédits pour concourir à la préparation des jeux Olympiques d'hiver de 1992.

Monsieur le rapporteur, s'agissant du fonds de soutien au cinéma, les crédits annoncés par mon collègue M. Léotard et destinés à aider l'exploitation des salles de cinéma - cela me paraît, d'ailleurs, être une meilleure démarche que le biais fiscal - seront financés sur le fonds de roulement du fonds de soutien, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires, compte tenu des disponibilités de ce fonds.

En ce qui concerne le fonds national de développement de la vie associative, je sais que votre commission a demandé une augmentation de 500 000 francs.

Toutefois, ce fonds étant un compte spécial du Trésor auquel est affectée une partie des enjeux du P.M.U., il n'est pas possible de majorer les crédits puisque ces comptes doivent être présentés en équilibre.

L'abondement demandé ne me paraît pas recevable sous cette forme. Par conséquent, je vous propose de majorer les crédits du titre IV de la jeunesse et des sports du même montant, c'est-à-dire de 500 000 francs, de manière à financer les actions que vous souhaitez voir subventionner. C'est donc par ce canal, plutôt que par une augmentation des crédits du F.N.D.V.A., qu'il me semble possible de donner satisfaction à la Haute Assemblée.

Enfin, je rappelle qu'un amendement du Gouvernement, adopté par votre Haute Assemblée dans la première partie du budget, a majoré de 100 millions de francs les prévisions de recettes pour 1988 qui figurent au compte d'affectation du produit de la redevance télévision. Cette réévaluation, qui traduit les efforts de productivité du service de redevance, auquel je tiens à rendre hommage ici, permettra au Parlement de compléter les attributions prévues à l'occasion de la discussion des crédits de la communication qui interviendra demain.

Telles sont, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, les considérations que je souhaitais évoquer pour présenter les comptes spéciaux du Trésor et répondre aux principales observations qui ont été formulées par les orateurs qui se sont succédé.

Je remercie la Haute Assemblée de bien vouloir approuver ces comptes spéciaux du Trésor. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Nous allons examiner les articles 39, 40, 42 à 47, 47 bis et 66 bis du projet de loi qui concernent les comptes spéciaux du Trésor.

III. - OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

Article 39

M. le président. « Art. 39. - Le montant des crédits ouverts aux ministres pour 1988, au titre des services votés des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, est fixé à la somme de 3 781 808 522 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 39.

(*L'article 39 est adopté.*)

Article 40

M. le président. « Art. 40. - I. - Il est ouvert aux ministres pour 1988, au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des dépenses civiles en capital des comptes d'affectation spéciale, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 16 569 966 000 francs.

« II. - Il est ouvert aux ministres pour 1988, au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, des crédits de paiement s'élevant à la somme totale de 57 381 206 235 francs, ainsi répartie :

« - dépenses ordinaires civiles 41 784 767 635 F ;
« - dépenses civiles en capital 15 596 438 600 F ;

Total 57 381 206 235 F. »

Le Gouvernement a déposé un amendement n° II-110 ainsi rédigé :

« 1° Majorer de 75 millions de francs les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de cet article au titre des dépenses civiles en capital.

« 2° Majorer de 100 millions de francs les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de cet article au titre des dépenses ordinaires civiles.

« 3° Majorer de 75 millions de francs les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de cet article au titre des dépenses civiles en capital. »

La parole est à M. le ministre.

M. Alain Juppé, ministre délégué. Monsieur le président, je viens d'indiquer quel était l'objet de cet amendement.

Il tire les conséquences des modifications apportées par le Sénat lors de la discussion de la première partie sur les recettes de plusieurs comptes spéciaux : le fonds national pour le développement des adductions d'eau, le compte d'affectation de la taxe parafiscale affecté au financement des organismes du service public de la radiodiffusion et de la télévision et, enfin, le F.N.D.S., par augmentation des prélèvements sur les enjeux du Loto.

Il s'agit donc d'un amendement de coordination avec les décisions déjà adoptées par la Haute Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial. La commission est, bien entendu, favorable à cet amendement qui - M. le ministre vient de le dire - tire les conséquences des modifications votées par notre assemblée. C'est, en fait, une mise en forme de nos décisions.

Je veux également remercier M. le ministre, car la formule qu'il a mise au point pour ce qui concerne la vie associative me paraît plus appropriée. En effet, il paraissait difficile de charger encore davantage le P.M.U. - en l'espèce, je n'ose pas dire « le baudet ».

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-110, accepté par la commission.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 40, ainsi modifié.

(L'article 40 est adopté.)

B. - OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE

Articles 42 à 47 bis

M. le président. « Art. 42. - I. - Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1988, au titre des services votés des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale, est fixé à la somme de 198 500 000 francs.

« II. - Le montant des découverts applicables en 1988 aux services votés des comptes de commerce est fixé à 1 280 000 000 francs.

« III. - Le montant des découverts applicables en 1988 aux services votés des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers est fixé à 6 248 000 000 francs.

« IV. - Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1988, au titre des services votés des comptes d'avances du Trésor, est fixé à la somme de 185 613 000 000 francs.

« V. - Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1988, au titre des services votés des comptes de prêts, est fixé à la somme de 2 837 400 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Art. 43. - Il est ouvert aux ministres, pour 1988, au titre des mesures nouvelles des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 130 000 000 francs et à 41 000 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Art. 44. - Il est ouvert aux ministres, pour 1988, au titre des mesures nouvelles des comptes de commerce, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 80 000 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Art. 45. - Il est ouvert au ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, pour 1988, au titre des mesures nouvelles des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, une autorisation de découvert s'élevant à la somme de 2 420 000 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Art. 46. - Il est ouvert au ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, pour 1988, au titre des mesures nouvelles des comptes d'avances du Trésor, des crédits de paiement s'élevant à la somme de 275 000 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Art. 47. - Il est ouvert aux ministres, pour 1988, au titre des mesures nouvelles des comptes de prêts, des crédits de paiement s'élevant à la somme de 982 600 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Art. 47 bis. - Le compte spécial du Trésor n° 902-04 « Compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » ouvert par l'article 18 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949), par l'article 31 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950 et par l'article 42 de la loi n° 51-592 du 24 mai 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1951, est clos à la date du 31 décembre 1987. » - *(Adopté.)*

Article 66 bis

M. le président. « Art. 66 bis. - Le cinquième alinéa de l'article 16 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949), modifié par l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 1986 (n° 86-824 du 11 juillet 1986) est complété par la phrase suivante :

« Il peut également retracer des versements au budget général, intervenant entre 1987 et 1991, dans la limite des montants de cessions d'actifs prévus par la loi de programmation, n° 87-342 du 23 mai 1987, relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991. » - *(Adopté.)*

Je donne acte au groupe communiste qu'il a voté contre.

Économie, finances et privatisation

I. - CHARGES COMMUNES ET II. - SERVICES FINANCIERS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation : I. - Charges communes (dont rapatriés) et II. - Services financiers.

Mes chers collègues, je dois vous signaler que, ce matin, lors de la conférence des présidents, M. le président de la commission des finances a fait part de son inquiétude quant au déroulement de nos travaux et quant au retard qui était apporté dans l'examen du projet de loi de finances.

Je vous lance donc un appel, ainsi qu'aux membres du Gouvernement ici présents, pour que vous vous efforciez de limiter au minimum vos interventions de façon que nous puissions achever l'examen de la deuxième partie de la loi de finances dans des conditions convenables.

La parole est à M. Juppé, ministre délégué.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le budget des charges communes regroupe des interventions de natures fort diverses, et, là encore, il est souvent difficile d'en faire une présentation synthétique. A cet égard, ayant lu le travail de synthèse effectué par votre rapporteur, je voudrais le remercier de la qualité de sa présentation.

J'exposerai, tout d'abord, le budget des charges communes à proprement parler, après quoi j'évoquerai le problème de la dette publique.

Le budget des charges communes traduit les grandes orientations de notre politique budgétaire : maîtrise des dépenses, sérieux des évaluations, remise en ordre des procédures.

En ce qui concerne la maîtrise des dépenses, la part du budget des charges communes dans le budget de l'Etat poursuit sa décroissance. Elle était de 26,40 p. 100 en 1986 ; elle est tombée à 25,82 p. 100 en 1987 ; elle sera de 25,50 p. 100 en 1988.

Si l'on exclut la dette publique et les remboursements et dégrèvements d'impôts, la diminution des dépenses est encore plus frappante puisque celles-ci passent de 107 à 104 milliards de francs, et ce en dépit des rebudgétisations auxquelles nous avons procédé.

Deuxième caractéristique : des évaluations sérieuses. Les mesures nécessaires ont été provisionnées sur des bases réalistes, et je voudrais en citer quelques exemples.

L'Etat versera 1,8 milliard de francs de plus au titre de la compensation démographique entre les régimes sociaux ; il versera également un supplément de cotisation de 190 millions de francs à l'I.R.C.A.N.T.E.C. - l'institution de retraite

complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques ; enfin, de nouvelles exonérations de cotisations sociales sont prévues, d'une part, pour les chômeurs de longue durée et les titulaires de contrats de réinsertion en alternance, d'autre part, pour les correspondants de presse et les vendeurs de journaux.

Ces ajustements de crédits ont été compensés par des réductions sur les primes d'épargne-logement, les bonifications d'intérêts ou certaines subventions de l'Etat.

Enfin, nous nous sommes efforcés de remettre de l'ordre tant dans la présentation que sur le fond.

Votre commission a rappelé l'ampleur du travail accompli ainsi que de celui qui reste à accomplir pour réduire le nombre de chapitres budgétaires.

Je rappellerai, pour mémoire, les rebudgétisations que nous avons effectuées l'an dernier. La première concernait la rémunération, par le Trésor public, des fonds collectés par le réseau des chèques postaux.

L'assurance-crédit, inscrite pour la première fois depuis 1983 en loi de finances initiale, constituait la deuxième rebudgétisation importante.

Nous avons également, pour l'exercice 1988, inscrit au budget de l'Etat des dépenses d'aide au logement mises à la charge du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne depuis 1984.

Autre exemple de notre volonté de clarté et de transparence : les intérêts à verser, dès 1988, au titre des emprunts qui seront émis en 1988, sont désormais individualisés au sein du chapitre retraçant les intérêts des emprunts à moyen et long terme.

Enfin, nous supprimons le fonds spécial de grands travaux - F.S.G.T. - et la caisse d'amortissement pour l'acier - C.A.P.A.

Voilà ce que je tenais à dire sur ce projet de budget des charges communes.

J'en viens maintenant à la dette publique. La charge de la dette publique inscrite au titre 1^{er} du budget des charges communes, s'élève à 98 300 millions de francs, soit une augmentation de 4,8 p. 100 par rapport au montant inscrit dans la loi de finances initiale de 1987.

Il faut souligner que, pour la deuxième année consécutive, le rythme de la croissance de la dette s'est fortement ralenti par rapport aux années précédentes : 21 p. 100 en 1984, 17,5 p. 100 en 1985, 12 p. 100 en 1986.

Cette progression serait d'ailleurs encore plus faible, si nous n'avions pas procédé à la rebudgétisation de la dette du F.S.G.T. et de la C.A.P.A. A structure constante, la progression serait limitée à 2,5 p. 100.

La modération de la progression de cette charge s'explique, en premier lieu, par l'effort d'économie entrepris depuis 1986. Le déficit budgétaire a été réduit dans les conditions que vous savez. Quant au désendettement de l'Etat, il a été accéléré grâce aux recettes de privatisation. Enfin, le financement des besoins de l'Etat a été réorienté vers le moyen et le long terme.

Ces différentes actions expliquent pour une très large part cette modération de la charge de la dette.

Cependant, la modération de la progression de la charge de la dette publique s'explique aussi par une gestion de la dette plus moderne et plus efficace.

L'année dernière, je vous avais annoncé trois réformes : l'élargissement et la modernisation du marché des bons du Trésor négociables ; la normalisation des émissions des emprunts d'Etat ; la mise en place d'un réseau de spécialistes en valeurs du Trésor.

Ces trois réformes ont été réalisées et elles ont porté leurs fruits.

Notre pays pratique désormais une politique moderne d'émission de ses emprunts qui tient compte en permanence de la situation des marchés et permet donc une meilleure gestion de la dette publique.

Par ailleurs, à la différence de ce que font la plupart des autres grands pays, l'Etat mène, depuis l'année dernière, une politique active, c'est-à-dire qu'il n'attend plus passivement le remboursement des titres émis. Bien au contraire, comme la plupart des grands émetteurs du secteur privé, la présence de

l'Etat sur le marché secondaire de sa dette lui permet de garantir la bonne tenue de sa signature, de lisser l'échéancier de sa dette, et de profiter des opportunités de marché.

Ces opérations sur le marché secondaire contribuent aussi à la diminution de la charge de la dette publique, y compris pour les années à venir.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les observations que je souhaitais développer sur ce budget des charges communes.

Je vous présenterai maintenant le budget des services financiers.

L'exhaustivité du rapport de la commission des finances me dispense de vous le présenter en détail ; je remercie d'ailleurs le rapporteur pour cet excellent document.

Je mettrai simplement l'accent sur trois points principaux, évoqués en conclusion par votre commission des finances, à savoir les gains de productivité et la modernisation des services, la formation et la qualification des agents, enfin la lutte contre la fraude.

Sur le premier point, la première manifestation de la meilleure efficacité des services financiers est la modération du taux d'augmentation de ce budget, qui, avec une progression de 2,74 p. 100, correspond au taux moyen d'augmentation du budget général.

Ce résultat est dû en particulier à l'évolution des effectifs puisque, après les efforts déjà accomplis en 1986 et 1987, le projet de budget pour 1988 prévoit 3 573 suppressions d'emplois, soit 1,4 p. 100 de l'effectif total. Ces suppressions d'emploi sont naturellement modulées en fonction de la situation et des besoins des différents services.

Les services extérieurs du Trésor, où le processus d'informatisation est le plus ancien et le plus développé, sont les moins touchés. La direction la plus nombreuse, à savoir la direction générale des impôts, se situe dans la moyenne. L'institut national de la statistique et des études économiques ainsi que la direction générale des douanes voient leurs effectifs diminuer respectivement de 1,7 p. 100 et de 1,6 p. 100, soit un peu en dessus de la moyenne, car ils donnent une priorité très forte à l'équipement informatique et aux gains de productivité induits par cet équipement. La seconde raison de cette diminution des effectifs dans ces deux services, un peu plus rapide que la moyenne, tient à la quasi-disparition des tâches liées au contrôle des changes et aux perspectives du grand marché européen.

L'effort principal en matière d'effectifs est demandé à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, avec la suppression de 3,48 p. 100 des emplois.

Ce budget tire donc, à la suite de celui de 1987, les conséquences de la suppression du contrôle des prix, tout en assurant à la direction générale les moyens en personnels et en crédits de fonctionnement qui lui permettent de se consacrer à sa mission désormais prioritaire, à savoir l'application du nouveau droit de la concurrence, l'information et la protection des consommateurs.

Cette action de modernisation des services des finances serait incomplète si elle ne s'accompagnait pas d'une action soutenue et volontariste de formation des agents et d'amélioration de leur qualification.

C'est la raison pour laquelle une des priorités du budget qui vous est présenté consiste à prévoir une augmentation importante des moyens et des crédits de formation continue, afin de permettre une meilleure adaptation des agents à l'évolution de leur emploi et aux méthodes de travail.

Parallèlement à cette action de formation, l'inscription dans le projet de budget de 3 400 transformations d'emplois pour un coût voisin de 40 millions de francs permettra de tirer les conséquences de l'amélioration de la qualification des agents, tout en adaptant la structure fonctionnelle des emplois des services financiers aux nouvelles méthodes de travail.

J'en viens maintenant à la lutte contre la fraude.

Votre commission a estimé nécessaire de doter l'administration fiscale et douanière des moyens les mieux adaptés à la lutte contre la fraude.

Je soulignerai sur ce point que la diminution des effectifs ne remet nullement en cause la priorité que le Gouvernement accorde à cette lutte contre la fraude et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, l'évolution de la fraude elle-même, de plus en plus sophistiquée, si je puis dire, et de plus en plus intellectuelle nécessite par conséquent non pas la mobilisation de gros bataillons de fonctionnaires mais des agents bien formés et bien outillés.

Ensuite, les diminutions d'effectifs n'ont pas touché les secteurs de lutte contre la fraude. Les gains de productivité dus notamment à l'informatisation concernent essentiellement les activités d'administration générale. Ainsi, grâce au redéploiement rendu possible, le nombre d'agents affectés à la lutte contre la fraude n'a pas baissé depuis trois ans à la direction générale des impôts.

S'agissant de cette administration, les moyens demandés pour 1988 et l'orientation générale du contrôle fiscal tendront à concilier l'amélioration de l'efficacité des contrôles avec le développement des garanties accordées aux contribuables aux termes de la loi que vous avez adoptée l'été dernier.

En 1988, le contrôle fiscal s'orientera autour de quatre grandes priorités.

La première est la relance du contrôle sur pièces, qui est un moyen tout à fait essentiel de contrôle et de détection de la fraude.

La deuxième est la sélectivité des vérifications. La fréquence des contrôles doit être harmonisée tant sur le plan géographique qu'à l'égard des différentes catégories professionnelles ou branches d'activité.

La troisième, je l'ai indiqué, est la spécialisation des agents et un meilleur encadrement.

La quatrième, enfin, est une meilleure différenciation des techniques de vérification. Il s'agit d'adapter les méthodes à la taille de l'entreprise et à l'enjeu réel pour le Trésor de la vérification, ce qui nous conduit à limiter la durée des investigations pour les petites entreprises dont la situation apparaît régulière au terme d'une première phase de contrôle.

Tels sont les axes définis pour 1988 et au-delà, qui devraient permettre de concilier ces deux objectifs complémentaires que j'évoquais, un meilleur consentement à l'impôt et un renforcement de la lutte contre la fraude.

S'agissant de la douane, son action contre la fraude porte prioritairement sur les trafics de stupéfiants et le terrorisme, ainsi que dans le domaine des échanges commerciaux. Je salue à cette occasion l'efficacité dont a fait preuve ce service depuis plusieurs mois dans tous ces secteurs.

Je rappellerai en particulier que, le 31 octobre dernier, les saisies de stupéfiants portaient déjà sur plus de 10 tonnes de cannabis pour 1987, 250 kilogrammes de cocaïne et 84 kilogrammes d'héroïne. Quant aux armes, sans même prendre en compte l'arsenal du navire *Eksund* intercepté en octobre, la douane avait saisi, en 1987, 769 armes à feu, près de 500 engins explosifs et plus de 150 000 munitions.

Une grande partie de ces prises est due aux unités aéronavales de la douane. Je tiens à vous informer que j'ai demandé qu'il soit rapidement procédé à une étude d'une amélioration du statut des agents de ces unités aéronavales de la douane afin de mieux tenir compte des conditions tout à fait particulières de leur emploi et des sujétions qui pèsent sur eux.

La douane concourt également, à travers le contrôle des produits importés, à la protection des consommateurs. Cela me conduit à vous dire quelques mots sur la nouvelle politique de la concurrence et de la consommation et sur les activités de la direction générale qui est chargée de cette tâche depuis la suppression de la direction de la concurrence, mais M. Arthuis aura certainement l'occasion de revenir plus tard sur ce sujet.

Dans les domaines de la concurrence et de la consommation, le budget pour 1988 traduit trois objectifs principaux.

En premier lieu, c'est la reconversion de la direction générale dont la première manifestation est la remise à niveau des effectifs, dont je vous ai parlé. Celle-ci ne compromettra aucunement son efficacité puisque des moyens lui sont donnés pour se moderniser. Elle bénéficie ainsi de 12 millions de francs en autorisations de programme contre 3 500 000 francs les années précédentes.

En deuxième lieu, l'action de l'institut national de la consommation dans le domaine des essais comparatifs sera développée. Elle doublera l'an prochain grâce à la multiplica-

tion par deux du nombre d'essais réalisés. La nouvelle autorité des essais comparatifs veillera à la déontologie et à la méthodologie de ces essais et fixera le programme à réaliser.

Enfin, troisième orientation dans cette politique de la consommation et de la concurrence, l'action des organisations de consommateurs sera encouragée. Malgré l'effort général de réduction des dépenses publiques, les subventions à ces organisations sont reconduites, ce qui montre l'importance que le Gouvernement leur attache. Le chapitre correspondant est par ailleurs majoré d'un crédit qui permettra d'indemniser les représentants des consommateurs pour leur participation aux comités départementaux de la consommation.

Le projet de budget prévoit également les moyens de fonctionnement nécessaires au nouveau conseil de la concurrence, élément essentiel du nouveau droit qui a été mis en place. J'indique que, dès la première année de fonctionnement, le nombre de saisines devrait au minimum tripler par rapport à celui de l'ancienne commission, que le conseil a remplacé à la fin de l'année 1986.

Pour conclure, je me bornerai à revenir rapidement sur quelques grands traits de ce projet de budget des services financiers.

Les dépenses de fonctionnement hors personnel augmentent globalement de 6,6 p. 100. Cette augmentation significative s'explique par plusieurs opérations exceptionnelles, en particulier, la mise à niveau des crédits de fonctionnement des cités administratives, le passage en année pleine du coût de fonctionnement et d'entretien des immeubles de Bercy et le lancement de la préparation du recensement de 1990, dont l'I.N.S.E.E. débutera les premiers tests en 1988.

De même, les dépenses d'équipement augmentent de 14 p. 100, indépendamment de l'important projet de construction d'un centre informatique polyvalent de la D.G.I. dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Une part importante de ces crédits, outre les projets que j'ai déjà cités, permettra, parallèlement à la poursuite du plan de construction, d'améliorer le cadre de travail des agents du ministère des finances grâce notamment à la rénovation d'un parc immobilier souvent ancien et mal entretenu.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire. J'ai essayé de contribuer, sans être trop rapide, à l'effort général d'accélération du débat que vous souhaitez.

Votre commission des finances a mis l'accent sur le renforcement de l'efficacité de l'administration et sur la modernisation des services dont ce projet de budget est une manifestation. Je ne saurais mieux caractériser ce projet de budget. Cet effort, dont bénéficie la nation tout entière à travers la maîtrise des finances publiques, n'aurait pu aboutir sans la compétence et le dévouement des 180 000 agents des services financiers auxquels je tiens à rendre ici publiquement hommage. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Cabana, ministre délégué.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en vous présentant les moyens budgétaires que le Gouvernement vous demande pour mener à bien, en 1988, son action en faveur de la communauté rapatriée, je voudrais, si vous le permettez, émettre le souhait de dépasser les apparences ; en effet, les moyens budgétaires que je vous soumetts sont globalement en régression, passant de 2 385 millions de francs, en 1987, à 2 169 millions de francs pour 1988.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que, dépassant cette apparence, nous nous attachions, si vous le permettez, à la réalité ; cette dernière m'amène à poser deux questions que je crois être les deux seules et les deux vraies questions qu'il faut se poser : premièrement, la comparaison des chiffres de 1988 et de 1987 est-elle pertinente ? Deuxièmement, que pouvons-nous faire avec les crédits qui vous sont demandés dans le projet de budget de 1988 ?

A la première de ces deux questions, je répondrai, bien entendu, que la comparaison d'une année sur l'autre des seules dotations inscrites à titre prévisionnel n'est pas signifi-

cative. Elle l'est d'autant moins que le montant des reports, c'est-à-dire les crédits non engagés et non dépensés, sont de l'ordre de la moitié des crédits figurant au budget initial. Dans ces conditions, la comparaison qu'il est légitime d'établir porte bien davantage sur les dépenses réellement effectuées au cours de l'exercice.

Lorsqu'on l'applique au très important chapitre 46-91 du budget des charges communes - il couvre, je vous le rappelle, les dépenses d'indemnisation ainsi que les remises et consolidations de dettes - cette comparaison révèle que ce chapitre était doté, en 1987, de un milliard de francs en loi de finances initiale et qu'il a bénéficié en cours d'année d'un report de 999 millions de francs. Les crédits inutilisés en fin de gestion devraient être de l'ordre de 750 millions de francs. La dépense effective en 1987 s'est donc élevée à 1 250 millions de francs.

En 1988, la dotation qui vous est demandée est de 645 millions de francs en loi de finances initiale, mais va s'y ajouter le report de l'exercice 1987 qui s'élèvera, je le disais voilà un instant, à 750 millions de francs au minimum. Dès lors, le montant total des crédits disponibles sur ce chapitre sera donc de 1 395 millions de francs, soit une progression réelle de 11,6 p. 100 par rapport au montant réellement dépensé en 1987.

La seconde question qu'il convient de se poser consiste à savoir ce que nous pouvons faire avec les crédits dont nous disposerons si vous acceptez la proposition que nous vous faisons. Je répondrai très clairement sur ce point : le Gouvernement pourra, en 1988, honorer scrupuleusement les termes des lois qu'il a proposées au Parlement et que celui-ci a bien voulu adopter, au mois de juillet 1987 notamment.

Les engagements les plus récents datent de 1987, mais d'autres remontent à bien plus loin : à la loi d'indemnisation de 1978 et même à la loi d'indemnisation de 1970. Les crédits que nous proposons d'affecter en 1988 permettent d'honorer les premiers effets de la loi de 1987 ainsi que les effets récurrents des lois antérieures.

Il s'agit, tout d'abord, de l'indemnisation complémentaire accordée aux rapatriés antérieurement indemnisés, mais aussi attribuée à de nouvelles catégories de rapatriés, ceux du Maroc et de Tunisie notamment. Permettez-moi de rappeler simplement que cette indemnisation représente 30 milliards de francs, soit plus que la totalité des indemnités précédemment versées. Et s'il est vrai que les versements seront répartis sur treize années, un examen attentif du calendrier de l'indemnisation, compte-tenu des critères que le Gouvernement et le Parlement ont arrêtés dans cette loi de 1987, permet de constater que 80 p. 100 des dossiers seront réglés au cours des sept premières années.

Nous avons donc parfaitement respecté les engagements que nous avons souscrits devant le Parlement et nous respectons tout aussi scrupuleusement ce que je pourrais appeler « les promesses des autres », puisque nous continuons à honorer les lois antérieures.

Mais nous ne nous en tenons pas là. Le Premier ministre a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de souligner que le Gouvernement entendait faire pour les rapatriés le maximum de ce que le redressement de notre pays et les contraintes financières permettaient. Là encore, les actes ont suivi les paroles : la gestion budgétaire menée par le Gouvernement en 1987 lui permet de proposer au Parlement, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour l'exercice 1987, deux importantes mesures d'anticipation. Bien entendu, le Parlement sera amené à se prononcer sur ce projet de loi qui est d'ores et déjà déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale après avoir été approuvé par le conseil des ministres.

La première mesure concerne l'indemnisation des rapatriés les plus âgés qui devait s'étaler sur les exercices 1988 et 1989 et qui sera réalisée en une seule fois, sur l'exercice 1988. La seconde vise les harkis et anciens supplétifs qui bénéficient d'une indemnisation forfaitaire qui devait s'étendre sur les exercices 1989, 1990 et 1991 ; or la tranche prévue en 1991 pourra leur être versée dès les premiers jours de 1988. Telles sont les améliorations que nous avons été en mesure d'apporter à ce dispositif.

Vous me permettez, mesdames, messieurs les sénateurs, de souligner l'importance des dispositions arrêtées pour effacer les dettes liées à la réinstallation des rapatriés et qui sont sans précédent dans la législation financière de notre pays. Elles sont particulièrement généreuses dans la mesure où le

dispositif législatif sur lequel elles s'appuient n'impose aucune condition de caractère économique à leur mise en application ; elles le sont également si l'on considère la longueur de la période pendant laquelle les prêts souscrits sont susceptibles d'être effacés, soit jusqu'au 31 décembre 1985.

Contrairement à ce que prévoyaient les lois d'indemnisation précédentes, le montant des prêts remis ne s'imputera pas sur celui de l'indemnité complémentaire.

A juste titre, les associations de rapatriés demandent que les circulaires d'application du décret du 28 août dernier, relatif à cette remise des prêts, soient rendues publiques très rapidement. Je partage totalement cette préoccupation dont certains se feront sans doute l'écho, mais je souhaite - c'est l'objet de discussions en cours entre les ministères intéressés - qu'aucune contestation ou incertitude ne puisse naître sur la portée des mesures qui seront arrêtées.

S'agissant des prêts de consolidation qui pourront être accordés aux rapatriés dont l'exploitation se trouve en difficulté, cette mesure complète la précédente. Elle peut se cumuler avec elle et devrait concerner la quasi-totalité des dettes qui ne peuvent faire l'objet d'un effacement. Le décret du 9 novembre dernier va être suivi, dans les prochains jours, d'une circulaire d'application.

Le Gouvernement tiendra également ses engagements en ce qui concerne la très importante question des retraites des rapatriés. Vous savez que la majorité d'entre eux se trouvaient placés en situation d'inégalité par rapport à nos compatriotes de souche française. Il s'agit, d'abord, de l'application de la loi du 4 décembre 1985 ainsi que du problème toujours ouvert des retraites complémentaires.

J'en viens à une autre question très importante pour l'avenir de plusieurs milliers de nos compatriotes, et particulièrement sensible à la fois pour des raisons d'ordre historique et pour des motifs qui tiennent à la vie quotidienne d'aujourd'hui : je veux parler de l'aide qui est apportée aux anciens harkis et autres supplétifs ayant servi en Algérie.

Le choix de la France par ces rapatriés a été payé d'un prix particulièrement élevé. Leur insertion sociale et celle de leurs enfants doivent être regardées comme une priorité nationale absolument essentielle.

L'engagement personnel du Premier ministre répond à cette préoccupation. Je sais qu'elle est largement partagée sur les bancs de cette assemblée. En effet - je le rappelle - le Premier ministre a engagé au début de l'année un programme d'aide aux anciens harkis et à leurs familles, et a décidé que l'Etat y affecterait un demi milliard de francs sur les deux exercices 1987 et 1988. Les dispositions nécessaires ont été prises pour dégager 250 millions de francs en 1987. Le budget des services du Premier ministre, que j'ai eu l'honneur de vous présenter hier, comportait la seconde tranche de ces crédits pour 1988, soit 250 millions de francs.

Mais, si l'engagement budgétaire est donc parfaitement tenu dans son montant et dans son calendrier, il ne saurait suffire. Là encore, les crédits ne sont rien en eux-mêmes et il faut considérer les actions réellement entreprises sur le terrain.

Tirant les leçons des insuffisances de l'expérience du passé, le Gouvernement a pris le parti de confier aux préfetures et aux services administratifs de droit commun le soin de mettre en œuvre le programme d'aide aux anciens harkis et à leurs familles. Par ailleurs, l'aide qui est apportée à ce titre est considérée comme devant s'ajouter aux aides de droit commun et non pas s'y substituer.

Il n'en reste pas moins vrai que la mise en œuvre effective sur le terrain demeure un réel souci pour le Gouvernement, les changements successifs d'interlocuteurs et de circuits administratifs ayant incontestablement provoqué des dysfonctionnements qui ont freiné ou retardé l'application du programme.

M'adressant au Sénat, je voudrais dire que l'action que les préfetures mènent sur le terrain, au plus près des administrés, est tout à fait irremplaçable mais qu'est tout aussi irremplaçable l'aide que les communes pourraient apporter à l'Etat dans le cadre des conventions d'action sociale, éducative et culturelle par lesquelles les communes et l'Etat peuvent s'associer pour une action particulière en faveur de cette communauté. Je saisis donc l'occasion qui m'est offerte pour lancer un appel à ceux d'entre vous qui exercent des responsabilités municipales : je souhaiterais qu'ils acceptent d'apporter à mon ministère une aide qui lui serait précieuse sur le terrain.

Il reste que, grâce au travail des préfetures, plus de 75 p. 100 des crédits que nous avons mis à leur disposition ont pu être engagés d'ores et déjà dans divers domaines.

Je pense qu'il est un secteur où l'aide à cette communauté doit être particulièrement accentuée, celui du logement. D'ores et déjà, les premières informations qui me parviennent indiquent que près de 60 p. 100 des crédits dépensés dans les départements en faveur des familles d'anciens harkis le sont en matière de logement : aide à l'accession à la propriété, aide à la réhabilitation, aide au déménagement et, trop fréquemment, hélas ! aide à la résorption des loyers impayés. S'il est un domaine dans lequel il est important que nous puissions faire un effort tout à fait exceptionnel, c'est bien celui-là.

Avant de conclure, je voudrais, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, en venir aux aspects moraux de l'action entreprise par le Gouvernement afin de refermer, dans la justice et dans la dignité, ces pages de notre histoire nationale que j'évoquais voilà quelques instants.

Certes, je ne voudrais pas évoquer cette question de la réparation morale pour occulter le fait que nous ne nous serions pas préoccupés de la réparation matérielle, comme cela a été souvent le cas dans le passé : je pense que les propos que je viens de tenir montrent que cette réparation matérielle est largement engagée.

Au nombre des mesures morales figurent celles qui sont tournées vers le passé. Je veux parler des mesures d'amnistie, qui ont fait l'objet d'une première loi en 1982. Or celle-ci, à l'usage, s'est révélée parfois insuffisante et nous l'avons donc complétée par une loi de 1987 qui fera l'objet, dans les prochains jours, d'un texte d'application dont j'ai la faiblesse de penser qu'il pourrait être définitif dans ce domaine.

En ce qui concerne l'avenir, cette réparation morale passe par le projet d'édification d'un grand mémorial qui, contrairement à ce que l'on entend dire, n'est pas du tout destiné à être un mémorial des rapatriés, mais doit viser à la réhabilitation de l'œuvre que la France a accomplie outre-mer. Il faut que ce soit un centre vivant de rayonnement, d'étude et de recherche, témoignant de l'action qu'à travers le monde, sur les cinq continents, la présence française a menée à bien et conduit aujourd'hui encore, dans les divers domaines de l'économie et de l'organisation sociale, des institutions politiques et de l'expansion culturelle, de la formation des hommes, de l'éducation, de la science et de la culture.

Un comité se réunit très régulièrement au ministère des rapatriés pour mettre au point ce projet, sous ses aspects non seulement symboliques et architecturaux mais aussi géographiques, juridiques et financiers.

Les crédits consacrés à ce projet de mémorial n'ayant pas été dépensés en 1987, ils seront donc reportés sur l'exercice 1988.

Voilà donc près de deux mois, mesdames, messieurs les sénateurs, que j'ai pris en charge le dossier des rapatriés. Il s'agit assurément d'un dossier difficile, car, vingt-cinq ans après le grand exode, l'opinion et les intéressés comprennent de moins en moins les raisons pour lesquelles il n'est pas définitivement clos.

M. Robert Vizet. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Camille Cabana, ministre délégué. Mais le ministre que je suis possède un atout important : celui de disposer d'un capital législatif et financier que je dois à la ferme volonté du Premier ministre et au travail très efficace de mon prédécesseur.

M. André Jarrot. Très bien !

M. Camille Cabana, ministre délégué. Il me revient de faire en sorte que ce dispositif se mette effectivement en place dans des conditions optimales de rapidité et d'efficacité. Je vous ai donné, dans mon exposé, des indications qui ne laissent planer aucun doute sur la réalité de cette mise en place.

Il reste encore quelques textes à prendre ; ils sont en bonne voie. Mon ambition est d'en finir avant la fin de la présente année. Cela demandera encore beaucoup d'ardeur, beaucoup de vigilance et beaucoup de ténacité. Mais ce résultat est à notre portée. Il est indispensable que la volonté du Gouvernement, soutenue et approuvée par le Parlement,

trouve sans plus tarder sa traduction la plus concrète. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (charges communes). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, singularité de l'organisation de nos débats : alors qu'avec un montant total de 81 milliards de francs le budget de l'agriculture et celui du B.A.P.S.A. retenaient, jeudi dernier, pendant plus de dix heures l'attention de notre assemblée, celui des charges communes, qui pèse quatre fois plus, ne se voit octroyer que moins de deux petites heures.

M. Guy Penne. Très bien !

M. André Fosset, rapporteur spécial. Je sais bien que l'arithmétique n'est pas seule en cause. La sensibilité de nos compatriotes et, partant, celle de nos collègues, doivent aussi être prises en compte. Mais, n'accorder qu'un quart d'heure à l'unique rapporteur d'un budget représentant 30 p. 100 des charges de l'Etat est certainement trop restrictif.

Je m'efforcerais cependant de ne pas trop excéder ce temps de parole, vous priant seulement, mes chers collègues, d'excuser l'insuffisance du simple survol d'un budget dont la complexité ne facilite guère l'analyse.

On y trouve en effet des chapitres aussi différents que le 11-01 « Service des rentes perpétuelles et amortissables », doté de 58 milliards de francs et le 64-01 « Aide pour l'équipement hôtelier » qui ne reçoit que 461 373 francs, des lignes aussi fondamentales que celles qui concernent les bonifications en matière de prêts, et d'autres aussi anodines que celles qui traitent de la garantie accordée par l'Etat aux emprunts de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien. Certaines dotations sont transférées en cours d'exécution à d'autres budgets : il en est ainsi en matière d'emploi.

A l'inverse, certains chapitres reçoivent des versements de tous les autres ministères. C'est le cas pour les pensions versées aux agents de l'Etat.

Pour près des deux tiers de son montant, les crédits de ce budget ont un caractère indicatif. Le titre 1^{er}, qui concerne la dette publique, a un caractère évaluatif. Il n'est donc guère facile pour le Parlement d'étudier un tel budget, pas plus, du reste, qu'il n'est facile pour le Gouvernement de le préparer.

En matière de dette publique, où les paramètres sont multiples - évolution des taux, comportement du marché - le droit à l'erreur peut toujours être invoqué.

Dans le passé, l'erreur se produisait toujours dans le même sens : celui de la sous-estimation des charges d'ou, en compensation, ces nombreux arrêtés d'annulation de crédit qui privaient de leur sens les décisions budgétaires du Parlement.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, fort heureusement, et cela me conduit, monsieur le ministre, à rendre hommage au sérieux du travail accompli par vos services.

Une approche prudente des besoins de l'Etat est indispensable, en effet, pour éviter les mauvaises surprises en cours d'année et au moment du règlement de la loi de finances.

Il me faut aussi reprendre un point, si classiquement abordé dans notre assemblée qu'il en devient presque une litanie ; c'est celui des chapitres qui paraissent à la commission des finances du Sénat, comme à celle de l'Assemblée nationale d'ailleurs, ne pas avoir leur place au budget des charges communes.

Un effort de clarification a été entrepris l'an dernier et cette année en ce qui concerne, d'une part, le ministère des affaires sociales et, d'autre part, le ministère de l'équipement, avec, en particulier la budgétisation de l'excédent du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne. C'est un progrès. Cet effort de clarification va dans le bon sens. J'espère, monsieur le ministre, que vous ne vous arrêterez pas en si bon chemin.

Mais plus positif encore, parce que bien concret, est l'effort de rebudgétisation entrepris en 1987 et poursuivi en 1988. J'ai déjà mentionné le fonds de réserve des caisses d'épargne, dont le transfert allège le budget général. L'alourdit, en revanche, la suppression de la caisse autonome d'amortissement pour l'acier et du fonds spécial de grands

travaux qui fait l'objet de l'article 64 rattaché. La reprise au titre I^{er} du budget rend la situation plus claire. De même, les dotations nécessaires à l'équilibre financier de la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur - Coface - sont portées à 2 milliards de francs. Elles étaient l'an dernier de 1 milliard de francs en loi de finances initiale et n'existaient pas auparavant. On se rapproche de la vérité, mais, à la lumière du projet de loi de finances rectificative, je crains - hélas ! - que, l'an prochain encore, la réalité ne dépasse la prévision tant est difficile la situation des clients extérieurs de notre pays. Les comptes sont plus clairs. Sont-ils assez réalistes ?

Le budget des charges communes regroupe trois grandes catégories de dépenses qui représentent chacune environ un tiers de l'ensemble.

La dette publique absorbe, en 1988, 98 milliards de francs et les dépenses en atténuation de recettes, 120 milliards de francs. Il reste environ 100 milliards de francs de crédits divers.

Les dépenses en atténuation de recettes regroupent les dégrèvements et les remboursements d'impôts. En fait, il s'agit de moins-values sur les rentrées fiscales dont la plupart ont un caractère automatique. Leur évaluation n'est pas aisée. Au total, 121,4 milliards de francs sont inscrits dans le « bleu » de 1988, en progression de 10 p. 100 sur 1987. En réalité, la croissance devrait être plus forte car l'abattement de 16 p. 100, décidé en 1987, sur les bases de la taxe professionnelle, apparaît à l'état A de la loi de finances sous la rubrique « Prélèvement sur recettes ».

La dette publique absorbe presque 10 p. 100 du budget de l'Etat. En 1980, moins de 5 p. 100 du budget étaient consacrés à la charge de la dette. En valeur absolue, l'encours de la dette a atteint, au 31 juillet 1987, 1 231 milliards de francs contre 500 milliards de francs au 31 décembre 1981. Le total aujourd'hui représente 25 p. 100 du produit intérieur brut.

Certes, notre pays reste encore à un niveau d'endettement comparable, sinon inférieur, à celui de ses principaux partenaires. Mais, si en 1981 la situation était très bonne, elle s'est depuis lors considérablement dégradée. Aujourd'hui, lorsqu'un citoyen verse 10 francs d'impôts, 1 franc va aux intérêts des emprunts contractés.

Pour mettre un terme à cette dégradation, le Gouvernement a choisi, avec raison, de réduire le déficit budgétaire, d'où découlera une moindre croissance de l'endettement. Pour arrêter complètement cette croissance, il faudrait supprimer le déficit budgétaire, ce qui n'est évidemment pas possible instantanément. Seule une diminution progressive pouvait être obtenue. Elle a exigé un effort de rigueur très difficile. Félicitons le Gouvernement de l'avoir entrepris et encourageons-le vivement à poursuivre dans cette voie.

Il reste que la croissance de la dette se poursuit. Pour la ralentir, le Gouvernement a choisi d'affecter une grande partie des produits de la privatisation à l'allègement de la dette publique à travers la caisse d'amortissement spécialement créée à cet effet. Là encore, c'est un choix judicieux et courageux. Judicieux, parce que c'est la meilleure formule pour atténuer à long terme le poids de la dette. Courageux, parce qu'il aurait été beaucoup plus facile d'affecter le produit des privatisations au service des intérêts que de l'utiliser pour rembourser le capital. La caisse d'amortissement a donc entrepris un travail d'arbitrage pour choisir parmi les emprunts cotés ceux qu'il y avait intérêt à racheter sur le marché.

De même, l'Etat a choisi de racheter les titres de ce qu'il est convenu d'appeler sa « vieille dette ». Il s'agit d'emprunts anciens, souvent complexes, n'existant plus que pour des encours faibles et dont les frais de gestion étaient disproportionnés.

Le Gouvernement a aussi choisi d'emprunter à long terme afin de stabiliser la dette et de la soustraire aux variations brusques que peut connaître la dette à court terme, justement dénommée « dette flottante ». La durée de vie moyenne de la dette négociable est passée de trois ans trois mois à cinq ans quatre mois, entre fin 1984 et fin 1987.

Cette évolution n'a été possible que par l'augmentation de la part des emprunts à long terme. Un seul chiffre : en un an, la dette à court terme est restée stable à 435 milliards de francs, alors que, pendant la même période, soit du

31 juillet 1986 au 31 juillet 1987, la dette à long terme est passée de 496 milliards à 577 milliards de francs. De même, la durée des bons du Trésor a été allongée en raison de l'émission de bons négociables à deux ans et cinq ans.

L'Etat a également réduit la part de la dette à taux variable. Elle ne représente plus désormais que 16 p. 100 de l'encours total, contre 38 p. 100 à la fin de 1987. Cette évolution résulte essentiellement de la diminution des bons du Trésor à taux variable dont la part est passée de 64 à 25 p. 100 entre fin 1984 et mai 1987.

Une nouvelle politique de gestion de la dette publique - M. le ministre l'a rappelé tout à l'heure - a été également mise en place. Elle consiste en la réduction du nombre des lignes de cotation afin de donner à chacune d'elles une capitalisation significative grâce à la technique fort justement dite de « l'assimilation ». En effet, elle assimile une émission nouvelle à une tranche d'emprunt antérieurement émise en adaptant, selon la situation du marché, le prix d'émission afin qu'il corresponde aux autres caractéristiques de l'emprunt de rattachement. Ainsi sont favorisées la liquidité du titre et la création d'un marché secondaire et stable.

Les émissions sont régulières et sont annoncées à l'avance leur calendrier et leur montant minimal.

En permettant le lissage des crêtes importantes, cette modernisation des techniques confère à la gestion d'une dette devenue considérable la souplesse qu'impose une gestion rationnelle.

Chacun sait qu'en janvier prochain devra être remboursé en numéraire l'emprunt 7 p. 100 1973 pour un montant de l'ordre de 50 milliards de francs au moins, puis, à partir de 1990, les obligations renouvelables du Trésor, ces fameuses O.R.T. émises entre juin 1983 et juin 1985, dont les intérêts sont payables en une fois, à l'échéance. C'est encore plus de 30 milliards de francs qu'il faudra mobiliser au titre de l'héritage. Sans les progrès réalisés au cours de ces dernières années, de graves problèmes se seraient alors posés.

L'amélioration de notre situation financière est aussi passée par le remboursement quasi intégral de la dette extérieure de l'Etat. En 1981, l'Etat français n'était plus débiteur de l'étranger. Mais, fin 1984, son endettement vis-à-vis de l'étranger s'élevait à 72 milliards de francs. L'utilisation de toutes les facultés de remboursement autorisées a permis de revenir pratiquement à la situation de 1981, puisque l'encours n'est plus que de 4 milliards de francs, dont le remboursement ne peut être anticipé. Nous ne saurions trop approuver cette politique.

C'est aussi le budget des charges communes qui supporte le coût des garanties accordées par l'Etat à certains emprunts. Pour certaines opérations difficiles - la restructuration de la sidérurgie, par exemple - le recours à cette technique était légitime. Mais, trop souvent, il en a été usé pour extraire du cadre budgétaire des charges qui, de toute manière, pèseront - mais à terme - sur le contribuable. Heureusement, ces erreurs sont abandonnées ; mais le poids de l'héritage est, là aussi, très lourd. Le chapitre 14-01, qui retrace le coût de ces garanties, a dû être doté de 5 milliards de francs, soit une croissance sur l'an dernier de 1 milliard de francs.

Cette progression s'explique toutefois par les garanties données en matière de commerce extérieur, dont la mise en jeu échappe aux pouvoirs publics. En revanche, nous relevons avec satisfaction que les autres garanties s'orientent vers la réduction. Il en est ainsi, en particulier, pour les garanties de change données aux institutions financières spécialisées, notamment à la caisse centrale de coopération économique. Il en est de même pour les garanties données au financement de l'industrie qui régressent malgré les problèmes bien connus de la construction navale. La baisse du dollar n'a pas que des inconvénients !

C'est ce chapitre également qui a pris en charge le remboursement de l'emprunt qu'avait contracté, pour la construction de son complexe de Valbonne, la mission laïque française dont le fonctionnement particulièrement laxiste avait - on s'en souvient - donné lieu à de sévères critiques de la Cour des comptes. En contrepartie, l'Etat devient propriétaire de Valbonne. Le paiement effectif interviendra en 1988.

L'évolution des dotations du chapitre 44-98, « Participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique » - il s'agit ici des bonifications d'intérêt - apporte aussi un exemple de la politique de désengagement suivie par l'Etat au cours de la précédente gestion. Là encore, la méthode employée visait à masquer la progression réelle des charges.

Le F.D.E.S. débudgétisé, qui, sous forme d'une caisse française de développement industriel, empruntait avec la garantie et avec une bonification de l'Etat, a été supprimé. Ses dotations budgétaires, déjà réduites en 1987, sont, pour 1988, de nouveau en diminution - et c'est heureux - de 346 millions de francs.

Ainsi, ce domaine des garanties marque bien le caractère positif de la politique financière du Gouvernement.

Malheureusement, ce budget enregistre aussi les coûts qu'engendrent les difficultés financières rencontrées par nos partenaires commerciaux. Le passif de la Coface, évoqué tout à l'heure, en est une illustration.

Il en est une autre : celle qu'apporte le chapitre 68-00, « Aide extérieure », dont les crédits doublent quasiment en passant de 221 millions de francs en 1987 à 422 millions de francs pour 1988, afin de financer les dons, associés aux prêts sur protocoles, eux-mêmes en accroissement, qu'accorde le Trésor français pour des opérations d'équipement.

La solidarité à l'égard des pays en développement est nécessaire, mais c'est un poids lourd à supporter pour notre budget, qui va devoir aussi assumer la charge résultant de l'augmentation de la contribution de la France à divers fonds ou organismes internationaux : les crédits pour le fonds africain de développement et pour le fonds asiatique de développement augmentent chacun de 250 millions de francs et, pour la participation de la France au capital de l'agence internationale de développement, est ouverte une autorisation de programme de 5,79 milliards de francs.

C'est la démonstration qu'il n'est plus possible aujourd'hui de demeurer à l'écart des échanges de services et de capitaux qui s'opèrent à travers la planète.

De cette interdépendance, certains de nos compatriotes ont fait la douloureuse expérience. Je veux ici parler des rapatriés.

Pour la première fois, un ensemble d'îles lointaines fait son entrée au budget des charges communes. Il s'agit du Vanuatu ; 45 millions de francs sont prévus pour les Français qui ont eu à souffrir de l'accession de ce territoire à l'indépendance. Votre commission vous propose d'accueillir favorablement cette disposition, qui fait l'objet de l'article 64 de la deuxième partie.

Les autres crédits du chapitre 46-91 concernant les rapatriés enregistrent une régression apparente. En fait, avec les reports et les crédits figurant en loi de finances rectificative, les moyens de financement permettront d'honorer intégralement les engagements pris, en particulier ceux qui résultent de la loi du 16 juillet dernier.

Là encore, le souci de sincérité budgétaire a joué. Il est plus sain, en effet, de faire apparaître le montant exact des crédits utilisables que de gonfler artificiellement la dotation primitive et de procéder en cours d'exécution, par voie d'arrêts, à des annulations de crédits.

Dans un autre domaine, votre commission enregistre avec satisfaction la suite favorable enfin donnée à une de ses demandes ancienne et réitérée. La généralisation de la mensualisation du paiement des pensions des retraités de l'Etat, qu'avait retardée le précédent gouvernement, est maintenant accomplie. C'est au gouvernement actuel que revient le mérite d'avoir mis fin à une choquante inégalité, et il m'est agréable de lui en porter témoignage.

Après ce survol d'un budget complexe, je voudrais achever mon propos sur deux notations.

La première a trait à l'effort de clarification et de simplification des comptes de l'Etat. Entrepris en 1987, il sera poursuivi en 1988. Cela est bien, et il sera bien de persévérer dans cette voie.

La seconde a trait à la difficulté des prévisions.

La crise financière que, comme tous les autres, connaît notre pays depuis le 19 octobre dernier ne sera pas sans répercussion sur le budget de l'Etat. En 1987, les privatisations ont apporté un montant de ressources qui avoisine les 60 milliards de francs. Pour 1988, le produit prévu des privatisations est de 50 milliards de francs. Le marché permettra-t-il la réalisation de cette prévision ? Si tel n'était pas le cas, comment l'Etat se procurera-t-il les ressources ? Nous avons vu que l'emprunt public avait fait de grands progrès. Comment le relais sera-t-il pris ?

Trop long pour le temps de parole accordé, trop bref pour la complexité du sujet, cet exposé s'est voulu objectif, en exprimant à la fois les satisfactions, les doutes ou les critiques de votre commission des finances sur ce budget.

Mais, vous l'aurez compris sans peine, c'est globalement une opinion positive qu'elle s'est forgée en procédant à son examen et c'est pourquoi, en son nom, je vous propose de l'adopter. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Manet, rapporteur spécial.

M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (services financiers). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget des services financiers pour 1988 s'établit à 34 869 millions de francs en crédits de paiement, ce qui représente une progression de 2,74 p. 100, équivalente au taux moyen d'augmentation de l'ensemble du budget général. Il apparaît donc comme le strict reflet de la politique budgétaire du pays.

Comment ce budget respecte-t-il les normes globales d'évolution des masses budgétaires ? Quelles sont les priorités qui ont été retenues pour 1988 ?

Si, en 1988, le budget des services financiers progresse de 2,7 p. 100 pour l'ensemble de ses crédits, il progresse de 2,9 p. 100 pour les seules dépenses de fonctionnement. Il respecte donc la norme d'évolution de la dépense publique qui a été imposée à tous les ministères et concourt, de ce fait, au ralentissement de cette dépense.

Cette évolution des dépenses varie selon les services. Certaines dépenses augmentent sensiblement, notamment celles qui sont consacrées à l'informatique et à la bureautique : les crédits proposés s'élèvent à 1 206 millions de francs, en progression de 7,2 p. 100 par rapport aux crédits accordés en 1987, qui étaient eux-mêmes en forte augmentation. Ces chiffres traduisent bien la poursuite de la priorité à l'investissement dans ce domaine.

Certains services voient leurs crédits progresser plus vite que d'autres : 3 p. 100 pour les services extérieurs du Trésor ; 6,4 p. 100 pour l'institut national de la statistique et des études économiques, pour lui permettre de préparer le lancement d'opérations lourdes, comme le recensement de la population prévu pour 1990.

D'autres services voient, au contraire, leurs crédits progresser très faiblement, en raison de l'évolution de leurs missions : 0,7 p. 100 pour les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Cette évolution différenciée s'applique particulièrement aux variations des effectifs budgétaires.

Le budget des services financiers enregistre la suppression de 2 573 emplois en solde net, soit un peu plus de 1,4 p. 100 de ses effectifs budgétaires. Ces suppressions affectent très diversement les différentes directions du ministère.

A la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, 130 emplois sont supprimés, soit 3,48 p. 100 des effectifs. Cette sensible diminution est liée à la suppression du contrôle des prix et à l'allègement corrélatif des missions de cette direction. Toutefois, la direction générale conserve les moyens en personnels nécessaires à l'accomplissement de ses missions désormais prioritaires : l'application du droit nouveau de la concurrence, ainsi que l'informatique et la protection des consommateurs.

A la direction générale des impôts, 300 emplois seront supprimés en 1988, au titre de la disparition de l'impôt sur les grandes fortunes.

Enfin, 345 emplois seront supprimés à la direction générale des douanes, soit 1,64 p. 100 de l'effectif total. Cette diminution des effectifs, un peu supérieure à la moyenne, n'est que la traduction de l'allègement de certaines missions, par exemple la libéralisation des mouvements de capitaux et la préparation de notre nécessaire adaptation au grand marché intérieur de 1992. A ce sujet, monsieur le ministre, je serais très heureux, ainsi que la commission des finances, que vous puissiez nous dire où en sont vos réflexions sur les conséquences que pourrait avoir l'acte unique européen sur les effectifs et les missions des agents des douanes. Une réflexion relativement simpliste mais apparemment de bon sens consisterait à souligner que, en matière de stupéfiants

notamment, le passage à travers plusieurs cribles successifs serait plus efficace qu'un seul contrôle lointain, avec une grille à la maille incertaine.

Ces suppressions d'emploi s'accompagnent d'un resserrement des structures. Ainsi, la complémentarité de la direction générale des douanes et du service des laboratoires du ministère des finances conduit à proposer la fusion de ces deux services, ce qui amène à la suppression du service des laboratoires en tant que service autonome de l'administration centrale.

Il convient de préciser que la réduction des effectifs du ministère n'a pas compromis le recouvrement de l'impôt, ni la conduite de contrôle fiscal, ainsi que vous l'avez vous-même indiqué, monsieur le ministre.

En effet, le taux net de recouvrement des impôts directs à la fin de l'année qui suit l'émission est passé de 96,36 p. 100 au 31 décembre 1984 à 96,45 p. 100 au 31 décembre 1985 et à 96,50 p. 100 au 31 décembre 1986, soit une légère progression par rapport aux deux années précédentes.

De même, vous l'avez dit, le contrôle fiscal n'a pas connu de fléchissement. Le nombre de contrôles sur place, qui oscillait entre 40 500 et 45 700 de 1981 à 1985, est passé à 49 781 en 1986 et, la même année, le montant des droits rappelés, qui n'avait jamais dépassé 16 milliards de francs, a été porté à 19,1 milliards de francs.

Il convient également de féliciter la direction générale des douanes pour les remarquables succès remportés récemment par ses agents dans la lutte contre les trafics d'armes et de stupéfiants.

C'est ainsi que les quantités de drogue saisies ont été en augmentation de 81 p. 100 en 1986 par rapport à 1985. Les agents des douanes ont ainsi opéré 91 p. 100 des saisies nationales de produits stupéfiants divers, dont 80 p. 100 seuls et 11 p. 100 en collaboration avec les services de police et de gendarmerie. Ces saisies auraient représenté, sur le marché clandestin, une valeur de 563 millions de francs.

Permettez-moi, à ce point de mon intervention, de rendre hommage à la mémoire du douanier Robert Bouvier, tué le dimanche 18 octobre 1987, au poste frontière de Viry, près d'Annemasse. Je n'aurai garde d'oublier la gendarmerie, durement éprouvée, elle aussi, dans cet incident, qui est loin d'être un détail.

De nombreux collègues m'ont demandé quelle indemnisation était prévue pour la famille de ce douanier. Je crois savoir qu'une mesure particulière a été prise. Mais ne pourrait-on prévoir une mesure générale s'appliquant à la douane, comme il en existe pour la police et la gendarmerie ? C'est là un vœu du personnel des douanes, qui attend une réponse du Gouvernement. Ces fonctionnaires en uniforme, qui sont exposés à des dangers importants, ainsi que l'affaire précitée le démontre, aspirent à l'octroi d'une prime spéciale.

Quelles sont les priorités retenues pour 1988 afin d'améliorer la qualification et le cadre de travail des agents du ministère ? Elles sont au nombre de deux.

La première vise à mener une action soutenue et volontariste de formation des agents et d'amélioration de leur qualification. Est notamment prévue une augmentation importante - de 11,3 millions de francs - des moyens et des crédits de formation continue, afin de permettre une meilleure adaptation des agents à l'évolution de leur emploi, de leur environnement administratif et des méthodes de travail.

La diminution des recrutements permettra le redéploiement des moyens de formation initiale au profit de la formation continue. L'inscription de crédits nouveaux sera destinée à renforcer les crédits d'enseignement et les moyens de formation mis à la disposition de tous les services.

Parallèlement à cette action de formation, le budget des services financiers pour 1988 prévoit l'inscription d'environ 3 400 transformations d'emploi, pour un coût de 40 millions de francs, ce qui permettra de tirer les conséquences de l'amélioration de la qualification des agents, tout en adaptant la structure fonctionnelle des emplois des services financiers aux nouvelles méthodes de travail.

La deuxième priorité concerne les dépenses de fonctionnement courant et de matériel, qui augmentent globalement de 6,6 p. 100. Cette progression s'explique par des opérations exceptionnelles. Citons notamment : la remise à niveau des crédits de fonctionnement et de loyers des cités administra-

tives ; la prise en charge, en année pleine, du fonctionnement et de l'entretien des nouveaux bâtiments de Bercy ; les dépenses d'informatique et de bureautique, qui augmentent de 7,2 p. 100 en 1988.

A la direction générale des impôts, les crédits nouveaux permettront une accélération de la mise en place des systèmes de mécanisation des opérations comptables et de mise à jour des informations cadastrales ; nous espérons que cette mesure touchera la « base » de cette administration.

Dans les services extérieurs du Trésor, il y aura une extension de la micro-informatique aux postes comptables.

Cette politique de rénovation des moyens et des structures s'accompagnera d'une troisième priorité visant à améliorer le cadre de travail des agents.

Indépendamment du transfert et du regroupement d'une partie des services centraux sur le site de Bercy, un effort budgétaire sensible est prévu pour améliorer ce cadre.

Ainsi, la progression des crédits d'équipement atteint près de 14 p. 100 pour les autorisations de programme. La priorité sera donnée à la rénovation des locaux des immeubles en mauvais état, dont bénéficieront en particulier les services extérieurs du Trésor. En outre, l'inscription d'une mesure nouvelle de 3,5 millions de francs est destinée à poursuivre et renforcer le programme de protection des transports de fonds lancé en 1987.

Enfin, il convient de se féliciter de l'effort important que vient de décider le Gouvernement en faveur de la mensualisation des pensions ; en 1988, cette mesure concernera 340 000 pensionnés supplémentaires, dont 104 000 à Marseille, 56 000 à Créteil et 180 000 à la paierie générale du Trésor.

Je formulerai enfin quelques observations.

Le projet de budget des services financiers traduit la volonté du Gouvernement de renforcer l'efficacité de l'administration et de poursuivre la modernisation des services.

La réduction du nombre de postes de la fonction publique met l'accent sur la recherche indispensable de productivité des services.

Dans la lutte implacable engagée contre la fraude, le renouvellement des méthodes, notamment pour les services fiscaux, la vérification de groupes et les vérifications coordonnées pour les entreprises multinationales constituent un impératif permanent. A cet égard, il apparaît nécessaire de doter l'administration fiscale et les douanes des moyens les mieux adaptés.

La haute valeur technique des personnels du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation permet de répondre de la manière la plus efficace aux besoins d'une administration en pleine évolution professionnelle et qui assume des tâches souvent difficiles avec un constant souci de qualité.

La plus ample connaissance des problèmes posés à ce ministère à travers l'étude des mesures du budget de 1988 offre au Parlement l'occasion de témoigner aux personnels des services financiers la haute estime dans laquelle le pays les tient.

En définitive, la commission des finances, à la majorité, a donné un avis favorable à l'approbation du fascicule des services financiers. (M. Perrein applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Bangou, rapporteur pour avis.

M. Henri Bangou, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (consommation et concurrence). Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1986 a été marquée par un certain nombre de décisions jugées peu favorablement par les organisations de consommateurs : absence d'un membre du Gouvernement chargé de suivre les problèmes de la concurrence et de la consommation, diminution importante des dotations allouées tant à l'Institut national de la consommation qu'aux organisations représentatives des consommateurs, abrogation des ordonnances de 1945, absence de volonté affichée de considérer le consommateur comme un acteur privilégié sur la scène économique.

L'année 1987 peut être considérée comme plus positive. Un secrétaire d'Etat à la consommation, à la concurrence et à la participation a été désigné, qui a mis en chantier un certain

nombre de réformes. Les dotations aux associations de consommateurs marquent une très légère progression, en francs courants ; elles sont en régression en francs constants.

Selon votre rapporteur pour avis, une politique approfondie d'information et de protection du consommateur s'impose plus que jamais. Trois motivations essentielles justifient cette affirmation.

Tout d'abord, la stagnation ou la régression du pouvoir d'achat d'un certain nombre de catégories socio-professionnelles, observée sur plusieurs années, impose que le consommateur soit parfaitement éclairé pour qu'il puisse effectuer ses achats dans les meilleures conditions.

Ensuite, la perspective du grand marché unique, même si votre rapporteur pour avis ne la considère pas favorablement à titre personnel, va se traduire par une concurrence toujours plus vive entre les industriels des pays membres et par une harmonisation plus poussée des normes, notamment en matière alimentaire.

Il importe donc à la fois de conduire une politique déterminée d'amélioration de la qualité de nos productions et de prendre garde à ce qu'une politique de suppression des entraves aux échanges ne se traduise pas par une diminution des garanties offertes aux consommateurs, qui risquent d'être nivelées par le bas.

Enfin, les menaces qui pèsent sur l'avenir de notre système de protection sociale justifient une réflexion soutenue sur l'apport possible de la politique de la consommation à la préservation de cet acquis fondamental. Plusieurs dossiers doivent être rapidement étudiés.

Ainsi que l'ont démontré tant le rapport Hirsch que le rapport de la commission des sages, la réglementation de la publicité sur le tabac doit être à la fois mieux appliquée et mieux adaptée aux impératifs de la prévention sanitaire. Une réflexion analogue s'impose pour la publicité sur les alcools, dans la perspective des mesures législatives, très intéressantes, qui viennent d'être votées par le Parlement.

Enfin, le contrôle de l'hygiène des produits alimentaires, notamment des produits importés, doit être rendu plus rigoureux et une politique éducative, notamment du jeune consommateur, doit être développée afin de mettre en évidence les conséquences des modes d'alimentation sur la santé des personnes.

En ce qui concerne l'évolution des structures, la période examinée se traduit par la stabilité enfin retrouvée de l'organigramme de l'administration centrale et par la prise en compte des observations critiques formulées dans le rapport 1986 de la Cour des comptes.

L'abrogation des ordonnances de 1945 et, par conséquent, du contrôle des prix, se traduit par la poursuite et l'accélération des suppressions de postes budgétaires à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : 139 postes ont été supprimés en 1987 et 130 suppressions supplémentaires sont inscrites dans le projet de loi de finances pour 1988.

Au total, compte tenu de transferts et de mises à disposition, l'effectif de cette direction doit être réduit de 400 agents en 1986, 1987 et 1988.

Toutefois, ces suppressions, qu'à titre personnel votre rapporteur pour avis ne peut que regretter, devraient permettre un certain redéploiement des effectifs en faveur des missions relatives à la concurrence, à la consommation, au contrôle de la qualité et de la sécurité, comme vient de le souligner M. le ministre.

Plusieurs réformes ont, par ailleurs, été mises en chantier : dépôt d'un projet de loi sur l'action collective dans l'intérêt des consommateurs, création d'une autorité des essais comparatifs au sein de l'Institut national de la consommation, généralisation des conseils départementaux de la consommation.

Ces réformes sont décrites dans le présent avis, mais il est à l'évidence prématuré de tenter d'en esquisser un bilan.

Un souffle nouveau semble donc habiter la politique de la consommation. Il convient d'en prendre acte, mais sans oublier les lacunes, parfois importantes, de cette politique, qu'il s'agisse de l'insuffisance des dotations budgétaires, notamment pour l'Institut national de la consommation, avec une diminution de 10 p. 100 en francs constants, des résultats, réels mais encore trop timides, de la commission des clauses abusives ou de la commission de la sécurité des

consommateurs, des progrès encore à réaliser dans l'information sur les prix ou sur la qualité, de l'accès trop difficile et trop coûteux à la justice des consommateurs, pour les petits litiges, de l'insuffisance notoire de la politique de prévention sanitaire.

En résumé, votre rapporteur pour avis estime, à titre personnel, que des progrès assez sensibles ont été enregistrés par la politique de la consommation mais qu'ils sont encore insuffisants, tant il est vrai que l'analyse de cette politique ne saurait être en fait dissociée de la politique économique d'ensemble conduite par le Gouvernement, qu'il s'agisse des prix, de la concurrence, des revenus et des rapports entre les différents acteurs économiques.

La commission des affaires économiques et du Plan, dans sa majorité et contre l'avis du rapporteur, a émis un vote favorable à l'adoption de ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 12 minutes ;

Groupe socialiste, 10 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 5 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes.

La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sur les trois grandes masses que regroupe le budget des charges communes, je consacrerai mon intervention à la charge de la dette publique car il s'agit, selon moi, du sujet le plus important.

En effet, avec un montant de 98 milliards de francs pour 1988, les intérêts de la dette représentent un peu moins du tiers du budget des charges communes.

La charge de la dette progressera plus vite, en 1988, que l'ensemble des dépenses du budget général, puisqu'elle augmentera d'au moins 4,8 p. 100.

Sur les 67 milliards de francs de recettes des privatisations, 50 milliards de francs serviraient à l'amortissement de la dette publique. Pouvez-vous le confirmer, monsieur le ministre ?

En 1988, la charge du déficit budgétaire s'élèvera à 115 milliards de francs, mais il y a aussi le problème du remboursement de l'emprunt à 7 p. 100 de 1973 en janvier 1988. Autrement dit, entre l'amortissement des emprunts arrivant à échéance l'an prochain et le remboursement de l'emprunt « Giscard », l'Etat aura, en 1988, un besoin de financement de quelque 175 milliards de francs.

Les données de cet emprunt scandaleux sont connues, mais il est nécessaire de les rappeler.

Cet emprunt a été émis au taux de 7 p. 100 en 1973 par la majorité R.P.R.-U.D.F. et a rapporté 6,5 milliards de francs de souscription à l'Etat. Par le biais de l'indexation du nominal et des intérêts sur l'or, il a rapporté, à partir de 1977, non plus 7 p. 100, mais 55 p. 100 d'intérêt, et la valeur de négociation de l'obligation est passée de 1 000 francs à 8 000 francs.

Au total, à l'échéance du remboursement en janvier 1988, l'Etat, outre les 40 milliards de francs d'intérêts versés au fil des années, aurait 60 milliards de francs à rembourser en une seule fois.

Quels sont les emprunts, dans l'histoire des finances publiques françaises, qui se sont révélés aussi profitables pour les détenteurs de grandes fortunes ?

Il n'y a pas, dans cette décision, qu'une formidable erreur de jugement économique, comme le dit parfois le Gouvernement, car c'est délibérément que s'effectuent la spéculation et le boursicotage qui ont conduit à cette situation.

Alors, comme votre prédécesseur socialiste, M. Emmanuel, vous opposez à nos propositions concernant le remboursement de cet emprunt la parole de l'Etat.

Certes, mais à l'égard de qui, monsieur le ministre ? L'Etat a des responsabilités à l'égard des Français, mais il n'est pas engagé auprès des spéculateurs, à moins de reconnaître qu'il est au service d'une minorité de privilégiés.

Selon nous, l'Etat a, avant tout, des responsabilités à l'égard des dizaines de milliers de Français qui ont un livret d'épargne rémunéré à 4,5 p. 100, quand le coupon de l'emprunt « Giscard » rapporte 55 p. 100.

L'Etat a des responsabilités à l'égard des huit millions de pauvres et des trois millions de chômeurs de notre pays. L'Etat, le Gouvernement et le Sénat ont aussi des responsabilités à l'égard des finances publiques. Or, la charge de la dette publique en constante augmentation contribue à affaiblir le franc et rend notre pays plus dépendant de l'étranger.

Selon nous, une meilleure gestion de la dette publique devrait réduire le prélèvement considérable qu'elle représente sur les richesses réelles, lorsque cela est possible, comme c'est le cas, par exemple, avec l'emprunt « Giscard ».

Les 60 milliards de francs de remboursement constituent aussi un gaspillage financier, puisque l'argent du scandale servirait à une seconde spoliation de l'Etat, cette fois au niveau des entreprises publiques bradées au privé. Les sommes remboursées ne seront pas réinjectées dans la production.

Quelque 20 p. 100 des détenteurs de l'emprunt à 7 p. 100 de 1973 sont, en effet, des particuliers à revenu élevé et l'on connaît leur comportement : ils replaceront massivement sur le marché financier le produit du remboursement. Il y a donc peu d'effet, à en attendre sur la demande. Pour les investisseurs institutionnels, qui possèdent la majorité de l'emprunt à 7 p. 100, ce sera la même démarche sous des formes différentes.

Enfin, l'expérience montre que le désendettement des entreprises, pourtant nécessaire, n'est pas toujours synonyme d'investissements créateurs d'emplois. Et, le plus souvent, l'industrie investit dans la finance.

En ce qui nous concerne, nous prenons nos responsabilités à l'égard des Français, en rejetant le budget des charges communes. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Soucaret.

M. Raymond Soucaret. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, élu du département de Lot-et-Garonne, qui compte 2 500 rapatriés d'origine musulmane et au chef-lieu duquel siège le service central des rapatriés, je voudrais vous dire ici combien je suis sensible à l'action déterminante du Gouvernement depuis mars 1986.

En effet, la loi de finances rectificative du 30 décembre 1986, notamment, son fameux article 44, ainsi que la loi du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés constituent deux éléments fondamentaux et bénéfiques de votre politique à l'égard des rapatriés.

Je me permettrai d'ajouter que, grâce aux nombreuses visites de votre prédécesseur, M. Santini, dans notre département, ainsi que grâce à vos deux récents déplacements, le département de Lot-et-Garonne dispose pour 1987 de 21 millions de francs destinés aux anciens harkis.

Par ailleurs, les rapatriés d'origine européenne âgés de plus de quatre-vingt neuf ans seront intégralement indemnisés dans les premiers mois de 1988 : 6 000 personnes seront touchées par cette mesure en France.

Enfin, j'ai enregistré, avec la satisfaction que vous imaginez, le fait que 80 p. 100 des dossiers en suspens seraient réglés dans les sept ans à venir et qu'une enveloppe de 30 milliards de francs serait distribuée sur treize ans et non sur quinze, comme cela était prévu à l'origine.

Au nom des rapatriés, laissez-moi, monsieur le ministre, vous remercier pour votre action que vous menez au Parlement comme sur le terrain.

Ainsi, l'article 44 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 1986 et l'article 12 de la loi n° 87-749 du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés sont, à leur manière, exemplaires et historiques.

Laissez-moi toutefois exprimer quelques regrets, car je constate que sont laissés pour compte les prêts accordés dans le cadre des « plans de développement ».

Lorsqu'on connaît les épreuves et les difficultés qu'ont rencontrées les pieds noirs pour leur intégration et leur installation en métropole, il est regrettable que nombre d'entre eux se trouvent exclus et pénalisés en ne bénéficiant pas de la remise de dette prévue à l'article 12 de la loi du 16 juillet 1987, plus particulièrement les agriculteurs.

Certes, il a été prévu un plan d'aménagement de ces prêts, mais en raison de la grande incertitude qui a longtemps plané sur les intentions du Gouvernement, tous ceux qui ont cru bénéficier de ces avantages ont cessé de payer les intérêts pensant que l'ensemble des prêts seraient blanchis quelle que soit leur origine.

Même avec l'étalement de cette dette, y compris les intérêts de retard, il se trouve que les plus âgés ont une véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête, cette hypothèque posant un problème pour la transmission de leurs exploitations agricoles à leurs enfants.

Monsieur le ministre, vous connaissez les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs pour équilibrer leur budget : leur endettement est souvent élevé et leur revenu insuffisant, voire, depuis quelques années, en diminution dans la plupart des cas.

En conséquence, je vous demande : premièrement, d'accorder la remise totale des intérêts de retard décomptés par les banques à compter de la date de suspension des remboursements des emprunts qui sont susceptibles d'être consolidés ; deuxièmement, d'octroyer de plein droit la garantie de l'Etat aux prêts de consolidation et l'annulation des conditions restrictives prévues à l'article 8 du décret du 9 novembre 1987 ; troisièmement, que, conformément aux déclarations faites publiquement en de nombreuses circonstances par le secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, les prêts de consolidation soient d'une durée de vingt ans et bénéficient d'un taux d'intérêt ne pouvant dépasser le taux actuel de l'inflation ; enfin, quatrièmement, que les prêts à l'habitat rural et les prêts « plan de développement » accordés avant le 31 mai 1981 bénéficient, sans aucune restriction, des dispositions de remise prévues à l'article 44 de la loi de finances rectificative pour l'année 1986.

Certes, ces diverses mesures que - je l'espère - pourront être prises rapidement, vont imposer des dépenses supplémentaires pour le budget de la nation.

Mais je pense que cette dette envers les rapatriés peut être considérée au même titre que toutes les autres dettes de l'Etat et que, comme toutes ces autres dettes, les sommes nécessaires peuvent être prises sur les recettes des dénationalisations, plus particulièrement aujourd'hui à travers la mutualisation du Crédit agricole, alors que la majorité des parlementaires dont je fais partie, réclame qu'une large part de la recette aille à l'agriculture.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Raymond Soucaret. Je vous suggère donc de puiser dans cette recette pour accéder à ma demande. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Duboscq.

M. Franz Duboscq. Monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant au nom du groupe R.P.R. à l'occasion de la discussion des charges communes et sur les chapitres du projet de budget relatif aux dépenses prévues pour leur compte, je ne puis oublier que je fus précédemment rapporteur de deux projets de loi, l'un portant amélioration des retraites des rapatriés, l'autre relatif à certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord. Vous comprendrez donc que la défense des intérêts de nos compatriotes rapatriés me tienne particulièrement à cœur.

Je me dois de rappeler que c'est le gouvernement de Jacques Chirac qui a fait le choix, avec courage et détermination, de régler définitivement un dossier douloureux ouvert depuis vingt-cinq ans.

Le Premier ministre a ainsi confirmé sa volonté de réparer, c'est-à-dire d'apurer une dette de la nation envers la France d'outre-mer, et de rassembler la communauté nationale qui ne doit pas oublier l'apport dynamique des rapatriés, tous de souche française, à la croissance économique et démographique de notre pays.

En seulement quelques mois de travail, auront été mises en place les conditions de règlement de ce dossier, dans un souci de justice et dans la dignité.

Je voudrais rendre hommage à l'excellent travail et aux efforts accomplis par votre prédécesseur, M. Santini, qui a beaucoup œuvré avec le souci constant de la concertation et du dialogue.

Assumant sa succession, vous avez, monsieur le ministre, la tâche de mettre en œuvre les mesures financières qui découlent des nombreuses dispositions législatives déjà votées.

L'étude de ce projet de budget pour 1988, au travers des différents chapitres qu'il comporte, principalement des deux les plus significatifs, le chapitre 46-91 du budget des charges communes et le chapitre 37-53 du budget des services généraux du Premier ministre, fait apparaître que le Gouvernement a affecté les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Je m'attacherai donc au cours de mon intervention à retracer l'action gouvernementale en faveur du monde rapatrié, tout en examinant les imputations budgétaires.

Tout d'abord, pour les retraites, nous donnons volontiers acte au Gouvernement qu'il a rendu intégralement applicable la loi du 4 décembre 1985 qui a institué le remboursement par l'Etat aux caisses de retraite d'une partie des rachats de points de retraite.

Les circulaires d'application intéressant le régime général - 75 p. 100 des bénéficiaires - et le régime agricole - branches salariés et exploitants - élaborées avec les autres ministères compétents ont permis de résoudre quasiment les difficultés.

Dans le même temps, les instructions internes relatives au régime des artisans, commerçants et professions libérales sont venues compléter et adapter celles qui touchaient ce régime général.

Monsieur le ministre, lors des débats à l'Assemblée nationale, vous avez indiqué que le système de validation des retraites fonctionne bien au rythme de 1 200 dossiers par mois.

Par ailleurs, au terme de calculs compliqués prévoyant une aide de l'Etat seulement lorsqu'une opération est déficitaire pour la caisse du régime vieillesse auprès de laquelle les cotisations ont été rachatées, vous avez rassuré en donnant l'assurance d'aucun besoin d'inscription budgétaire, le système étant conçu pour n'avoir sur le budget de l'Etat que des effets différés et progressifs.

Je rappelle, après certains intervenants, que le coût de l'application de cette loi avait été pris en compte par le Gouvernement à hauteur de 1 milliard de francs.

Nous insistons sur le dossier des retraites complémentaires dont vous avez parlé tout à l'heure. Il est complexe car il regroupe trois problèmes différents.

Tout d'abord, la suppression de l'abattement de 10 p. 100 pour les anciens régimes algériens repris en compte par l'Arcco.

Ensuite, l'extension du bénéfice de la généralisation aux rapatriés des territoires autres que l'Algérie ne peuvent être réglés que par la négociation collective et j'aimerais que vous nous confirmiez qu'elle est en bonne voie.

Enfin, le rétablissement des droits acquis par les cotisants rapatriés, généralement des cadres, repris en charge par des caisses métropolitaines mais avec une forte pénalisation financière, nécessitera probablement une contribution de l'Etat.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des précisions sur l'état des consultations établies entre votre ministère, celui des finances et celui des affaires sociales, et faisant suite au rapport de M. Ferrère ?

La loi du 8 juillet 1987 relative à certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord visait à donner leur pleine signification aux mesures de réconciliation nationale et d'apaisement contenues dans les lois d'amnistie antérieure.

En effet, la loi précédente du 3 décembre 1982, qui devait effacer définitivement les « séquelles » de toute nature résultant des événements d'Afrique du Nord, n'avait que très partiellement atteint ses objectifs. Il reste cependant que la mise en œuvre du texte voté récemment nécessite l'élaboration d'une circulaire. Elle serait en cours d'élaboration entre les services intéressés du ministère du budget et du ministère de la fonction publique et du Plan. Sa publication rapide apparaît souhaitable, compte tenu de l'âge des personnes concernées.

Pouvez-vous, monsieur le ministre - c'est là ma seconde question - nous donner aujourd'hui une confirmation quant à la date de sa parution ?

Puisque l'occasion m'en est donnée aujourd'hui et me faisant en particulier l'avocat des personnes âgées - vous savez combien elles sont nombreuses - mais aussi de tant d'autres, nous souhaitons l'allègement des formalités quelquefois rebutantes et sans cesse renouvelées, je veux parler des compléments d'information ou de dossier qui contrastent, là encore, avec l'engagement solennel d'une application rapide et simple, notamment en ce qui concerne les retraites complémentaires.

La loi du 16 juillet 1987 sur l'indemnisation a incontestablement permis d'améliorer l'indemnisation versée en application des lois de 1970 et 1978.

Je rappellerai, après vous, monsieur le ministre, que 30 milliards de francs ont été débloqués à raison de 2 milliards de francs par an pendant quinze ans, avec une priorité pour les rapatriés les plus âgés et les plus démunis.

C'est sur l'article 20 du chapitre 46-91 du budget des charges communes que s'imputent toutes les indemnités : 545 millions de francs y sont affectés.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, deux mesures d'anticipation très importantes auxquelles nous applaudissons. Elles tendent à raccourcir d'un an le délai d'indemnisation pour deux catégories de personnes.

Il s'agit, d'une part, de l'indemnisation des rapatriés les plus âgés, ceux qui auront quatre-vingt-neuf ans et plus au 1^{er} janvier 1988. Ils toucheront l'intégralité de l'indemnisation qui leur est due en 1988 alors qu'elle devait être étalée sur les années 1988 et 1989.

Il s'agit, d'autre part, du versement de la troisième tranche d'indemnisation forfaitaire en faveur des anciens harkis, soit 10 000 francs ; cette somme devait leur être initialement attribuée en 1991. Les deux autres tranches seront normalement versées en 1989 et 1990. Pour cela, vous avez demandé l'inscription de 400 millions de francs au collectif de fin d'année. Nous ne pouvons qu'approuver, monsieur le ministre, une telle démarche qui témoigne de la bonne volonté du Gouvernement à l'égard de cette composante si méritante du monde rapatrié.

Toujours dans le chapitre 46-91, l'article 10, intitulé « moratoire de dettes, remise des prêts de réinstallation et financement des prêts de consolidation consentis en faveur des rapatriés », a été doté de 100 millions de francs.

Lors du débat à l'Assemblée nationale, vous avez clairement rassuré en expliquant que le chapitre 46-91, doté de 645 millions de francs en mesures nouvelles, était non évaluatif mais reportable.

Ces reports importants, de l'ordre de 750 millions de francs, expliquent que, pour la deuxième année consécutive, la dotation de ce chapitre soit en baisse.

Toutefois, vous avez donné l'assurance formelle d'une scrupuleuse application des dispositions législatives, tant en matière de remises et de consolidation des dettes qu'en matière d'indemnisation.

En ce qui concerne les anciens harkis et leur famille, qui ont vécu le plus durement le déracinement dont ils ont été victimes, je rappelle qu'au cours de la discussion budgétaire de novembre 1986, le Premier ministre réaffirmait la volonté du Gouvernement de mener un effort important dans leur direction en annonçant l'affectation, sur deux ans, de cette somme de 500 millions de francs, à laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure, à raison de 250 millions de francs par an, cette somme étant destinée à faciliter leur insertion dans la communauté nationale.

Vous êtes rapidement passé aux actes car, dès 1987, les préfets ont effectivement reçu des instructions pour affecter les crédits aux problèmes essentiels du logement, vous l'avez rappelé, avec une priorité pour les personnes âgées, mais aussi pour la scolarité, l'emploi et la formation professionnelle.

En 1987, 250 millions de francs ont donc été inscrits et la même somme est reconduite pour 1988 sur le chapitre 37-53 des services généraux du Premier ministre. L'engagement du Gouvernement est ainsi parfaitement tenu.

Mais, vous le savez, pour certains esprits chagrins, ce chapitre n'était pas indiqué comme reportable, et certains crédits, disent les inquiets, risquent de ne pas être dépensés d'ici à la fin de l'année, notamment ceux qui sont affectés aux actions de formation professionnelle, lesquelles sont certainement plus longues à mettre en place.

Certains de nos collègues émettaient le souhait, dont je me fais ici l'interprète, que vous acceptiez, monsieur le ministre, d'inscrire, par voie d'amendement, ce chapitre 37-53 à l'état H des tableaux de dépenses pouvant donner lieu à report de crédits.

Enfin, il nous paraît justifié de porter au crédit du Gouvernement les négociations engagées par le Premier ministre avec les pays d'Afrique du Nord, qui ont abouti à des résultats concrets en ce qui concerne les avoirs bloqués en Tunisie, au Maroc et en Algérie. Ainsi, près de 20 000 familles ont pu ou vont avoir accès aux comptes gelés depuis plusieurs années.

Ce dispositif sans précédent serait incomplet si on n'y ajoutait pas la volonté du Gouvernement - vous l'avez à nouveau exprimée tout à l'heure, monsieur le ministre - de voir ériger un mémorial de la France d'outre-mer afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour la France, et qui ont fait œuvre humaine outre-mer. Les 30 millions de francs d'autorisations de programme et les 22 millions de francs de crédits de paiement prévus en 1987 seront reportés sur 1988.

Monsieur le ministre, nous sommes heureux de vous avoir entendu préciser tout à l'heure que le Comité national travaille activement à la réalisation de ce projet.

Pour terminer mon propos, je vous redirai, monsieur le ministre, que le budget que vous présentez aujourd'hui nous paraît de nature à tenir les engagements pris par le Gouvernement en faveur du monde rapatrié.

Permettez-moi simplement d'attirer votre attention sur le nécessaire effort de réglementation à accomplir et, je ne doute pas que vous vous y attachiez depuis que vous avez la charge de ce ministère, pour une mise en application rapide des textes votés, comme vous en avez éloquemment exprimé l'ambition tout à l'heure, monsieur le ministre.

C'est en exprimant au Gouvernement un satisfecit sans réserve que le groupe du R.P.R., au nom duquel j'ai l'honneur de parler, continuera à soutenir votre action, monsieur le ministre, en votant les financements nécessaires aux nombreuses mesures engagées. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Chervy.

M. William Chervy. Monsieur le ministre, je voudrais, par des propos très rapides compte tenu du temps de parole très court dont je dispose, faire connaître le sentiment du groupe socialiste sur le budget de la consommation.

Vous avez récemment affirmé, lors du colloque sur le « consommateur acteur de la concurrence », que votre ambition était de « conduire notre pays au tout premier rang des grandes nations modernes. Elle ne peut se réaliser sans la mobilisation de tous les acteurs économiques et, en premier lieu, des consommateurs et de leurs organisations ».

Cette volonté affichée de donner au secteur de la consommation toute la place qu'il mérite emporte notre adhésion, mais il est à craindre, à l'examen, notamment, du projet de budget pour 1988, qu'elle ne demeure un vœu pieux.

A l'ère de la production et de la distribution de masse, avec ce qu'elle comporte d'entraves à la concurrence et de sous-information, nous estimons que la puissance publique a un rôle à jouer : à elle la charge de briser les entraves à la concurrence, d'aider les consommateurs à s'y retrouver par des études et des informations objectives et de les défendre s'il y a lieu contre tout danger ou abus.

Là se situe la responsabilité gouvernementale, soit directement, soit indirectement par le relais, notamment, des associations de consommateurs. Est-il besoin de rappeler qu'en 1987 ces associations ont vu leurs subventions régresser de 18 p. 100 ?

Pour 1988, les subventions sont simplement reconduites dans la mesure où la légère augmentation enregistrée - 1,55 p. 100 - sera entièrement consacrée au remboursement des frais de déplacement des membres des comités départementaux de la consommation.

La création de ces comités, au plan local, est d'ailleurs un point positif comme toute réforme qui tend à promouvoir un dialogue et une concertation, ici entre consommateurs et professionnels.

Une autre réforme, celle-ci tout juste amorcée, prévoit un doublement et un approfondissement dès la mi-1988 du nombre des essais effectués par l'Institut national de la

consommation sous le contrôle d'une autorité des essais comparatifs à laquelle participeront des représentants des professionnels et des experts.

Or, s'il est trop tôt pour apprécier la portée réelle de cette innovation, force est de constater que, dans le même temps, l'I.N.C. voit sa subvention diminuer de 3 millions de francs. Il est tout à fait paradoxal, pour un établissement public administratif, de voir que la part des recettes commerciales va sans cesse croissant par rapport aux recettes publiques.

Pour financer ce nouveau programme d'essais, l'Institut devra faire appel à ses réserves. Cette réorientation des missions de l'I.N.C. suscite, sous bien des aspects, sinon des doutes du moins des repères et des interrogations.

Dans la perspective de l'ouverture des frontières en 1992, la faculté ouverte aux professionnels de siéger dans un organisme « testeur » national peut être une bonne chose : savoir évaluer la qualité de leurs produits par rapport à l'ensemble de la concurrence peut se révéler une arme efficace pour les industriels français, surtout si ces tests émanent d'un organisme compétent, sérieux et crédible.

Dans la pratique, que se passera-t-il et quelle sera l'attitude des six professionnels de l'autorité face à des essais négatifs pour tel ou tel type de produit et à des tests plus favorables à des productions étrangères ?

La disparition de toute référence au rapport qualité-prix n'ôte-t-elle pas, pour les consommateurs, aux essais comparatifs une partie de leur utilité ?

La vente des essais à l'ensemble de la presse ne risquerait-elle pas de faire chuter de façon spectaculaire la vente du magazine *50 millions de consommateurs*, qui se réservait, jusqu'à présent, la diffusion des tests, remettant ainsi en cause l'équilibre du budget de l'I.N.C., largement autofinancé par ses recettes commerciales, comme je le soulignais tout à l'heure ?

Ainsi, inéluctablement, en revient-on au problème de financement, et plus généralement à celui des crédits dont dispose votre ministère.

S'il est de bon ton pour un ministre appartenant à un gouvernement libéral de répéter inlassablement que le pouvoir d'un organisme ou le poids d'associations ne peuvent être confondus avec le montant de leurs subventions, le groupe socialiste considère, pour sa part, que la suffisance des crédits conditionne largement la mise en œuvre d'une politique active de la consommation et de la concurrence si l'on veut que celle-ci se traduise autrement que par des propos ambitieux et des intentions fort louables.

Le projet de budget pour 1988 répond-il à cette exigence ? Nous ne le pensons pas. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits destinés à nos amis rapatriés s'élèvent à un peu plus de 2 milliards de francs, mais force est de constater qu'il n'est pas facile d'aborder ces crédits en raison de la dispersion des chapitres au sein de différents budgets de l'Etat.

De ceux-ci, je ne retiendrai que le chapitre 46-91 du budget des charges communes, chapitre le plus important du budget des rapatriés.

La comparaison d'une année sur l'autre n'a guère de sens si l'on n'y inclut pas les reports de crédits de l'année précédente. Toutefois, on peut remarquer que le budget préparé par votre prédécesseur - et que vous présentez après deux mois d'exercice seulement, monsieur le ministre - est en régression très nette pour ce qui est de l'ouverture de crédits nouveaux.

Dans la loi de finances initiale de 1986, préparée par le gouvernement de M. Fabius, auquel participait notre collègue Raymond Courrière, ces crédits s'élevaient à 1 455 millions de francs. Aujourd'hui, votre budget ne nous propose que 645 millions de francs, soit une baisse de 55,6 p. 100 en deux ans et de 35,5 p. 100 par rapport au budget de 1987.

Aussi, lors de l'examen de votre budget par l'Assemblée nationale, vous avez inclus dans les crédits destinés aux rapatriés non seulement les dotations nouvelles - 645 millions de francs - mais aussi les reports de crédits - 750 millions de francs - soit un total de 1 395 millions de francs.

Jusqu'à-là, je n'ai rien à redire à ce mode de calcul : vos prédécesseurs en faisaient autant, même à l'époque de M. Barre.

Certes, on pourrait se demander pourquoi l'on bâtit un budget à partir de reports de crédits votés l'année précédente, car il y a là sans aucun doute une réelle entorse à l'orthodoxie budgétaire et, surtout une atteinte au contrôle parlementaire.

Ce qui est plus grave, monsieur le ministre, c'est de constater que, pour la première fois depuis bien longtemps, les reports ou annulations de l'année précédente sont supérieurs aux crédits nouveaux dans le projet de budget pour 1988. N'est-ce pas là la preuve d'un certain désengagement du Gouvernement en faveur des rapatriés ? Cela veut dire aussi que le gouvernement issu de l'élection présidentielle devra, pour assurer le financement de la loi du 16 juillet 1987 qui apporte un complément d'indemnisation, à partir de 1989, de 30 milliards de francs sur quinze ans, débloquer au moins 2 milliards de francs au cours de l'été 1988 pour préparer son budget pour 1989, sans aucune possibilité de reports ou d'annulations de crédits de 1988 sur 1989.

J'ajoute que ce désengagement ne date pas de maintenant, puisqu'il était déjà apparu dans le projet de budget pour 1987 ; on avait 1 milliard de francs de mesures nouvelles et 999 millions de francs de crédits reportés. Le budget pour 1988 franchit le cap.

Sur ce grave problème, monsieur le ministre, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale : « Nous, nous avons ce privilège qu'en inscrivant moins de crédits que vous nous indemniserons beaucoup mieux ! »

Autrement dit, dès qu'il y a report, on indemnise moins bien. C'est un raisonnement à tout le moins peu convaincant ; mais, à supposer qu'il le soit, dois-je vous rappeler que vous avez annulé ou reporté cette année 37,5 p. 100 des crédits initiaux du budget de 1987 que votre prédécesseur, M. Santini, avait préparé ?

Aussi, j'en conclus que vous avez mal indemnisé cette année. En 1986, l'indemnisation était encore plus mauvaise, puisque votre prédécesseur - toujours M. Santini - avait annulé ou reporté pas moins de 44,5 p. 100 des crédits initiaux votés par la gauche.

Je dirai même que votre gestion, monsieur le ministre, relève du faux-semblant car, enfin, qui a refusé, lors du débat sur la loi d'indemnisation de juillet 1987, des amendements qui tendaient seulement à ce que l'on indemnise plus vite, dès 1988, les rapatriés, ou bien qui visaient à un versement plus rapide de l'allocation forfaitaire en faveur des anciens harkis, si ce n'est le Gouvernement, qui se réfugiait derrière la notion de contrainte budgétaire ?

Le résultat de cette contrainte, c'est un budget pour 1988 où les reports de crédits seront supérieurs aux crédits nouveaux.

S'il est vrai que c'est M. Chirac, Premier ministre, qui a fait voter cette loi, ce sont vos successeurs qui en auront la charge. Aussi, pour couper court à cette critique, vous avez hérité de 400 millions de francs - en dernière minute - dans le cadre du collectif budgétaire grâce aux bonnes rentrées fiscales, mais la contribution du budget de 1988 à cette loi d'indemnisation est bien faible puisque seulement 95 millions de francs sont prévus pour les rapatriés les plus anciens et que personne ne sait si cette somme sera suffisante.

Oui, 95 millions de francs par rapport à 2 milliards de francs à partir de 1989, vraiment, l'effort du Gouvernement est négligeable !

J'ajoute que le désengagement est tel que le versement de l'allocation forfaitaire pour les harkis, prévu dans la loi de finances rectificative de fin d'année, sera de 10 000 francs par personne en 1987, avec un solde de 25 000 francs en 1989 et de 25 000 francs en 1990, mais rien en 1988 ! Mais pouvait-il en être autrement avec des dotations nouvelles aussi faibles ?

Par un calcul unique en son genre et qui restera, je pense, dans les annales des débats budgétaires, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, que « si l'on veut alors comparer ce que l'on a réellement dépensé en 1987 - 1 250 millions de francs - et ce qui est inscrit pour 1988, c'est-à-dire 1 395 millions de francs, on constate une très réelle et même une forte progression puisqu'elle est de l'ordre de 16 p. 100 ».

Si l'on suit votre raisonnement, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que la progression n'est pas de 16 p. 100, mais de 11,6 p. 100. Qu'importe, cependant, car l'an dernier la progression était de 60,9 p. 100 et, en 1986, sous un autre gouvernement, de 44,9 p. 100 !

Franchement, monsieur le ministre, ce mode de calcul a-t-il un sens ? On ne peut comparer des crédits encore non utilisés en 1988 avec des crédits effectivement dépensés en 1987, à moins de considérer qu'il n'y aura aucune annulation ou aucun report de crédits en 1988 !

On peut-on envisager une telle hypothèse l'an prochain, puisque, cette année, le Gouvernement a reporté, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, 37,5 p. 100 des crédits initiaux dans la loi de finances pour 1987 et 44,5 p. 100 dans la loi de finances pour 1986 ? Non, ce mode de raisonnement n'est pas satisfaisant !

Vous qui promettez qu'il n'y aura pas de reports de crédits en 1988, pourquoi alors l'avoir fait en 1987 et en 1986 ? Cela ne dénaturerait-il pas le budget de la gauche ?

Difficile, par conséquent, de vous croire, à moins d'imaginer que ce budget, pour vous, s'arrêtera en mai 1988, ce qui correspond à la période de l'élection présidentielle et qui obligera le nouveau gouvernement soit à inscrire de nouvelles mesures dans le cadre d'un collectif budgétaire, soit à augmenter d'au moins 3 milliards de crédits nouveaux le budget pour 1989.

En vérité, la comparaison significative est celle qui consiste à prendre le total des crédits inscrits dans chaque loi de finances initiale. Ainsi, on avait, en 1985, 2 332 millions de francs ; en 1986, 2 241 millions de francs ; en 1987, 1 999 millions de francs ; en 1988, 1 395 millions de francs.

La vraie comparaison, c'est donc une baisse de 40 p. 100 par rapport à 1985, de 37,7 p. 100 par rapport à 1986 et de 30,2 p. 100 par rapport à 1987.

Ainsi, monsieur le ministre, malgré un message politique savamment orchestré, vous ne répondez pas, en fait, à l'attente de la communauté rapatriée.

La rigueur budgétaire qu'affiche le Gouvernement se fait donc aussi au détriment des rapatriés.

Telles sont les raisons qui conduiront le groupe socialiste à ne pas voter un budget qui traduit une réalité budgétaire à laquelle les rapatriés, dans leur grande majorité, ne peuvent souscrire. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Camille Cabana, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je m'efforcerai de répondre aux diverses questions qui m'ont été posées.

Tout d'abord, monsieur Soucaret, les prêts à l'habitat rural peuvent faire l'objet d'une remise lorsqu'ils sont liés à la résidence principale attachée à l'exploitation.

Vous savez très bien, monsieur le sénateur, que les plans de développement sont explicitement exclus par la loi. Si j'étais un membre du Gouvernement qui vous donnait l'assurance qu'il allait appliquer des mesures exclues par la loi, vous penseriez que je ne suis pas un ministre sérieux, et vous auriez parfaitement raison. Je ne peux donc que vous rappeler que la loi a exclu de telles mesures, pour des raisons qui sont d'ailleurs parfaitement comprises par chacun : il s'agit de raisons de caractère communautaire.

Pour ce qui est de la remise totale des intérêts de retard, il s'agit sans doute d'une direction vers laquelle nous pouvons nous diriger, mais nous devons faire en sorte que l'effort de l'Etat soit accompagné d'un effort des banques. Nous travaillons dans ce sens et je peux vous donner sur ce point des assurances de principe que j'espère concrétiser très prochainement.

En ce qui concerne la garantie de plein droit de l'Etat, là encore, l'orthodoxie m'oblige à vous dire qu'il ne peut s'agir d'un droit. Toutefois, le système que nous avons mis en place me paraît présenter un certain nombre de garanties en ce sens que, sauf lorsqu'il s'agira d'un montant très élevé - 100 millions de francs, par exemple - donc dans la très grande majorité des cas, le système présentera à la fois un caractère local et un caractère global.

Un caractère local car c'est le préfet qui arrête la décision en fonction des avis d'une commission au sein de laquelle les associations de rapatriés elles-mêmes sont représentées.

Un caractère global car l'avis émis dépasse largement les aspects purement économiques et financiers du dossier et prendre en compte, dans son ensemble, la situation du rapatrié ; autrement dit, ce n'est pas la médecine spécialisée mais la médecine générale que l'on applique dans ce cas.

Je répondrai à M. Duboscq quant au problème des retraites, problème très important, en citant des chiffres qui me permettent de penser que, sous réserve de quelques difficultés d'application, le système fonctionne parfaitement depuis que des instructions ont été données par une circulaire datant de la fin de l'année dernière.

Le système s'est véritablement mis en place au printemps de 1987. L'A.N.I.F.O.M., qui agit comme prestataire de service pour le compte de l'Etat, à d'ores et déjà plus de 10 000 dossiers de demandes de rachat de cotisations ; 7 000 sont déjà définitivement traités. Le montant moyen des rachats opérés par l'Etat représente 48 000 francs, soit 85 p. 100 du total des rachats. Il s'agit d'une aide particulièrement efficace.

Je ne reviens pas maintenant sur le problème de la dotation budgétaire. J'en reparlerai peut-être à l'occasion de la réponse que je souhaite faire à M. Penne.

Monsieur le sénateur, vous avez exposé, avec beaucoup de clarté, le problème des retraites complémentaires et je vous en remercie parce qu'il s'agit d'un problème particulièrement complexe.

En fait, plusieurs problèmes se posent pour les retraites : celui de l'abattement de 10 p. 100 pour les régimes qui sont actuellement affiliés à l'Arcco relève-t-il de la négociation collective ; celui de l'affiliation des anciens rapatriés en provenance de territoires autres que l'Algérie, qui relève aussi de la négociation collective. Cette négociation est largement engagée. J'ai dit devant l'Assemblée nationale que j'avais grand espoir qu'elle se conclurait prochainement. J'espérais que ce serait chose faite avant la discussion au Sénat. Ça ne l'est malheureusement pas encore, mais je ne peux que réitérer l'espoir que j'ai exprimé à l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la compensation des régimes de retraites complémentaires des cadres rapatriés originaires d'Algérie, il se pose un problème très difficile qui a été d'ailleurs convenablement traité, intellectuellement parlant, dans le rapport de M. Ferrère. Je rappelle que cette affaire ne peut être réglée qu'avec une contribution de l'Etat. Nous travaillons avec le ministère des affaires sociales et de l'emploi sur la base des conclusions de M. Ferrère.

Je voudrais cependant vous rappeler que, dans sa déclaration de novembre 1986, le Premier ministre a pris l'engagement tout à fait ferme que ce problème de retraite complémentaire serait réglé. Je ne peux pas en dire plus pour l'instant.

S'agissant des circulaires d'application relatives à l'amnistie, monsieur Duboscq, je ne peux que renouveler les assurances que j'ai données à cette tribune. Nous sommes en train d'élaborer une circulaire d'application. Nous voudrions faire en sorte que les difficultés que nous avons connues lors de l'application de la loi de 1982 ne se reproduisent pas. C'est la raison pour laquelle nous mettons un soin tout particulier à la rédaction de cette circulaire.

Enfin, en ce qui concerne les crédits de l'article 37-53 et, si j'ose dire, leur « non-reportabilité », je peux vous dire que vous avez satisfaction à l'avance. Le Gouvernement va d'ailleurs vous proposer un amendement qui permettra l'inscription de ce chapitre 37-53 à l'état H, ce qui permettra, comme vous l'avez souligné avec raison, ce report de crédits nécessaires notamment pour honorer les dépenses de formation professionnelle. En effet, la mise en place des conventions et des mécanismes d'aide à la formation professionnelle prend toujours beaucoup de temps.

Je vais maintenant répondre à M. Penne sur le problème du chapitre 46-91. Je ne voudrais pas faire un mauvais mot d'esprit, monsieur le sénateur, en disant que vos propos m'ont peiné.

M. Robert Vizet. En effet.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Vous vous êtes laissé aller, monsieur le sénateur, à des considérations qui, venant d'un homme de votre qualité, m'ont sincèrement navré.

Qu'avons-nous fait avec les crédits de ce chapitre 46-91 ? Nous nous sommes livrés à une opération vérité. Voyez-vous, monsieur le sénateur, c'est un sujet à propos duquel je

n'aurais pas fait de polémique. Il faut savoir, en effet, que depuis longtemps déjà ce fameux chapitre 46-91 est une mécanique à reporter des crédits.

Je vais vous citer quelques chiffres de reports ou d'annulations : 1 662 millions de francs en 1980 ; 785 millions de francs en 1981 ; 1 508 millions de francs en 1982 ; 1 364 millions de francs en 1983 ; 413 millions de francs en 1983 ; 897 millions de francs en 1985 ; 787 millions de francs en 1986 et 999 millions de francs en 1987.

Monsieur le sénateur, quand vous reprochez au Gouvernement, au nom, dites-vous, de l'orthodoxie financière et du droit du Parlement de contrôler l'adéquation des crédits inscrits sur ce chapitre, d'arrêter cette litanie de reports, je me permets de relever le caractère contradictoire de vos propos. L'orthodoxie budgétaire et l'exercice du contrôle parlementaire sur l'action du Gouvernement exigeaient en effet l'opération de clarté que nous venons justement de dresser à l'occasion de ce budget.

Je crois qu'à partir de maintenant on y verra clair, en effet, sur le montant réel des crédits d'indemnisation.

Au demeurant, monsieur le sénateur, vous aviez un autre grief à l'encontre du Gouvernement. Vous lui avez en quelque sorte reproché de prendre de nouvelles dispositions et de laisser la facture à ceux qui suivent.

M. Guy Penne. C'est l'héritage !

M. Camille Cabana, ministre délégué. Mais avez-vous fait autre chose ? Vos amis politiques ont-ils agi autrement avec la loi sur les retraites de décembre 1985 ?

M. Raymond Courrière. Ils ont fait comme vous !

M. Camille Cabana, ministre délégué. L'ancien ministre des rapatriés ici présent peut-il préciser le volume des crédits qu'il a fait inscrire au budget au titre de l'application de la loi de 1985 ?

M. Raymond Courrière. Pouvez-vous préciser ce que vous y inscrivez vous-même ?

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Courrière.

Veillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Vous n'avez pas inscrit de crédits, monsieur Courrière, du temps où vous étiez au Gouvernement, et vous avez eu raison !

M. Raymond Courrière. Vous non plus !

M. Camille Cabana, ministre délégué. Moi, je n'en inscris pas et j'ai raison !

M. Raymond Courrière. Alors, que me reprochez-vous ?

M. le président. Monsieur Courrière, seul M. le ministre a la parole.

M. Raymond Courrière. Il fallait qu'il me laisse tranquille.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Je ne vois pas ce qui suscite la colère de M. Courrière. Je n'ai pas été à ce point désagréable avec lui qu'il puisse prendre la mouche de cette manière.

Je vous dirai simplement, monsieur le sénateur, qu'en matière d'orthodoxie budgétaire je ne crois pas que ce soit de votre côté que nous ayons des leçons à recevoir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la consommation et de la concurrence. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Je voudrais brièvement répondre aux questions relatives à la consommation et à la concurrence et répondre aussi au nom de M. Juppé, qui regrette d'avoir dû quitter momentanément le Sénat.

Je remercie tout d'abord M. Fosset, rapporteur spécial pour les charges communes, des appréciations positives qu'il a formulées au nom de la commission des finances.

Il s'est inquiété des crédits destinés à l'assurance crédit. Je tiens à rappeler que, avant 1987, aucun crédit n'était inscrit à ce titre. En 1987, dans la loi de finances initiale, un crédit de 1 milliard de francs a été porté. Il a été complété par 2,5 milliards de francs dans le collectif budgétaire, plus

2 milliards de francs, dans le projet de loi de finances pour 1988, ce qui représente 5,5 milliards de francs sur deux ans. Le cap est pris, c'est celui de la rigueur, de l'orthodoxie et de la sincérité du budget.

En réponse à M. Manet, qui a exprimé une interrogation sur l'évolution des effectifs de la douane, j'indique que 345 postes sont supprimés en 1988, sur 21 000 au total. Il est difficile d'apprécier cette évolution mais il faut noter que par rapport aux perspectives du marché unique européen, des secteurs ne seront pas affectés par cette mesure. C'est notamment le cas des douaniers des postes frontières extracommunautaires et des services chargés du commerce extérieur en relation avec les pays tiers par rapport à la Communauté.

Par ailleurs, nous avons à maintenir une lutte permanente et opiniâtre contre les fraudes commerciales, contre le trafic des stupéfiants, contre le trafic d'armes, contre celui des capitaux, enfin contre tous les autres trafics.

Un redéploiement est prévisible sur le plan géographique mais une interrogation demeure. Elle est relative au rythme de réalisation de ce grand marché unique, qui risque d'entraîner des problèmes, d'ordre fiscal notamment. Le sommet de Copenhague devrait apporter des premiers éléments de réponse. Notre approche doit être prudente. Nous l'éclairerons au fil des années lorsque nous arriverons à l'échéance de 1992.

Enfin, vous avez posé une question très importante sur l'indemnisation des femmes de douaniers morts en service.

Le Gouvernement tient à rendre hommage aux douaniers et à marquer tout son respect et toute son affection à l'égard de ceux qui, malheureusement, sont décédés dans le cadre de leur service.

Sur ce point, nous avons pris la décision d'étendre à la douane les dispositions qui permettent de calculer au taux maximum la pension de réversion des veuves. Cette mesure devrait être introduite sous la forme d'un amendement à la loi de finances rectificative.

M. Bangou s'est exprimé en tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour la consommation et la concurrence. J'ai noté avec satisfaction les appréciations qu'il a formulées à l'égard de la politique conduite par le Gouvernement dans le domaine de la concurrence et de la consommation. Il n'a pas à s'inquiéter de la baisse de la subvention versée à l'institut national de la consommation. Le budget de l'I.N.C. est porté à 126 millions de francs et la progression des dépenses autorisées pour 1988 est de 39 p. 100.

Vous vous êtes inquiété, monsieur Bangou, du peu d'écho donné aux rapports de la commission des clauses abusives et de la commission de la sécurité des consommateurs. Ces deux organismes fonctionnent depuis trois ans et prennent leur rythme. Le Gouvernement - soyez-en persuadé - porte une attention toute particulière à leur donner les moyens de mener à bien leur importante fonction.

Vous avez jugé insuffisante l'information sur les prix. Je ne partage pas cette appréciation. En effet, des comités départementaux de la consommation ont été créés et ce sont autant de lieux d'observation des marchés. Je note, en particulier, que l'inflation pour 1987 sera de l'ordre de 3 p. 100. Qui eût dit l'an dernier à la même époque, à l'approche de la libération intégrale des prix des produits et des services, que l'inflation de la première année serait limitée à 3 p. 100, plaçant la France, comme l'a rappelé cet après-midi M. le Premier ministre, au troisième rang des meilleures performances des grands pays développés ?

S'agissant de l'accès à la justice, vous aurez l'occasion, dans les prochains jours, d'examiner un projet de loi relatif à la défense devant les juridictions des intérêts collectifs des consommateurs.

M. Vizet s'est interrogé sur l'évolution des charges de la dette publique. La progression est apparemment forte puisqu'elle est de 4,8 p. 100. C'est la conséquence d'une rebudgétisation. Si les budgets précédents avaient été marqués de cette rigueur qui caractérise notre action, la progression eût été de 2,5 p. 100, c'est-à-dire dans la limite de la hausse des prix prévue pour 1988.

Je ne reviendrai pas sur l'engagement que tiendra l'Etat de rembourser l'emprunt 7 p. 100 de 1973. Je rappellerai simplement qu'entre 1981 et 1986 plus de 800 milliards de francs ont été mis à la charge de l'Etat.

M. Chervy a posé un certain nombre de questions sur les consommateurs et la concurrence.

En effet, aujourd'hui, dans une économie de marché, le consommateur est un partenaire à part entière. Le Gouvernement prend des dispositions pour que ce pouvoir du consommateur soit une réalité et s'exerce avec vigilance. Le consommateur doit véritablement devenir un partenaire responsable.

Les associations de consommateurs recevront, en 1988, les mêmes subventions qu'en 1987. La grande innovation est la mise à disposition de l'administration au service des associations de consommateurs. En effet, certains travaux d'observation des marchés n'auront plus à être conduits, comme par le passé, par les associations de consommateurs elles-mêmes, l'administration se mettant à leur disposition pour ce faire.

S'agissant de l'institut national de la consommation, nous avons lancé une réforme fondamentale pour que la France soit dotée d'un centre d'essais comparatif à la mesure des défis de compétitivité et de qualité européens. Les professionnels, par leur participation, renforceront l'autorité de ces essais comparatifs, mais la maîtrise d'ouvrage reste de la responsabilité de l'I.N.C., institut qu'administrent les associations de consommateurs.

Ce sont d'ailleurs ces mêmes associations qui ont approuvé un projet de budget dont je vous ai rappelé les contours voilà un instant. En la circonstance, vos craintes ne me paraissent donc pas justifiées.

S'agissant de la diffusion des résultats de ces essais comparatifs, le rapport qualité-prix ne sera pas défini. En effet, les prix peuvent varier d'une région à l'autre, d'un lieu de vente à l'autre. En revanche, nous donnerons à chaque consommateur des indications qui lui permettront de se faire une opinion personnelle sur ce rapport qualité-prix. N'ayez aucune inquiétude à cet égard.

La revue *50 millions de consommateurs* n'aura plus le monopole de la diffusion parce que, précisément, les enjeux étant importants, il appartiendra désormais à tous les médias de communiquer à leurs lecteurs les résultats des essais comparatifs. C'est dans ces conditions qu'une publicité comparative pourra être lancée et que les Français auront conscience que cette information nouvelle, complète, objective, impartiale, est mise à leur disposition pour éclairer leur choix.

Au total, cet ensemble de mesures assurera la transparence et permettra à chaque consommateur d'être parfaitement éclairé, d'exercer sa responsabilité et de faire jouer la concurrence.

C'est aussi aux consommateurs que nous devons cette réussite : une inflation maîtrisée en 1987. Nous sommes véritablement sur la bonne voie.

M. le président. A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures quinze. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt-deux heures vingt, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRÉSIDENT DE M. ÉTIENNE DAILLY,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

9

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de notre ancien collègue M. Louis Namy, qui fut sénateur de l'Essonne de 1951 à 1975.

10

LOI DE FINANCES POUR 1988

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1988.

Économie, finances et privatisation (suite)

I. - CHARGES COMMUNES
ET II. - SERVICES FINANCIERS

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions concernant le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation : I. - Charges communes et articles 64 et 66 ; II. - Services financiers.

M. Guy Penne. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Je regrette que M. le ministre, tout à l'heure, ait ressenti mes propos comme une agression. Ce n'était pas du tout mon intention. J'ai simplement souhaité parler franchement du budget des rapatriés. Ce qui importait, monsieur le ministre, ce n'était pas d'énumérer les crédits année par année mais de donner le pourcentage des annulations ou des reports de crédits par rapport aux dotations initiales : en 1986, par exemple, 44,6 p. 100, soit la moitié. C'était tout ce que je désirais, monsieur le ministre, et sans agressivité aucune.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Je dirai à M. Penne qu'effectivement je lui ai peut-être répondu un peu vivement à la fin de la séance de cet après-midi. Si j'ai pu le blesser, je le prie de m'en excuser très sincèrement.

Je voulais simplement lui rappeler que ce que nous avons fait - j'ai essayé de le dire, peut-être un peu trop rapidement - c'est une opération vérité sur ce fameux chapitre 46-91, qui depuis pratiquement plus de dix ans fait l'objet de reports ou d'annulations de crédits, ce qui me paraît tout à fait anormal.

Comme vous êtes intervenu, monsieur Penne, tant au nom de l'orthodoxie budgétaire que de la défense des droits de contrôle du Parlement sur l'utilisation des crédits qu'il vote au Gouvernement, je m'étais permis d'essayer de vous montrer que ce que nous avons fait allait tout à fait dans ce sens.

Monsieur le sénateur, je le répète, si mon propos a pu vous paraître un peu vif je vous prie à nouveau de m'en excuser. Les problèmes de fond restent tout de même ceux que nous avons évoqués cet après-midi.

M. le président. Messieurs, voici une soirée qui s'engage sous le signe de la tolérance, de la mansuétude, de la conciliation et qui me fait bien augurer, pour ce qui me concerne, de la présidence qui m'échoit. (Sourires.)

M. André Duroméa. Ce n'est pas comme à l'Assemblée nationale !

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'économie, des finances et du budget :

I. - Charges communes, et figurant aux états B et C ainsi que les articles 64 et 66.

ÉTAT B

M. le président. « Titre I, plus 2 415 millions de francs. »
Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix les crédits figurant au titre I.

M. Robert Vizet. Le groupe communiste vote contre ces crédits, ainsi que contre les crédits figurant aux titres II, III, IV, V et VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre II, plus 31 361 000 francs. » - (Adopté.)

« Titre III, plus 7 486 781 170 francs. » - (Adopté.)

« Titre IV, moins 4 729 374 000 francs. » - (Adopté.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 1 665 millions de francs. » - (Adopté.)

« Crédits de paiement, 329 millions de francs. » - (Adopté.)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 8 704 020 000 francs. » - (Adopté.)

« Crédits de paiement, 3 082 420 000 francs. » - (Adopté.)

B. - AUTRES MESURES

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION

I. - Charges communes

Article 64

M. le président. « Art. 64. - Les rapatriés des Nouvelles-Hébrides, qui y avaient résidé habituellement pendant une période d'au moins trois ans avant la date d'accession à l'indépendance de ce pays, perçoivent une indemnité forfaitaire de 45 000 francs pour la perte de biens de toute nature dont ils étaient propriétaires.

« Il n'est alloué qu'une indemnité par ménage. »

Sur l'article, la parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, cet article répond, en partie seulement, à une question qui avait été abordée lors de l'examen par le Sénat de la loi du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés.

Depuis l'indépendance du Vanuatu, le 30 juillet 1980, les rapatriés originaires de cette île, ex-Nouvelles-Hébrides, étaient exclus de tout système d'indemnité pour les biens dont ils avaient été dépossédés.

Aussi, le Gouvernement, dans un premier temps, avait inclus ces rapatriés dans l'avant-projet de loi d'indemnisation de 1987. Mais un arbitrage interministériel, présidé par le Premier ministre, les a exclus et votre prédécesseur justifiait cette exclusion en déclarant au Sénat, le 12 juin dernier : « Le Premier ministre, au cours de l'arbitrage interministériel, a préféré avoir recours à une procédure plus rapide, car soumettre les réfugiés du Vanuatu à la loi d'indemnisation revenait à les indemniser sur quinze ans. Or, compte tenu de l'urgence qui s'attache à la solution de leur problème, il a été décidé de prendre des mesures sur place, en Nouvelle-Calédonie, pour que ces rapatriés soient rapidement indemnisés ».

La réponse du ministre posait toutefois un problème car, comme l'indiquait mon collègue M. Bœuf, le 30 juin dernier, dans le cadre des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire, elle excluait des Français du Vanuatu résidant en France, qui sont au nombre de 200 contre 3 000 en Nouvelle-Calédonie.

C'était donc une rupture du principe d'égalité. En réponse à cette interrogation, M. Santini déclarait : « Monsieur le sénateur, vous posez à juste titre le problème des personnes originaires du Vanuatu qui se trouvent en métropole ou sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Vous avez raison : la procédure qui consiste à abonder le budget de la Nouvelle-Calédonie risquerait d'exclure certains rapatriés du Vanuatu qui ne se sont pas réinstallés en Nouvelle-Calédonie ».

Le ministre ajoutait : « De toute façon, il est évident que nous trouverons une solution car il doit y avoir égalité de tous. Il faudra, bien sûr, que les crédits spécifiques viennent abonder le budget du territoire ».

Or, qu'en est-il aujourd'hui ? Le Gouvernement n'a pas tenu ses promesses puisque rien n'a été prévu dans le budget des D.O.M. pour 1988. En revanche, il nous propose de régler cette question en nous présentant cet article 64 qui prévoit une indemnisation forfaitaire de 45 000 francs par ménage. Le coût de cette mesure représente 45 millions de francs pour environ 1 000 ménages.

Or ce dispositif appelle les interrogations suivantes, monsieur le ministre.

Premièrement, vise-t-il tous les réfugiés rapatriés du Vanuatu ? Si oui, je crains que les 45 millions de francs prévus ne suffisent pas, car si on reprend les chiffres cités au cours des débats de juin dernier, 3 000 réfugiés se trouvaient en Nouvelle-Calédonie - chiffre donné par M. Santini - et 200 en métropole. Donc, cela fait au moins 1 500 à 1 600 ménages, en considérant les rapatriés mariés ou vivant en concubinage. Mais les autres, les non-mariés, seront-ils indemnisés ? Bref, le coût de la mesure est sous-estimé.

Deuxièmement, ce dispositif vise non seulement - j'imagine - les rapatriés réinstallés en métropole, mais aussi ceux qui se trouvent en Nouvelle-Calédonie. Dans le cas contraire, il y aurait rupture de l'égalité.

Troisièmement - et c'est le point le plus important de mes interrogations, monsieur le ministre - en excluant ces rapatriés du bénéfice de la loi du 16 juillet 1987, vous leur avez interdit notamment toute possibilité d'évaluation - je dis bien d'évaluation - de leurs biens perdus ou spoliés ouvrant droit à l'indemnisation, à la différence des rapatriés d'Afrique du Nord qui, eux, ont perçu tout d'abord une indemnité égale à la valeur indemnisable des biens dont ils avaient été spoliés, dans la limite d'un plafond - un million de francs par ménage - et qui, maintenant, grâce aux articles 1, 2, 3 et 4 de la loi de 1987, recevront une indemnité complémentaire tenant compte de la réévaluation de leurs biens. Cette revalorisation varie suivant la catégorie de biens concernés dans la limite d'un plafond de un million ou deux millions de francs, selon les cas.

Le Gouvernement a donc mis en place tout un dispositif visant à une juste indemnisation des rapatriés d'Afrique du Nord et de quelques autres contrées du monde - la Guinée, par exemple - mais applique pour les réfugiés du Vanuatu une indemnisation forfaitaire.

Aussi la conclusion que j'en tire est la suivante, monsieur le ministre : alors que l'indemnité moyenne versée par dossier, qui était de 58 000 francs environ dans le cadre de la loi de 1970 et qui a été portée à 114 000 francs en moyenne en vertu de la loi de 1978, atteindra 269 000 francs par application des trois textes d'indemnisation de 1970, 1978 et 1987, elle sera seulement de 45 000 francs par rapatrié originaire du Vanuatu. Dois-je rappeler que ces chiffres sont ceux que M. Francou, à l'époque rapporteur de la commission des finances pour la loi de 1987, avait cités ici même au Sénat, le 12 juin dernier ?

Or à situation égale - biens dépossédés en raison d'événements politiques conduisant à l'indépendance d'Etats - les réfugiés du Vanuatu se retrouvent donc avec une indemnité forfaitaire qui ne traduit absolument pas l'idée selon laquelle la nation doit verser une contribution la plus juste possible à des rapatriés qui, avant 1980, ont maintenu, voire promu la présence de la France dans le Pacifique. Vous savez comment s'est fait l'abandon de ces populations, avec une rapidité exceptionnelle en vertu des règles de condominium.

En d'autres termes - et pour conclure - monsieur le ministre, je dirai que cet article rompt le principe d'égalité entre rapatriés qui, pourtant, sont dans une situation identique. C'est pourquoi le groupe socialiste ne prendra pas part au vote et ce, dans l'intérêt de la communauté de ces rapatriés. Je crains, monsieur le ministre, que ne se pose un problème de constitutionnalité. C'est une question que je vous adresse, là encore sans agressivité. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen de cet article 64, je veux intervenir sur la situation des rapatriés et les conditions de leur indemnisation.

L'application de la loi n° 87-503 du 8 juillet 1987 nécessite la publication d'une circulaire interministérielle. Or celle-ci n'a toujours pas été publiée, alors que l'ensemble des associations de rapatriés ont besoin qu'elle le soit dans les meilleurs délais afin de pouvoir suivre l'application de cette loi. Quand avez-vous l'intention de la publier, monsieur le ministre ? Je souhaite que vous répondiez à cette question bien précise.

Je sais bien que pour votre prédécesseur, M. Santini, tous les problèmes en suspens des rapatriés sont réglés ou en bonne voie de l'être. C'est ce qu'il avait déclaré à un quotidien du soir du 20 juin 1987. En effet, à une question posée par le journaliste, M. Santini répondait : « Je vais proposer à

Jacques Chirac de quitter le Gouvernement dès que la loi d'indemnisation sera votée. Je considère que maintenant ma mission est terminée et qu'il n'y a plus lieu de conserver un secrétariat d'Etat aux rapatriés. Il faut savoir tourner la page. »

Faut-il croire M. Santini et dire que vous occuperiez une fonction qui n'aurait plus lieu d'exister, monsieur le ministre ?

Eh bien, nous considérons, nous, que ce ministère a toutes raisons d'exister vingt-cinq ans après l'arrivée en métropole du plus grand nombre des rapatriés, comme mon amie Marie-Claude Beaudeau l'a démontré dans le débat sur le projet de loi relatif « au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord ».

Or les crédits d'indemnisation régressaient de 40 p. 100 dans le budget pour 1987 ; pour 1988, ils diminuent encore de 35 p. 100. Ainsi, près des deux tiers des crédits d'indemnisation des rapatriés auront-ils été amputés, passant de 1 445 millions de francs en 1986 à 646 millions de francs en 1988. L'engagement personnel pris par M. Jacques Chirac, le 18 février 1986, à Perpignan vis-à-vis de la communauté rapatriée - « les rapatriés ont droit de la part de la nation à un geste d'estime, de respect, de souvenir et de solidarité » - cet engagement, dis-je, à l'aune budgétaire des crédits qui les concernent, n'a pas été tenu, d'autant que les dotations inscrites ne sont pas utilisées en totalité et sont reportées d'une année sur l'autre. Dans ces conditions, quelle valeur peut-on donner à l'inscription d'un crédit supplémentaire de 400 millions de francs dans la loi de finances rectificative pour 1987 ?

Par ailleurs, mon amie Marie-Claude Beaudeau avait eu raison de souligner qu'en 1988 seuls les rapatriés de plus de quatre-vingt-dix ans commenceraient à bénéficier du complément d'indemnisation.

Les rapatriés connaissent, à présent, la réalité budgétaire inscrite dans les chiffres. Voilà qui justifie notre rejet du projet de budget des charges communes, qui ne comporte pas les crédits nécessaires à l'indemnisation des rapatriés et qui, surtout, ne prévoit pas la ventilation qu'il faudrait.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais répondre aux questions que m'ont posées les deux intervenants.

Je dirai très clairement à M. Penne que tous les rapatriés du Vanuatu seront indemnisés. Nous savons qu'un millier de familles se sont repliées soit en Nouvelle-Calédonie, soit en métropole ; elles seront toutes indemnisées, je le répète. A cet égard, je voudrais vous préciser que la somme de 45 000 francs que nous avons retenue n'est pas issue du hasard ; elle résulte d'une estimation du patrimoine laissé par ces rapatriés du Vanuatu. Tous percevront cette indemnisation forfaitaire ; je crois donc pouvoir vous donner l'assurance que la mesure que nous avons suggérée est juste et équitable, et qu'elle devrait donner satisfaction à tous les rapatriés du Vanuatu.

Je précise, monsieur Penne, puisque vous avez mis en cause les dotations du budget pour 1988, que dans les crédits prévus figurent bien, pour 45 millions de francs, l'indemnisation des seuls rapatriés du Vanuatu.

Je crois donc avoir répondu clairement, avec la marge d'erreur humaine qui peut résulter de toute appréciation, à la question que vous m'aviez posée.

Je dirai à M. Vizet que, tout à l'heure, j'ai pris l'engagement, à cette même tribune, que toutes les mesures d'application résultant du dispositif législatif formé par l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 1986 et les lois de juillet 1987 seraient publiées à la fin de cette année. La circulaire à laquelle vous avez fait allusion sur les problèmes d'amnistie, même si - je voudrais que vous en preniez bien conscience - elle soulève des problèmes juridiques très délicats, fait partie aussi des textes que je me suis engagé à publier avant la fin de cette année.

Peut-être, monsieur Vizet, pourriez-vous me prendre en défaut sur ce point précis : ce ne sera peut-être pas le 31 décembre, mais le 4 ou le 5 janvier. En tout cas, je vous demande de bien vouloir me faire le crédit que le Gouvernement a le désir de prendre très vite ces textes d'application.

M. Robert Vizet. Je le souhaite pour les rapatriés !

M. Camille Cabana, ministre délégué. Moi aussi, monsieur Vizet. Voilà au moins un point sur lequel nous sommes d'accord, vous et moi ! Il ne doit pas y en avoir beaucoup d'autres... (*Sourires.*)

Par ailleurs, monsieur le sénateur, vous avez fait des commentaires sur les crédits. Je tiens donc une nouvelle fois à vous redire ceci : l'indemnisation des rapatriés fait l'objet d'une loi du 16 juillet 1987, qui fixe très précisément et impérativement - comme toute loi de la République - les modalités et les principes de l'indemnisation ; cette loi est appliquée et le budget que nous vous présentons en prévoit la stricte application, y compris pour les réfugiés du Vanuatu, y compris en ce qui concerne les « restes » de l'application de la loi de 1970, y compris pour ce qui est des mesures de remise ou de consolidation de prêts. Non seulement, cette loi est appliquée, mais elle est améliorée.

Evidemment, si vous en êtes à me dire : « Quel crédit peut-on accorder à un projet de loi de finances qui prévoit des mesures d'anticipation ? », je ne sais alors quoi vous répondre !

Ce que je peux vous préciser c'est que, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1987, tel qu'il a été approuvé par le conseil des ministres et tel qu'il est déposé aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée nationale, ces deux mesures d'anticipation, qui sont aussi deux mesures d'amélioration de la loi de 1987, sont bel et bien prévues et financées.

Vous avez, si j'ose dire, versé la larve traditionnelle sur les rapatriés âgés de plus de quatre-vingt-neuf ans. Monsieur le sénateur, à partir des mesures que je viens de rappeler, ils seront indemnisés dès le début de l'année 1988. Je vous rappelle que si nous avions appliqué la loi de 1987, qui, après tout, n'est vieille que de quatre mois à peine, et que le Gouvernement a déjà fortement améliorée depuis, ils l'auraient été sur deux exercices, en 1988 et 1989. Puis-je ajouter que, s'il n'y avait pas eu la loi de 1987...

M. Robert Vizet. Cela fait vingt-cinq ans qu'ils attendent !

M. Camille Cabana, ministre délégué. Monsieur Vizet, vous ne pouvez pas récuser toute responsabilité dans ce qui s'est passé dans ce pays au cours des années précédentes ! Excusez-moi de vous le rappeler !

S'il n'y avait pas eu, disais-je, la loi de 1987, je ne sais pas quand les rapatriés de plus de quatre-vingt-neuf ans auraient été indemnisés. Maintenant, nous savons qu'ils le seront en 1988. C'est un progrès, me semble-t-il ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'article 64.

M. Raymond Bourguine. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Monsieur le président, au nom du groupe du R.P.R., je demande un scrutin public. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Guy Penne. C'est inutile !

M. le président. Messieurs, je suis saisi d'une demande de scrutin public. Cela dit, je donnerai la parole pour explication de vote à qui me la demandera !

M. Guy Penne. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le président, je rappelle qu'à la fin de mon intervention j'ai annoncé que le groupe socialiste ne prendrait pas part au vote. Ce rappel pourrait simplifier la situation...

M. le président. La demande de scrutin public est-elle maintenue, monsieur Bourguine ?

M. Raymond Bourguine. Elle est retirée, monsieur le président.

M. le président. C'était ce à quoi j'espérais aboutir et ce pourquoi j'ai donné la parole pour explication de vote à M. Penne ! (*Sourires.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 64.

(*L'article 64 est adopté.*)

Article additionnel

M. le président. Par amendement n° II-104, MM. Penne, Méric, Benedetti, Bœuf, Bonifay, Ciccolini, Courrière, Courteau, Delfau, Eeckhoutte, Faigt, Labeyrie, Leccia, Madrelle, Matraja, Mlle Rapuzzi, MM. Roujas, Vidal, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent d'insérer, après l'article 64, un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement soumettra au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, un rapport présentant les crédits destinés aux rapatriés et affectés à des chapitres inclus dans différents budgets. »

La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, notre rapporteur spécial, M. Fosset, a expliqué que la présentation d'un budget comme celui-ci pouvait paraître confuse et que l'on avait beaucoup de mal à s'y retrouver. Moi-même, tout à l'heure, j'ai relevé qu'il était très difficile de savoir quel était le montant exact des sommes attribuées, par exemple, aux rapatriés, tant elles sont dispersées dans les divers documents budgétaires.

Cet amendement a donc un double objectif : d'une part, permettre au Parlement de mieux connaître les crédits destinés aux rapatriés, car, actuellement, ces crédits ne font l'objet ni d'un fascicule ni d'un rapport spécial ; d'autre part, nous permettre de suivre l'évolution des crédits qui résulteront de l'application de la loi du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés ; cette indemnisation, en effet, commencera véritablement dès 1989.

Cet article additionnel, qui, je crois, ne devrait gêner personne, vise donc à clarifier la présentation des crédits et à faciliter le contrôle et le travail parlementaires. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André Fosset, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement ; il lui est donc difficile de donner son avis.

J'indiquerai toutefois à M. Guy Penne que les crédits destinés aux rapatriés figurent, pour une part, au chapitre 46-91 du budget des charges communes et, pour une autre part, aux services généraux du Premier ministre. Il est donc très facile de suivre l'évolution des crédits et d'obtenir tous les renseignements souhaités sur leur utilisation.

S'agissant de la part inscrite au budget des charges communes, j'invite M. Guy Penne et l'ensemble de mes collègues à se reporter à mon rapport écrit pour obtenir toutes indications sur la gestion des crédits du chapitre 46-91.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Camille Cabana, ministre délégué. J'indique que, indépendamment des renseignements qui sont fournis au Parlement à travers les réponses aux questionnaires qui nous sont adressés, les parlementaires disposent, pour leur information, du tableau établi en application de l'article 81 de la loi de finances pour 1974 et qui figure chaque année en annexe au « bleu ». Ce tableau retrace les crédits ouverts pour l'indemnisation des Français d'outre-mer ainsi, d'ailleurs, que les reports du chapitre 46-91, dont nous avons abondamment parlé. Il me paraît répondre à la préoccupation exprimée dans votre amendement, monsieur Penne.

Il est à noter que l'article 81 de la loi précitée ne vise que les crédits affectés à l'indemnisation résultant de la première loi du 15 juillet 1970. Toutefois, je vous précise, mesdames, messieurs les sénateurs, que le Gouvernement a, de tout temps et de sa propre initiative, complété ledit tableau en faisant apparaître les crédits résultant de l'application de la deuxième loi d'indemnisation du 2 janvier 1978. Je puis donner l'assurance à la Haute Assemblée qu'il en sera de même pour la troisième loi, celle du 16 juillet 1987.

Il est vrai que, cette année, et pour des raisons d'ordre purement technique, liées au passage à la photocomposition programmée, ce tableau a malheureusement été omis dans l'annexe à la loi de finances pour 1988. Le Gouvernement prie tous les parlementaires, et en particulier vous-mêmes, mesdames, messieurs les sénateurs, de bien vouloir l'excuser de cette omission, en considération du fait que, par ailleurs, il a transmis, le 3 novembre dernier, à votre rapporteur spécial tous les chiffres qu'il pouvait souhaiter sur ce sujet.

S'agissant des rapatriés, la bonne volonté du Gouvernement à fournir au Parlement les informations nécessaires n'est pas à démontrer. Il ne me semble pas justifié, dans ces conditions, d'aller au-delà du dispositif qui est prévu.

Monsieur le sénateur, je pourrais faire allusion - ce serait avoir recours à de la très « grosse artillerie » - au caractère d'injonction que peut avoir votre amendement. Mais, coiffant ma deuxième casquette, celle de ministre chargé de la réforme administrative, j'évoquerai plutôt la nécessité d'essayer de faire simple quand on peut ne pas faire compliqué.

J'espère, monsieur le sénateur, avoir réussi à vous convaincre de retirer votre amendement. S'il n'en était pas ainsi, je serais dans l'obligation de demander à la Haute Assemblée de le repousser.

M. le président. Monsieur Penne, votre amendement est-il maintenu ?

M. Guy Penne. Si nous avions su pourquoi nous n'avions pas pu disposer, cette année, du tableau annexé à la loi de finances, nous n'aurions pas déposé cet amendement.

Après les explications de M. le ministre, je le retire.

M. le président. L'amendement n° II-104 est retiré.

Article 66

M. le président. « Art. 66. - Le fonds spécial de grands travaux, créé par la loi n° 82-669 du 3 août 1982, et la caisse d'amortissement pour l'acier, créée par la loi n° 78-1022 du 23 octobre 1978, sont supprimés.

« Les droits et obligations des organismes précités sont transférés à l'Etat. » - (Adopté.)

Je rappelle au Sénat que les crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget, II. - Services financiers, comprennent les crédits du commerce extérieur.

Par conséquent, le vote sur les crédits des services financiers doit être réservé jusqu'à l'examen des crédits du commerce extérieur.

Monnaies et médailles

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des monnaies et médailles.

La parole est à M. le ministre.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord remercier M. le rapporteur spécial du budget annexe des monnaies et médailles pour l'objectivité de l'analyse à laquelle il s'est livré dans son rapport écrit.

Le projet de budget qui vous est présenté est en augmentation de 2,71 p. 100 par rapport au budget voté pour 1987.

Votre commission a, à juste titre, souligné que cette comparaison n'était pas très significative, le budget 1987 ayant dû être révisé à la suite du retrait de la pièce de 10 francs « République », opération dont je souhaite vous présenter le bilan.

Vous vous souvenez qu'en raison des réactions des utilisateurs il a été décidé, à la fin de 1986, de démonétiser la nouvelle pièce de 10 francs en nickel, conçue avant 1986.

Il avait été prévu de frapper une centaine de millions de ces pièces en 1987. Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre du budget annexe, il a été nécessaire de modifier le programme de frappe de cette année, en y ajoutant 70 millions de pièces de 10 francs du modèle « France industrielle » et 20 millions de pièces de 5 francs.

Le délai de reprise de la pièce de nickel a été prolongé jusqu'au 30 septembre dernier. Sur les 23 millions de pièces mises en circulation, les Français en ont conservé une dizaine de millions à titre de souvenir ou pour la collection. Je peux, aujourd'hui, vous annoncer que cette opération complexe de démonétisation se sera déroulée dans de bonnes conditions, puisqu'elle est neutre pour le Trésor, une fois prise en compte la revente du nickel correspondant aux pièces destinées à la fonte.

J'en arrive maintenant au budget de 1988, que je caractériserai de deux façons : une activité soutenue dans les différents secteurs ; une modernisation des moyens de fonctionnement de la monnaie.

L'activité soutenue s'explique d'abord par le programme de frappe de 1988, qui prévoit le lancement d'une nouvelle pièce de 10 francs, pour laquelle, cette fois-ci, toutes les précautions ont été prises afin d'éviter que ne se renouvelle ce qu'il faut bien appeler l'échec de la pièce de nickel.

C'est ainsi qu'une commission d'étude, présidée par M. Lucien Neuwirth, sénateur de la Loire, a été chargée de proposer les caractéristiques d'une nouvelle pièce. Cette commission, qui faisait une large place aux représentants des usagers, notamment des consommateurs, des commerçants et des personnes âgées, a proposé une pièce bicolore, avec un cœur en nickel et une couronne d'alliage jaune, dont la gravure représente le génie de la Bastille.

Autre précaution, un sondage a été réalisé, qui a montré que 73 p. 100 des personnes interrogées trouvaient cette nouvelle pièce facile à identifier. Elle sera donc mise en circulation, je l'espère, dès le mois d'avril prochain. 100 millions de pièces de ce type seront frappées en 1988 ; il faudra plusieurs années pour remplacer les 600 millions de pièces actuellement en circulation.

La seconde caractéristique du programme de frappe de l'année 1988 est qu'il inclut trois pièces commémoratives : une pièce de 10 francs pour le centenaire de l'aviateur Roland Garros, qui sera la dernière du modèle actuel ; une pièce de 100 francs sur le thème de la fraternité, après les pièces « liberté » et « égalité » de 1986 et 1987, et, auparavant, en 1989, une pièce sur les droits de l'homme ; enfin - et c'est une première - une pièce de un franc, tirée à cinquante millions d'exemplaires, qui célébrera à la fois le trentenaire du nouveau franc et la mémoire du général de Gaulle, dont elle reproduira l'effigie.

Parallèlement au monopole de la frappe des monnaies, vous savez que le budget annexe prend également en compte trois secteurs concurrentiels : les pièces de collection, les médailles et les monnaies étrangères.

Pour ces trois secteurs, le budget qui vous est soumis prévoit pour 1988 des recettes respectivement de 67 millions de francs pour les monnaies de collection, 87 millions de francs pour les médailles et 27 millions de francs pour les monnaies étrangères.

Il s'agit de productions où la Monnaie fait face à une très vive concurrence, à laquelle elle doit répondre par un dynamisme commercial accru, par la maîtrise de ses coûts de production et par un souci permanent de qualité.

Ce sont ces trois orientations qui déterminent le choix des priorités en matière de dépenses, auxquelles j'en arrive maintenant.

L'effort de productivité que doit accomplir l'administration des monnaies et médailles se traduit, dans ce projet de budget, par plusieurs mesures.

En matière d'effectifs, tout d'abord, conformément aux directives gouvernementales, le taux des suppressions d'emploi a été fixé à 1,5 p. 100, soit seize emplois.

Dans le même temps, les crédits informatiques augmentent de près de 50 p. 100 afin de permettre la modernisation de la gestion.

Enfin, l'évolution des crédits de fonctionnement et d'équipement comporte plusieurs mesures destinées à accompagner le dynamisme commercial de la Monnaie. J'en prendrai pour exemple les crédits de paiement, qui augmentent de 30,9 p. 100, afin notamment de permettre l'ouverture d'un point de vente au sous-sol du Grand Louvre, ainsi que l'acquisition des presses nécessaires à la production des pièces de 10 francs bicolores.

La conjonction d'une production importante et d'une gestion rigoureuse se traduit dans le projet de budget par une nouveauté significative, puisque, pour la première fois, apparaît un excédent de recettes prévisionnel de 5 millions de francs, qui sera reversé au budget général.

Dans le passé, l'administration du quai Conti a, à plusieurs reprises, bénéficié de subventions d'équilibre du budget général. L'inversion de cette tendance me semble une manifestation positive de son dynamisme et du redressement de sa gestion.

C'est un résultat d'autant plus remarquable qu'il est obtenu sans remettre en cause le rôle irremplaçable de mécénat culturel que remplit la Monnaie, à travers, en particulier, la frappe des médailles d'art ou la participation aux grandes célébrations nationales, comme celle, en préparation, de la Révolution française, avec l'ouverture, en 1988, d'un musée quai Conti, qui sera doté d'un patrimoine incomparable.

Je vous demande, mesdames, messieurs les sénateurs, d'adopter ce projet de budget de l'administration des monnaies et médailles. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Pour une fois, un rapporteur de l'opposition sera d'accord avec le ministre. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Monsieur le président, vous avez ouvert cette séance dans l'euphorie. Continuons dans l'euphorie.

M. le président. Je les ouvre toutes dans l'euphorie ! (*Sourires.*) J'ai constaté que celle-ci commençait dans un climat de mansuétude, de tolérance, presque de communion, qui me donnait à penser que la soirée se déroulerait de la meilleure façon.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Monsieur le président, attendons la suite !

Le budget annexe des monnaies et médailles pour 1988 s'élève à 753 millions de francs, en progression de 19,9 millions de francs, soit 2,71 p. 100, par rapport à 1987.

Néanmoins, les comparaisons entre les exercices 1987 et 1988 sont difficiles en raison de la profonde révision que le budget voté pour 1987 a subi au début de l'année. La décision de retirer la nouvelle pièce de dix francs en nickel, qui devait remplacer la pièce actuellement en circulation, a modifié profondément la physionomie du budget de 1987 pour les monnaies et médailles.

A la date à laquelle cette décision de retrait a été prise, le public détenait 22 500 000 pièces. Il en détenait encore 13 millions en juin 1987. Comme l'a fait remarquer M. le ministre, ce sont donc un certain nombre de pièces qui sont restées dans les collections des particuliers.

Le programme de frappe de l'administration de la monnaie a été considérablement modifié. Au lieu des 180 millions de pièces de 10 francs initialement prévues, seulement 50 millions de pièces seront frappées en 1987.

Au total, le programme qui s'élevait à 765 millions d'unités n'atteindra que 665 millions d'unités en 1987.

A la suite de ce changement très important, le budget révisé de la monnaie n'atteignait plus, pour 1987, que le montant de 640 millions de francs contre 733 millions de francs pour le budget initialement voté.

Pour 1988, le programme de frappe s'élève à 750 millions de pièces, dont 100 millions de pièces de 10 francs. En effet, une pièce de 10 francs a été mise au point pour remplacer celle qui a cours aujourd'hui. Elle a été choisie après les travaux d'une commission présidée par notre collègue M. Lucien Neuwirth.

Elle aura la particularité, unique à ce jour, d'être bimétallique et bicolore. Sa tranche cannelée devrait faciliter son maniement par les malvoyants. Il faut espérer qu'elle sera bien accueillie par le public. Sa diffusion commencera en avril prochain.

La définition en 1988 d'un programme de frappe comparable à celui qui avait été prévu pour 1987 redonne au budget de 1988 un aspect plus habituel, en tous les cas, plus comparable à celui que nous connaissions.

Les achats constituent à nouveau plus de 50 p. 100 des dépenses. Ils permettront d'alimenter les ateliers. Mais il faut noter aussi que le cours du métal argent a augmenté sur les marchés mondiaux.

Ce projet de budget marque également la poursuite d'un effort d'organisation et de rationalisation. La productivité continue à progresser, ce qui permet aux dépenses de personnel de n'augmenter que de moins de 1 p. 100.

Comme les années précédentes, les efforts d'information et le programme de prospection et de commercialisation absorbent une partie importante des ressources.

La recherche d'une diversification des marchés se poursuit non sans marquer une certaine pause des recettes pour 1988. La vente des médailles atteint le chiffre de 100 millions de francs en 1986. Depuis, ces recettes sont en diminution régulière.

Cela s'explique par un retour au calme de la demande des médailles du travail, qui avait été stimulée à partir de 1985, par une nouvelle réglementation sur l'attribution de celles-ci. Là encore, je souhaite que la qualité du travail accompli par la monnaie puisse continuer à être mieux connue.

La vente des monnaies de collection françaises et étrangères sera inférieure à celles de 1986 et de 1987. Certes, le marché des monnaies de collection est difficile, hautement compétitif, sensible à des variations brusques. Le choix des thèmes y joue un rôle primordial.

« La liberté éclairant le monde » avait été un grand succès, notamment aux Etats-Unis. Depuis, 1989 approchant, les thèmes de l'égalité et de la fraternité ont été traités. De même, le centenaire d'un des pères de l'Europe, Robert Schuman, a été célébré.

Ces pièces de collection, dont la qualité est reconnue, doivent être vendues non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Les débouchés à l'extérieur sont recherchés avec beaucoup d'attention.

Cela paraît encore plus nécessaire si l'on considère que les ressources procurées par la fabrication de monnaies étrangères sont stagnantes. Notre pays produit traditionnellement les pièces d'un certain nombre d'Etats membres de la zone franc, mais aussi d'autres Etats.

Cette activité est relativement faible. L'administration des monnaies et médailles a pour principale ressource la fabrication des pièces françaises.

La recherche d'autres activités et donc d'autres recettes a été l'une des constantes de la politique menée au cours des dernières années. Elle donne des résultats pour le moment en voie de stabilisation. Je souhaite que la progression puisse reprendre.

Un des points sur lesquels un progrès est également recherché est celui de l'utilisation de la pièce de 100 francs. Depuis plusieurs années, cette pièce ne s'écoule que lentement. On ne sait pas pourquoi. Les stocks sont d'ailleurs anormalement élevés. Une campagne de publicité - pour 6 millions de francs - a été financée en octobre de cette année. Elle sera poursuivie l'an prochain.

Sans doute convient-il aussi de sensibiliser les caissiers des différentes institutions financières, qui peuvent contribuer à sa meilleure connaissance et donc à sa meilleure diffusion.

Nos compatriotes paraissent sensibles à la qualité des pièces qu'ils utilisent. La thésaurisation rapide, parfois inattendue à laquelle ils se livrent montre leur intérêt pour les impressions de monnaies. Les belles pièces de 100 francs, les « commémoratives » qui sont lancées devraient avoir un grand succès. Pour la première fois en 1988, une pièce de un franc commémorative sera fabriquée à l'effigie du général de Gaulle. Nos concitoyens apprécieront probablement.

L'administration des monnaies et médailles, qui avait connu des difficultés sur les marchés extérieurs, a réagi depuis plusieurs années. Ces marchés sont très difficiles. Des succès y ont pourtant été remportés. La qualité des œuvres produites est un excellent argument commercial.

Le public sera mieux informé de l'histoire de nos fabrications avec l'ouverture, en 1988, du musée monétaire, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre. L'aménagement de la station de métro Pont-Neuf contribuera, nous l'espérons, à faire connaître l'existence de la monnaie et ses activités. Des expositions temporaires attirent de nombreux visiteurs. Je vous invite à aller voir celle qui a lieu actuellement, car elle est de qualité.

La progression des dépenses commerciales et d'équipement est sans doute un élément positif à cet égard. Le poste « Fonctionnement et service extérieur » est passé de 34 millions à 44 millions de francs entre 1986 et 1988. Les investissements sur trois exercices passent de 15 millions à 25 millions de francs. Là aussi, cette progression doit être notée. Mais le budget annexe pour 1988 reversera 5 millions de francs d'excédent au budget général.

Cette contribution à l'effort d'équilibre budgétaire est tout à fait nouvelle. Quel sens faut-il lui attribuer, alors que l'effort de réorganisation et de diversification est en cours ? Je m'interroge pour l'avenir.

Nous avons, mes chers collègues, examiné les principales activités d'une administration tout à fait particulière.

Associée à notre histoire, exerçant pour le compte du Trésor public l'activité régaliennne de battre monnaie, elle est aussi chargée d'illustrer les grands événements de la vie nationale. Elle y contribue à sa manière. Le projet de budget annexe pour 1988 marque une certaine pause dans sa diversification ; il marque aussi un certain recentrage, après une crise et un bouleversement importants.

La commission des finances a décidé à l'unanimité d'adopter le projet de budget annexe des monnaies et médailles. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les cinq minutes qui me sont imparties, j'interviendrai essentiellement sur les prévisions de dépenses de ce budget annexe, qui portent la marque des restrictions très sévères imposées au personnel en matière d'emploi, de salaires et d'avantages sociaux.

Le résultat brut d'exploitation, au sens économique du terme, n'a donné lieu, en 1986, ni à une amélioration des dotations destinées à couvrir les dépenses de personnel, ni à un effort supplémentaire d'investissement.

Le budget de 1987 sera tout juste équilibré. Si celui de 1988 doit dégager un résultat brut de 30 millions de francs, il convient de souligner que l'administration des monnaies et médailles sera soumise à l'obligation d'en réserver une part non négligeable - 5 millions de francs - au Trésor.

Je ne reviendrai pas sur toutes les dépenses de ce projet de budget. Mon propos portera sur les dépenses de personnel. En effet, monsieur le ministre, ces dépenses constituent le poste où apparaissent les plus sévères restrictions budgétaires. La masse salariale stagne ; quatorze emplois d'ouvriers et deux emplois de techniciens sont supprimés, quatre postes de titulaires techniciens seront transformés en emplois de contractuels. Ainsi, l'effectif budgétaire total de la monnaie chute de cinquante-trois emplois, soit une réduction de 4,60 p. 100 au 1^{er} janvier 1988.

Nous nous opposons à ces réductions d'emplois, particulièrement préoccupantes.

M. le rapporteur a évoqué l'excédent qui est apparu en 1986. Il est regrettable que cet excédent n'ait pas été utilisé pour favoriser au mieux le développement de la monnaie. Aucune atténuation n'a été apportée aux mesures d'austérité prises en matière de politique économique et sociale de l'emploi. Le montant des investissements n'a été que de 17 millions de francs alors qu'était inscrit un crédit de 17,6 millions de francs.

Autrement dit, le bénéfice brut de 1986 a servi pour les trois quarts de son montant à accroître les réserves et à financer l'augmentation des stocks.

En ce domaine, comme en d'autres, on retrouve vos choix de gestion, monsieur le ministre, l'excédent de cette administration a été stérilisé pour sa plus grande part.

Il y a tout lieu d'être inquiet quant à l'utilisation du résultat brut de 1987, qui couvrira à peine les dépenses d'investissement prévues pour l'exercice en cours.

La Monnaie de Paris, qui combine de façon unique des compétences industrielles, techniques et artistiques, ne disposera donc pas des moyens nécessaires au développement de son potentiel de création industrielle et artistique.

Vous refusez, monsieur le ministre, de donner à l'Hôtel des monnaies les moyens de remplir sa mission de service public et d'être fidèle à sa vocation de promotion de l'art de la médaille.

Les projets d'investissement manquent de perspectives à moyen terme, comme le montre l'augmentation insuffisante des autorisations de programme qui leur sont affectées. La situation des personnels, dont le savoir-faire est exemplaire, ne pourra que s'aggraver avec les crédits qui nous sont soumis. Les activités de communication et de publicité sont transférées au secteur privé, ce qui est inacceptable.

Nous rejeterons les crédits de ce projet de budget annexe parce que l'évolution des recettes marque un redressement global qui masque un manque de dynamisme préoccupant dans les secteurs des monnaies étrangères, des médailles et des monnaies de collection, et parce que l'emploi des ressources tirées de l'excédent d'exploitation est totalement insuffisant. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des monnaies et médailles et figurant aux articles 37 et 38 du projet de loi.

Services votés

M. le président. « Crédits, 725 417 121 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 37.

M. Robert Vizet. Le groupe communiste vote contre.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Mesures nouvelles

M. le président. « I. - Autorisations de programme, 20 millions de francs. »

« II. - Crédits, 28 339 779 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits figurant à l'article 38.

M. Robert Vizet. Le groupe communiste vote contre.

(*Ces autorisations de programme et ces crédits sont adoptés.*)

Imprimerie nationale

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe de l'Imprimerie nationale.

La parole est à M. le ministre.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant toute chose, permettez-moi de remercier votre commission et son rapporteur pour la qualité de leur travail.

Le budget annexe de l'Imprimerie nationale, qui vous est présenté en équilibre à 1 668 millions de francs, est le reflet de la volonté de productivité, d'efficacité et de qualité de cette entreprise.

La productivité, tout d'abord, se traduit par une baisse de 3,8 p. 100 de ce budget par rapport à celui qui vous a été présenté l'an dernier. Certes, une partie de cette diminution, 50 millions de francs, est imputable à l'assujettissement de l'Imprimerie nationale à la T.V.A. à compter du 1^{er} novembre pour la vente d'annuaires. Cette évolution est la suite logique de l'assujettissement de la direction générale des télécommunications à la même taxe.

L'effort propre de l'établissement provient essentiellement de deux postes.

D'une part, les dépenses de personnel décroissent de 5 p. 100 grâce à une baisse d'effectif de 210 personnes pour une production croissante en volume de 1 à 2 p. 100 ; ce résultat a été obtenu par des départs volontaires ou en préretraite.

D'autre part, une politique d'achat attentive à l'évolution des marchés et un effort soutenu pour réduire les gâches et les rebus permettent de faire baisser les dépenses prévisionnelles d'achat de papier de 8 p. 100 environ malgré la croissance de la production en volume.

L'amélioration de la productivité profitera aux administrations clientes sous la forme d'une baisse des prix entraînant une réduction du chiffre d'affaires de l'ordre de 15 millions de francs.

L'Imprimerie nationale cherchera, en 1988, à accroître l'efficacité des prestations servies aux administrations clientes, ce qui signifie qu'une attention particulière sera portée au res-

pect des délais ainsi qu'à l'évolution des besoins de ces clients vers des produits plus sophistiqués, annuaires en plusieurs couleurs, carte d'identité plastifiée, diplômes de l'éducation nationale infalsifiables.

Pour répondre à l'évolution de ses marchés et des techniques de l'imprimerie, où l'informatique et la robotique prennent une place plus grande chaque jour, l'Imprimerie nationale doit investir : les crédits d'engagements seront portés à 85 millions de francs, ce qui la place parmi les entreprises de pointe de son secteur.

Plus encore que ses matériels, ce sont les hommes, leur savoir et leurs motivations qui font la réussite d'une entreprise. C'est pourquoi les dépenses de formation seront accrues en 1988 de 25 p. 100 tandis qu'un projet d'entreprise fera l'objet d'une large concertation interne.

L'Imprimerie nationale est donc une entreprise tournée vers l'avenir, soucieuse de servir ses clients, de serrer ses coûts et de développer ses technologies ; elle n'en oublie pas pour autant sa tradition d'imprimeur du roi et, en maintenant vivante une filière plomb, elle permet l'édition de livres de qualité, tels que, récemment, *Un amour de Swann*, de Marcel Proust, ou le deuxième fascicule du dictionnaire de l'Académie française, dont la neuvième édition, sous la responsabilité de Maurice Druon, sera achevée en l'an 2000.

Qu'il me soit permis de former le vœu que ces publications d'extrême qualité de l'Imprimerie nationale soient mieux connues et diffusées qu'elles ne le sont actuellement. Nous avons tous un rôle à jouer de ce point de vue.

Fière de son passé, résolument engagée dans le développement des techniques modernes de l'impression et de la communication, telle veut être l'Imprimerie nationale, dont je vous propose d'adopter aujourd'hui le budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1988 s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 668,3 millions de francs contre 1 773,4 millions de francs en 1987, soit une diminution apparente de 3,7 p. 100.

En réalité, l'assujettissement de l'établissement à la T.V.A. explique cette réduction, l'incidence de la T.V.A. étant évaluée à 50,4 millions de francs. En fait, à structure constante, le projet de budget 1988 s'élève à 1 716,7 millions de francs, soit une légère diminution de 0,96 p. 100.

Le montant prévisionnel des recettes s'établit à 1 668,3 millions de francs, marquant une diminution de 3,7 p. 100 par rapport à 1987.

Pour apprécier cette évolution, il faut tenir compte de trois éléments : l'incidence de l'assujettissement de l'annuaire téléphonique à la T.V.A., une augmentation en volume des travaux confiés à l'établissement de l'ordre de 1 p. 100, une diminution des prix qui résulte à la fois des gains de productivité et d'une baisse du prix d'achat des papiers de l'annuaire.

Les recettes de l'annuaire restent pratiquement stables, à 520 millions de francs.

En revanche, les impressions exécutées pour le compte des particuliers et les ventes du service « éditions et ventes publi-citaires officielles » augmenteront respectivement de 3,6 p. 100 et de près de 150 p. 100, ce qui atteste de la qualité des produits proposés par l'Imprimerie nationale, qualité que M. le ministre a bien voulu mettre en valeur tout à l'heure.

Le montant global des dépenses est de 1 668,3 millions de francs, dont plus de 93 p. 100 proviennent des dépenses d'exploitation.

Les achats dépassent très légèrement le milliard de francs, soit une diminution de 7,9 p. 100. Les frais de personnel s'élèvent à 422 millions de francs, en baisse de plus de 5 p. 100, expliquée par la suppression de 201 emplois.

En revanche, les dépenses d'investissement progressent de plus de 21 p. 100 en autorisations de programme, ce qui traduit une volonté affirmée de modernisation du matériel.

Le projet de budget pour 1988 confirme le tassement du chiffre d'affaires. L'innovation principale du projet de budget réside en l'assujettissement à la T.V.A., ce qui permettra une meilleure comparaison en termes de compétitivité avec les concurrents.

Il est à noter que l'excédent d'exploitation en 1988 a doublé par rapport à 1987, ce qui marque l'importance des gains de productivité réalisés par l'établissement. Ces résultats sont la conséquence de la modernisation et de la rationalisation des équipements, mais également des progrès réalisés dans le domaine de la formation et la gestion des effectifs.

Cependant, il est regrettable que les gains de productivité fassent l'objet d'un prélèvement au profit du budget général, qui absorbe les deux tiers de l'excédent d'exploitation. Si un tel prélèvement devait persister c'est, à terme, la marge d'autofinancement de l'établissement qui serait ainsi progressivement affectée.

Quant aux charges de personnel, elles poursuivent leur décroissance sous l'effet du plan social mis en œuvre depuis 1987. Toutefois, la régression constante des effectifs, marquée par le départ négocié des plus anciens associé au maintien à un très faible niveau du recrutement de personnel jeune, pose, à terme, le problème de la transmission du savoir qui fait la réputation de l'Imprimerie nationale. Cette remarque mérite d'être prise en considération quand on sait que la moyenne d'âge actuelle est de quarante-six ans !

Par ailleurs, il apparaît qu'en dépit de la modernisation des équipements la réduction des effectifs a des conséquences défavorables sur les conditions de travail dans certains secteurs de l'établissement.

Ces éléments doivent être pris en compte dans l'évolution des gains de productivité qui restent à accomplir pour permettre l'amorce de la réduction de la sous-traitance et faire face à la concurrence des imprimeries intégrées dans les différentes administrations publiques.

Il est certain que le retrait du projet de déréglementation des télécommunications ne peut être apprécié que positivement compte tenu de ses rapports avec le plan de charge de l'Imprimerie nationale, centré en grande partie sur l'annuaire téléphonique.

Compte tenu de ces observations, notre commission des finances vous propose d'adopter le budget de l'Imprimerie nationale.

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur toutes les questions qui ont été abordées dans l'excellent rapport de notre collègue M. Robert Vizet, me bornant à celle de l'emploi.

Si le groupe communiste se félicite de l'effort de modernisation dont bénéficie l'Imprimerie nationale, qu'il s'agisse de la photocomposition, de la préparation offset, du façonnage ou de l'acquisition d'une rotative destinée à l'impression en quadrichromie des annuaires téléphoniques, il a motif à moins se réjouir pour ce qui concerne l'établissement de Douai, à l'observation du dégraissage des effectifs qu'entraîne l'application du plan dit « social » de l'établissement public.

Comment, en effet, ne pas s'interroger lorsqu'on s'attarde un instant sur l'objectif défini à cet égard pour la fin de 1988, qui prévoit la suppression de 338 emplois, dont 305 pour le seul établissement parisien ?

En fait, c'est d'une remise en cause des capacités de production de l'établissement dont il s'agit et de la transmission de son savoir-faire. A ce propos, il me tient à cœur de souligner que la moyenne d'âge de l'établissement parisien est de quarante-six ans. C'est dire combien l'urgence d'assurer la pérennité des compétences de l'Imprimerie nationale est grande. C'est dire aussi combien la politique menée depuis 1984 tourne délibérément le dos à cet objectif !

Ainsi, les pertes d'emplois enregistrées rue de la Convention se traduisent d'ores et déjà par la mise en place d'un système de polyvalence des personnels de production, engendrant une situation dommageable pour l'exécution de certains travaux. Cette situation, particulièrement sensible dans le secteur de la préparation offset, entraîne un blocage du service

impression et, par voie de conséquence, un déséquilibre de la production. Ceci tendant à justifier cela, on observe alors un recours accru à la sous-traitance, préjudiciable au devenir des activités de l'établissement.

Le secteur orientaliste, vous ne l'ignorez point, est un secteur de haute maîtrise et de tradition de l'Imprimerie nationale. Ce secteur exige que des dispositions rapides soient retenues. De budget en budget, nous ne cessons d'en souligner les impératifs et, d'année en année, nous constatons l'inertie des pouvoirs publics.

Pour notre part, nous considérons que les orientations politiques qui président au « plan social » de l'Imprimerie nationale nient les spécificités de l'entreprise publique. Ne pas assurer une relève hautement qualifiée de ses personnels de production est en soi une anticipation sur son devenir, une condamnation de ses activités à terme.

De longue date, nous plaçons pour que l'Imprimerie nationale joue le rôle éditorial qui devrait lui revenir de droit en ce qui concerne l'impression des livres scolaires financés sur les crédits d'Etat. Nous regrettons que les gouvernements successifs n'aient pas jugé utile de veiller au rapatriement de ces productions, rapatriement de plus en plus compromis par la perspective du marché unique européen.

Force nous est de rappeler, à la veille du bicentenaire de la Révolution française, que l'Imprimerie nationale est déposée d'une mission que lui confèrent son statut d'établissement public et la qualité bibliographique d'une production universellement reconnue.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, par le truchement du non-remplacement des départs en retraite et du préretraite, les incitations aux départs volontaires - qui, remarquons-le, ont sensibilisé les personnels auxiliaires les plus jeunes - l'Imprimerie nationale a été implacablement vidée d'une substance productive qui affaiblit ses potentialités. Avec l'achèvement de l'application du « plan social », les pouvoirs publics s'appêtent à donner le coup de grâce à l'entreprise nationale. Cela se présente dans les mesures palliatives qui interviennent dans les conditions de travail en les aggravant : instauration d'horaires *non stop* sur les matériels les plus performants, accentuation de la polyvalence, appels soutenus à la sous-traitance.

De 1978 à 1987, malgré une hausse du chiffre d'affaires évaluée à 37 p. 100 en francs constants, les effectifs ont chuté de 18 p. 100. Le groupe communiste se refuse de cautionner de telles orientations.

C'est parce que nous souhaitons que l'Imprimerie nationale puisse transmettre des compétences acquises au cours des siècles, c'est parce que nous voulons qu'elle soit à la fois conservatoire des outils et du savoir-faire, atelier de production d'art et véritable patrimoine au sens inégalable du terme, c'est parce que nous voulons que tout ce qui a fait son prestige ne soit pas dispersé aux quatre vents de l'Europe du capital que nous ne pouvons approuver ce budget. Le groupe communiste votera donc contre.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de profiter de cette intervention pour vous demander de prendre l'engagement devant la Haute Assemblée de modifier les articles 5 et 6 du code général des impôts, pour y inclure la mention : « Salariés d'imprimerie de journaux travaillant de nuit ». Avec cette modification, il s'agit, en effet, de mettre fin aux discriminations dont le personnel d'encadrement de la profession fait l'objet. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe de l'Imprimerie nationale et figurant aux articles 37 et 38 du projet de loi.

Services votés

M. le président. « Crédits, 1 669 840 129 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 37.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Mesures nouvelles

M. le président. « I. - Autorisations de programme, 85 millions de francs. »

« II. - Crédits, moins 1 533 129 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits figurant à l'article 38.

(*Ces autorisations de programme et ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Je donne acte au groupe communiste qu'il a voté contre tous ces crédits.

Industrie, P. et T. et tourisme

I. - INDUSTRIE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme : I. Industrie.

Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. le ministre, je tiens à vous rendre attentifs au fait que, outre les trois rapporteurs, onze orateurs sont inscrits dans la discussion de ce budget. Ceux qui, comme moi, étaient encore présents dans cet hémicycle à trois heures vingt-cinq ce matin - je suis loin d'être le seul, car j'aperçois beaucoup de nos collègues dans ce cas - comprendront que j'incite chacun à s'efforcer d'être aussi concis que possible.

La parole est à M. le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget du ministère de l'industrie se trouve placé, comme l'est d'ailleurs l'industrie française, sous le signe de la compétitivité. Ce budget a donc une ambition : servir la compétitivité des entreprises. Je crois qu'il le fait parce que nous dépensons moins et parce que nous dépensons mieux.

Nous dépensons moins, c'est vrai, puisque ce budget passe de 29 700 millions de francs en 1986 à 28 400 millions de francs en 1987 et 25 700 millions de francs en 1988, hors dotation en capital.

La valeur du budget du ministère de l'industrie ne se mesure pas au volume des dépenses parce que, chaque fois que le budget du ministère de l'industrie dépense 100 000 francs en plus, ces 100 000 francs sont forcément prélevés ailleurs dans l'économie : ils sont prélevés sur un ménage qui consommera moins, sur une entreprise qui investira moins ; ils sont donc prélevés sur la richesse économique et sur l'emploi. Tout se passe d'ailleurs très souvent comme si, dans les dépenses des différents budgets du ministère de l'industrie, au fil des années, on taxait les entreprises performantes, et particulièrement les petites et moyennes entreprises, pour redistribuer l'argent vers des entreprises moins performantes, essentiellement des grandes entreprises, et le plus souvent des entreprises publiques.

Voilà pourquoi nous devons dépenser moins mais faire en sorte qu'à chaque franc dépensé en moins par le budget du ministère de l'industrie corresponde au moins une somme équivalente en allègements fiscaux pour les entreprises. Tel est le cas d'ailleurs en ce qui concerne le budget de 1988 puisque, pour chaque franc dépensé en moins dans le budget du ministère de l'industrie correspondent trois francs d'allègements fiscaux pour les entreprises.

Dépenser moins implique de dépenser mieux. Ainsi, nous poursuivons la chasse au gaspillage pour optimiser les dépenses et clarifier les comptes.

C'est ainsi que nous avons supprimé la caisse d'amortissement pour l'acier et restructuré les organismes touchant à l'informatique avec la suppression de l'agence de l'informatique et du centre mondial de l'informatique, la privatisation du centre d'étude des systèmes d'information des administrations et le renforcement de l'institut national de recherche en informatique et en automatique.

En matière d'économie d'énergie nous avons recentré l'agence française pour la maîtrise de l'énergie sur des missions d'information, et d'aide à la recherche et à la décision.

Dans le domaine de l'innovation, nous avons redéfini les missions de l'agence nationale de valorisation de la recherche pour qu'elles répondent davantage aux besoins des P.M.I.

Les sommes ainsi dégagées pourront aller vers d'autres emplois. Elles pourront être affectées d'abord à la conversion des hommes et des sites dans la sidérurgie, les charbonnages,

la construction navale. Nous devons, dans ce domaine, augmenter l'effort de l'Etat pour faire face au « démaillage » du tissu économique.

M. Jacques Bialski. Comme c'est bien dit !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Ce que nous ne versons plus sous forme de dotations à fonds perdus, nous le donnons pour relancer la dynamique locale et pour offrir aux salariés de nouvelles chances.

C'est ainsi que le budget consacré par le ministère de l'industrie à la conversion industrielle a augmenté de 80 p. 100 entre 1984 et 1987, pour passer de 540 millions de francs à près de 1 milliard de francs, aujourd'hui.

Si je prends le cas des chantiers navals par exemple, les 2 milliards de francs qui ont été économisés en 1987 et 1988, au lieu d'être consacrés au maintien d'une situation artificielle et de précarité extrême ont été dépensés pour créer des emplois sains et durables.

M. Jacques Bialski. Incroyable ! Scandaleux !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. L'effort de conversion globalement mené sur les trois sites de la Normed, grâce au dispositif des zones d'entreprises, a permis de créer à terme un nombre d'emplois supérieur à celui des emplois déjà supprimés, à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise Normed.

M. Jacques Bialski. Ce n'est pas vrai, monsieur le ministre ! Comment pouvez-vous dire des choses pareilles ?

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le sénateur, c'est bien volontiers que je me laisserai interrompre, puisque vous possédez, semble-t-il, des éléments pour infirmer mes propos.

M. Jacques Bialski. Vous avez annoncé, ici même, l'année dernière...

M. le président. Je vous en prie, monsieur Bialski.

M. Jacques Bialski. Il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. le président. Monsieur Bialski, si vous voulez prendre la parole, adressez-vous à moi et je demanderai alors à M. le ministre s'il vous autorise à l'interrompre.

M. Jacques Bialski. Je la prendrai tout à l'heure !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je répète donc, pour que les choses soient bien claires - merci, monsieur le sénateur, de me donner l'occasion d'insister - que les zones d'entreprises sont un exemple de succès en matière de reconversion, puisque nous avons la certitude qu'à terme le nombre d'emplois créés dans les zones d'entreprises et hors zones d'entreprises sera supérieur à celui des emplois supprimés. D'ores et déjà, je le répète, nous avons engagé la création d'un nombre d'emplois supérieur au nombre d'emplois supprimés à la Normed. Les choses sont claires !

Cela montre bien notre volonté de ne pas dépenser l'argent des contribuables pour des soutiens artificiels à des entreprises manifestement abandonnées de tous, mais, au contraire, sans faire d'économies, de consacrer cet argent à un effort sans précédent de reconversion. C'est ce que j'appelle le « dépenser mieux ».

Le redressement des entreprises publiques s'inscrit dans la même perspective. L'effort d'économies que je viens de souligner est encore beaucoup plus important dans la mesure où mon budget n'a plus à combler les déficits des entreprises publiques. Lorsque je suis arrivé au ministère de l'industrie, C.D.F.-chimie, Renault, la sidérurgie étaient, on peut le dire, virtuellement en dépôt de bilan. De 1981 à 1986, les douze groupes publics relevant de la compétence du ministère de l'industrie avaient essuyé une perte globale de 104 milliards de francs. L'Etat, qui n'a pas été un bon patron, n'a pas davantage été un bon actionnaire puisqu'il s'est contenté, si l'on peut dire, de 58 milliards de francs de dotations en capital, durant cette période.

Vous voyez donc l'ampleur des pertes de ces douze grands groupes publics relevant du ministère de l'industrie !

En deux ans, les comptes de ces douze entreprises publiques industrielles se sont redressés. Elles ont retrouvé un climat de liberté qui leur a été profitable. Des professionnels ont été nommés à leur tête en fonction exclusivement de leurs compétences. Ils ont pu mettre en œuvre des plans de redressement sans qu'il y ait d'intervention « brouillonne » de l'Etat. Ce sont eux les responsables et leurs bilans sont suffisamment éloquentes. Après 15 milliards de pertes en 1985, 14 milliards de pertes en 1986, ces entreprises seront cette année globalement bénéficiaires et le retour à l'équilibre est désormais une réalité.

M. Jacques Bialski. Bilan globalement positif !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Cela est vrai, dit-on, pour le bilan des pays de l'Est. Je ne reprendrai pas ce jugement à propos des entreprises nationales. Je dis simplement que ces entreprises avaient accumulé des pertes considérables, lesquelles sont maintenant épongées, et que ces entreprises sont aujourd'hui globalement en équilibre. Si vous n'êtes pas convaincu, je reprendrai les trois exemples que j'ai déjà cités : C.D.F.-chimie, Renault et la Sidérurgie, qui, en cinq ans, avaient accumulé 87 milliards de francs de pertes et qui, aujourd'hui, sont globalement en équilibre.

L'Etat a fait un effort considérable pour accompagner ces restructurations, qu'il s'agisse de dotations comme pour C.D.F.-chimie, de restructuration financière des dettes, comme pour Renault, ou d'un accompagnement du coût social des reconversions comme pour la sidérurgie. Nous ferons en sorte que ces entreprises se redressent définitivement et que ces contributions soient les dernières pour solde de tout compte, de façon que le contribuable ne verse plus un centime pour financer des pertes d'exploitation.

Dépenser moins, dépenser mieux, c'est également consacrer davantage de moyens à l'environnement des entreprises.

Pendant trop longtemps, l'explosion et la croissance des entreprises ont été freinées par des mécanismes réglementaires, fiscaux et administratifs trop rigides et trop lourds. Aujourd'hui, l'environnement est plus favorable aux entreprises. Dans un environnement économique favorable, nous nous efforçons de mettre en place des instruments propres à dynamiser le tissu industriel.

Il s'agit d'abord de favoriser la création d'entreprises. Jamais le nombre d'entreprises créées ou reprises n'a été aussi élevé. A la fin de l'année 1986, nous avons battu notre record historique et, en 1987, nous battons à nouveau - je crois - le précédent record.

M. Jacques Bialski. Il y en a combien qui ferment ?

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. En 1986, nous avons recensé 266 000 créations et reprises d'entreprises - record absolu - soit la création de 1 100 entreprises par jour ouvrable, ou encore la création d'une entreprise toutes les deux minutes. (*Sourires ironiques sur les travées socialistes.*)

Cela démontre un formidable appétit de création d'entreprises de la part des Français. Nous l'accompagnons d'un certain nombre de mesures destinées à faciliter l'acte de création et à « solidifier » les entreprises nouvelles. C'est ainsi que, dès le 1^{er} janvier 1988, les formalités de création seront simplifiées ainsi que les délais réduits de façon que chacun puisse créer son entreprise en quelques jours.

Les possibilités de financement sont d'ores et déjà améliorées par une mobilisation plus facile de l'épargne de proximité.

Depuis quelques semaines, nous avons lancé sur le terrain « l'Opération chances », qui mobilise plusieurs centaines de « points chances » reliés en réseaux. Ces derniers sont destinés à accueillir les créateurs d'entreprise, à fortifier leurs projets, à leurs donner des conseils, à accompagner leurs premiers pas. Voilà un exemple de politique d'accompagnement.

Je vous citerai un autre exemple relatif à la qualité. Tout le monde en a bien conscience aujourd'hui, la qualité constitue une dimension essentielle de la compétitivité. Nous devons relever ce défi. C'est ce que nous faisons grâce à une action de sensibilisation. Mais la qualité suppose des moyens de la déterminer. Nous devons améliorer nos outils, concevoir des laboratoires d'essai, des systèmes de normalisation et de certification, de façon à disposer de moyens au moins compa-

rables à ceux de nos concurrents européens les plus performants. Notre retard en la matière, particulièrement pour ce qui concerne les normes, est important.

Pour rattraper ce retard, nous venons de lancer « l'Opération partenariat 92 ». Elle permettra notamment d'élaborer une norme unique de sécurité. En outre, nous reformons notre système de certification et de normalisation.

Enfin, nous souhaitons développer, dans les mois qui viennent, une politique de pôle de compétitivité.

Il existe en France un certain nombre de pôles d'excellence : ce sont de grandes entreprises, des sociétés de recherche, des laboratoires publics, des centres techniques. Le problème consiste à développer ces pôles et à les relier entre eux de façon à faire bénéficier le tissu industriel des retombées maximales de cette excellence.

Prenons l'exemple des grands programmes : je pense au secteur des télécommunications, à l'espace, lequel, je le dis au passage, constitue une priorité pour le budget du ministère de l'industrie. Cette année, le succès d'Ariane s'est confirmé, en même temps que les projets spatiaux européens recevaient une nouvelle impulsion.

Dans ces secteurs comme dans d'autres, la France a acquis une réputation d'excellence. Les autres entreprises doivent bénéficier des retombées.

L'une des faiblesses des entreprises françaises, particulièrement des P.M.I. - tous les rapports le soulignent - c'est leur isolement vis-à-vis de ces organismes de recherche, d'enseignement, de ces laboratoires, privés ou publics, des grandes entreprises, des organismes publics, de tous ceux qui fournissent de l'information, du savoir, du savoir-faire, qui ont une expérience, une accumulation de connaissances. Le mal industriel français vient, pour une grande part, du cloisonnement.

Voilà pourquoi nous souhaitons favoriser les transferts de technologie et de compétences vers les P.M.I. Il nous faut constituer de véritables réseaux de compétitivité grâce à la circulation des hommes, à la sous-traitance, au travers de la participation aux grands programmes, en utilisant les canaux de l'information, qu'ils soient publics ou privés.

Dans le cadre de la politique annoncée par le Premier ministre, je souhaite qu'autour de ces pôles d'excellence puisse se reconstituer un tissu de P.M.I., de centres de production, de recherche et d'information. A cette fin, j'utiliserai les moyens disponibles du budget du ministère de l'industrie, qu'il s'agisse de l'Anvar ou des crédits de politique industrielle, passant d'une politique verticale de planification sectorielle de filières à une politique horizontale de réseaux maillant nos entreprises autour de nos pôles d'excellence.

Cessons de taxer la performance pour, au contraire, encourager l'excellence, qui doit être notre objectif dans la perspective de 1992.

Ce budget, que je vous demande d'adopter, me semble aller dans cette voie. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget que je présente aujourd'hui est bon. Il poursuit les efforts engagés l'année dernière et tire les conséquences de ce que l'industrie française souffre davantage des succès qu'elle ne remporte pas dans les secteurs d'avenir que des difficultés qu'elle traverse dans les secteurs anciens.

En concentrant les interventions de l'Etat sur les secteurs stratégiques ou d'intérêt général, en privilégiant le recours aux mécanismes du marché pour le secteur concurrentiel et, surtout, en améliorant la compétitivité des entreprises, ce budget vise à poursuivre l'effort entrepris depuis mars 1986 et qui commence à porter ses fruits.

N'oublions pas que le budget de l'industrie doit être replacé dans le cadre plus général de la loi de finances, qui, venant après la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés de 50 p. 100 à 42 p. 100, comprend toute une série de mesures favorables aux entreprises. Depuis dix-huit mois, à chaque franc d'aide publique aux entreprises en moins ont correspondu trois francs d'allègements fiscaux qui ont été employés au mieux par les entreprises.

Depuis deux ans, l'investissement productif est reparti, et la France se situe aujourd'hui à la deuxième place en ce domaine, juste derrière l'Italie, mais devant le Japon. Quant aux investissements français à l'étranger, ils ont été presque doublés entre 1985 et 1986. Enfin, les créations d'entreprises se multiplient, ce qui témoigne du succès de la politique de libération des énergies créatrices.

Poursuivant cette politique de préparation de l'avenir, le projet de budget que je présente aujourd'hui concentre les moyens du ministère de l'industrie sur l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises.

C'est en fonction de cet impératif que les crédits de restructuration diminuent de 450 à 250 millions de francs en autorisations de programme et de 640 à 275 millions de francs en crédits de paiement. Je me félicite que cette évolution soit le résultat de l'arrivée à terme des plans lancés avant 1986 et dont le résultat n'a pas été particulièrement satisfaisant.

Il ne s'agit plus, aujourd'hui, de s'obstiner à maintenir artificiellement en activité des secteurs en déclin, mais de consacrer les crédits à la reconversion des hommes et des sites. A cet égard, je soulignerai deux points que je n'ai malheureusement pas le temps de développer : l'augmentation des crédits du fonds d'industrialisation de la Lorraine et la reconversion des zones touchées par le déclin des activités de la Normed.

Je tiens à souligner, par ailleurs, l'effort de clarification accompli par le Gouvernement dans la présentation des subventions aux entreprises du secteur industriel et énergétique. Désormais, les crédits alloués à Charbonnages de France sont répartis entre deux chapitres budgétaires, ce qui permet d'isoler les charges spécifiques de l'entreprise. Par ailleurs, l'A.F.M.E. - agence française pour la maîtrise de l'énergie - sévèrement critiquée par la Cour des comptes dans son dernier rapport, fait l'objet d'une remise en ordre, conformément au vœu plusieurs fois exprimé par notre commission. La majorité de la commission approuve, dans ce domaine, l'action du Gouvernement.

Consacrant moins de crédits aux aides en tous genres, le ministère de l'industrie peut s'attacher à promouvoir la compétitivité des entreprises françaises, particulièrement les P.M.E. et les P.M.I.

Renforcer la compétitivité de notre tissu industriel suppose un vigoureux effort d'investissement matériel et surtout immatériel. Cela passe également par une volonté de recherche de la qualité.

Félicitons-nous, à ce sujet, monsieur le ministre, des résultats de la conférence spatiale européenne de La Haye, où vous représentiez la France, qui permettront d'engager, à partir du 1^{er} janvier 1988, les programmes Ariane 5, Colombus et Hermès, gages de la détermination de l'Europe de ne pas jouer les seconds rôles dans la conquête de l'es-

Réjouissons-nous également du rétablissement effectué chez Renault ; mais nous aimerions savoir si les engagements pris par Chrysler lors de la vente d'American Motors seront bien tenus ; l'arrêt du lancement de l'« Alliance » nous inquiète.

Je me félicite que, de ce point de vue, l'accent soit mis, en 1988, sur les P.M.E. et les P.M.I., qui représentent 32 000 entreprises, 1 750 000 salariés, soit 48,1 p. 100 des effectifs industriels, 38,5 p. 100 du chiffre d'affaires et 30 p. 100 des investissements de l'industrie.

S'agissant de l'innovation, les crédits en faveur des P.M.I. sont passés de 519 millions de francs en 1986, à 966 millions de francs en 1988, au sein d'une enveloppe budgétaire globale stable. Cette concentration de l'encouragement de l'innovation passe surtout par une amélioration du système de crédit d'impôt-recherche, mais aussi par un renforcement des moyens de l'Anvar.

Quant au développement des P.M.I., l'action entreprise passe par la promotion des actions collectives régionales à l'exportation, domaine où les Italiens nous ont montré la voie, par la poursuite et même l'intensification des contrats de plan Etat-régions dans le domaine du développement industriel, ce qui permettra d'accroître les moyens des fonds régionaux d'aides au conseil, et par l'aide à l'installation de machines de conception avancée dans les P.M.I. pour la F.A.O. - fabrication assistée par ordinateur - et la C.A.O. - conception assistée par ordinateur.

Le projet de budget de l'industrie pour 1988 est donc un budget d'avenir.

Mais les allègements fiscaux pratiqués en 1988 ne porteront que marginalement sur la fiscalité de l'énergie, ce qui défavorise notre industrie par rapport à ses principaux concurrents.

La taxe sur le fuel lourd n'est toujours pas alignée sur la moyenne européenne, calculée sans la France, qui pratiquait jusqu'en 1986 un taux très élevé, et la Grèce, où la taxe est particulièrement lourde. A 117 francs par tonne en 1988, on est encore loin des 50 francs par tonne existant en République fédérale d'Allemagne et des 46 francs par tonne de l'Italie.

Quant à la taxe sur le gaz naturel à usage industriel, elle ne sera que très faiblement réduite en 1988 - de 59 centimes à 56 centimes par 100 kilowattheures - ce qui risque de fausser la concurrence entre les différentes énergies et, surtout, entre les industries françaises et leurs concurrentes étrangères.

Nous regrettons vivement le maintien de la surtaxe sur le kilowattheure de gaz naturel pour les industriels, dont vous n'êtes pas responsable, monsieur le ministre, puisque c'est un héritage des anciens gouvernements.

Je déplore que l'amendement de suppression, que j'avais présenté avec plusieurs de mes collègues, n'ait pas été retenu par le Gouvernement. Néanmoins, les résultats de G.D.F. pour cette année sont bons.

Cette constatation me permettra de faire la transition pour vous dire quelques mots des problèmes de l'énergie.

En France, les Charbonnages, qui ont produit 16 millions de tonnes de charbon en 1986, ont réussi, dans des conditions difficiles, à baisser le coût de rentabilité de l'extraction de la tonne de charbon. Malheureusement, ces gains de productivité n'ont pas empêché la baisse des résultats et l'aggravation des charges financières. Les effectifs de Charbonnages de France, après l'embauche de 9 925 mineurs entre 1981 et 1983 - ce qui représente un surcoût de 1 700 millions de francs - sont en voie de diminution, suivant en cela la production, qui ne devrait pas dépasser 11 millions de tonnes par an en 1990.

Cette régression impliquera, en 1988, la poursuite du versement d'une subvention à Charbonnages de France s'élevant à quelque 7 milliards de francs.

En ce qui concerne le pétrole, chacun a encore présent à l'esprit l'événement majeur que constitua, en 1985-1986, l'effondrement du prix du pétrole, tombé en quelques semaines au voisinage de 12 dollars le baril après avoir culminé à 34 dollars, en 1980, et s'être maintenu, ensuite, aux environs de 28 dollars.

Maintenant, l'abondance de pétrole et le manque de discipline des producteurs de l'O.P.E.P. nous font craindre, au contraire, un effondrement du prix du pétrole, ce qui serait très grave pour l'avenir, car la recherche s'arrêterait et ferait craindre une seconde pénurie. La France doit donc rester vigilante pour son avenir énergétique.

Quoi qu'il en soit, et malgré l'encouragement apporté depuis 1978 aux énergies de substitution, le pétrole restera la principale source d'énergie de la France, assurant 43 p. 100 de l'approvisionnement de notre pays en énergie primaire. Il est essentiel pour deux grands secteurs de l'économie, les transports et l'agriculture, dont il couvre 95 p. 100 des besoins.

La réduction de la demande française de pétrole en dessous d'un certain seuil ne semble ni possible ni souhaitable. En outre, l'équilibre financier de notre industrie nationale du raffinage ne peut se concevoir sans une commercialisation minimale.

A cet égard, je rappellerai que, grâce à la forte baisse du prix du pétrole brut, les raffineurs français affichaient des résultats économiques favorables en 1986. Mais, avec la remontée récente des prix, la marge brute de raffinage ne dépasse pas, en moyenne, 50 francs la tonne. Une fois déduits les frais fixes, ce résultat conduit à une perte de 50 francs par tonne pour les compagnies de raffinage. De plus, l'importation de produits finis augmente de plus de 10 p. 100 actuellement, ce qui réduit les quantités traitées par les raffineurs français - 73 200 000 tonnes en 1986 contre 76 900 000 tonnes en 1985.

Par ailleurs, les projets d'une zone de libre-échange entre la C.E.E. et les Etats du Golfe font peser de très graves menaces sur l'existence même de l'industrie du raffinage européen et français, en particulier. Nous pensons qu'il faut maintenir le système des préférences généralisées, qui entraîne l'instauration de droits de douane lorsque les importations dépassent un certain seuil. Les pays les plus libéraux du monde, tels les Etats-Unis, nous ont donné l'exemple dans ce domaine.

En outre, les raffineurs subissent les contrecoups d'une fiscalité tout à fait particulière, surtout par rapport à nos voisins limités ; les profits de ces sociétés restent bas au regard de la fiscalité.

Je regrette également que des impératifs financiers n'aient pas permis au Gouvernement de supprimer le prélèvement exceptionnel, établi par le gouvernement précédent, applicable aux hydrocarbures extraits du sol français, prélèvement absurde, car il va à l'encontre de notre souci d'assurer autant que faire se peut notre indépendance énergétique.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. C'est juste !

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial. Dans ce domaine, nous souhaitons voir encore baisser la surtaxe sur le fioul lourd, pour lui voir atteindre la valeur pratiquée en République fédérale d'Allemagne.

Concernant le gaz, nous ne pouvons que nous féliciter de l'accord récemment conclu avec la Norvège, qui va nous permettre de recevoir de ce pays, à partir de 1993, de 6 à 8 milliards de mètres cubes complémentaires moyennant de justes compensations commerciales en cours de discussion. Les négociations avec l'Algérie, quant à elles, engagées en juillet 1986, devaient contractuellement aboutir au début de l'année et déboucher sur de nouvelles dispositions de fixation des prix pour le gaz algérien livré en France.

Nous saluons vos efforts dans ce domaine avec sympathie, monsieur le ministre. Nous ne voulons pas entendre reparler ici du surcoût du gaz algérien. Il vaut mieux recourir à un arbitrage international que de céder devant des demandes exagérées.

Concernant la consommation, j'observe que la France utilise nettement moins de gaz que ses partenaires européens, soit 12 p. 100 de son énergie contre une moyenne de 18 p. 100 pour la Communauté, et que cette part est restée sensiblement stationnaire depuis sept ans après une vive progression. Elle pourrait donc à mon avis légèrement augmenter.

De façon générale, je récusé, pour ma part, comme vous, monsieur le ministre, toute intervention des pouvoirs publics visant à peser sur le libre choix des usagers, ces derniers étant à même de juger de l'intérêt pour eux d'utiliser telle ou telle énergie.

Enfin, s'agissant de l'électricité, les chocs pétroliers successifs conduisirent nos gouvernements préoccupés, à la fois, de réduire notre dépendance et notre facture, à lancer un vigoureux programme de construction de centrales nucléaires en profitant de l'avance technologique que nous avons acquise dans ce domaine depuis la Libération.

Cet effort, toujours soutenu par le Sénat unanime, porte aujourd'hui ses fruits et la fission atomique assure à l'heure actuelle près de 70 p. 100 de notre production d'électricité en couvrant ainsi 28 p. 100 de nos besoins énergétiques, moins que le pétrole certes - 43 p. 100 - mais loin devant le gaz - 12 p. 100 - et le charbon - 10 p. 100.

Je note en outre que la Cogema est devenue le premier exportateur français vers le Japon - heureusement que nous l'avons pour équilibrer nos comptes - avec un chiffre d'affaires à l'étranger de 9 400 millions de francs.

Certes, E.D.F. se trouve confrontée aujourd'hui à deux difficultés.

C'est tout d'abord, un endettement de 240 milliards de francs qui, s'il n'est pas excessif en valeur relative puisqu'il est moins élevé en pourcentage que lors de la mise en place de notre équipement hydro-électrique, représente tout de même une masse de capitaux considérable. Parallèlement, les tarifs de l'électricité doivent pouvoir évoluer comme il était convenu par le contrat de plan, soit à un rythme inférieur d'un point à l'inflation.

L'autre problème important auquel se trouve confronté E.D.F. réside dans la taille de son parc de centrales nucléaires. En 1990, la France risque d'avoir de trois à cinq tranches nucléaires non pas en trop, mais en réserve, ce qui explique le ralentissement déjà perceptible dans le programme de construction de centrales. Néanmoins, il faudrait commander une tranche nucléaire par an pour assurer la survie de Framatome.

Toutefois, il n'y a pas à proprement parler suréquipement dans la mesure où la demande adressée à E.D.F. peut varier du simple au double et où l'Europe de l'énergie commencera à se concrétiser par la poursuite de l'interconnexion de lignes à haute tension, ce qui permettra à la France de développer ses exportations d'électricité, qui ont déjà représenté plus de 5 milliards de francs en 1986.

Je note, d'ailleurs, que sans le parc nucléaire d'E.D.F., il aurait fallu une sortie supplémentaire de devises de 40 milliards de francs l'an dernier, ce qui laisse à penser dans quel état serait notre balance commerciale sans le programme nucléaire français.

Le suréquipement d'E.D.F. doit donc être relativisé ; mais, il est certain qu'une réorientation de la stratégie de l'entreprise vers les usages industriels de l'électricité se fait jour actuellement.

Je souhaite, d'ailleurs, que l'on donne à E.D.F. les moyens d'améliorer la qualité du courant distribué, en augmentant le nombre de postes-sources, car celle-ci reste inférieure à celle de nos voisins européens et nous désirons, au Sénat, que les crédits nécessaires à cette amélioration soient mis à la disposition d'E.D.F. pendant sept à huit ans encore.

Pour nos zones rurales, nous souhaitons vivement que les crédits du fonds d'amortissement des charges rurales soient, sinon augmentés, du moins maintenus, et que le taux de participation d'E.D.F., en particulier, soit maintenu à sa valeur actuelle.

Devant les difficultés internationales actuelles, il importe que nous ne perdions pas notre avance dans le domaine des surgénérateurs, l'une des rares, sinon la seule technologie de pointe, ne l'oublions pas, où la France, et avec elle l'Europe, possède une réelle avance sur les Etats-Unis et le Japon.

Je souhaite que le commissariat à l'énergie atomique maintienne ses efforts en la matière au même niveau qu'en 1987. Novatome, à l'heure actuelle, dispose d'un financement par contrat d'étude bien inférieur à ceux qui sont alloués au N.N.C. au Royaume-Uni ou à Siemens en Allemagne.

Un nouveau surgénérateur compétitif doit être lancé en 1993. La France doit être prête, si besoin est, à accueillir sur son sol la prochaine réalisation. Une déclaration du Gouvernement dans ce domaine serait la bienvenue.

Pour terminer, je parlerai très brièvement de la politique du Gouvernement concernant les matières premières.

La subvention à la caisse française des matières premières est réduite, en 1988, de 106 millions de francs. Mais cette diminution est plus que compensée par la dotation en capital de la caisse, inscrite au compte d'affectation spéciale du produit des privatisations, de 700 millions de francs. Cette dotation permettra de reconstituer l'actif net de la caisse.

Je tiens à souligner le caractère exemplaire de cette mesure qui contraste avec la politique menée avant 1986, laquelle était marquée par l'absence de toute dotation et même par une ponction sur les résultats de la caisse.

Le projet de budget de l'industrie est donc à la fois un budget de solidarité et un budget qui prépare l'avenir. J'ajouterai que ce souci a également guidé nos collègues de l'Assemblée nationale lorsqu'ils ont voté un crédit supplémentaire, en deuxième délibération, de 6 millions de francs en faveur de la recherche sur la supraconductivité, allant en cela au devant des désirs du Sénat, qui était prêt à soulever le même problème.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est vrai !

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial. Sous réserve des interrogations soulevées au cours de cette intervention, la commission des finances émet un avis favorable sur le budget

de l'industrie pour 1988 et vous propose d'adopter ce bon budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs mois pèse sur la France la hantise du déclin industriel, car notre pays donne des signes inquiétants d'affaiblissement : stagnation de la production industrielle depuis 1980, disparition de près de 750 000 emplois et perte de 20 p. 100 de nos parts de marchés de 1980 à 1985.

Notre industrie porte encore la trace des erreurs de la politique économique de la période 1981-1986, qui s'est caractérisée par un alourdissement des réglementations, un accroissement des charges, une multiplication des rigidités de toutes sortes sur le marché du travail et le développement des contrôles tant sur les prix que sur les marchés des changes.

Ces entraves ont indéniablement contribué à la perte de notre compétitivité, limitant l'adaptation des entreprises françaises aux nouvelles conditions et orientations du marché mondial. Or, la restauration de notre compétitivité constitue désormais un impératif dans la perspective de l'échéance du grand marché intérieur de 1992 qui, en ouvrant les frontières, va renforcer la concurrence.

Vos adversaires pourraient, dans ces conditions, s'étonner, monsieur le ministre, de voir pour la deuxième année consécutive les crédits de l'industrie diminuer : moins 12,5 p. 100 pour 1988 après une réduction de 5 p. 100 en 1987.

Cette évolution traduit une nouvelle conception de la politique industrielle qui vise désormais à substituer l'initiative privée à l'intervention de l'Etat dans le domaine industriel.

Cette politique tire les leçons du passé : rappelons que le budget de l'industrie, qui n'atteignait pas 15 milliards de francs en 1980, a dépassé 33 milliards de francs en 1985, et qu'en dépit de cette augmentation des aides publiques, notre compétitivité industrielle n'a cessé de se dégrader.

A titre d'exemple, il convient de noter que 4 500 millions de francs ont été dépensés pour l'application du plan machine-outil de 1982 à 1986, sans aucun bénéfice pour ce secteur qui continue à voir se multiplier les dépôts de bilan.

Vous avez donc décidé d'inverser la logique qui a longtemps prévalu, monsieur le ministre, et qui reposait sur le postulat que le meilleur moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises consistait à accroître les moyens budgétaires qui leur étaient consacrés.

Votre action a désormais pour objet l'aménagement d'un environnement favorable au développement des entreprises. Vous avez donc abandonné l'approche sectorielle des problèmes industriels pour mettre en œuvre des mesures de nature à accroître le dynamisme des entreprises petites et moyennes.

Votre budget traduit cette nouvelle orientation qui consiste à réduire simultanément les aides publiques à l'industrie et les charges pesant sur elles.

Au total, les allègements fiscaux en faveur des entreprises auront atteint 31 880 millions de francs en deux ans, dont 18 530 millions de francs pour 1988.

La commission a accueilli avec satisfaction la réduction de l'impôt sur les sociétés - ramené de 50 à 42 p. 100 en deux ans - la suppression de la taxe sur les frais généraux, l'allègement de la taxe professionnelle - moins 7 milliards de francs en deux ans - et, surtout, la déductibilité de la T.V.A. sur les télécommunications qui représentera une économie de 6 800 millions de francs pour les entreprises.

Elle se réjouit par ailleurs de la réforme de la fiscalité des groupes qui permettra notamment l'intégration des résultats d'une filiale par la société mère.

Elle approuve, enfin, toutes les mesures visant à nous aligner sur la fiscalité européenne, qu'il s'agisse de la réduction de la taxe sur le fioul lourd ou de l'augmentation du taux de déductibilité de la T.V.A. sur le gazole.

Ainsi, force est de constater que la diminution des crédits du budget de l'industrie est compensée par des allègements fiscaux supplémentaires au bénéfice des entreprises industrielles.

Cette politique, amorcée l'an dernier, commence d'ailleurs à porter ses fruits puisque l'on peut constater un redémarrage de l'investissement industriel, notamment dans les petites et moyennes entreprises et un net redressement de la situation financière des entreprises, qui ont retrouvé un taux de marge d'environ 30 p. 100, c'est-à-dire le meilleur niveau depuis le premier choc pétrolier de 1973.

Un autre indicateur du regain industriel est donné par le volume des créations et reprises d'entreprises puisque nous avons atteint, en 1986, le chiffre record de notre histoire avec plus de 266 000 créations. L'année 1987 devrait, d'ailleurs, confirmer cette tendance.

Autre facteur d'optimisme, la progression des investissements français à l'étranger qui sont passés de 25 à 44 milliards de francs entre 1985 et 1986.

Votre politique, monsieur le ministre, se traduit également par une amélioration de la situation des entreprises publiques du secteur industriel. Alors que les douze groupes publics industriels avaient perdu 104 milliards de francs de 1981 à 1986, dont 84 milliards de francs pour Usinor, Sacilor, Renault et C.D.F.-Chimie, ils seront globalement bénéficiaires en 1987.

Désormais, grâce à un environnement économique plus favorable à leur liberté, ces entreprises publiques ne seront plus à la charge des contribuables, ce dont la commission se félicite. Ainsi, les aides à l'industrie, qui étaient trop concentrées sur les grandes entreprises publiques, pourront désormais profiter aux petites et moyennes entreprises. Elles bénéficieront d'ailleurs, en 1988, des deux tiers des efforts budgétaires du ministère de l'industrie et de 40 p. 100 des allègements fiscaux.

S'il est vrai que le budget de l'industrie fait apparaître une diminution des dépenses budgétaires, il n'en est pas moins certain que l'argent public est mieux dépensé dans ce secteur ; le budget du ministère de l'industrie se redéploie en faveur des missions régaliennes de l'Etat et de l'innovation, et diminue, pour ce qui concerne les secteurs en crise et les entreprises en difficulté.

Cette nouvelle approche permettra dorénavant d'éviter que des sommes considérables soient dépensées à fonds perdus pour sauver des entreprises comme la Chapelle Darblay. Rappelons que l'Etat y a consacré deux milliards de francs, alors que son président de l'époque n'avait apporté que 1 million de francs. Vous avez largement contribué, monsieur le ministre, à la recherche d'un nouveau partenaire industriel, et c'est là le rôle du ministère de l'industrie. Le montage retenu permettra, pour l'avenir, de préserver les intérêts des contribuables.

Votre commission se félicite, enfin, de la priorité accordée à la recherche industrielle qui se traduit par une hausse significative des crédits de l'Anvar et du fonds pour la recherche et la technologie, un renforcement du crédit d'impôt-recherche existant et l'instauration d'une nouvelle formule de crédit d'impôt-recherche en volume. Elle considère que l'amélioration de notre compétitivité passe, en effet, par un renforcement de la recherche industrielle et par un développement de passerelles entre la recherche et l'industrie.

Je ne m'attarderai pas, compte tenu du temps limité qui m'est imparti, sur l'évolution des principaux secteurs de l'industrie française, que vous trouverez dans mon rapport écrit. Je voudrais seulement souligner qu'il n'existe pas de fatalité du déclin industriel et saluer l'effort de modernisation entrepris par certains secteurs tels l'automobile ou l'industrie textile, qui commence à porter ses fruits.

Votre commission des affaires économiques et du Plan approuve les nouvelles orientations de la politique industrielle du Gouvernement qui constitue une heureuse rupture avec l'interventionnisme qui a prévalu au cours des dernières années, sans bénéfice pour les entreprises françaises. Elle a donc décidé de donner un avis favorable sur l'adoption des crédits de l'industrie, inscrits dans le projet de loi de finances pour 1988. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Grimaldi, rapporteur pour avis.

M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (énergie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme

chaque année, le rapport pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ne se borne pas à l'examen des crédits de l'énergie - ceux-ci se limitent, en fait, à la subvention aux Charbonnages de France et à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - mais il est l'occasion de faire le point sur la situation énergétique de notre pays.

Le rapport écrit contient un certain nombre d'informations et de données statistiques. Je me permets donc de vous y renvoyer, après avoir souligné l'amélioration continue de notre taux d'indépendance énergétique, qui est passé de 43,9 p. 100 en 1985 à 46,3 p. 100 en 1986, ainsi que la réduction de notre facture énergétique revenant de 180 milliards en 1985 à 84 milliards de francs en 1986, en raison de l'effondrement simultané des prix du pétrole et du cours du dollar. A cette tribune, je limiterai donc mon propos aux points d'actualité ou à ceux qui ont fait l'objet de discussions au sein de la commission.

Monsieur le ministre, vous avez rendu public un rapport de l'observatoire de l'énergie « sur les perspectives énergétiques françaises à l'horizon 2000 ». La consommation totale d'énergie pourrait se situer dans une fourchette dont le point bas est le niveau actuel de consommation - environ 195 millions de tonnes équivalent pétrole - alors que le point haut se situe à 235 millions de tonnes équivalent pétrole.

Cependant, le Conseil économique et social a émis des réserves sur la méthodologie adoptée dans le rapport. Soulignant l'importance de la longue durée en matière énergétique, il a estimé que l'horizon choisi dans le rapport était trop court s'il avait pour objectif « d'éclairer les décisions à prendre, notamment en matière de programmation des investissements ».

Pourriez-vous donc, monsieur le ministre, préciser votre pensée à propos des conclusions contenues dans ce rapport et sur l'avis du Conseil économique et social ?

S'agissant de l'électricité, la part de l'électricité d'origine nucléaire atteindra 70 p. 100 en 1987. Certes, évidemment, un atout formidable pour notre pays. Je note comme des éléments positifs la meilleure pénétration de l'électricité dans l'industrie et la progression des exportations d'électricité à l'étranger.

S'agissant du programme électronucléaire, il est toujours question d'un suréquipement ; à ce sujet, peut-être serait-il plus opportun de parler de « réserve de capacité », pour employer une expression du président d'Electricité de France. En tout cas, il est important, pour le programme de construction de nouvelles tranches, de prendre en considération la nécessité de maintenir une activité continue pour la survie de notre industrie nucléaire.

En ce qui concerne la filière des surgénérateurs, la question - mon collègue M. Pintat l'a souligné - est de savoir si l'on en construira un second. D'une part, la France ne peut pas le réaliser seule, d'autre part, un surgénérateur coûte le double d'une tranche nucléaire classique. Superphénix produit actuellement le kilowattheure deux fois plus cher.

Le président d'Electricité de France a souhaité que les équipes travaillant sur les surgénérateurs reprennent leurs études et préparent un programme visant à ramener le coût des réacteurs rapides au même niveau que celui de la filière actuelle. La France ne peut pas se permettre de perdre l'avance technologique qu'elle a acquise dans ce domaine.

J'en viens à la situation financière d'E.D.F. Après deux années de bénéfices, Electricité de France voit ses comptes tout juste équilibrés en 1986. L'entreprise a amélioré sa gestion et obtenu, depuis deux ans, une baisse du prix de revient de 3,5 p. 100 par an alors que le contrat de plan prévoyait une diminution de 3 p. 100 l'an. Mais le Gouvernement ayant préféré une accélération du mouvement de baisse des tarifs, E.D.F., au lieu de les augmenter comme prévu, les a baissés. Le coût de la mesure est estimé à 2,5 milliards de francs pour l'entreprise. Celle-ci n'a donc pas pu profiter des bons résultats de sa gestion pour amorcer un désendettement et cet aspect de sa situation financière reste très préoccupant.

En ce qui concerne le gaz, je voudrais, monsieur le ministre, vous parler de l'évolution des contrats gaziers, et d'abord du contrat norvégien.

A la fin de 1986, le Gouvernement français a autorisé Gaz de France à signer le contrat de Troll par lequel l'établissement s'est engagé à acheter 6 milliards de mètres cubes par an pendant vingt-deux ans. Cette décision a été prise après

que les longues discussions entre les gouvernements norvégien et français eurent permis d'ouvrir la voie au renforcement de la coopération entre les deux pays de manière à mieux équilibrer leurs relations économiques et commerciales.

En outre, Gaz de France devait bénéficier, en 1987, d'une option ferme lui permettant d'augmenter de 2 milliards de mètres cubes par an les quantités contractuelles annuelles à plein régime. La commission, monsieur le ministre, souhaiterait savoir quelle décision le Gouvernement entend prendre dans ce domaine.

J'en viens au contrat avec l'Algérie.

Monsieur le ministre, la commission des affaires économiques et du Plan vous demande de faire le point sur l'état de vos négociations avec l'Algérie, qui semblent au point mort. Elle considère qu'il n'est pas satisfaisant d'avoir une négociation globale portant à la fois sur le prix du gaz et l'aide à l'Algérie. Elle émet le vœu que, pour l'avenir, le prix du gaz soit un prix économique ne tenant pas compte de considérations politiques. Elle ne remet certes pas en cause l'aide à l'Algérie, mais déplore que celle-ci ne soit pas identifiable dans une ligne budgétaire spécifique.

S'agissant de la situation financière de Gaz de France, l'année 1986 a été marquée par la poursuite du redressement financier qui avait été déjà entamé en 1985, avec un excédent d'exploitation de un milliard et demi de francs. Mais les prévisions pour 1987 ne laissent espérer qu'un résultat à peine équilibré, lié au fait que le coût des approvisionnements ne diminue plus et, surtout, que les tarifs ont, là aussi, été fortement baissés en 1986. Par conséquent, en ce qui concerne Gaz de France, j'attire votre attention sur une situation financière encore fragile.

Par ailleurs, votre commission pense que le gaz est pénalisé par le projet de loi de finances pour 1988. En effet, ce dernier prévoit une baisse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers de 170 francs à 117 francs la tonne, et une réduction de la taxe intérieure sur le gaz naturel destiné à l'industrie, qui devrait être ramenée de 0,59 à 0,56 centime le kilowattheure. Ces mesures conduisent à des situations disproportionnées entre les deux énergies, puisque la baisse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers est quatorze fois plus importante que celle de la taxe intérieure sur le gaz naturel.

L'égalité de traitement n'est donc pas respectée entre les industriels qui ont choisi le gaz et ceux qui ont opté pour le fioul. Aussi, votre commission estime-t-elle souhaitable de supprimer cette distorsion au détriment du gaz.

J'en viens maintenant à la politique d'économies de l'énergie. Monsieur le ministre, vous avez déclaré : « Les initiatives privées et professionnelles doivent se substituer aux interventions directes de l'Etat en matière d'économies d'énergie. » Pour cela, vous avez demandé à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie d'établir un nouveau projet.

Je n'entrerai pas dans le détail. Cependant, 1988 va se traduire pour l'A.F.M.E. par une diminution des crédits et, surtout, par un plan de suppression de 160 emplois. Au sein de la commission, une discussion s'est engagée à propos de votre politique de maîtrise de l'énergie. A titre personnel, j'ai manifesté mon désaccord sur cette suppression de 160 emplois, mais il m'appartient ici de rapporter fidèlement l'avis de la commission.

Celle-ci estime nécessaire de poursuivre une politique d'économies d'énergie. Elle s'est interrogée sur l'efficacité du fonctionnement de l'A.F.M.E. au cours de ces cinq dernières années, à la lumière des critiques qui ont été formulées par l'inspection des finances et par la Cour des comptes.

Elle approuve la demande qui est faite au président de l'agence d'établir un nouveau projet sur la base que vous avez définie, monsieur le ministre. Elle a pris note des compressions d'effectifs ; toutefois, elle se demande si ces mesures n'auraient pas gagné à être prises conjointement avec le projet d'entreprise plutôt que de le précéder.

A titre personnel évidemment, j'avais suggéré à la commission de s'en remettre à la sagesse du Sénat. Mais, à la majorité, elle a décidé d'émettre un avis favorable sur l'adoption des crédits relatifs à l'énergie qui figurent dans le projet de loi de finances pour 1988.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le président, mes chers collègues, il y a un peu plus de dix-huit mois, le Gouvernement a engagé une politique économique courageuse et déterminée de liberté, de responsabilité et de redressement économique. Sous votre autorité, monsieur le ministre, nous avons assisté à une transformation profonde de la politique industrielle : il ne s'agit plus aujourd'hui d'accorder des aides « de toutes sortes » aux entreprises, mais d'alléger par priorité les charges pesant sur elles, les charges fiscales en particulier, et de concentrer les fonds publics sur les secteurs et les sites qui en ont le plus besoin.

Après les excellents et très complets exposés de MM. Pintat, rapporteur spécial, Collomb et Grimaldi, rapporteurs pour avis, je ne reprendrai pas le détail du budget de l'industrie ; je me contenterai de faire part des quelques réflexions que celui-ci m'inspire.

Ce budget, parce qu'il prépare l'avenir - cela a déjà été dit - est incontestablement un bon budget. Il tire les conséquences de l'assainissement de la situation des entreprises, qui se développent maintenant dans un environnement de liberté.

L'économie française se trouve actuellement dans un état de transition, marqué par la libération des prix, qui donne sa pleine signification à la réduction du différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires, en particulier avec la République fédérale d'Allemagne, marqué également par l'allègement des charges qui pèsent sur les entreprises.

M. Pintat a rappelé tout à l'heure qu'à chaque diminution de un franc des aides publiques - orientation que l'on a constatée dans maints endroits - a correspondu, depuis dix-huit mois à peu près, un allègement fiscal de 3 francs.

Je ne rappellerai pas ici toutes les mesures qui ont été adoptées depuis mars 1986 ; je me contenterai de citer les plus importantes à mes yeux.

Il s'agit, tout d'abord, de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, passé de 50 à 42 p. 100 ; cette décision est, selon moi, bien plus profitable aux entreprises que beaucoup de mesures ponctuelles adoptées dans le passé. Il s'agit, ensuite, de la libération des changes et de toutes les mesures fiscales prises en faveur des entreprises en général et de l'industrie en particulier et destinées notamment à préparer l'échéance du grand marché européen de 1992, qui constitue pour notre industrie un véritable défi.

L'action des entreprises françaises peut donc désormais se développer dans un environnement fiscal clarifié, et ce d'autant plus que leur situation est assainie ou en cours d'assainissement.

Le rétablissement de la situation des entreprises françaises est confirmée par le fait qu'elles ont retrouvé, pour la plupart d'entre elles, un taux de marge équivalent à celui qui prévalait avant les chocs pétroliers. Depuis deux ans l'investissement repart ; l'investissement à l'étranger tend même à s'accélérer aujourd'hui. Ainsi nos entreprises pourront-elles affronter à armes égales la compétition internationale et contribuer au redressement de notre commerce extérieur.

Certes, l'endettement du passé pèse encore d'un poids excessif sur les entreprises, ce qui explique que certaines d'entre elles sont aujourd'hui contraintes de consacrer une part importante de leurs profits retrouvés davantage au désendettement qu'à l'investissement matériel. Il y a là, sans doute, matière à réflexion.

Des entreprises françaises assainies peuvent donc désormais se développer dans un environnement libéré.

Malgré tout, monsieur le ministre, des efforts restent à faire afin de mettre à profit les conditions ainsi créées, sans oublier que certains secteurs sont en pleine mutation, ce qui leur impose, pour plusieurs années encore, un effort soutenu de reconversion.

Permettez-moi, à cet égard, en tant qu'élu vosgien, de dire quelques mots de l'industrie textile, deuxième branche de l'industrie derrière l'automobile, cela n'est pas suffisamment reconnu.

Le textile français, monsieur le ministre, ce sont 2 400 entreprises, 230 000 emplois. Le textile constitue la première industrie nationale exportatrice de biens de consommation.

C'est aussi le symbole de la capacité d'une industrie traditionnelle à se moderniser de façon spectaculaire. Le textile a été la première industrie en France touchée par l'obligation de reconversion, en raison de la disparition de ce marché protégé que constituait notre empire colonial.

C'est aussi le symbole de la capacité d'une industrie à accroître sa productivité et son savoir-faire, à adapter son outil de production aux évolutions des marchés nationaux et internationaux.

Par son effort d'investissement très important sur la période 1982-1986 - reconnaissons, à ce sujet, que les contrats investissement-emploi, qui faisaient suite au plan « textile », ont eu des effets bénéfiques - le textile français est devenu une industrie intensive en capital et en matière grise.

Vous savez, monsieur le ministre, que la profession souhaite voir avancer trois dossiers qui sont pour elle fondamentaux face aux enjeux des prochaines années.

Ces trois dossiers, qui, je le sais, ne relèvent pas directement de votre compétence, monsieur le ministre, sont la suppression du décalage d'un mois pour le remboursement de la T.V.A. aux entreprises, le plafonnement des cotisations de taxe professionnelle à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée et le rapprochement des durées d'amortissement de la réalité économique, celle-ci se caractérisant, d'une part, par une obsolescence accélérée des matériels, due à l'évolution des techniques, mais également à l'évolution des marchés, qui ont tendance à suivre des phénomènes de mode de plus en plus éphémères, et, d'autre part, par une utilisation intensive des équipements, qui fonctionnent aujourd'hui sur une base de 8 000 heures par an dans les usines, alors que cette base n'était, il y a quelques années encore, que de 4 000 heures ; la durée d'utilisation des équipements a donc doublé. Parfois, là où il y a trois équipes, ils tournent aujourd'hui vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Ces points, monsieur le ministre, ont déjà largement été abordés au sein du groupe « textile » du Sénat, créé à mon initiative il y a près d'un an et que préside, avec la compétence et le dynamisme que nous lui connaissons tous, M. Maurice Schumann. Mais, pour la résolution de ces problèmes, vous êtes, monsieur le ministre, notre meilleur avocat.

Je tiens en cet instant à remercier M. Schumann, ainsi que vous-même, monsieur le ministre, et vos services, qui vous êtes associés aux travaux de ce groupe d'étude.

A l'évidence, nous sommes actuellement dans une phase de maturation : la commission présidée par notre collègue M. Ballayer travaille sur la taxe professionnelle ; le groupe de travail présidé par M. Paul Mentré réfléchit sur les durées d'amortissement. Les conclusions de la commission Mentré devaient être rendues publiques le 15 novembre dernier ; je ne doute pas que le retard constaté soit dû à l'importance des propositions qui seront formulées et dont nous aurons connaissance, j'en suis sûr, dans quelque temps.

S'agissant de la suppression du décalage d'un mois, un premier pas a été fait lors de la discussion de la première partie de la loi de finances en ce qui concerne la T.V.A. sur les télécommunications.

Dans la perspective du grand marché européen de 1992, il faut continuer dans cette voie, car nous sommes le seul pays européen qui ait encore à souffrir de ce décalage, qui pénalise nos entreprises à travers leur trésorerie.

Je souhaite, monsieur le ministre, que, sur ces dossiers, qui intéressent toute l'industrie, mais particulièrement l'industrie textile, des mesures concrètes soient rapidement adoptées.

C'est à ce prix que le textile français pourra développer des capacités de résistance et d'offensive équivalentes à celles de ses concurrents des pays industrialisés, comme l'Allemagne et l'Italie.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que le secteur textile est le premier employeur du département des Vosges. Le tissage notamment y connaît d'importantes difficultés dues aux importations massives d'articles confectionnés.

Il importe donc que l'application de l'accord multifibre soit très stricte, mais surtout que celui-ci soit rigoureusement respecté. Je sais que vous vous y employez. C'est un sujet que nous allons aborder longuement au cours de la prochaine réunion du groupe « textile », en présence de M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur.

Parce que je suis Vosgien, vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que j'aborde brièvement les problèmes de l'industrie du meuble, qui, dans la région de Liffol-le-Grand - Neufchâteau, constitue une quasi-mono-industrie et qui est l'une des industries les plus touchées d'un département lui-même très affecté par la crise économique, avec un taux de chômage de 11,7 p. 100 au second semestre 1987. L'industrie du meuble est sinistrée. Sur ce sujet, M. Albert Voilquin, qui s'associe d'ailleurs à ma démarche, pourrait vous en dire davantage, car il connaît bien ce secteur qu'il a tant défendu.

Une mobilisation de tous les partenaires - professionnels, banques et pouvoirs publics - est nécessaire pour mettre en œuvre une série de mesures propres à assainir rapidement la situation financière des entreprises de l'ameublement, à dynamiser leur politique de commercialisation et de création, à moderniser l'outil de production.

Tels sont, monsieur le ministre, les points généraux et particuliers que je souhaitais aborder à l'occasion de la discussion du budget de l'industrie et sur lesquels je voulais attirer votre attention.

Je dirai, en conclusion, que ce budget est un bon budget, car, d'une part, il tient les engagements qui ont été pris en 1986 et, d'autre part, il prépare l'avenir, dans la perspective du grand marché européen. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je souhaiterais apporter quelques réponses aux questions qui m'ont été posées par M. le président Poncelet et par MM. les rapporteurs.

Permettez-moi tout d'abord, monsieur le président, de relever que M. Francisque Collomb a procédé à une excellente analyse des maux de l'économie française et qu'il a apporté une réponse pertinente à la question, posée parfois dans les médias, du déclin français. Je le remercie d'avoir énuméré quelques-uns des signes les plus prometteurs de ce qu'il faut appeler aujourd'hui le « regain industriel français ».

Je répondrai maintenant à un certain nombre de questions concernant l'énergie.

M. Pintat, tout d'abord, a évoqué le problème de la taxe sur le fioul et de la taxe sur le gaz, toutes deux créées ou fortement augmentées par un autre gouvernement. En deux ans, une réduction très forte a déjà été opérée ; l'abaissement de la T.I.P.P. sur le fioul lourd réalisé cette année porte désormais cette taxe au niveau de la moyenne européenne, calculée par les services de la Commission dans le cadre des propositions d'harmonisation de la fiscalité. On pourrait souhaiter aller plus loin et la porter au niveau de ce qu'elle est chez nos principaux compétiteurs, notamment en République fédérale d'Allemagne.

Il est vrai que la réduction de taxe a été plus forte cette année pour le fioul, qui était proportionnellement plus taxé que le gaz.

Toujours en réponse à M. Pintat, j'indiquerai que le prélevement exceptionnel est le type même du mauvais impôt. Ce sera sans doute la démonstration que l'« excès d'impôt tue l'impôt ».

On ne peut tout faire en même temps, mais il sera sûrement souhaitable de le supprimer. Il y a, hélas ! des priorités dans les réductions d'impôts.

MM. Pintat et Grimaldi ont abordé la question du surgénérateur.

A ce jour, nous n'avons pas autorisé le redémarrage de Superphénix. En effet, en 1987, un incident s'est produit au niveau du barillet de Superphénix. A l'époque, j'avais dit que nous autoriserions le redémarrage le jour où toutes les conditions de sécurité seraient réunies. Maintenant, j'ai demandé qu'un certain nombre de vérifications supplémentaires soient faites. Ce n'est, me semble-t-il, que sagesse.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Bien sûr !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Par conséquent, il nous faut attendre. Dans quelques mois, les vérifications ayant été faites, nous devons prendre des décisions. S'agissant de cette filière, je dois préciser que nous ne sommes pas pressés aujourd'hui.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Raison de plus pour prendre toutes nos précautions.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Même si nous étions pressés, nous devrions prendre toutes les précautions nécessaires.

Quant aux conditions de rentabilité, Superphénix étant un prototype, on ne peut en tirer aucune conclusion. Il faudrait, tout d'abord, que Superphénix fonctionne pendant un certain temps, ce qui n'est pas le cas. Ensuite, les conditions économiques de fonctionnement d'un prototype n'ont rien à voir avec ce qui peut être fait par la suite. Mais nous n'en sommes pas là.

L'avenir de la filière dépendra de la solution apportée aux difficultés rencontrées par Superphénix, des leçons qu'on tirera du fonctionnement de ce prototype et de sa compétitivité par rapport aux autres sources d'énergie, y compris l'énergie nucléaire.

S'agissant d'E.D.F., j'ai constaté que cette entreprise était bien défendue par votre assemblée. Les rapports avec E.D.F. ne sont pas faciles dans la mesure où il y a, d'un côté, les pouvoirs, publics et, de l'autre côté, un établissement qui est en situation de monopole. Dans ces conditions, il n'est pas aisé de fixer le bon niveau d'investissement, le bon niveau des tarifs, indépendamment de la boussole économique que peut représenter un marché dès qu'il y a concurrence directe.

Les décisions qui sont prises sont toujours susceptibles d'être entachées d'arbitraire, ou surestimées, ou sous-estimées. Avec M. le ministre d'Etat, je m'efforce de déterminer éventuellement pour l'avenir les nouvelles règles qui nous permettraient de trouver un équilibre entre les différentes contraintes s'imposant tant pour les décisions d'investissement que pour les décisions tarifaires.

En ce qui concerne les investissements pour 1988, nous avons fixé leur montant à quelque 35 milliards de francs. Ces crédits permettront à E.D.F. de poursuivre sa politique d'amélioration de la qualité du service, comme vous l'avez souhaité, monsieur Pintat.

S'agissant du fonds d'amortissement des charges d'électrification, le F.A.C.E., nous proposerons le maintien des crédits, lors de la réunion du conseil d'administration qui se tiendra le 10 décembre prochain.

Concernant les perspectives énergétiques à l'horizon 2000, il est vrai, monsieur Grimaldi, que le Conseil économique et social a regretté qu'un horizon plus éloigné n'ait pas été pris en compte pour établir ces prévisions. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer devant cette institution. Si je ne l'ai pas fait, je vous l'avoue, c'est que j'en suis incapable, comme en sont incapables mes services, ainsi que les producteurs d'énergie. Les prévisions à long terme qui ont été faites dans le passé doivent nous inciter à la plus grande prudence.

Voilà pourquoi il faut, à mon avis, rester dans les limites fixées par le rapport de l'Observatoire de l'énergie sur les perspectives énergétiques françaises à l'horizon 2000, en espérant que les perspectives qu'il trace ne sont pas erronées, car des décisions importantes seront prises en fonction de celles-ci.

Cela m'amène à vous parler du gaz. M. Grimaldi a évoqué le problème du contrat norvégien. Le contrat de Troll prévoyait, en effet, une quantité ferme de 6 milliards de mètres cubes et une option de 2 milliards de mètres cubes. Depuis, nous nous sommes aperçus que nos perspectives de consommation, que nous avons affinées - on ne peut pas prévoir à très long terme - ne permettent pas de lever cette option.

En ce qui concerne le contrat de Troll, toutes nos perspectives de consommation pour les prochaines années montrent que nous avons un approvisionnement en gaz largement suffisant dans les contrats existants.

Cela me conduit, bien évidemment, à parler du contrat algérien. Vous avez eu, me semble-t-il, raison de souligner qu'il n'était pas question aujourd'hui pour la France d'accepter un surcoût politique. Nous avons déjà donné ou, plus exactement, nous avons déjà payé.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Trop !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Le surcoût politique du contrat conclu par M. Cheysson pour la période 1982-1986 était de 9 milliards de francs. Excusez du peu, par rapport à la moyenne de nos approvisionnements !

Je suis bien conscient du fait que nos relations avec l'Algérie doivent se placer sous le signe de l'amitié et qu'elles doivent être durables. Les Algériens ayant souhaité que ce problème soit évoqué au niveau politique, je leur ai indiqué volontiers que nous étions prêts à faire nos meilleurs efforts sur le plan commercial, comme un commerçant le fait à l'égard de ses meilleurs fournisseurs.

On ne peut pas aller au-delà et on ne peut pas accepter un surcoût fort, durable, du gaz algérien par rapport à la moyenne de nos approvisionnements, ce qui ne serait pas raisonnable, comme vous avez raison de le dire.

Si l'on veut par ailleurs aider l'Algérie, c'est un autre problème. Il y a d'autres enveloppes budgétaires pour agir dans ce sens. Mais on ne peut pas le faire par l'intermédiaire des contrats de gaz.

J'observe que les différends gaziers entre l'Algérie et ses clients concernent non seulement la France, mais bien d'autres pays. Si les discussions n'aboutissent pas, comme cela peut arriver, les contrats prévoient des clauses d'arbitrage.

Pour sa part, la France continue de payer le prix qu'elle estime devoir payer à partir des contrats conclus et Gaz de France attend avec confiance un arbitrage éventuel.

M. Grimaldi a évoqué l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, l'A.F.M.E. Je précise que ce n'est pas celle-ci qui fait la politique énergétique de la France ; c'est le Gouvernement. L'agence n'est qu'un instrument au service de cette politique d'économies d'énergie.

Je n'attends pas le projet de l'A.F.M.E. pour définir la politique de l'énergie, que j'ai indiquée devant votre commission. Nous avons l'intention de poursuivre une politique d'économies d'énergie dans un contexte énergétique nouveau, où les prix sont totalement différents de ce qu'ils étaient voilà deux ou trois ans, et selon des méthodes et des approches nouvelles qui consistent à susciter un marché rentable, de nouveaux mécanismes de financement et l'offre de conseils en matière d'économies d'énergie.

Dans cette perspective, l'A.F.M.E., comme vous l'avez souligné, a fait l'objet de nombreuses critiques quant à sa gestion de la part de la Cour des comptes et de l'inspection des finances. Son action doit être aujourd'hui recentrée. Telle est la mission confiée à M. Bouvet. Je pense que nous aurons dans quelque temps une A.F.M.E. recentrée sur ses fonctions et que nous aurons un marché en voie de développement. C'est vraiment le cas des économies d'énergie.

M. Pintat a évoqué le contrat de Renault avec Chrysler. Le montage de l'Alliance, la R 21 américanisée, a été suspendu, c'est vrai, pour donner à Chrysler M.C. le temps de résorber les stocks disponibles aux Etats-Unis. Une reprise de la production est prévue à un rythme qui sera fonction de la demande aux Etats-Unis.

L'essentiel est de constater que Renault, après de longues années de pertes, fera de nouveau des bénéfices de façon importante à la fin de l'année 1987. Vous aurez d'ailleurs bientôt à examiner un projet de loi visant à transformer Renault en une entreprise comme les autres.

Enfin, M. Poncelet a évoqué les secteurs de l'ameublement et du textile.

S'agissant de l'ameublement, nous travaillons, vous le savez, en étroite concertation avec la profession et je souhaite que nous puissions dégager les mesures spécifiques à ce secteur qui permettent d'accompagner sa recherche de la compétitivité et de l'innovation, ce qui n'est pas facile.

En ce qui concerne le textile, deuxième secteur industriel français, il profite aujourd'hui, comme les autres, des mesures générales, favorables aux entreprises, mises en œuvre dans le cadre de la politique du Gouvernement. Je citerai notamment les mesures concernant l'innovation et l'amélioration de la structure et de la gestion des trois centres techniques industriels du textile, pour répondre aux demandes des entreprises.

Pour le reste, c'est le grand problème des investissements qui est en cause lorsqu'on parle du textile. Il faut améliorer leur rentabilité. Cela passe, par exemple, par des mesures comme la flexibilité du temps de travail. Les nouveaux textes législatifs sont de nature à rendre notre industrie textile beaucoup plus compétitive.

Vous avez évoqué différents problèmes particuliers. S'agissant de la taxe professionnelle, M. Ballayer est mieux placé que quiconque pour répondre à cette question. Concernant le problème du décalage d'un mois, j'avais évoqué devant vous des perspectives de solutions. Il s'agit d'une mesure qui n'est pas simple, parce que son coût est de 80 milliards de francs.

Vous avez évoqué également l'harmonisation de la T.V.A. dans la perspective de 1992, qui coûtera également très cher. N'oublions pas non plus l'harmonisation nécessaire des droits d'accise, qui alourdira encore la facture.

Si je fais ce rapprochement, c'est parce que l'on ne peut pas, aujourd'hui, traiter un problème aussi important indépendamment des autres.

C'est la raison pour laquelle il faudra attendre les conclusions des travaux de M. Boiteux concernant, notamment, des perspectives fiscales de l'échéance de 1992, qui nous permettront d'avoir une vue d'ensemble, pour tracer les étapes devant nous conduire à résorber ce décalage, qui est quelque peu anachronique pour la France en Europe.

Vous avez, enfin, évoqué le problème des durées d'amortissement. C'est un grand problème, que nous avons évoqué ici même, lors d'un débat sur le textile. Cette idée a cheminé depuis, au travers de la décision que nous avons prise avec M. le ministre d'Etat de créer la commission Mentré pour réviser le problème des durées et des modalités d'amortissement.

Il est vrai que l'industrie textile a apporté beaucoup d'éléments de qualité qui ont permis d'éclairer les travaux de cette commission.

Le rapport étant terminé, il reste à prendre des décisions et celles-ci iront, bien sûr, dans le sens des assouplissements nécessaires qui permettront de donner à nos machines modernes, à nos investissements, des durées d'amortissement plus réalistes.

Ce sera une grande contribution de l'industrie textile, de votre assemblée et de vous-même, monsieur Poncelet, à cette modernisation de nos équipements, qui ira dans le sens d'une plus grande compétitivité de notre industrie. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 55 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 34 minutes ;

Groupe socialiste, 33 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 30 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 25 minutes ;

Groupe communiste, 22 minutes.

La parole est à M. Moutet.

M. Jacques Moutet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis le début de cette décennie, notre industrie s'est affaiblie de façon inquiétante, ce n'est un secret pour personne : 650 000 emplois ont disparu, nous avons perdu le cinquième de nos parts de marché, la production est restée stationnaire et l'investissement a tout juste assuré le renouvellement du matériel existant. De plus, la rentabilité du capital investi dans l'industrie ayant régressé, les capitaux ont choisi de meilleurs placements.

Une nouvelle fois, il faut rechercher les causes réelles de ce déclin - il n'est pas possible de l'appeler autrement - et se doter des moyens pour y mettre fin.

Pour moi, les raisons majeures de cet affaiblissement sont connues. Comme je l'ai dit l'an passé à cette même tribune, la pression fiscale et sociale exercée sur l'entreprise est devenue insupportable. Elle est un handicap quasiment insur-

montable pour l'industrie nationale face à ses concurrents des pays industrialisés ou en voie de développement. En effet, les prélèvements obligatoires sur les entreprises françaises s'élèvent à 420 milliards de francs de plus que ceux qui sont effectués sur leurs homologues de la République fédérale d'Allemagne.

Cette surcharge - qui équivaut à près de 40 p. 100 du budget national - est la cause essentielle de la non-compétitivité de notre industrie. Tant que ce problème n'aura pas été résolu, nous assisterons à une pénétration accrue des productions étrangères et à la chute continue de nos ventes sur les marchés mondiaux. Pour bien mesurer la rapidité et l'ampleur de cette dégradation, je rappellerai qu'en dix ans la pénétration étrangère en France pour les produits industriels a crû de 39 p. 100 environ, passant de 17,5 à 24,4 p. 100.

Dans l'industrie automobile, par exemple, les voitures étrangères représentaient 20 p. 100 du marché français. Aujourd'hui, elles dépassent largement le tiers. En 1981, nos constructeurs couvraient 30 p. 100 des besoins européens. En 1986, la couverture n'était plus que de 20 p. 100.

Si cette tendance ne s'inverse pas, je crois à la montée inexorable du chômage et à une accélération du déficit du commerce extérieur.

Certes, les résultats obtenus en 1986 peuvent masquer la réalité, mais ils sont dus - pourquoi le cacher ? - pour une bonne part à la conjonction d'événements favorables dont nous n'avons pas la maîtrise : baisse du dollar, du prix du pétrole et des matières premières.

Le 5 décembre 1986, je vous rappelais, monsieur le ministre, les engagements pris par les différentes composantes de la majorité, à savoir la fiscalisation des allocations familiales et une réforme profonde de la taxe professionnelle. Vous m'aviez répondu ainsi : « Pour faire baisser les prélèvements obligatoires, notamment les charges pesant sur les entreprises, il faut être capable de réduire les interventions de l'Etat... »

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. C'est vrai !

M. Jacques Moutet. ... ce qui n'est pas simple du fait de multiples résistances. » Vous ajoutiez : « Je suis cependant tout à fait d'accord avec vous qu'il convient de presser le pas dans cette direction. »

Je suis heureux de constater que vous avez bien « pressé le pas dans cette direction », en réduisant à la fois la fiscalité des entreprises et les interventions budgétaires de l'Etat. Vous avez, en effet, définitivement supprimé la taxe sur certains frais généraux - alors que sa disparition n'était prévue qu'en 1989 - consenti un nouvel effort pour abaisser la taxe professionnelle, réduit l'impôt sur les bénéfices des sociétés et mis fin à l'augmentation des charges sociales. Vous avez également procédé à un élargissement du crédit d'impôt « recherche » et à l'accroissement des moyens accordés à l'Anvar.

Tout cela est excellent, mais ce n'est pas suffisant. J'aurais préféré, en effet, que l'on ne diminue pas l'impôt sur le revenu et que l'on réduise d'autant les charges des entreprises.

J'aurais voulu également, toujours pour les mêmes raisons, que la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés soit exclusivement réservée aux bénéficiaires non distribués, ce qui aurait permis, sans effort budgétaire supplémentaire, d'augmenter un allègement opportun. J'avais déposé un amendement dans ce sens. Je regrette de ne pas avoir été suivi par le Sénat car, là aussi, nous avons manqué une belle occasion de permettre à l'entreprise de renforcer ses fonds propres, et donc de privilégier l'investissement. Nous avons fait un mauvais choix, car le taux de l'impôt sur les bénéfices distribués n'est plus que de 13 p. 100 par le jeu de l'avoir fiscal, alors que celui de l'impôt sur les bénéfices mis en réserve est de 42 p. 100. Est-ce bien cela que l'on a voulu ?

En revanche, vous avez eu parfaitement raison, monsieur le ministre, de réduire, comme vous l'aviez fait l'an dernier, les crédits destinés aux interventions publiques. Sauf cas exceptionnels, l'entreprise ne doit pas être assistée. Elle veut simplement qu'on la libère de ses contraintes et que l'on fasse en sorte de la mettre à parité de compétitivité avec ses principales concurrentes. Elle ne demande pas autre chose.

Le rôle de l'Etat revêt, à mon sens, un caractère déterminant. Il lui faut revoir entièrement, sans plus attendre, l'ensemble de la politique fiscale et sociale à l'égard de l'entreprise. Je rappelle que le coût de la taxe professionnelle et des cotisations au titre des allocations familiales dépassera, en 1988, la somme fabuleuse de 230 milliards de francs ! Si la hausse des cotisations sociales a pu être freinée, la taxe professionnelle, elle, a augmenté de plus de 9 p. 100 en 1986, soit près de quatre fois la hausse des prix. Le meilleur moyen de mettre fin à cette situation est de supprimer purement et simplement cet impôt injuste et de le remplacer par un financement qui ne frappera plus l'entreprise.

Une telle réforme, j'en suis conscient, devra s'étaler sur plusieurs années, comme l'a d'ailleurs souligné M. Alain Juppé, ministre chargé du budget. Quant aux cotisations d'allocations familiales, je le répète, il faut les fiscaliser.

Enfin, j'espère que nous connaîtrons très bientôt les conclusions et les propositions du groupe de travail sur les amortissements présidé par M. Mentré. Elles devraient permettre de relancer un investissement qui a gravement reculé par rapport à celui de nos concurrents au cours de ces dernières années.

Pour conclure, on peut se demander comment l'industrie française a pu résister durant autant d'années au traitement qui lui a été infligé. Elle est, aujourd'hui, à la limite de l'épuisement. Aussi est-il plus qu'urgent de restaurer sa compétitivité en allégeant ses charges. C'est la condition préalable à son redressement. En conséquence, monsieur le ministre, l'œuvre que vous avez entreprise doit être poursuivie avec courage et détermination. Soyez certain que nous vous apporterons notre entier concours pour la mener à bien. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet. Monsieur le ministre, le 5 décembre de l'année dernière, à cette même tribune, lors de la discussion de votre budget, je soulignais avec satisfaction les nouvelles directions prises par votre ministère.

Il s'agissait d'une transition, d'une étape. Celle-ci se trouve aujourd'hui confirmée par la poursuite des mêmes efforts, illustrés par une volonté délibérée de réduire les charges des entreprises et de faire en sorte que l'Etat intervienne mieux dans un domaine aussi important que celui de l'industrie.

Au-delà de cette considération proprement libérale, il faut également reconnaître que votre budget affirme une autre volonté, celle d'alléger le coût budgétaire de l'Etat par une réduction importante des interventions publiques.

Notre politique d'assainissement des finances publiques et de libéralisation de l'entreprise se trouve ici pleinement concrétisée.

Aider les entreprises, ce n'est pas forcément leur distribuer des subventions, surtout lorsque ces dernières sont versées à fonds perdus. Cette politique de l'autruche ne sert, en fait, qu'à retarder une heure de vérité inéluctable.

Bien évidemment, il ne saurait être question de remplacer une attitude exclusive par une autre, en opposant au « tout Etat » systématique les lois d'un libéralisme sauvage.

Nos traditions, notre comportement économique et social, au même titre que nos besoins et ceux de notre pays, ne peuvent se satisfaire de telles alternances aussi brusques que dangereuses.

L'Etat peut et doit apporter son aide pour permettre à notre économie de réussir une mutation inévitable, indispensable pour qu'une région assure une conversion, qu'une entreprise ou un secteur industriel passent avec succès un cap difficile.

Tel est le rôle d'un Etat libéral et moderne. Tel est aussi celui d'hommes responsables, appelés à apporter leur contribution au pays en faisant fi de considérations idéologiques surannées.

Je me réjouis de voir ce rôle exprimé dans votre budget. Inverser une tendance n'est pas chose aisée, en conforter les effets est plus encore qu'une volonté : c'est un courage qu'il faut saluer.

L'enjeu présent le réclame. Nous le savons tous ! La concurrence, le gain de compétitivité et l'accroissement de notre potentiel économique imposent que l'on sorte de ce

cercle vicieux qui voulait que, pour aider des entreprises qui allaient mal, on ponctionne des entreprises saines au risque de les mettre en difficulté et de les contraindre à faire, à leur tour, appel à l'aide de l'Etat.

Certes, cette logique de l'absurde fut longue à laisser transparaître son éclatante inefficacité. C'est désormais chose faite. Il n'est pas trop tôt de démontrer qu'un désengagement de l'Etat, illustré par un desserrement des contraintes et un allègement des charges, est plus à même de reconstituer une économie et de restaurer une confiance.

Le rééquilibrage des comptes de la nation constitue une importante préoccupation pour les chefs d'entreprise. En effet, ceux-ci craignent autant la demande de l'Etat sur les marchés financiers, qui peut obérer leurs possibilités de financement, que les conséquences fiscales à terme d'un endettement excessif.

Les réductions inscrites dans votre budget prouvent la continuité de votre politique. Il faut leur ajouter également l'ampleur massive du total des allègements fiscaux : 31,8 milliards de francs.

Cela signifie-t-il pour autant que l'Etat se désintéresse de l'industrie ? Bien évidemment non. Au contraire, il faut savoir - vous l'avez rappelé, monsieur le ministre - qu'à un franc de crédit en moins dans le budget de l'industrie correspondent trois francs d'allègements fiscaux supplémentaires au bénéfice des entreprises industrielles.

Cette constatation, simple dans son énoncé, permet d'affirmer hautement que votre budget est bien étudié pour aider les entreprises.

Il est fait en sorte que l'entreprise, et l'emploi par voie de conséquence, respirent mieux et se développent. C'est pour nous la démarche attendue et valable qui doit redonner à la France les moyens de garder et de reconforter le rang qui, depuis l'essor d'industrialisation donné sous l'impulsion du général de Gaulle, doit être le sien.

L'enjeu auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est simple, il est celui de la compétitivité. A cet égard, le débat lancé cette année autour du thème du déclin me paraît tout à fait révélateur, révélateur non pas d'une prise de conscience d'une situation que l'on aurait intérêt à présenter comme catastrophique, voire irrémédiable, mais plus exactement d'une prise de conscience des causes qui peuvent mener à ce déclin.

Il est vrai que notre pays souffre d'un manque de savoir-faire commercial et d'une insuffisance dans son développement extérieur. Il est vrai que, dans un contexte de concurrence internationale, nous nous sommes essouffés au point de perdre 15 p. 100 de nos effectifs industriels, ce qui s'est traduit par une destruction de 650 000 emplois, avec la disparition du cinquième de nos parts de marché.

Il s'agit de handicaps structurels, auxquels s'ajoutent deux difficultés conjoncturelles.

En premier lieu, la rentabilité du capital investi dans l'industrie a diminué tandis que les taux d'intérêts réels augmentaient. Or, quand les taux d'intérêts réels sont supérieurs au taux de rendement de l'argent injecté dans la production, les placements financiers sont, à l'évidence, plus attractifs que les investissements industriels.

En deuxième lieu, les charges sociales et fiscales pesant sur les entreprises sont beaucoup plus lourdes que chez nos principaux partenaires et se chiffrent à 18 p. 100 du produit intérieur brut alors qu'elles n'atteignent que 10 p. 100 au Japon et en République fédérale d'Allemagne, et 8 p. 100 aux Etats-Unis.

Cependant, des résultats encourageants sont à signaler. Nous pouvons déjà constater une amélioration avec le redressement des résultats des entreprises et un redémarrage de l'investissement, qui augmente de 10 p. 100 par an depuis deux ans dans les P.M.E.

Certes, il serait précoce de se réjouir. L'impulsion est donnée, il convient désormais, et malgré l'ingratitude des résultats économiques qu'impliquent bien évidemment des délais de réponse plus longs, de lui donner une définition plus large et plus ouverte sur les grandes perspectives de progrès.

Ainsi, comment répondre à cette nécessité d'insérer le débat budgétaire présent dans une dimension plus générale ? Les fondements de notre conception libérale de l'éco-

nomie portent leurs fruits. La France vient de retrouver, et peut-être de dépasser, le record de production industrielle établi en 1979 ! Les prix connaissent une accalmie qu'il faut souligner puisqu'elle s'opère dans un contexte de libéralisation. La stabilisation des effectifs salariés de l'entreprise France est également indéniable, même si la croissance est encore insuffisante pour enrayer le chômage.

On ne décrète pas la croissance, cela est bien connu ! On en insuffle les moyens, on en favorise l'essor et on conforte celui-ci.

Je parlais à l'instant de compétitivité et d'investissements. Permettez-moi, à la lueur des dispositions de votre budget et des conclusions de notre rapporteur, que je salue pour la qualité de son propos, de m'y arrêter plus longuement.

La compétitivité est une donnée structurelle. Elle se construit et se perd, en fonction des stratégies adoptées en faveur de la formation, de la recherche et de l'investissement.

Un budget comme le vôtre n'a de sens qu'au regard de cette priorité essentielle qu'est la compétitivité. Les dispositions qu'il énonce, les allègements qu'il instaure, assurent une voie tracée dès la loi de finances rectificative pour 1986.

Ce mode de soutien, plus léger, plus discret, plus sain, profite aux entreprises performantes, notamment aux P.M.E., dont on aurait tort de négliger l'importance économique et sociale.

L'investissement, comme nous l'avons dit, est en progression constante, notamment dans les petites et moyennes entreprises. La politique que le Gouvernement conduit va donc dans le bon sens, surtout si l'on prend en compte le ralentissement des investissements publics, dont la progression sera ramenée de 7,5 p. 100 en 1986 et 2,4 p. 100 en 1987 à 0,9 p. 100 en 1988.

J'aimerais désormais me placer au confluent de ces deux constatactions, compétitivité et investissement, et me porter sur le terrain spécifique des P.M.E.

Le salut de l'emploi vient et viendra, comme vous le savez, des petites entreprises. Elles embauchent, se modernisent, s'adaptent et se créent plus facilement. Il faut donc les considérer avec attention et, dès lors, donner à l'image dont on les gratifie - je veux parler de « la composante principale du tissu industriel français » - son acception la plus forte.

Ainsi, comment aider les P.M.E. à dégager plus rapidement les réserves de compétitivité ? Moins de charges, moins de contrôles, moins de réglementations certes, constituent déjà les premières réponses. A cet effet, la réforme de l'Anvar, l'extension du crédit impôt-recherche-développement, la simplification des formalités administratives, la déduction fiscale en faveur de la création d'entreprises sont des mesures saines et adéquates.

Ne faut-il pas en complément renforcer le rôle des organismes consulaires, des centres techniques professionnels, des services aidant au développement à l'étranger, et donner aux régions la pleine maîtrise de leur rôle de partenaire économique du tissu industriel local ?

Ne faut-il pas non plus favoriser le recours aux prêts, en instaurant au bénéfice des P.M.E. des taux d'intérêts plus adaptés à leurs besoins et faisant du même coup de l'organisme bancaire un réel partenaire ?

A cet égard, il me paraît important de souligner combien le loyer de l'argent, de par son coût actuel, représente un obstacle pour les investisseurs.

Les disparités actuelles, en matière de prêts, entre les P.M.E. et les grandes entreprises, représentent un écart de six points. En République fédérale d'Allemagne, l'écart est réduit à 1,5 point. Et lorsque l'on connaît la densité industrielle allemande, sa capacité de production, de vente et d'innovation, on ne peut sous-estimer le rôle primordial joué par le coût de l'investissement.

Il y a là, monsieur le ministre, un aspect essentiel, un problème réel qu'il convient de traiter.

L'intensification des actions visant à promouvoir la compétitivité des entreprises mérite d'être concentrée sur les P.M.E.-P.M.I. Je pense notamment à la recherche et au développement.

L'effort national dans ce domaine est inférieur à celui de nos concurrents. Cette insuffisance est chiffrée à 25 milliards de francs par notre rapporteur et à un déficit d'environ 50 000 spécialistes.

L'augmentation du crédit impôt-recherche apparaît certes comme la réponse donnée à cette carence. Il importe toutefois de garder présent à l'esprit que l'innovation qui en découle se doit de contribuer au redressement de notre compétitivité.

S'agissant de l'investissement qui est un des facteurs de la compétitivité, je voudrais reprendre à mon compte les conclusions du rapport du conseil des impôts, lequel souligne l'importance de l'investissement industriel pour les P.M.E.

En effet, plus encore que la construction de locaux, ou l'installation de nouvelles machines ou chaînes de montage, il importe de favoriser l'investissement au sens large du terme, notion qui n'est plus uniquement attachée au capital physique amortissable, mais qui prend aussi en compte des dépenses qui, bien qu'inscrites en charges d'exploitation, développent la capacité de production et valorisent l'entreprise.

Cet investissement immatériel, qui porte bien mal son nom, puisque ses effets sont loin d'être abstraits dans leur concrétisation, prend tour à tour les traits de la créativité innovatrice, de la qualité, du partenariat, de la sous-traitance compétitive, du marketing publicitaire, de la formation par l'apprentissage et de l'enseignement au profit des salariés. N'oublions pas que ces derniers représentent une des richesses premières de l'entreprise.

Ne faut-il pas prendre des mesures significatives sous forme de provisions, de crédits d'impôt et de déductions fiscales pour favoriser un tel dynamisme ? A leur tour, elles généreraient un essor de compétitivité et assureraient le développement de nombreux secteurs gravitant autour de l'entreprise.

Telles sont, monsieur le ministre, les deux questions essentielles que je souhaitais vous poser à l'occasion de cette discussion budgétaire.

Avant de conclure, je voudrais brièvement vous faire part de mon souci à l'égard du nouveau régime des plus-values à court terme.

Prenant comme prétexte la baisse à 42 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés, le présent projet, en son article 19, interdit désormais l'étalement de l'imposition des plus-values à court terme sur trois ans. Cette mesure me paraît préoccupante.

La conséquence directe en est un supplément d'impôt sur des opérations déjà réalisées en 1987. Cette disposition risque, à mon sens, d'être néfaste au réinvestissement. Je voulais vous faire part de ma préoccupation à cet égard et surtout de celle des chefs d'entreprise.

Au-delà de cette considération, je veux saluer votre budget, qui confirme la voie prise dès 1986 et poursuit le redressement avec obstination, courage et confiance.

Certain que nous tenons là les bons arguments pour l'avenir de notre pays, je vous apporte mon soutien et celui de mon groupe par mon vote. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Bialski.

M. Jacques Bialski. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'analyse de la situation de l'industrie française a suscité cette année un long débat sur la notion de « déclin » et les voix les plus optimistes évoquent aujourd'hui un simple retard que le libéralisme parviendrait, paraît-il, à combler !

Quels que soient le discours choisi, les mots et les qualificatifs employés, un constat s'impose : la compétitivité de l'industrie française accuse un recul qui n'est pas près, hélas ! d'être enrayeré si l'on prend pour base de réflexion les chiffres de votre budget et les résultats, malheureusement décevants, du commerce extérieur.

Pour la deuxième année consécutive, les crédits de l'industrie diminuent - moins de 10 p. 100 en 1987, moins de 12,5 p. 100 pour 1988, soit en francs constants une diminution d'une année sur l'autre de 15 p. 100 - et vous vous en félicitez ! Si votre expérience ministérielle devait se poursuivre, il est à craindre que vous parviendriez à satisfaire le curieux objectif que vous vous êtes assigné, à savoir la disparition de votre ministère. L'exemple américain vous obsède mais l'ornière dans laquelle se trouve son économie devrait vous inciter à réviser les canons de votre idéologie.

Lors de chacune de vos interventions, monsieur le ministre, avec une autosatisfaction touchante, vous affirmez que, depuis dix-huit mois, vous vous êtes employé à enrayer le déclin de l'appareil productif du pays.

L'investissement aurait repris. Certes, mais il reste faible, plus faible qu'en 1985. Contrairement à ce que le Gouvernement affirme, nous ne sommes pas en présence d'un « réveil des investissements » mais seulement d'une poursuite modérée de l'effort d'investissement que l'on doit à la politique d'assainissement mise en œuvre à partir de 1983.

L'emploi aurait cessé de se dégrader. Effectivement, il s'est stabilisé au prix d'un traitement social que vous critiquiez durement dans le passé, un traitement social certes coûteux et dont le financement pour le second semestre 1988 se révèle incertain. Après vous, le déluge en quelque sorte !

En ce qui concerne l'assainissement des finances de l'Etat, les recettes de la privatisation ne sont pas la panacée et votre Gouvernement ne pourra pas tenir son objectif de réduction du déficit budgétaire de 15 milliards de francs en 1988 si les impôts baissent simultanément de 32 milliards de francs.

Votre théorie est fondée sur une hypothèse de recettes trop optimiste. Pensez-vous un seul instant satisfaire cet objectif avec la faiblesse de l'activité que nous connaissons et la progression limitée du revenu des ménages ?

Quant à l'inflation, si elle est approximativement contenue, la hausse des services - vous le savez bien - n'est pas pleinement maîtrisée et le différentiel avec la République fédérale d'Allemagne, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, redevient inquiétant.

La lutte contre l'inflation est loin d'être gagnée car, avec 3,2 p. 100 sur douze mois, la France fait moins bien que la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. En ce domaine aussi, vous devriez faire preuve de plus de modestie.

Vous pourrez parallèlement dire, comme tout à l'heure, que les créations d'entreprises s'amplifient. Mais il conviendra d'ajouter, malheureusement, que les défaillances d'entreprises ont une fâcheuse tendance à croître depuis la fin du troisième trimestre 1986. Cela, vous ne le dites pas.

Comment, dès lors, pouvez-vous affirmer qu'il y a redressement ? Comment peut-on vous croire, alors que votre budget traduit une absence manifeste de volonté politique ?

Voyons les choses en face : le solde extérieur des produits industriels s'établit, au premier semestre 1987, à 10 milliards de francs, chiffre sans précédent depuis 1945, alors qu'il était encore positif de 19 milliards de francs sur la même période de l'année précédente. Rappelons que l'excédent industriel atteignait 8 600 millions de francs par mois en moyenne en 1984 et 7 400 millions de francs en 1985.

Les causes sont connues : une mauvaise adaptation de l'offre française à la demande, tant interne qu'externe notamment, ainsi qu'une mauvaise spécialisation sectorielle et géographique. Mais vous vous refusez théoriquement à intervenir, monsieur le ministre, par pure idéologie, vous vous refusez à consentir les efforts nécessaires qui pourraient redresser la situation en matière de politique industrielle.

Vous accélérez le désengagement de la puissance publique et, pour mieux brouiller les pistes et éviter des comparaisons précises avec les années antérieures, vous adoptez une présentation politique de votre budget, par « objectifs », en rupture avec la présentation traditionnelle par titres. Je noterai simplement que les crédits du poste « Préparer l'avenir » baissent de 5,4 p. 100 par rapport à 1987 et de 12,4 p. 100 par rapport à 1986. Ceux du poste « Assurer la reconversion », quant à eux, diminuent de 17,2 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Curieuse méthode pour affronter les échéances !

Visiblement, vous n'avez aucune stratégie industrielle et commerciale à long terme, et pourtant c'est bien de cela que nous avons besoin pour accroître la valeur ajoutée de la production industrielle française en vue de mieux préparer l'échéance de 1992.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'évoquer tous les échecs de votre politique. Je me limiterai à deux dossiers qui ne vous étonneront pas puisqu'il s'agit de ceux de la construction et de la réparation navales. Je vous ferai part aussi de l'inquiétude des socialistes face à l'avenir de la sidérurgie française.

Force est de constater, monsieur le ministre, que vous avez réglé les problèmes industriels de ces secteurs en difficulté en les rayant de la carte économique et stratégique de notre pays. C'est ainsi qu'en décidant la suppression des aides à la construction navale...

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. C'est faux !

M. Jacques Bialski. ... vous avez volontairement provoqué la faillite de cette activité.

Venez donc dans le Nord, monsieur le ministre, pour voir si c'est faux !

Ce secteur était certes soumis depuis de nombreuses années à la concurrence de pays où le prix de revient était, et est toujours, plus faible qu'en France. Mais fallait-il pour autant renoncer à toute activité de construction navale dans notre pays ? Fallait-il brader le savoir-faire français ? Les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius avaient voulu préserver l'avenir en maintenant des sites et un potentiel industriel de grande valeur et à haute technologie.

Par idéologie, vous avez fait tomber un couperet et accentué les difficultés que connaissaient les pôles concernés. C'est le cas de Dunkerque, dont les élus socialistes attendent toujours les réponses aux questions qu'ils ont posées voilà plus d'un an au Gouvernement et, en particulier, au Premier ministre.

Les ont-ils posées trop tôt ? M. Chirac, lors de son prochain voyage dans le Nord, apportera-t-il enfin les réponses souhaitées ? Nous verrons bien !

Pour continuer, monsieur le ministre, vous prétendez avoir atténué les conséquences incalculables de la faillite de la construction navale. Certes, vous avez ajouté à la panoplie d'aménagement du territoire la nouvelle formule des zones d'entreprises, mais les populations concernées ne peuvent se satisfaire de votre bel optimisme.

Vous annoncez, ici même, l'an dernier, 1 400 créations d'emplois dans la zone d'entreprises de Dunkerque, pour ne prendre que cet exemple que je connais à peu près. A ce jour, 110 emplois ont été effectivement créés. Je m'en félicite, mais je ne peux m'empêcher de rapprocher ce chiffre des 4 000 emplois que le bassin de Dunkerque a perdus depuis mars 1986.

Le bilan est éloquent, et si j'en crois ce qui se dit sur la zone d'entreprises de Provence, ce n'est pas mieux. Vous devriez donc faire preuve, là encore, de plus de modestie.

M. Roland Grimaldi. Très bien !

M. Jacques Bialski. Mais il ne suffisait pas que la France perde sa construction navale, il a fallu encore assister au démantèlement de la réparation navale !

Après le dépôt de bilan de la Normed est intervenu celui des A.R.N.O., frappant également de plein fouet des milliers de salariés et fragilisant le tissu économique des petites et moyennes entreprises. Vous avez probablement, là aussi, procédé au démarrage du tissu industriel !

Pour traiter ce dossier, le Gouvernement a choisi de se désengager sur le plan social, comme il l'a fait sur le plan industriel. En effet, en ramenant à douze mois la durée des congés de conversion, en diminuant les sommes accordées pour la capitalisation, et ce au mépris de l'accord de branches signé par les partenaires sociaux en novembre 1984, le Gouvernement a signifié clairement ses orientations technocratiques néfastes et l'absence d'intérêt qu'il porte à la reconversion et à l'emploi des personnels licenciés - comme si cela n'était pas son problème.

Pire, il les a traités comme quantité négligeable, et je connais des centaines de salariés de la réparation navale qui sont en état de révolte. Un tel comportement est absolument inacceptable.

La mission que vous aviez confiée au président de la chambre de commerce de Dunkerque pour étudier les possibilités locales de reprise n'a pu aboutir en raison de l'absence de volonté gouvernementale, et vous vous êtes courageusement abrité derrière les décisions du tribunal de commerce de Paris pour abandonner à son triste sort la communauté dunkerquoise, au premier rang de laquelle je place, bien sûr, les salariés.

Dunkerque, troisième port de France, n'a plus de réparation navale, une activité pourtant indispensable, et vous donnez gain de cause à un patronat de combat qui arrive à ses fins parce que vous avez laissé pourrir avec lui la situation.

Vous allez lui donner ce que vous lui avez refusé jusqu'à aujourd'hui, après plus d'une année de palabres : 8 millions de francs, me dit-on, plus 4 millions de francs par l'intermédiaire de Sodikerque et le reste au bon cœur des collectivités locales. Malgré cela, nous ne sommes pas sûrs - vous non plus - de sortir de cette situation inextricable et scandaleuse que vous avez largement contribué à créer.

Mais ce n'est pas tout, monsieur le ministre, car les inquiétudes ne manquent pas dans le domaine qui relève de votre « compétence ».

En souvenir de votre agressivité verbale à l'égard des gouvernements socialistes, je voudrais encore évoquer le problème de la sidérurgie dont, vous le savez, la restructuration n'est pas terminée. Les experts s'accordent à penser que les capacités de production d'acier doivent encore être réduites de 30 millions de tonnes au cours des trois prochaines années.

La Commission de la Communauté économique européenne a déjà proposé aux ministres de l'industrie de l'Europe des Douze d'introduire, avec effet au 1^{er} janvier 1988, un système de quotas destiné à faciliter la poursuite de la restructuration de l'industrie sidérurgique.

En clair, il est à craindre que plusieurs trains de laminoirs ne soient contraints de fermer leurs portes et que cela ne se traduise, demain, par des fermetures de sites et des suppressions d'effectifs. La sidérurgie française - en particulier les pôles du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine - va se trouver confrontée de nouveau à une période d'ajustement des capacités de production au marché.

Comment allez-vous, au nom de votre libéralisme, défendre cette industrie et ces régions qui veulent maintenir leurs outils et leur savoir-faire ? Allez-vous nous tenir bientôt le même discours que pour la construction navale ?

Dans cette hypothèse, des régions entières risquent de sombrer définitivement, ces mêmes régions qui ont largement contribué à l'essor économique de la France et qui possèdent toujours des outils et des hommes pour réussir. Encore faut-il que l'Etat sache ne pas se désengager, ni sur le plan politique, ni sur le plan financier.

A vous entendre, monsieur le ministre, avant le 16 mars 1986, c'était l'enfer ; aujourd'hui, ce serait la marche vers le paradis. A vous croire, même Jésus-Christ serait né en 1986.

La réalité économique ne peut que venir démentir des affirmations aussi péremptives. Vous gomez délibérément de votre discours la phase de redressement opérée par les socialistes à partir de 1983.

Je le comprends aisément puisque vous avez inversé la vapeur en démantelant des pans entiers de notre économie et en sacrifiant des dizaines de milliers de travailleurs, sans même leur donner l'espoir d'une reconversion sérieuse et crédible.

Le budget que vous nous présentez est à la fois faible et coupable. C'est un budget de déclin. On ne sent poindre pratiquement nulle part une volonté de définir une stratégie de compétitivité susceptible d'assurer le redressement tant souhaité.

Vous ne vous étonnez pas, dans ces conditions, que je vous dise clairement que votre politique est mauvaise, voire inhumaine et irresponsable, et que, paraphrasant vos amis, je vous dise, moi aussi : « Vivement demain ! » (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la caractéristique de ce budget de l'industrie pour 1988, c'est qu'il n'est pas un budget pour l'industrie, mais un budget d'abandon industriel. Il est la traduction comptable d'une politique - la vôtre, monsieur le ministre - que nous condamnons parce qu'elle mène notre pays au déclin économique et à la course au profit financier poursuivie par votre Gouvernement au détriment de l'emploi et de la vie des Françaises et des Français.

Des industries de pointe aux industries traditionnelles, la France est passée du quatrième au sixième rang, derrière l'Italie. Pour 1987, c'est 100 000 emplois qui seront supprimés dans la seule industrie. Notre pays n'est même plus en mesure de répondre à ses propres besoins !

Pour tenter de justifier la régression - la chute, pourrait-on dire - de 12,5 p. 100 des crédits de votre budget, vous avancez un argument, repris, du reste, par MM. les rapporteurs : les allègements fiscaux, qui s'apparentent à une aide automatique, vont remplacer, et bien au-delà, dites-vous, les aides directes accordées par l'Etat. Et chacun de louer les avantages du libéralisme sur ce que vous appelez l'étatisme, de l'efficacité sur la gabegie.

Toutefois, si l'on se réfère à l'actualité récente, on peut observer que l'Etat n'a pas hésité à user de toute son autorité pour que 25 milliards de francs soient dépensés en un seul jour pour sauver les meubles des spéculateurs boursiers.

En fait, votre libéralisme cache un interventionnisme sélectif au service de ceux qui, jouant sur la bourse et spéculant, réalisent le plus vite possible des profits énormes, cependant qu'une large partie de la population rencontre chaque jour davantage de difficultés.

Ce culte du profit financier, et donc des sacrifices populaires, débouche sur un épouvantable gâchis.

Les investissements de la recherche et du développement sont de trois points inférieurs à ceux de nos voisins, mais la tendance s'inverserait, dites-vous, dans les prochaines années. Fabuleux optimisme !

Le chômage continue à augmenter, et ce ne sont pas les stages bidons et les petits boulots qui pourraient nous masquer la réalité. Mais, pour vous, toujours, nous sommes sur la bonne voie. Or, une fois l'élection présidentielle passée, ce sont trois millions de chômeurs qui sont prévus !

Le commerce extérieur subit un déficit de 4 900 millions de francs, dont un solde industriel déficitaire de 3 milliards de francs ; mais la situation n'aurait jamais été aussi bonne.

Pour qui ? Pour les financiers, ces spéculateurs qui saignent la France ?

Vous n'avez eu de cesse, monsieur le ministre, de nous expliquer, vous ou vos amis, que le profit d'aujourd'hui serait l'investissement de demain et l'emploi d'après-demain. Mais où sont-elles, ces créations d'emplois ? Pas un emploi réel, c'est-à-dire correctement qualifié et rémunéré, n'a été créé depuis dix-huit mois.

Vous avez le profit, donc les moyens d'investir, mais tout part en spéculation, en investissement financier. Rien n'est fait pour la formation et le développement des hommes, pour améliorer les conditions de travail, ni pour assurer le droit au travail à chacun.

Vous vous préparez à faire de la France un pays sous-développé, où les Français seraient contraints de s'expatrier pour espérer pouvoir travailler.

Je suis très étonné que vous, le ministre de l'industrie, ayez parlé si peu de l'emploi. Peut-être laissez-vous à votre collègue M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi - si l'on peut dire - le soin du traitement social du chômage que par votre politique vous développez.

Certes, nous ne condamnons pas tel ou tel allègement d'impôt ou simplification fiscale, notamment en direction des P.M.I. et des P.M.E., dès lors qu'il serait lié à des mesures de développement de l'activité, de production de produits nouveaux, nécessaires aux besoins de notre population, et de l'emploi. Mais, apparemment, là n'est pas votre problème.

Les dizaines de milliards de francs d'allègements fiscaux permettront aux grosses sociétés ou aux grands groupes de grossir encore leurs marges, leurs trésors de guerre, ces trésors de guerre que l'on voit réapparaître lorsqu'il s'agit d'acheter telle ou telle chaîne de télévision et ses animateurs, par-dessus le marché, à un coût prohibitif.

En fait, cet argent ne sert pas à la modernisation de notre industrie et à son développement. Il va gonfler les sphères des activités purement financières et spéculatives. Nous assistons donc à ce spectacle aberrant d'une croissance financière énorme qu'accompagne la stagnation, voire le déclin, de notre potentiel et de nos positions industrielles.

Le redressement de notre économie, sur lequel on bavarde, et la prétendue recherche de la compétitivité ne peuvent masquer la réalité et la gravité de la régression.

Cette réalité tient en peu de mots : croissance très faible. Et toutes les statistiques des organismes les plus officiels indiquent qu'elle risque de reculer encore. L'investissement ne retrouvera pas même son niveau de 1980. Cela mène à la perte de parts de marché aussi bien en France qu'à l'étranger.

La fuite des capitaux vers les Etats-Unis entraîne une lourde perte de substance de notre économie et ramène à leur juste portée tous les discours sur l'Europe de 1992 et toutes les tentatives de se disculper de la crise boursière en accusant exclusivement Wall Street.

Pendant ce temps, on assiste à la vente de nos entreprises à des investisseurs étrangers, qui disposent ainsi d'une base d'attaque pour écouler leurs productions en France et dans la Communauté européenne.

Votre nouveau slogan, après le choc pétrolier, la modernisation, la fatalité de la crise, pour exiger toujours de nouveaux sacrifices de la part des travailleurs, c'est maintenant l'Europe de 1992. Cela représente, dites-vous, un marché de 320 millions d'habitants. Mais, en ruinant l'industrie, en la démantelant comme vous le faites, dans quelles conditions amenez-vous la France dans la concurrence ?

Pour vendre, il faut produire, et ce n'est pas en favorisant le transfert des capitaux que cela se réalisera. En 1986, les sommes nouvelles consacrées aux investissements à l'étranger sont équivalentes à toutes celles qui sont consacrées à l'investissement sur le territoire national.

La délocalisation du capital vers des pays du tiers monde à bas salaires explique notamment les pertes de parts de marché de la France.

Ce n'est pas non plus en important 40 p. 100 de notre consommation qu'on se prépare à conquérir de nouveaux marchés. Car l'affaiblissement du pouvoir d'achat des Français a non seulement des conséquences sociales, mais aussi des conséquences économiques graves pour la France.

Il est évident que ceux qui peuvent, en quelques heures ou en quelques jours, faire fructifier largement les capitaux qu'ils ont sur-accumulés sont peu enclins à prendre quelques risques dans les investissements productifs.

Il ne faut pas chercher ailleurs que dans ce cancer financier, qui ronge notre économie, la raison de la bourrasque boursière dont les effets sont bien loin d'être terminés.

Spéculer au lieu de produire est malsain. C'est criminel à l'égard des intérêts véritables de la France et de son avenir.

Le flot des cadeaux fiscaux aux spéculateurs, collectifs ou individuels, auquel votre budget va concourir ne peut qu'aggraver le mal. C'est ainsi que la suppression de la taxe sur les frais généraux représente un cadeau de 800 millions de francs.

Ce budget ne nous sortira pas de la crise, il nous y enfoncera.

Les sacrifices que vous exigez toujours plus, l'écrasement des salaires, la suppression des emplois, le démantèlement des services publics ne permettent pas, en effet, contrairement à tout ce que vous affirmez, une progression de la recherche, de la formation, de nouvelles activités.

Depuis 1982, 400 000 emplois ont été supprimés. Le pouvoir d'achat des salariés a reculé, selon vos propres statistiques, de 3,6 p. 100 en moyenne. Les crédits pour la recherche civile régressent. Les entreprises dépensent moins en un an pour la formation que les spéculateurs en deux jours à la Bourse de Paris. Les profits multipliés par 2,2 depuis 1980 débouchent sur des fortunes financières multipliées par quatre et sur des placements et des sorties de capitaux multipliés par cinq. Gonfler ainsi les profits en liquidant des productions, en asphyxiant la croissance par l'austérité et la spéculation, est insensé pour la nation et son avenir.

Attardons-nous quelques instants sur la façon dont les entreprises publiques se préparent à la privatisation. Elles investissent massivement à l'étranger et ferment en France : la C.G.E. achète I.T.T. ; Rhône-Poulenc achète Union Carbide d'abord et ensuite Stauffer aux U.S.A., mais ferme Rhône-Siltec ; Thomson achète la General Electric grand public et brade la C.G.R.

Une fois qu'elles sont privatisées, ça continue ou ça s'accélère !

Depuis qu'elle est privatisée, la C.G.E. a dépensé 1 500 millions de francs pour acheter la Générale occidentale de Goldsmith pour en tirer des plus-values et des implantations aux Etats-Unis ; elle a vendu les moteurs diesel d'Alsthom à l'allemand Man, les isolateurs électriques de Ceraver à l'italien P.F.I.

Cette politique, désastreuse pour le pays, est un véritable drame pour des régions telles que la Lorraine, le Pas-de-Calais, le Nord, la région parisienne.

C'est également vrai pour ma région, la Haute-Normandie, où l'on compte aujourd'hui 103 000 chômeurs, dont seulement 51 000 sont indemnisés. Pour le seul département de Seine-Maritime, on compte 80 000 chômeurs.

En août 1987, le taux de chômage dans la région était de 13,5 p. 100 contre 12,8 p. 100 l'année précédente. J'indiquais alors que « cette détérioration de l'emploi et de l'activité industrielle comme la pression sur les salariés pour augmenter les profits, loin de contribuer à sortir de la crise, constituent au contraire des facteurs d'aggravation à court et à moyen terme ». Comme ces chiffres le montrent, j'étais malheureusement dans le vrai.

Tous les secteurs vitaux pour la Haute-Normandie sont touchés.

Entre 1980 et 1982, seuls les groupes nationalisés avaient investi. Depuis dix ans, le déclin des emplois industriels est dramatique : moins 40 000 emplois.

L'énergie a perdu près de 14 p. 100 de ses effectifs ; en 1984, la raffinerie B.P. de Vernon a fermé ses portes.

Dans la chimie et les engrais, ce sont des entreprises aussi importantes pour la production française qu'Ethylox ou la compagnie de polysoprène synthétique qui ont fermé leurs portes. D'autres ont été livrées à l'étranger telles que les colorants de PC-UK à la multinationale britannique I.C.I. et la Cofaz aux norvégiens Norsk-Hydro.

Et vous vous apprêtez maintenant à casser Renault !

Vous annoncez près de 4 000 suppressions d'emplois. Deux cents sont déjà programmées à Renault-Cléon. A Renault-Sandouville, ce sont 2 500 emplois qui ont été supprimés depuis 1978 et, pour l'année prochaine, ce sont 390 disparitions d'emplois qui sont prévues.

Dans la navale, avec la fermeture des chantiers de Grand-Quevilly et de Dieppe, les licenciements à Cherbourg et dans tous les sites de la réparation navale, ce sont près de 2 000 emplois qui ont été supprimés en deux ans en Normandie.

Les effectifs français de la réparation navale ont été divisés par trois depuis 1985 ; il ne reste plus que 1 500 travailleurs dans ce secteur.

En conformité avec les orientations de Bruxelles, que vous avez d'ailleurs suscitées, vous avez décidé de supprimer les aides à la réparation navale.

Dans les ports de Rouen, Dieppe et Le Havre, des centaines de travailleurs ont été licenciés. Pour justifier ces licenciements, vous prétendiez que la navale n'avait pas d'avenir dans notre pays et que la conjoncture n'était pas favorable.

Si l'on prend l'exemple du Havre, quand il s'est agi de restructurer la réparation navale, les plans de charge ont été raréfiés volontairement. En effet, comment expliquer autrement que, pendant des mois, les navires ne venaient plus au Havre et qu'aujourd'hui, cales, postes à flot et docks sont pleins de navires français et étrangers, ce dont je me félicite.

Cependant, la restructuration ayant eu lieu, 560 salariés ont perdu leur emploi, la plupart restant au chômage, les autres subissant des pertes de pouvoir d'achat, et la perte de tout statut propre. Les entreprises ont recours massivement à l'intérim et à la précarité. Les seuls à payer les pots cassés sont donc les salariés présents ou licenciés.

Votre logique ne nous étonne pas, elle correspond à l'orientation gouvernementale de déclin des activités maritimes. Nous pensons au contraire qu'il est possible de préserver les emplois et les capacités de production de ce secteur en France, la réparation navale est l'une des pièces nécessaires de toute véritable politique maritime et portuaire.

Il est possible par exemple de relancer l'activité de réparation navale en la rapprochant des chantiers de construction navale, afin qu'elle puisse être présente sur les marchés de transformation de navires.

Les armements maritimes français doivent s'engager, par des accords avec les réparateurs, à recourir de façon importante aux services de la réparation navale pour les arrêts

techniques et les travaux de modernisation de leurs navires, je pense notamment à la C.G.M. qui a fait « jumboiser » le *Gauguin* et l'*Atlantic-Cartier* en Corée, privant ainsi les travailleurs de la navale de milliers d'heures de travail.

Nous continuerons d'agir avec les travailleurs de la navale pour défendre leur emploi et leurs conditions de travail, pour que la réparation navale corresponde à ce qui est nécessaire pour l'activité de nos ports, pour faire admettre les activités maritimes et portuaires comme la composante nécessaire d'une grande politique industrielle nationale.

Nous, communistes, avons en effet une autre volonté pour l'industrie de notre pays que celle que vous préconisez et qui conduit à la désertification industrielle de la France. Nous voulons mobiliser les ressources pour la production et dissuader les usages spéculatifs.

Pour atteindre cet objectif, nous entendons réformer le mode de calcul des cotisations sociales, de la taxe professionnelle et de l'impôt sur les sociétés. Il s'agit de faire payer proportionnellement plus l'entreprise qui licencie, diminue sa production, préfère les placements financiers que celle qui développe une production efficace, utile pour la satisfaction des besoins.

Il importe enfin de créer les conditions d'une maîtrise nationale des richesses. Pour cela, il faudrait, entre autres, instaurer un prélèvement sur les sorties de capitaux et un contrôle des changes sur les opérations spéculatives des particuliers et sur les entreprises.

Votre projet de budget tournant le dos à cette grande idée de redressement et de redéploiement de l'industrie nationale, le groupe communiste et apparenté votera contre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Louis Minetti. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Bohl.

M. André Bohl. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les excellents rapports de MM. Pintat, Collomb et Grimaldi me permettront de présenter trois observations liminaires.

La première concerne l'interdépendance des économies des pays industrialisés. L'interdépendance, l'ouverture sur l'Europe, sur le monde, participe d'une évolution normale tant en matière d'énergie que de matières premières ou de capitaux.

Ma deuxième observation a trait à l'évolution des techniques fondée sur des recherches et des développements qui n'ont pas nécessairement servi uniquement aux secteurs auxquels ils étaient destinés.

Par exemple, si dans le passé l'ordinateur était la conséquence de la mécanographie, à savoir un instrument de comptabilité, de gestion, il est devenu aujourd'hui un instrument annexe à la production. Je me félicite donc que votre budget, monsieur le ministre, fasse une part à l'espace, aux terres rares, car la supraproductivité nous intéressera, c'est certain, au début du XXI^e siècle.

Ma troisième observation concerne les profondes modifications qu'on peut observer en matière de relations humaines. Oui, les expériences des dernières années ont mis en évidence, d'une part, que le secteur public, pas plus que le secteur privé, n'était un abri tutélaire pour les salariés dans les entreprises qui sont confrontées au marché et, d'autre part, que les ressources humaines étaient le capital essentiel d'une entreprise. Formation, droits d'expression et qualité font désormais l'objet de recherches approfondies.

Ces trois constats, parmi d'autres, ont été à l'origine de la rénovation de certains secteurs industriels sinistrés, telle la métallurgie, du redressement de l'industrie automobile et de la recherche de nouvelles technologies dans les domaines de l'électronique, de l'informatique et de la productique.

Il reste peu de temps d'ici à l'an 1993 pour engager les mesures nécessaires au renforcement de la compétitivité de notre industrie. Votre rôle en la matière, monsieur le ministre, ne laisse pas d'être déterminant car, si votre volonté est de rendre leur liberté aux entreprises, il n'en reste pas moins que l'action de l'Etat sera indispensable pour les défendre lors de l'élaboration des directives communautaires. En effet, je ne suis pas certain que l'industrie française soit aussi vigilante que les industries de nos partenaires européens.

Je vous parlerai maintenant, monsieur le ministre, d'énergie.

Electricité de France a rempli à mon avis son contrat à l'égard de la nation, en dotant celle-ci d'un potentiel de production électrique - je dirai - envié.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez débattu avec M. Pintat du problème de l'augmentation des tarifs de l'électricité. Sans ouvrir un débat sur la complexité des tarifs, il ne me semble pas raisonnable pour un service public, d'une part, d'affirmer dans un contrat de plan que l'on baissera les tarifs de 1 p. 100 par rapport au taux de l'inflation, d'autre part, de diminuer les tarifs en francs courants de 1 p. 100. Cela n'est pas supportable !

Le Gouvernement devra accepter, puisqu'il contrôle encore ces prix, de réfléchir sur ce problème qui ne concerne pas seulement Electricité de France, mais l'ensemble des distributeurs d'électricité. En effet, les régies municipales d'électricité, dont je préside l'association nationale, sont aussi intéressées qu'E.D.F. à ce problème et, si vous me permettez une explication, je vais vous dire pourquoi.

En 1981, 1982 et 1983, E.D.F. s'est lancée dans la modification fondamentale de sa tarification, passant du tarif à la tension au tarif à la puissance. Dans les négociations que nous avons menées avec le seul fournisseur national qu'est E.D.F., tous nos calculs intégraient une évolution des prix conforme au plan. Or ces prix n'ont pas été respectés et des difficultés sont nées. Je vous engage, monsieur le ministre, à suivre les indications du président du groupe de l'énergie du Sénat, M. Pintat, qui connaît très bien la question.

Je voudrais maintenant vous faire part d'un problème que vous connaissez très bien : la désespérance - j'insiste sur le mot - des mineurs des houillères du bassin de Lorraine. Lorsque le Premier ministre, M. Jacques Chirac, nous a reçus, nous, les parlementaires lorrains pour faire le point du plan lorrain, vous-même, monsieur le ministre, l'assistiez et vous nous avez donné un certain nombre d'informations qui nous ont prouvé que vous connaissiez parfaitement ce dossier.

Que se passe-t-il actuellement en Lorraine ? Depuis quatre semaines environ, les mineurs sont dans la rue, en désordre ; ils convoquent un député pour le traîner au fond d'une mine ; ils allument des feux. Nous n'étions pas habitués à cela !

M. Robert Vizet. Ça, sûrement pas !

M. André Bohl. Quelle est l'origine de ce phénomène ? Les mineurs, il est vrai, ont été abusés : en 1981, on leur a promis des programmes extraordinaires et des embauches sont intervenues. Depuis, le nombre des mineurs est passé de 24 000 en 1983 à 18 000 aujourd'hui.

Cette situation n'est plus supportable, monsieur le ministre. Les efforts de productivité en Lorraine ont été tels qu'il a été possible d'atteindre un prix de revient à la tonne de 420 francs, qui aurait pu faire face au prix de vente qui était, lui aussi, de 420 francs la tonne en 1982. Mais, comme vous le savez, le prix mondial a chuté depuis. Je crains que l'on ne sous-estime la gravité du problème, car la conduite d'une entreprise nationale ne peut se faire sans respecter les hommes, peut-être encore plus que dans une autre entreprise.

Par ailleurs, l'interruption de l'industrialisation de 1981 à 1982 s'est traduite par une modification du régime des primes dans cette région. Récemment, le Gouvernement a rétabli la P.A.T., mais vous savez très bien le retard que prend, en matière d'industrialisation, un navire quand il est lancé.

En outre, la récession du charbon s'accompagne d'une difficulté dans la plate-forme chimique de Carling, qui appartient à C.D.F.-chimie et dont vous avez dit tout à l'heure que les résultats, cette année, seraient positifs. Je m'en réjouis et je souhaite que cette plate-forme puisse, de ce fait, profiter d'un effort de réindustrialisation.

Enfin, les collectivités locales - cela ne vous concerne pas directement, monsieur le ministre - dont, malheureusement, l'effort est indispensable pour le développement industriel, vont voir leurs redevances des mines diminuer de façon importante, et les déconvenues ou les difficultés de la chimie ne vont rien arranger en la matière. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir étudier de façon très approfondie ce problème.

J'ignore quelle sera la conclusion de la mission que le M. le Premier ministre a confiée à M. le commissaire à l'industrialisation. Créez-vous une zone d'entreprise, un pôle européen de développement ? Il est important que nous soyons apaisés à ce sujet.

Pour conclure, monsieur le ministre, par un problème plus général, je voudrais connaître la position du Gouvernement en matière de politique européenne de l'énergie. En effet, si je vous ai parlé d'un problème qui, dans les houillères du bassin de Lorraine, est très actuel mais est peut-être moins profond sur le plan économique qu'il ne l'est en République fédérale d'Allemagne, il n'est pas inutile que nous pensions dès à présent à une politique européenne de l'énergie qui, je le rappelle à notre assemblée, ne fait pas l'objet de l'Acte unique européen.

Monsieur le ministre, ces observations étant faites, je tiens à vous préciser que le groupe de l'union centriste votera votre budget, car il croit qu'il faut marquer sa confiance à un gouvernement et, en exprimant positivement son vote, il fera ce geste. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Portier.

M. Henri Portier. Monsieur le ministre, en Champagne-Ardenne, l'industrie textile est traditionnellement présente avec deux importantes concentrations : le tissage dans le Sedanais et la bonneterie dans l'Aube. Etant sénateur de l'Aube, je vais donc vous entretenir des problèmes de l'industrie textile de mon département.

La bonneterie est une branche très particulière de l'industrie textile, puisqu'elle intègre toutes les étapes de la fabrication, depuis le fil jusqu'au produit fini. Il existe, dans l'Aube, trois cent dix-sept établissements du textile et de l'habillement, et pour bien comprendre la situation auboise, il est nécessaire de se situer dans un environnement non seulement français, mais également international.

Les problèmes de la bonneterie française ont pris naissance vers les années 1973, époque à laquelle la balance commerciale est devenue négative.

Le textile-habillement représente une filière dans laquelle les industries de la maille s'intègrent à deux niveaux. Tout d'abord, le tricotage est la partie capitaliste, car l'investissement est supérieur à un million de francs par poste de travail. Ensuite, vient la confection : il s'agit d'une industrie de main-d'œuvre dont l'investissement est inférieur à 50 000 francs par poste de travail et qui représente la grosse majorité de l'emploi.

Les investissements réalisés, tant en tricotage qu'en confection, se situent à l'échelon international et l'outil de travail est performant. Actuellement, on ne peut pas parler de retard dans les investissements.

Si des progrès restent à faire, ils se situent plus particulièrement dans la périphérie de la fabrication. La C.A.O. - conception assistée par ordinateur - a déjà bien avancé et la G.P.A.O. - gestion de production assistée par ordinateur - s'intéresse à la gestion des flux, à la réduction de la durée du cycle, à celle du stock des matières premières, à celle des encours et à celle des stocks de produits finis.

Cela a permis l'aménagement du temps de travail, la flexibilité et, surtout, la qualité. Les gains de production ne se font plus au niveau du poste de travail, ils se font à celui de l'organisation du travail.

Le plus gros problème à résoudre mondialement est celui de l'automatisation de la confection permettant de réduire les coûts salariaux. Ce problème a fait l'objet, au Japon, du développement global d'un projet appelé *automated sewing system*, dans le cadre du M.I.T.I., programme démarré en 1982 et devant se terminer en 1990 avec un financement de 44 milliards de francs français.

Face à ce projet, l'Europe ne développe que des programmes fractionnés et beaucoup moins ambitieux, qui risquent de créer un décalage important sur les coûts salariaux - non compris les coûts de distribution - qui interviennent dans la maille selon les types d'articles et les matières travaillées. Ce décalage pourrait atteindre entre 25 p. 100 et 46 p. 100 dans les prix de vente des produits aux détaillants et aux centrales d'achats, et 80 p. 100 pour le travail à façon.

En France, pour 1987, l'évolution de la consommation des produits du textile et de l'habillement sera en recul de 1 p. 100 en volume, soit 3 p. 100 à 4 p. 100 en valeur, par rapport à 1986.

Face à ce recul, il faut noter une progression des exportations de l'ordre de 10 p. 100 en valeur et des importations de l'ordre de 18 p. 100 en valeur, ce qui entraîne une chute de production et un recul des effectifs d'environ 6 p. 100.

Entre 1973 et 1986, le marché français, en francs constants, a été multiplié par 4,8, les importations par 9,6 et les exportations par 3,3. Cette dégradation se poursuit en 1987. En septembre, les taux de pénétration des importations ont continué à progresser et sont de 78 p. 100 pour les *trainings*, 75 p. 100 pour les *pull-overs*, 64 p. 100 pour les sous-vêtements, 54 p. 100 pour les bas et collants, 50 p. 100 pour les étoffes et 47 p. 100 pour les chaussettes.

En ce qui concerne le département de l'Aube, qui représente 30 p. 100 de la production française, le tonnage traité par salarié a progressé de 39,6 p. 100, ce qui, dans un marché difficile, se traduit par une perte d'effectifs de 31 p. 100, situation dramatique en ce qui concerne l'emploi.

L'industrie de la maille se doit de gommer ses faiblesses par un effort de reconquête du marché intérieur et un développement de ses exportations, et ce par le maintien de son outil de tricotage à l'échelon international et par un développement de la C.A.O. et de la G.P.A.O.

Il faut savoir que cette faiblesse vient de la croissance très rapide des importations, leurs origines se répartissant comme suit : la C.E.E. à Douze 71,1 p. 100 ; les pays industrialisés, 5,5 p. 100 ; l'A.M.F. et autres pays à bas salaires 23,4 p. 100. Il apparaît donc que les principales importations viennent moins des pays à bas salaires - cela est dû à la protection fournie par l'A.M.F. - que de la concurrence européenne, plus particulièrement de l'Italie et de l'Allemagne.

Alors que les coûts salariaux interviennent jusqu'à 46 p. 100 dans les prix, paradoxalement, il apparaît, selon la dernière enquête sur les coûts salariaux du *Werner Institut*, que ceux-ci sont plus élevés en Allemagne - 8,88 dollars - et en Italie - 8,22 dollars - qu'en France : 7,44 dollars.

Ces chiffres vont me permettre d'expliquer la compétitivité de ces deux pays.

L'Allemagne a fortement délocalisé sa confection vers la R.D.A. et l'Europe du Sud en maintenant chez elle son tricotage et en conservant la maîtrise des produits et la responsabilité du marketing.

L'Italie, elle, a développé les petites entreprises grâce à la loi Sabatini, le travail à domicile, la sous-traitance interne, la flexibilité, la créativité et l'économie souterraine.

Mais il faut bien savoir que l'automatisation de la confection n'interviendra réellement que dans les cinq à dix années à venir. C'est pourquoi, dans l'enjeu de 1992, nombreux sont les industriels français qui envisagent dans leur développement, outre les gains de productivité - à travers donc la C.A.O. et la G.P.A.O. - l'idée de la délocalisation de leur production qui leur permettrait de conserver la créativité et le marketing.

Le Gouvernement, par sa politique, aide la stratégie industrielle, grâce à la liberté des changes, à l'aménagement du temps de travail, à la flexibilité, à des réglementations assouplies, aux surplus de liberté et surtout à la diminution des impôts.

Cette action doit se poursuivre. Certaines orientations doivent encore être examinées.

Je pense, tout d'abord, à la réforme de la taxe professionnelle, à l'abaissement à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée du seuil de plafonnement ; je pense, ensuite, à l'institution de nouveaux régimes d'amortissement pouvant aller jusqu'à 100 p. 100 dès la première année ; je pense, enfin, à une mesure éventuelle permettant la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de T.V.A. et, surtout, à la baisse du loyer de l'argent.

Toutes ces mesures, monsieur le ministre, aideraient, j'en suis sûr, à la restauration de la compétitivité de nos industries et contribueraient à éviter de nombreuses pertes d'emploi. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, personne ne conteste plus le principe de la solidarité à l'égard des bassins miniers, et, si je suis ici l'interprète du groupe socialiste, toutes les paroles que je vais prononcer pourraient être approuvées par l'en-

semble des élus de la région Nord - Pas-de-Calais. Nous sommes tous conscients, en effet, que les menaces qui pèsent aujourd'hui sur notre région, que les nuages qui se sont amoncés au-dessus d'elle depuis un an rendent la situation particulièrement critique et font croître l'anxiété parmi les populations minières.

Nous avons d'abord appris la destruction envisagée de 30 000 logements, sur un parc immobilier de 90 000 logements. Comment le Gouvernement et les houillères de bassin peuvent-ils imaginer de raser ainsi un tiers des cités minières d'un bassin ?

Le rapport Lacaze n'a fait qu'aggraver nos inquiétudes. Ne prévoit-il pas - ce qui est bien la preuve qu'il y a complicité entre les houillères et le Gouvernement - le financement à 100 p. 100 de cette démolition ? Par ailleurs, il propose de réduire le taux des subventions octroyées pour la rénovation des cités minières, ce qui conduira certaines communes, soit à abandonner tout projet de rénovation de la voirie, des réseaux divers et de l'environnement, soit, comme c'est le cas de la mienné, à doubler leurs impôts locaux en quinze ans.

Les derniers puits seront fermés dans le Nord - Pas-de-Calais dans quelques années. C'est dire la situation désastreuse que nous avons à gérer aujourd'hui.

A cet égard, votre budget, monsieur le ministre, ne nous rassure pas du tout.

Les crédits de rénovation inscrits au titre du Gerzom - groupe interministériel pour la rénovation des zones minières - c'est-à-dire les crédits destinés à la restructuration des zones minières et gérés par votre collègue du logement sont en diminution.

Les crédits en faveur des fonds industriels n'ont pas été actualisés comme ils devaient l'être. A ce propos, je vous pose la question : avez-vous l'intention de faire perdurer au-delà de 1988 le fonds d'industrialisation du bassin minier et de la Financière du Nord - Pas-de-Calais ? Peut-être vous sera-t-il difficile de répondre à cette question, car personne ne peut dire qui préparera le budget de 1989. J'ai des idées à cet égard et de bonnes espérances : je suppose que vous n'aurez pas à préparer ce budget ! (*Sourires sur les travées socialistes.*)

Néanmoins, un gouvernement doit préparer l'avenir ; il doit prendre des engagements.

J'ai lu il y a quelque temps que vous aviez déclaré, le 24 novembre, dans un grand festival des Charbonnages de France, que vous souhaitiez voir la Sofirem - société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières - intervenir en dehors des régions minières. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) Voyons, monsieur le ministre, il n'y a déjà pas assez d'argent pour les bassins miniers !

Vous ne l'avez pas déclaré ? C'est donc que la presse a menti. Pourtant, *Le Quotidien du maire*, journal sérieux, a fait une double page à ce sujet ; je pense qu'il acceptera très volontiers de publier le démenti que vous ne manquerez pas de lui adresser dès demain matin.

Vous auriez dit que l'Auvergne en particulier devrait bénéficier des aides de la Sofirem et des conseils techniques de cette importante société. (*M. le ministre s'esclaffe.*)

Votre rire sarcastique semble donner tort à la presse, monsieur le ministre. Pourtant, *Le Quotidien du maire* n'a pas été le seul à publier l'information. Il faudra qu'à l'avenir votre service de presse signale tout ce qui peut être mis sur votre compte et qui n'est pas être vrai, si j'en crois les dénégations que vous venez d'opposer - encore n'avez-vous fait aucune déclaration et vous êtes-vous contenté de rire !

Mais redevons sérieux.

La subvention à Charbonnages de France sera insuffisante. Pourtant, dans les années qui viennent, l'aide de l'Etat devrait normalement diminuer de moitié, du fait, d'une part, de la réduction du nombre de salariés des houillères et de la disparition d'un certain nombre d'ayants droit minières, d'autre part, de la réduction de l'extraction charbonnière, qui entraînera la non-compensation par l'Etat du déficit à la tonne. On prévoit que, dans trois ans et demi, l'aide de l'Etat pourrait passer de 7 milliards de francs à 3,80 milliards de francs. Ces données sont mathématiques et personne ne peut les contester.

Dans ces conditions, vous pourriez envisager d'accorder des aides plus importantes aux bassins minières, pour leur reconversion, pour la création d'emplois et pour la formation.

N'oublions jamais que ce sont les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius qui ont porté l'aide aux bassins miniers à un niveau trois fois supérieur à celui d'avant 1981, ce qui a permis des résultats particulièrement positifs, qui, hélas ! s'amenuisent depuis que vous êtes au pouvoir.

Il est vrai que sera bientôt déposé un collectif et que vous allez pouvoir ainsi augmenter les crédits !

Enfin, M. le Premier ministre doit venir bientôt dans la région Nord - Pas-de-Calais et je suppose que vous l'accompagnerez, monsieur le ministre de l'industrie. Il est vrai que le parcours ministériel évitera soigneusement les zones industrielles. Vous allez passer à côté du bassin minier. Vous nous « dribblez », en quelque sorte, pour employer un terme sportif. Ce n'est pas en passant à côté des problèmes qu'on y apporte une solution !

MM. Jacques Bialski et Roland Grimaldi. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous prie d'excuser mon ami André Duroméa, qui a été obligé de quitter le Sénat car il doit assister ce matin, à huit heures, à une réunion dans sa commune du Havre.

Je voudrais faire quatre propositions à M. le ministre, propositions que reprendra l'amendement que je défendrai tout à l'heure.

Le journal *Les Echos* titre : « Commandes mondiales en hausse de navires neufs ».

Il faut donc, premièrement, agir pour que les armateurs français reconquièrent le pavillon national et, dans un premier temps, permettre à celui-ci d'assurer 40 p. 100 du fret import-export national, au lieu de 16 p. 100 actuellement.

Cela corrobore le chiffre de 127 navires à construire annoncé par le Conseil supérieur de la marine marchande.

Dans l'immédiat, il y a la transformation de l'*Aquitaine*, plus la commande d'un pétrolier par Elf-Aquitaine, les cinq navires en instance à l'étranger et les transports de gaz annoncés par la filiale de Gaz de France.

Deuxièmement, s'agissant du site de La Ciotat, les moyens humains et techniques existent pour organiser la relance du chantier naval ; il faut s'appuyer sur ses 1 300 salariés et utiliser pleinement le fait que le conseil général est maintenant propriétaire de l'essentiel des terrains du chantier naval, ce qui pourrait ouvrir la voie à une attribution des installations techniques.

Troisièmement, le devoir de l'Etat est d'installer un repreneur.

Par le rétablissement des aides, par son engagement dans le développement de la filière navale, l'Etat doit rétablir la confiance, élément central pour l'installation de ce repreneur.

Le repreneur existe : la Construction navale du littoral, actuel locataire-gérant, il suffit de prolonger sa gérance.

La « commission technique », ainsi appelée par les ingénieurs qui la composent, a démontré la rentabilité du chantier.

Nous proposons que les quelque 100 millions de francs nécessaires - en première estimation - au développement d'une nouvelle société soient ainsi fournis : affectation d'une partie des 30 milliards de francs prévus - sur cinq ans - pour le démantèlement de la filière navale dans le budget de l'Etat ; constitution de fonds régionaux pour la filiale navale ; prise de participation des compagnies nationales françaises intéressées au transport maritime, notamment Total, Elf-Aquitaine, Gaz de France et ses filiales, S.N.C.M. et C.G.M.

Quatrièmement, il faut rétablir les aides publiques.

Celles-ci doivent se situer au moins à 28 p. 100 du prix de revient ou à 40 p. 100 du prix du marché. Les syndicats patronaux de constructeurs de navires demandent d'ailleurs le redressement de ces chiffres.

Le chantier naval de La Ciotat est capable de fonctionner selon ces paramètres, d'autant que tous les Etats du monde subventionnent leurs chantiers à des taux plus élevés, sur lesquels nous pourrions nous aligner.

Trois cas précis ont été étudiés par les ingénieurs précités : car-ferry type Brittany Ferries, car-ferry type S.N.C.M., transport de gaz G.P.L., 50 000 mètres cubes. Dans ces trois

cas, avec commandes de tôles, moteurs français et autres composants, le chantier naval de La Ciotat est parfaitement viable selon les paramètres précités.

Tout à l'heure, je défendrai un amendement visant à relancer le chantier naval de La Ciotat.

M. Robert Vizet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Oudin.

M. Jacques Oudin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelle que soit la qualité d'un budget, en particulier de celui du ministère de l'industrie, il ne saurait à lui seul refléter tous les aspects d'une politique industrielle.

Monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs, vous nous avez exposé avec beaucoup de clarté le contenu de ce budget et les contours de la politique industrielle et énergétique de la France. Beaucoup de nos collègues se sont également exprimés, avec pertinence, sur ce sujet.

Je n'aborderai donc, pour ma part, que deux points, mais qui sont essentiels pour le redressement de notre industrie : la compétitivité et la créativité de notre tissu industriel.

La compétitivité et la créativité sont sœurs jumelles, ou plutôt ce sont les deux piliers sur lesquels le Gouvernement et vous-même avez entrepris de reconstruire notre rayonnement industriel.

Comme vous l'avez souligné, la compétitivité est devenue l'enjeu majeur de notre combat économique. Plus l'environnement international est concurrentiel, plus il est difficile et marqué par des incertitudes monétaires ou financières, plus nous devons centrer toutes nos actions et toutes nos énergies sur l'amélioration de la compétitivité de toutes nos entreprises, mais d'abord de celle de nos entreprises industrielles, car ce sont elles qui sont les plus soumises à la concurrence extérieure.

Il est vrai que la compétitivité est un concept aussi réel que difficile à mesurer.

La compétitivité s'apprécie bien au niveau de l'entreprise par ses résultats et au niveau national par des indicateurs prenant en considération l'évolution de nos parts de marché.

Mais combien nombreux sont les facteurs qui influent sur la compétitivité : l'environnement législatif et fiscal, les traditions de qualité des produits, la formation des hommes, le goût et l'aptitude de ceux-ci à l'innovation.

Il faut donc combiner beaucoup d'indicateurs pour bien appréhender la compétitivité et, de ce fait, il faut bien savoir que toute amélioration de celle-ci dépend de la convergence et de l'efficacité de plusieurs politiques.

De nombreux chiffres ont été déjà cités soulignant la baisse de notre compétitivité.

Mais, parmi tous ceux-ci, l'affaiblissement passé et la fragilité actuelle de notre commerce extérieur sont ceux qui mettent le plus en évidence cette tendance antérieure à la dégradation de notre compétitivité.

La part de la France dans les exportations mondiales s'est dégradée de près de 20 p. 100 entre 1980 et 1985.

Corrélativement, le taux de pénétration du marché intérieur s'est accru, passant de 27,7 p. 100 en 1980 à 33,5 p. 1985.

Le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, a eu le souci de mettre en œuvre une politique de redressement économique de la France. Vous y avez largement participé. Nous avons une politique globale de compétitivité pour l'ensemble de notre économie.

La libéralisation des contraintes administratives a fortement contribué à renverser une tendance dangereuse à la dégradation des performances de notre tissu économique.

La liberté des prix n'a pas entraîné d'inflation supplémentaire.

La liberté des changes n'a pas entraîné de fuite de capitaux.

La plus grande liberté de gestion des effectifs n'a pas entraîné de licenciements abusifs.

Au contraire, tout cela a fortement contribué à dynamiser nos entreprises, à améliorer leurs résultats financiers, à relancer l'investissement, à amorcer le redressement fondamental de notre compétitivité externe.

En outre, n'oublions pas l'effort considérable engagé par le Gouvernement pour alléger les charges fiscales pesant sur les entreprises. A défaut de pouvoir procéder à une réduction immédiate des prélèvements sociaux, la politique fiscale a fortement contribué à la relance des investissements.

Sur ce point, le diagnostic est désormais clairement établi. C'est parce que la France a décroché, dès 1974, du peloton de tête des nations qui investissaient qu'elle a perdu des points de compétitivité et donc des points de croissance.

Retrouvant désormais ses capacités à investir dans les biens d'équipement comme dans les implantations commerciales, la recherche ou la formation des hommes, la France sera bientôt en mesure de reprendre, peu à peu, sa place parmi les premiers.

Cinq actions doivent ainsi être considérées comme prioritaires, surtout pour les secteurs exposés à la concurrence internationale : investir, innover, exporter, gérer et former.

J'ai parlé de l'investissement et nous avons déjà évoqué les problèmes d'innovation avec votre collègue chargé de ce secteur.

Toutefois, il est évident que l'innovation ne saurait rester étrangère à votre département ministériel.

En matière d'innovation, notre pays connaît deux faiblesses.

La première résulte du fait que la majeure partie du financement de la recherche provient du secteur public ou parapublic. Il en résulte que, globalement, nos exportations contiennent une moindre part de valeur ajoutée technologique si nous les comparons avec les exportations de nos principaux concurrents.

La seconde faiblesse s'analyse dans le nombre moins élevé de brevets industriels déposés en France si nous les comparons avec les chiffres constatés chez nos principaux concurrents.

Je suis persuadé, pour ma part, que la politique engagée par le Gouvernement, notamment avec le crédit d'impôt recherche, va rapidement porter ses fruits.

A cet égard, puis-je, monsieur le ministre, vous poser trois questions.

Premièrement, notre balance de brevets industriels est-elle en voie de voir son solde s'améliorer ?

Deuxièmement, pourquoi autant d'organismes publics dont la vocation est de faire de la recherche déposent-ils aussi peu de brevets ? Un de vos illustres prédécesseurs avait fait, d'ailleurs, à cet égard, des constats étonnants.

Troisièmement, que peut-on entreprendre pour limiter le pillage technologique des entreprises françaises, notamment par des pays d'Extrême-Orient ?

Monsieur le ministre, je n'évoquerai pas les problèmes d'exportation, puisque nous en parlerons lors de la discussion du budget du commerce extérieur.

J'insisterai sur les deux dernières actions : gérer et former.

Depuis plusieurs années, la politique industrielle a pris en compte la dimension de la gestion. Les fonds régionaux d'aide au conseil se sont développés, parfois complétés d'ailleurs, par des fonds départementaux.

A ce sujet, je vous poserai une question : êtes-vous en mesure de procéder à une évaluation des résultats de cette politique qui a été développée avec l'aide du réseau des chambres de commerce et d'industrie et des régions ?

Enfin, la formation est désormais reconnue comme une dimension essentielle de la compétitivité des équipes d'hommes et de femmes qui animent nos entreprises. Toutefois, nous partons d'un niveau nettement insuffisant par rapport à nos concurrents.

M. le Premier ministre doit annoncer lundi prochain un certain nombre de mesures qui seront prises en faveur de la formation professionnelle dans les entreprises.

Le conseil national de la formation professionnelle, qui ne s'était pas réuni depuis sept ans, a eu à les examiner récemment.

Nos entreprises commencent à réaliser que les dépenses de formation sont, d'abord, un investissement et non pas une charge.

Pour ma part, j'appelle de mes vœux la création d'un crédit d'impôt formation professionnelle, pour inciter toutes nos entreprises à faire un effort supplémentaire dans ce domaine. Nous avons besoin de ce supplément d'effort car, si nos entreprises dépensaient en moyenne 2,34 p. 100 de leur

masse salariale pour la formation professionnelle en 1986 et 1,2 p. 100 pour les entreprises de moins de cinquante salariés, n'oublions pas que ce pourcentage est voisin de 9 p. 100 chez nos concurrents japonais.

Le dernier point de mon propos portera sur la créativité de notre économie, plus particulièrement sur notre aptitude à développer la création d'entreprises industrielles nouvelles.

Personne ne conteste plus la nécessité absolue de faciliter la création d'entreprises. Voilà un point supplémentaire sur lequel s'établit désormais le consensus national.

C'est après le premier choc pétrolier de 1973 que les pouvoirs publics ont lancé une politique en faveur de la création d'entreprises. Le premier train de mesures date de la fin de l'année 1975. Depuis lors, tous les gouvernements ont veillé à la poursuite de cette politique.

Pour votre part, vous lui avez donné une impulsion nouvelle avec le lancement récent de l'opération « chances » et avec la mise en œuvre réelle des simplifications administratives, dont on parle depuis de très nombreuses années.

Je note toutefois, en examinant les dernières statistiques mensuelles de créations d'entreprises de l'I.N.S.E.E. parues en octobre 1987, un brusque mouvement de dégradation depuis le 1^{er} janvier 1987 pour les créations d'entreprises nouvelles dans le secteur industriel. Si, pour l'ensemble des secteurs, le nombre de créations se stabilise à un niveau supérieur à 5 p. 100 au niveau de 1986, le niveau de la période de mars à octobre 1987 fait apparaître une dégradation réelle pour les créations d'entreprises industrielles. Je ne pense pas que le record de 1986 dont vous avez parlé sera atteint ou dépassé en 1987.

L'inversion de tendance est apparue très nettement à compter du 1^{er} janvier 1987 et j'y vois, pour ma part, une explication et une seule : c'est la non-reconduction, à compter de cette date, de l'exonération fiscale sur l'impôt sur les sociétés pour les entreprises industrielles nouvelles qui étaient régies par les articles 44 *quater* et suivants du code général des impôts.

Peut-être la différence constatée entre les deux périodes de 1986 et de 1987 représente-t-elle le nombre de créations générées exclusivement par l'intérêt fiscal. Il s'agirait alors d'un certain assainissement, sur lequel nous ne saurions formuler de critiques.

En revanche, vous me permettez de formuler un regret : la non-reconduction de cet avantage fiscal a abouti à faire en sorte que la seule catégorie d'entreprises dont la charge fiscale a été aggravée soit justement les entreprises industrielles nouvelles.

Cette exonération fiscale, qui avait pour objectif de permettre aux entreprises nouvelles de renforcer leurs fonds propres, a eu des effets très positifs.

Elle a été supprimée pour de multiples raisons. Toutefois, les explications qui ont été fournies au Parlement n'ont pas emporté ma conviction. Je m'en suis expliqué l'an dernier avec vous-même et voilà quinze jours avec votre collègue chargé du budget.

Je me permettrai donc, monsieur le ministre, de vous poser trois questions sur la création d'entreprises industrielles.

Quelles explications apportez-vous à la chute relative du nombre des créations d'entreprises industrielles depuis le 1^{er} janvier 1987 ?

Pensez-vous qu'il serait souhaitable d'encourager ces mêmes entreprises à renforcer leurs fonds propres par une mise en réserve de leurs bénéfices ? A cet effet, recommanderiez-vous au Gouvernement une exonération fiscale de ces mêmes bénéfices ?

Enfin, pourriez-vous nous dire quel rôle, quelles missions vous assignez désormais à l'agence nationale pour la création d'entreprises ?

Monsieur le ministre, nous connaissons votre volonté de développer notre industrie, de renforcer sa compétitivité et sa créativité. Vous avez mené au cours des vingt derniers mois, au sein du Gouvernement dirigé par Jacques Chirac, une action efficace et dynamique. Vous avez réorienté les actions de votre ministère.

Le budget que vous nous présentez est la traduction de cette politique.

Comme nous approuvons cette politique, nous approuvons votre budget et donc nous le voterons.

Vous pouvez compter sur le soutien du groupe du rassemblement pour la République. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviens maintenant au nom du groupe socialiste pour vous faire part de sa position en matière d'économies d'énergie.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste n'a pas été convaincu par vos explications. Notre taux d'indépendance énergétique, certes, continue d'année en année à s'améliorer, mais 53 p. 100 de l'énergie que nous consommons est toujours importée. C'est dire l'importance de la facture énergétique pour l'économie nationale !

Il est vrai qu'en raison de la baisse simultanée des cours du pétrole et du dollar cette facture énergétique a considérablement diminué. Est-ce une raison pour remettre en cause aussi profondément que vous le faites une politique de maîtrise de l'énergie qui doit rester l'une des composantes majeures de notre politique énergétique ? Le groupe socialiste ne le croit pas.

Aurait-on oublié les résultats de cette politique qui ont permis d'économiser 35 millions de tonnes d'équivalent pétrole renouvelables chaque année, ce qui représente 30 milliards de francs.

Non, monsieur le ministre, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie n'a pas démerité. Elle a obtenu des résultats positifs tant pour les économies d'énergie réalisées que pour les devises qu'elle représente. L'A.F.M.E. a été injustement attaquée. Par exemple, la presse s'est fait l'écho à plusieurs reprises d'informations communiquées par votre ministère d'une dérive considérable des aides à l'investissement consenties par l'A.F.M.E. : 1 200 francs par tonne d'équivalent pétrole en moyenne entre 1982 et 1986 par rapport à ceux qui étaient pratiqués par l'ancienne agence pour les économies d'énergie, 350 francs par tonne d'équivalent pétrole en moyenne entre 1974 et 1980.

Plusieurs membres de la direction de l'A.F.M.E. ont mis en lumière le caractère fantaisiste des chiffres avancés. Si l'on fait une comparaison honnête des taux d'aide à l'investissement et si l'on tient compte de l'inflation, il apparaît alors que, loin d'être quatre fois plus dispendieuse que ses prédécesseurs, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie s'est révélée 15 p. 100 plus économe des deniers de l'Etat, en ce qui concerne des procédures comparables d'aide à l'investissement : 550 francs par tonne d'équivalent pétrole d'aide à l'investissement pour l'A.F.M.E. entre 1985 et 1986, contre 635 francs par tonne d'équivalent pétrole pour l'ancienne agence d'économies d'énergie entre 1980 et 1981.

La baisse actuelle du prix du pétrole ne doit pas conduire à négliger le long terme. Une politique de maîtrise de l'énergie demande une continuité dans l'effort. C'est cette continuité que vous êtes en train de briser avec la suppression de l'aide à l'investissement et la diminution de 30 p. 100 des effectifs de l'A.F.M.E., c'est-à-dire la suppression de 160 emplois.

On doit d'ailleurs s'interroger sur les méthodes qui ont conduit à cette réduction d'effectifs décidée dans la précipitation par le nouveau président de l'agence. Cette amputation a provoqué unanimement un mouvement de protestation du personnel de cette agence. Elle a été ressentie comme un désaveu du travail positif accompli depuis cinq ans en matière de maîtrise de l'énergie, et comme une volonté de briser le dynamisme de cette agence.

Fait grave et sans précédent, les principaux cadres supérieurs de l'agence se sont désolidarisés officiellement du nouveau président. Ils mettent en cause les résultats d'un audit extérieur réalisé à la hâte et son manque de rigueur méthodologique. Ils affirment qu'une analyse interne et sérieuse de la productivité, de l'efficacité comme du contenu des missions de l'agence avait conclu que la réduction maximale envisageable à terme, c'est-à-dire progressivement, de ses effectifs devait se limiter à 80 personnes. Au-delà, la survie et la crédibilité de cette agence seraient en cause.

Vous-même, monsieur le ministre, avez envoyé, en novembre 1986, une lettre à l'ancien président de l'agence, M. Rolant, dans laquelle vous écriviez notamment : « Plus généralement, il vous appartient de proposer un nouveau projet pour l'agence répondant à la volonté du Gouvernement qui est, comme vous le savez, de laisser une grande

place aux initiatives privées et à la responsabilité de tous les acteurs concernés pour déboucher sur une offre compétitive d'économie d'énergie. De ce nouveau projet, résultera notamment le niveau d'effectifs souhaitable pour votre établissement. »

Je constate avec tristesse que le nouveau président de l'agence, M. Bouvet, a mis la charrue avant les bœufs et que le plan de réduction des effectifs a été décidé sans réflexion préalable approfondie sur les nouvelles missions de l'agence, qui sont restées au niveau des grandes généralités.

Monsieur le ministre, l'agence française pour la maîtrise de l'énergie avait acquis une large audience dans les régions. Dans la mienne, le Nord - Pas-de-Calais plus de 700 entreprises, 500 collectivités locales, 50 hôpitaux, 40 organismes d'H.L.M., plus de 12 000 maisons individuelles ont profité d'une aide ou d'un conseil de l'A.F.M.E. Grâce à une coopération active avec les conseils régionaux, les délégations régionales de l'agence avaient conféré à son action locale un impact remarqué et apprécié.

La remise en cause profonde de cette action régionale pourtant appréciée sacrifiée à terme la seule organisation qui pouvait promouvoir la concurrence des énergies à l'encontre du monopole des producteurs. Comment, en effet, imaginer que les producteurs seraient les plus motivés pour promouvoir les économies d'énergie puisque - c'est d'ailleurs leur travail - leur objectif prioritaire est de vendre plus ?

Demain, vous le savez, cette politique régionale ne pourra plus être poursuivie. Elle risque d'être édulcorée au profit d'un fonctionnement recentralisé. Certaines délégations régionales seront réduites à quatre personnes, y compris le délégué régional. La direction régionale de l'agence pour la maîtrise de l'énergie est supprimée et, de leur côté, les services techniques vont subir une hémorragie de compétences.

Allons-nous stopper une dynamique régionale qui a fait ses preuves ? Une politique à court terme va-t-elle l'emporter dans ce domaine de l'énergie, où il faut au contraire travailler à long terme ?

Déjà, la suppression en 1987 de la déduction fiscale liée aux travaux d'énergie a été une première erreur, car cet avantage fiscal était une mesure populaire et efficace, bénéfique pour les ménages et les professionnels. Un sondage réalisé par la Sofres en 1987 montre que 43 p. 100 des ménages connaissent les déductions fiscales, que 73 p. 100 des ménages ayant effectué des travaux d'économies d'énergie en 1986 l'ont fait grâce à une déduction fiscale.

Monsieur le ministre, il reste encore beaucoup à faire et à gagner en matière d'économies d'énergie. La baisse actuelle du prix du pétrole ne doit pas conduire à l'abandon de toute politique volontariste.

Les économies d'énergie constituent l'un des moyens d'assurer notre indépendance énergétique, d'alléger la facture énergétique, mais elles permettent également de développer nos exportations de technologies énergétiques grâce au savoir-faire que la France a acquis dans ce domaine, d'alléger les charges des ménages et des collectivités, de renforcer l'activité des professionnels de ce secteur, d'améliorer la compétitivité des entreprises.

L'agence française pour la maîtrise de l'énergie a acquis une audience non seulement régionale mais également internationale puisque son action a été reconnue par la C.E.E. et par l'agence internationale pour l'énergie. L'ampleur de la réduction des effectifs - 160 personnes, soit 30 p. 100 - va cependant la désorganiser, démoralisant le personnel qui restera.

Certes, officiellement, vous me direz que l'agence française pour la maîtrise de l'énergie subsiste, mais la nouvelle stratégie, pour être libérale et moins coûteuse en fonds publics, n'en est pas moins aux antipodes de la politique volontariste engagée en 1982. Elle risque, aussi, de provoquer une démotivation des citoyens eux-mêmes sur l'idée de la maîtrise de l'énergie et de modifier ainsi leur comportement.

Une politique volontariste de maîtrise de l'énergie, d'utilisation rationnelle de l'énergie, demande une continuité dans l'effort. Nous ne pouvons nous résigner à un abandon dans ce domaine. C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe socialiste ne votera pas les crédits de votre ministère.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je souhaiterais ajouter quelques mots car mon collègue M. Loridant, sénateur de l'Essonne, devait prendre la parole ce soir pour manifester son inquiétude concernant l'avenir de l'Ircha -

institut national de recherche chimique appliquée - établissement unique en Europe et que vous vous apprêtez à démanteler.

A côté des salariés, des élus de toutes tendances sont intervenus pour apporter leur soutien à l'Ircha.

Nous ne savons toujours rien de vos projets, monsieur le ministre. Les bruits les plus divers circulent au sujet d'un éventuel rachat par une entreprise privée. Malgré cette incertitude, la semaine prochaine, des salariés de l'Ircha recevront pourtant leur lettre de licenciement.

Deux rapports d'audit s'opposent : l'un conclut au démantèlement, et c'est celui sur lequel vous vous appuyez pour justifier vos choix libéraux ; l'autre conclut à une restructuration de l'ensemble des axes de recherche et de développement de l'Ircha.

Il s'agit bien là de deux conceptions de la recherche qui s'affrontent, celle du laisser-faire, d'une part, celle de la pérennité et de l'indépendance vis-à-vis du privé, d'autre part. Quant à nous, sénateurs socialistes, nous préférons souscrire à la seconde. La priorité à la recherche prônée par M. Chirac et son gouvernement n'est pas, visiblement, suivie dans les faits ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de répondre successivement aux différents orateurs qui sont intervenus.

Tout d'abord, M. Jacques Moutet a évoqué le problème des prélèvements obligatoires, jugeant ceux-ci trop élevés. C'est, je crois, le diagnostic général. Je voudrais toutefois nuancer quelque peu ce diagnostic par deux observations contraires.

En premier lieu, les prélèvements obligatoires constatés devraient, en réalité, être majorés des prélèvements obligatoires différés que sont les déficits budgétaires.

Seconde observation : il faut bien voir que le salaire indirect, qui représente la part des prélèvements obligatoires sociaux pesant sur les entreprises, est compensé par un salaire direct généralement plus faible en France que dans les autres pays, de telle sorte que, dans l'entreprise, aujourd'hui, le taux des prélèvements obligatoires ne peut être la seule explication des difficultés de compétitivité de telle ou telle industrie française.

Il n'en reste pas moins qu'il faut diminuer les prélèvements obligatoires. Mais cela implique de diminuer dans le même temps les dépenses ; sinon, cela n'a pas de sens. La politique que nous suivons et qui consiste à réduire les interventions de l'Etat, de façon notamment à faire baisser les prélèvements obligatoires qui pèsent sur les entreprises, doit donc être poursuivie.

La fiscalisation des allocations familiales est évoquée dans la plate-forme commune U.D.F.-R.P.R., mais elle ne peut être que progressive. Cette hypothèse est envisagée, comme vous le savez, dans les conclusions des états généraux de la sécurité sociale.

La suppression de la taxe professionnelle me paraît être une bonne idée, de même que son remplacement. Mais par quoi la remplacer ? Nous attendons avec intérêt les suggestions qui pourraient être faites dans ce sens.

M. Moutet a également considéré que la diminution de l'impôt sur le revenu n'était peut-être pas une priorité. Je pense au contraire qu'il faut la poursuivre car elle a pour effet, d'une part, de relancer l'initiative et le dynamisme des citoyens les plus productifs et, d'autre part, d'accompagner la nécessaire relance de l'épargne.

Enfin, faut-il réserver la baisse de l'impôt sur les sociétés aux seuls bénéficiaires non distribués ? Je ne le crois pas car cela reviendrait à « piéger » les bénéficiaires dans l'entreprise : si une entreprise fait des bénéfices, il est souhaitable que ceux-ci soient investis dans le secteur le plus rentable du marché, qui peut être l'investissement dans l'entreprise, mais aussi l'investissement hors entreprise. C'est ce qui explique notre choix d'une baisse de l'impôt sur les sociétés indépendamment de l'affectation des bénéfices réalisés.

M. Souvet a fait une analyse que je partage totalement sur la compétitivité et je le remercie de la qualité de son intervention. Il a évoqué le problème des taux d'intérêt, notamment pour les P.M.E. Il est souhaitable qu'ils baissent, mais c'est plus facile à dire qu'à faire ! Par la voie des bonifications ? Certainement pas ! Nous prenons la voie contraire car toute bonification correspond par ailleurs à un prélèvement sur les entreprises. Ce n'est donc pas la bonne solution et la baisse des taux d'intérêt passe, d'abord, par une bonne gestion des finances publiques.

La baisse des taux d'intérêt a une dimension internationale, bien évidemment, qui échappe aux seuls pouvoirs publics français. Mais elle suppose aussi une bonne et saine concurrence bancaire et des mécanismes modernes permettant de faire baisser les taux d'intermédiation de façon à offrir, notamment aux petites et moyennes entreprises, des ressources à des taux d'intérêt moins éloignés qu'ils ne le sont aujourd'hui de ceux qui sont offerts aux grandes entreprises qui ont recours à d'autres moyens de financement.

La meilleure façon de favoriser l'investissement immatériel, monsieur Souvet, c'est d'augmenter la capacité globale d'investissement des entreprises. C'est ce que nous faisons puisque nos entreprises connaissent aujourd'hui leur meilleur taux de marge depuis le premier choc pétrolier de 1973.

Il s'agit également d'augmenter la rentabilité des investissements, au sens large du terme, de développer les mécanismes d'accompagnement. Tel est le cas avec le crédit d'impôt recherche dans ses nouvelles modalités, tout entier tourné vers les petites et moyennes entreprises.

M. Bialski a évoqué la question de la défaillance d'entreprises, en la plaçant en regard de la création d'entreprises. Mais les deux ne sont pas liées et les entreprises nouvellement créées voient leur mortalité singulièrement diminuer, grâce notamment à la qualité des dossiers, à la qualité des gens qui se mobilisent autour de leur création. Aujourd'hui, davantage de fonds propres qu'hier sont mobilisés au moment de la création d'une entreprise.

M. Bialski a évoqué, d'une façon générale, le budget du ministère de l'industrie, en prétendant que nous cherchions à éviter les présentations permettant d'établir des comparaisons avec les années antérieures. Je n'ai pas voulu entamer une polémique tout à l'heure, mais je suis tout à fait prêt à évoquer la politique antérieure s'agissant des grands dossiers industriels.

Voulez-vous que nous parlions du charbon, c'est-à-dire des objectifs complètement irréalistes de 30 millions de tonnes pour 1990, des subventions qui seraient passées de 4 milliards à 7 milliards de francs par an, des 12 000 mineurs qui ont été recrutés de 1981 à 1983 ; voulez-vous que nous parlions de la relance de l'acier, des objectifs de capacité, là aussi totalement irréalistes, de 24 millions de tonnes ; des pertes annuelles de la sidérurgie depuis 1982 ; voulez-vous que nous parlions de la construction navale, des différents plans machine-outil, des filières électroniques, de Boussac, de Renault, de la Chapelle-Darblay ?... Voulez-vous aussi que je rappelle les chiffres des déficits accumulés des entreprises publiques ? Je suis tout à fait prêt à établir des comparaisons avec la période antérieure ; je ne suis pas sûr qu'elles seraient vraiment en faveur de la politique industrielle menée par le précédent gouvernement.

S'agissant plus particulièrement de la construction navale, j'ai trouvé sur mon bureau en arrivant au gouvernement le dossier de l'entreprise Normed. Cette entreprise était virtuellement en état de dépôt de bilan, dépôt qui aurait dû intervenir beaucoup plus tôt mais qui avait été repoussé de mois en mois vers les successeurs.

Ainsi, nous aurions supprimé les aides à la construction navale... Sûrement pas ! C'est faux ! Nous n'avons pas supprimé les aides accordées à la construction navale. Elles existent et je me suis même battu, à Bruxelles, pour que l'on augmente leur plafond, ce que nous avons obtenu. Evidemment, nous sommes obligés d'obéir aux directives communautaires ; nous ne pouvons pas faire n'importe quoi - et c'est heureux - en matière de distribution de ces aides. Certains chantiers peuvent être compétitifs, et d'autres non. Et là ce n'est pas l'affaire de l'Etat. Tout dépend de la gestion des chantiers en question. L'entreprise Normed faisait, hélas ! partie de la deuxième catégorie.

Avons-nous fait des économies sur la construction navale ? J'ai déclaré que nous n'en ferions pas. Nous avons décidé que les sommes qui auraient été affectées normalement à

l'entreprise Normed, si l'on avait, comme par le passé, octroyé 300 000 francs par an et par salarié, serviraient à la reconversion des hommes et des sites ; nous étions en outre ouverts à toute solution de reprise. Aucune ne s'est présentée. Nous ne sommes pas restés immobiles en attendant ; nous avons engagé un très gros effort de reconversion des hommes et des sites.

En ce qui concerne la reconversion des sites, nous avons utilisé les mécanismes traditionnels de reconversion et nous avons innové, en permettant la création de trois zones d'entreprises sur Dunkerque, La Seyne et La Ciotat.

J'aurai l'occasion, prochainement, d'établir un premier bilan de ces zones d'entreprises. J'observe que cela ne marche pas si mal. Lors de ces créations de zones d'entreprises, M. Delebarre avait prédit : « Ça ne marchera jamais ! » Eh bien si, ça marche ! Et cela marche si bien que beaucoup d'élus de votre groupe, monsieur Bialski, demandent, à leur tour, la création de zones d'entreprises dans leur région. Il s'agit donc d'un mécanisme d'aménagement du territoire qui semble apporter un « plus » dans les régions où il est mis en œuvre.

Je suis convaincu, je le répète, qu'au terme de la mise en œuvre de ces zones d'entreprises - nous avons quelques années pour y parvenir - nous aurons très largement créé plus d'emplois qu'il en aura été supprimé dans les chantiers de l'entreprise Normed. Je prends le pari.

M. Jacques Bialski. Vous prenez le pari !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. En effet, d'ores et déjà, des entreprises ont décidé de leur installation dans ces zones alors que d'autres se sont installées dans l'environnement que nous avons créé autour des chantiers en reconversion.

Telles sont les observations que je tenais à formuler à propos de la construction navale, monsieur le sénateur. Dans quelque temps, nous aurons l'occasion de faire le point et de dresser un bilan très clair de la situation dans votre région avec M. le Premier ministre.

Vous avez également évoqué, monsieur Bialski, le problème de la réparation navale et celui des armements.

A la demande de l'ensemble des élus du Nord, j'avais indiqué - c'est exact - que nous étions prêts à favoriser les solutions de reprise, notamment celle qui, vous le savez, promettait d'assurer le maximum de reprises d'emplois.

Cette solution n'a pu être mise en œuvre. Je vous rappelle que le ministère de l'industrie ne dicte pas sa loi à la justice, y compris aux tribunaux de commerce.

Les indications dont je peux disposer aujourd'hui me laissent penser que les conditions pourraient être réunies pour permettre un démarrage. Je préfère rester prudent sur ce dossier, qui nous a déjà réservé bien des déceptions. Je vous dis cela pour vous montrer que nous sommes toujours très attentifs à une solution de reprise et que nous serons très disponibles pour accompagner cette solution.

Je répondrai maintenant brièvement à M. Duroméa. Il a évoqué une vision générale de l'économie qui me paraît terriblement éloignée de la réalité économique mondiale d'aujourd'hui. Bien sûr, M. Duroméa a mis l'accent sur le chômage, mais vraiment si nous adoptions ses solutions, qui prônent davantage d'impôts, davantage de contrôles, davantage de rigidité, imaginez quelle serait l'augmentation du chômage et combien nous tournerions le dos à toute compétitivité !

M. Emmanuel Hamel. C'est certain.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. M. Duroméa a également évoqué le problème du pouvoir d'achat. A ce sujet, j'aimerais apporter une petite précision : le pouvoir d'achat a augmenté de 5,1 p. 100 entre 1981 et 1986 ; entre 1986 et 1988, il aura augmenté d'environ 4,8 p. 100. Cela signifie que ce gouvernement fait beaucoup mieux que le gouvernement auquel les amis de M. Duroméa ont participé et qu'il a soutenu.

M. André Bohl a évoqué entre autres deux questions particulières : le problème des tarifs de l'électricité et celui de l'Europe de l'énergie.

Si l'on considère les tarifs de l'électricité il faut prendre en compte deux éléments : le niveau général de ces tarifs et leur structure.

S'agissant du niveau général des tarifs, il est vrai qu'une baisse de 1 p. 100 en francs constants est souvent évoquée. Ce chiffre figure effectivement dans le contrat de plan mais il n'est pas intangible, il constitue une simple indication. Si l'on peut faire mieux, il faut le faire, bien sûr, et c'est effectivement ce qui s'est produit.

Du point de vue de la structure se pose un vrai problème : le programme nucléaire a représenté un investissement considérable pour la nation. L'industrie française doit bénéficier des effets de cet investissement et, actuellement, il est clair que la structure des tarifs laisse une marge d'amélioration importante.

C'est la raison pour laquelle à chaque mouvement tarifaire nous devons nous efforcer d'améliorer la situation des tarifs industriels. C'est ce qui s'est produit lors de la baisse de février 1987 ; les tarifs domestiques ont été diminués de 0,5 p. 100 tandis que les tarifs industriels l'étaient de 1,5 p. 100. C'est une question d'équité et de compétitivité.

J'en viens à l'Europe de l'énergie. Une augmentation des échanges énergétiques entre les Etats membres est souhaitable. Elle permettrait une meilleure adaptation entre une offre qui est très rigide et une demande plus flexible. Elle permettrait en outre d'améliorer la sécurité des approvisionnements.

Voilà pourquoi je suis un partisan convaincu de la nécessité d'un marché commun de l'énergie. J'ai d'ailleurs demandé à M. Mosar, commissaire européen de l'énergie, de mettre en chantier une réflexion portant sur les limitations qui freinent les échanges d'énergie, sur les distorsions de concurrence provoquées par les politiques nationales, sur la recherche d'une plus grande transparence des prix de l'énergie.

Sur ce dernier point, nous avons beaucoup de chemin à parcourir. Je suis en tout cas convaincu que, particulièrement nous, les Français, nous avons tout intérêt à ce que ce marché commun européen de l'énergie fonctionne bien.

M. Portier a évoqué le problème de l'industrie textile, plus particulièrement en Champagne-Ardenne et dans son département. C'est vrai qu'un problème de compétitivité se pose. C'est vrai que les coûts salariaux n'expliquent rien. Faisons des comparaisons : l'Italie - vous avez eu raison de le dire - a eu avant nous l'avantage de la flexibilité du travail ; la République fédérale d'Allemagne a eu avant nous l'effet de la délocalisation de certaines productions ! Toute une série de mesures générales ont été prises en faveur des entreprises, mesures qui exercent leurs retombées positives sur l'industrie textile. Il est vrai que des mesures spécifiques, plus particulièrement tournées vers l'industrie textile, peuvent améliorer les conditions de compétitivité et je citerai à ce propos la réforme des barèmes d'amortissement.

Je rappelle que c'est une idée qui est née dans cet hémicycle. A l'occasion d'un débat sur l'industrie textile, on s'est aperçu qu'il y avait un vrai problème d'adaptation entre l'obsolescence technologique des machines modernes et les durées d'amortissement, et qu'il fallait assurer la modernisation des barèmes. C'est ce que nous nous sommes employés à faire ; la commission Mentré devrait donner ses conclusions dans les prochains jours.

M. Delelis a évoqué le problème des populations minières, ainsi que celui des reconversions. Il est vrai qu'il se pose un problème de reconversion que personne ne pourrait esquiver. Nous ne sommes pas au bout de l'effort de reconversion. Mais, dans ce domaine, nous essayons aujourd'hui de mobiliser tout ce qui peut être mis en œuvre pour réussir cette action.

Globalement, nous le soulignons lors du vingtième anniversaire de Sofirem, 70 000 emplois ont été supprimés dans les charbonnages et 70 000 emplois ont été créés grâce à Sofirem.

La productivité des techniques de reconversion mises en œuvre s'améliore. Il y a quelques années, on créait moins d'emplois que l'on en supprimait. Le moment n'est pas loin, on en est déjà là dans certains cas, où l'on va créer plus d'emplois que l'on en supprime grâce à ces techniques de reconversion.

Ainsi, pour les dix premiers mois de 1987, près de 3 000 emplois ont déjà été impliqués dans les actions de Finorpa. Nous disposons donc, en matière de reconversion, d'un potentiel de savoir-faire que nous avons l'intention d'utiliser au profit d'autres régions en difficulté, car nous serions fous de ne pas utiliser un tel potentiel d'excellence. Cela ne veut

pas dire que, sur ce plan de la reconversion, l'on déshabille les régions minières pour habiller d'autres régions. Ce sont des actions distinctes qui s'ajoutent et qui visent à essaimer, en quelque sorte, l'excellence de la Sofirem.

M. André Delelis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Delelis, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. André Delelis. Je ne peux tout de même pas laisser dire qu'on a créé autant d'emplois, et même plus, à vous en croire, que ceux qui ont été perdus. Enfin, monsieur le ministre, ce ne serait pas sérieux !

Nous vivons dans cette région, nous y sommes tous les jours. Soyez gentil, envoyez-moi le détail des 70 000 emplois créés.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Delelis, c'est quelque chose de public ; intéressez-vous un peu à ce que fait Sofirem.

J'ai participé, avec plusieurs centaines de chefs d'entreprise, avec l'ensemble de la presse - vous étiez sûrement invité - à une réunion, voilà quelques jours, où l'on a dressé le bilan de vingt années d'action de Sofirem. Ce bilan est éloquent.

Bien évidemment, les emplois créés ne correspondent pas nécessairement aux emplois qui ont été supprimés. On ne reconverit pas exactement de la même façon les hommes, emploi pour emploi.

Il me paraît vraiment dommage que vous contestiez ce bilan. Ce doit être un sujet de fierté. Quand un organisme fait preuve d'autant d'excellence, on doit essayer, comme nous le faisons, d'en tirer le plus grand profit et non contester ce qui, aux yeux de tous, est une réussite incontestable.

M. André Delelis. Ils vous ont raconté des histoires. Ne vous laissez pas bernier ! La plupart des emplois créés ont été perdus ensuite. Enfin, monsieur, dressons le bilan !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, je veux bien me laisser interrompre une seconde fois.

M. le président. Je ne vous ai pas demandé si vous acceptiez d'être interrompu. Plus vous enchaînez rapidement, moins vous le serez. (Sourires.)

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je ne crains pas l'interruption. C'est avec plaisir que j'aurais accepté.

M. le président. Dans ce cas, voulez-vous prendre la parole, monsieur Delelis, puisque M. le ministre vous l'offre ?

M. André Delelis. Il est trop tard pour ouvrir un débat.

Je vous demande simplement, monsieur le ministre, de me faire parvenir la liste des emplois. Après, nous en discuterons.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je puis bien évidemment vous assurer que tous les documents vous seront communiqués sur ce bilan qui est jugé par tous exemplaire.

Puisque vous parlez de ce problème, permettez-moi de dire que la reconversion serait peut être moins difficile si l'on n'avait pas fait des promesses illusoires à ces régions minières, si l'on n'avait pas affiché des objectifs tout à fait irréalistes et si l'on n'avait pas, à contre-courant, à partir de 1981, embauché 12 000 mineurs dont on savait très bien qu'ils ne pourraient pas avoir un emploi sain et durable.

M. André Delelis. Me permettez-vous de vous interrompre de nouveau, monsieur le ministre ?

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Non ! Monsieur le sénateur, l'incident est clos sur cette affaire.

M. André Delelis. J'ai appartenu au gouvernement dont vous parlez, et je suis fier de ce qu'il a fait !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Eh bien, moi, je ne suis pas fier du tout des messages qui ont été distillés à toute une région, à qui l'on a fait croire qu'elle pouvait produire plus de charbon et que l'on pouvait embaucher à contre-courant de la nécessaire reconversion !

M. André Delelis. Vous aviez tué la machine !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. M. Minetti a évoqué, au travers de La Ciotat, le problème de la construction navale.

Il a parlé du rétablissement des aides. Or - j'insiste de nouveau sur ce point - celles-ci n'ont pas été supprimées. Il n'y a donc pas lieu de les rétablir. Du fait de leur augmentation dans le cadre de la nouvelle directive européenne, la possibilité d'en bénéficier est offerte à tout repreneur qui se manifesterait, mais strictement dans ce cadre et pas au-delà. En effet, il nous est impossible d'assurer à un chantier naval des aides supérieures à celles qu'impliquent nos engagements communautaires.

M. Minetti a également évoqué les prises de commandes. S'agissant des pétroliers actuellement proposés aux chantiers français, il est exigé une aide qui varie de 100 p. 100 à 200 p. 100. Or, je le rappelle, nos engagements communautaires nous empêchent de verser une aide dépassant 28 p. 100 du prix de revient, ce qui correspond à 39 p. 100 du prix de vente.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, de telles commandes ne puissent être « légalement » confiées à des chantiers français. Tout le reste n'est qu'illusion.

M. Oudin a fait une analyse très pertinente de la compétitivité de l'industrie française. Je la partage.

S'agissant de la balance des brevets industriels, c'est vrai, la France enregistre un déficit. Cependant, en soi, le déficit n'est pas un drame ; le Japon aussi a un déficit, ce qui prouve une acquisition assez forte à l'extérieur. Dans le cas français, c'est la capacité d'innovation et de recherche dans les entreprises qui est insuffisante.

Les mécanismes mis en œuvre ainsi que le retour à une meilleure santé des entreprises peuvent nous faire espérer un démarrage de la recherche privée et, par conséquent, des perspectives de prises de brevets.

M. Oudin a également posé le problème des organismes publics de recherche. Il est vrai que la rentabilité, en terme de brevets, paraît assez faible, car si la recherche publique est importante, elle n'est peut-être pas assez valorisée.

C'est pourquoi M. Valade et moi-même avons pris une série de mesures tendant à favoriser le mariage entre l'industrie et la recherche, mariage dont naîtra nécessairement une valorisation de la recherche, elle-même génératrice de brevets. Il devrait en résulter une amélioration des statistiques ; c'est en tout cas ce que j'espère.

Le pillage des droits de propriété par certains pays, notamment du Sud-Est asiatique, est un véritable problème.

A l'échelon européen, la France a soutenu des démarches importantes. Premièrement, la mise en œuvre d'un contrôle plus efficace des produits importés dans la C.E.E. en provenance des pays tiers.

Deuxièmement, nous avons incité la Commission à faire preuve de la plus grande fermeté dans ses négociations avec certains pays du Sud-Est asiatique qui - vous l'avez dit, monsieur Oudin - sont fort peu respectueux de la propriété intellectuelle. Moi-même, chaque fois que je rencontre des responsables de pays qui se livrent à la copie, je ne manque jamais d'aborder ce thème dans la discussion.

Enfin, au sein du G.A.T.T., la France milite pour l'adoption de règles qui permettraient de contrebalancer l'ouverture de nos économies industrielles aux produits de certains pays du tiers monde qui pratiquent abusivement la copie. Ce thème de négociation a d'ailleurs été explicitement retenu lors de la conférence de Punta del Este pour l'Uruguay Round. Nous restons donc vigilants face à ce problème qui doit, par nature, être traité sur le plan international.

S'agissant des créations d'entreprises industrielles, il est vrai que les statistiques semblent indiquer une baisse - elle n'est pas catastrophique - de leur nombre, alors que les créations d'entreprises en général sont, elles, en augmentation.

Comment l'expliquer ? D'abord, la notion même d'entreprise industrielle n'est pas très claire. Au-dessus de dix personnes, il s'agit d'une entreprise industrielle, en dessous, d'une entreprise artisanale. Peut-être certaines entreprises industrielles commencent-elles aujourd'hui plus petites, ce qui fait qu'elles sont répertoriées, au départ, comme entreprises artisanales.

Les informations que j'ai semblent indiquer cependant - c'est vrai - que nous avons moins de projets, mais des projets plus solides, mobilisant davantage de fonds propres au départ, ce qui serait bon signe.

Il a été évoqué, comme cause éventuelle, la non-reconduction d'une mesure fiscale qui arrivait à expiration, à savoir l'exonération fiscale des bénéfices de la première année pour une entreprise nouvellement créée. Je voudrais vous convaincre des raisons qui nous ont amenés à ne pas la reconduire.

Le rapport du conseil des impôts montre qu'elle était utilisée pour des créations d'entreprises qui n'en n'étaient pas réellement. C'est si vrai qu'un tiers des entreprises contrôlées - je cite de mémoire - ont donné lieu à un redressement fiscal. Dès lors qu'une entreprise, nouvellement créée, qui bénéficie d'un tel avantage, est considérée comme suspecte aux yeux du fisc, elle vit en état d'insécurité.

De plus les entreprises industrielles me paraissent relativement peu affectées par la suppression de la mesure, car celles qui en ont essentiellement bénéficié - je ne parle pas de celles qui ont fraudé - appartiennent notamment au secteur informatique.

Dans l'industrie, les bénéficiaires, la première année, ce n'est pas fréquent ! Il existe bien d'autres façons comptables de vivre les premières années d'une entreprise industrielle, par la mobilisation des capitaux propres, plutôt que par la réincorporation des bénéfices qui sont, d'ailleurs, rarement là la première ou la deuxième année de création.

Nous n'avons pas du tout l'intention de revenir sur cette mesure, encore une fois parce qu'elle a été détournée, parce qu'elle nous paraît mal adaptée, parce qu'elle est de nature à fausser la concurrence et parce que nous l'avons remplacée par une mesure, beaucoup plus féconde, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays, mesure qui permet d'augmenter les fonds propres en diminuant le risque des fonds propres investis par des particuliers dans une création d'entreprise.

M. Grimaldi m'a interrogé sur les problèmes de l'énergie et plus particulièrement de l'A.F.M.E. Je me suis exprimé sur la politique d'économies d'énergie. J'ai dit que l'environnement avait changé, que nous souhaitions un marché des économies d'énergie, que cela était possible, que l'investissement dans les économies d'énergie était rentable.

A l'heure actuelle, à 20 dollars le baril, il existe, dans le seul secteur de l'industrie, un gisement disponible d'économies d'énergie de 3 millions de tonnes équivalent pétrole, avec un temps de retour de trois ans, soit quelque chose de très rentable. Nous pensons donc développer un marché des économies d'énergie. D'ailleurs, cela est conforme d'une part à la politique de nos partenaires européens, d'autre part aux recommandations européennes.

Depuis mars 1986, cinq sociétés françaises ont été créées pour offrir des financements d'économie d'énergie. Nous souhaitons voir se développer une profession de conseil en économie d'énergie.

L'A.F.M.E. a certes un rôle à jouer dans cette politique, mais ne venez pas ici, à chaque instant, avec le parti socialiste, brandir le drapeau de la défense de l'A.F.M.E. ! Ce n'est pas défendable ! La bonne gestion de l'A.F.M.E., quelle blague !

Voulez-vous que je vous lise le rapport de la Cour des comptes ?...

M. Roland Grimaldi. Je pourrais y répondre !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Vous pouvez y répondre ? Il fallait répondre à la Cour des comptes lorsqu'elle s'y intéressait ! Je vais d'ailleurs vous lire quelques extraits...

M. Emmanuel Hamel. La Cour des comptes dit toujours la vérité, chacun le sait !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. « L'A.F.M.E., qui n'a qu'imparfaitement rempli les missions qui lui étaient assignées, en raison, en particulier, d'un coût de fonctionnement excessif... Sa situation financière

occultée par des pratiques comptables irrégulières, est aujourd'hui préoccupante... » Il est également fait allusion aux « nombreuses actions paraissant avoir été inspirées plus par des considérations de sympathie à l'égard de leurs bénéficiaires » - peut-être êtes-vous sympathique ? - « que par leur cohérence avec l'effet recherché... »

M. Emmanuel Hamel. Accablant !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. La Cour des comptes dénonce également : « ... une campagne qui a coûté près de 13 millions de francs pour vingt-quatre numéros et qui a été conduite sur la base d'un marché passé dans des conditions de concurrence imparfaites qui appellent en outre de sérieuses réserves quant au choix du support et du jour de parution, au contenu des messages et à leur rédaction dans un langage plus accessible au grand public ». Je pourrais poursuivre sur ce thème.

Non, vraiment, je vous l'assure, on ne peut pas défendre la gestion de l'A.F.M.E. ! Une remise en ordre, un recentrage des missions de l'A.F.M.E. s'imposait et c'est ce que nous avons fait.

Ne vous lancez pas dans une campagne politique parce que c'est l'A.F.M.E. D'un point de vue technique, je suis prêt à étudier toute proposition d'économie d'énergie, mais n'assimilez pas politique d'économie d'énergie et A.F.M.E. !

L'A.F.M.E. avait besoin, je le répète, d'une remise en ordre. C'est ce que j'avais demandé au prédécesseur de M. Bouvet, c'est ce qui n'a pas été fait et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Je suis tout à fait convaincu que l'A.F.M.E. recentrée, renouée au service d'une nouvelle politique d'économie d'énergie, constituera un outil efficace. Il existe des compétences à l'intérieur de l'A.F.M.E. ; il faut les mettre au service de cette politique et c'est ce que je souhaite faire.

Rassurez-vous, notre volonté n'est pas d'abandonner la politique d'économie d'énergie mais, au contraire, de trouver, dans une époque nouvelle en matière énergétique, les voies de l'utilisation la plus efficace de l'énergie.

Cessez de penser qu'économie d'énergie égale subvention, égale organisme public ou égale des amis au sein de cet organisme public ! Ce n'est pas cela une politique d'économie d'énergie.

Aujourd'hui, un constat objectif de la réalité doit conduire à créer, non pas une demande artificielle à coup de subventions, mais l'environnement qui permettra de réaliser des investissements rentables. Créons donc les conditions d'une offre et d'une demande et je vous assure que nous pourrions poursuivre, voire accélérer la politique nécessaire d'économie d'énergie, même si le contexte est aujourd'hui plus difficile.

J'espère vous avoir, sinon convaincu de la justesse de cette politique, du moins ébranlé sur la défense inconditionnelle de l'A.F.M.E. Il ne faut ni la condamner ni la défendre non plus de façon inconditionnelle. Nous aurons sans doute d'autres occasions dans cette assemblée d'expliquer la politique d'économie d'énergie que nous menons et d'en donner les résultats.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, voilà les réponses que je pouvais apporter aux nombreuses questions qui m'ont été posées. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Emmanuel Hamel. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote par titre des crédits concernant le ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme et figurant aux états B et C ainsi que l'article 69, rattaché pour son examen à l'industrie.

Je rappelle que le Sénat a déjà examiné les crédits relatifs au tourisme lors de sa séance du 21 novembre.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 76 079 008 francs. »
Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Robert Vizet. Le groupe communiste vote contre.

M. Roland Grimaldi. Le groupe socialiste également.
(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, moins 920 633 948 francs. »

Par amendement n° II-80, MM. Minetti, Duroméa, les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'augmenter cette réduction de 100 millions de francs.

La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. A plus de trois heures trente, je ne vais pas être long.

M. le président. Je vous en saurai gré.

M. Louis Minetti. J'ai déjà exposé l'objet de cet amendement, tout à l'heure, lors de mon intervention. Il s'agit de créer les conditions d'une reprise des chantiers navals de La Ciotat.

J'ai dit à M. le ministre, qui ne semble pas m'avoir bien entendu, qu'il existait un repreneur, la compagnie navale du littoral ; une équipe technique a d'ailleurs déposé un dossier contenant des propositions concrètes et précises - il est sur votre bureau, monsieur le ministre. Les terrains sont la propriété du conseil général et l'attribution des installations peut donc être réalisée.

J'ai précisé également les modalités de financement. J'ai même donné le nom des entreprises nationales que l'on pourrait réunir pour former le capital social.

Par conséquent, le groupe communiste a déposé cet amendement pour demander au ministère de l'industrie de débloquer les crédits pour permettre la reprise d'un chantier naval dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est compétitif.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial. La commission souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Contre !

M. le président. Quel est maintenant l'avis de la commission ?

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial. La commission des finances est également contre.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-80, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 122 284 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 47 405 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 4 050 820 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 1 147 335 000 francs. » - (*Adopté.*)

INDUSTRIE ET TOURISME

I. - Industrie

Article 69

M. le président. « Art. 69. - La société constituée entre les professionnels pour la conservation du stock de produits pétroliers prévu à l'article 2 de la loi du 10 janvier 1925 relative au régime des pétroles et portant création d'un office national des combustibles liquides placée sous la tutelle des ministres chargés des hydrocarbures, de l'économie et du budget et dont les statuts sont approuvés par décret, n'est imposée sur ses bénéfices que lors de leur distribution, dans les conditions prévues à l'article 223 *sexies* du code général des impôts.

« La société est tenue de distribuer chaque année les bénéfices de l'exercice. Toutefois, les ministres peuvent autoriser le réinvestissement des bénéfices.

« La société ne peut céder ses stocks qu'à un prix supérieur ou égal au coût moyen pondéré d'acquisition. Cette cession ne peut intervenir que dans les deux cas suivants :

« a) sur injonction du ministre chargé des hydrocarbures, prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur ;

« b) pour ajuster le stock à l'obligation de stockage assurée par la société pour le compte de ses associés.

« A quantités constantes, les mouvements du stock, produit par produit, destinés à maintenir sa qualité physique, se font valeur pour valeur.

« Les versements des associés à la société sont déductibles de leurs résultats imposables à concurrence des frais de gestion et des charges financières de la société et d'une somme de 400 millions de francs représentant les premières charges de remboursement de l'emprunt souscrit par la société pour constituer son stock initial.

« Les actions de cette société ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation des ministres. Dans ce cas, les sommes qui ont été déduites au titre du remboursement de l'emprunt sont rapportées au résultat imposable de l'associé. »

Sur l'article, la parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris de cette intervention, ayant, à maintes reprises et de multiples façons, attiré votre attention sur un dossier qui me préoccupe particulièrement, celui de l'Ircha, institut de recherche de chimie appliquée, qui - vous ne l'ignorez point - est implanté à Vert-le-Petit, commune de mon département.

En effet, l'Ircha est toujours frappé d'intention de démantèlement, par la volonté des pouvoirs compétents de transformer le statut public de l'établissement en celui d'une société anonyme.

Vous le savez, les conclusions du rapport Secafi-Alpha ont confirmé l'intérêt des missions du centre de recherche et la nécessité de maintenir ses activités sous financement public. L'épée de Damoclès qui reste suspendue au-dessus de l'Ircha engendre une situation intolérable et - avouons-le, monsieur le ministre - témoigne d'une certaine légèreté, quand on considère l'importance des travaux effectués à l'institut, qu'ils soient du domaine de la chimie ou de l'environnement, autant d'activités d'intérêt public qui plaident contre le désengagement financier de l'Etat.

Vous ne l'ignorez point, la transformation du statut de l'Ircha en société anonyme présidera à une sélection d'activités que dominera l'intérêt du profit, au détriment de l'intérêt public.

Votre responsabilité est donc engagée, mais nous n'oublions pas pour autant que celle de votre prédécesseur ne l'est pas moins. En décidant la débudgétisation de l'institut, en 1985, il vous traçait implicitement la marche à suivre jusqu'au démantèlement, aujourd'hui.

C'est ainsi que, si vous ne modifiez pas vos intentions, 99 emplois seront supprimés, à la fin de décembre, à l'institut de recherche, et cela en dépit de la compétence du personnel, qui, notons-le, a été précisée dans le rapport Secafi-Alpha en ces termes : « La compétence du personnel est un point fort déterminant pour l'accomplissement des différentes missions qui ont été confiées à l'Ircha par les pouvoirs publics. » Une telle appréciation est en soi un désaveu du plan social. « Plan social », j'ai toujours des réticences à employer ces termes quand, en fait, il s'agit de désigner un plan de mise à sac des potentialités nationales. Avec ce plan de « restructuration », 99 emplois sur 264 personnes vont faire les frais de votre politique libérale, 36 préretraites et 63 licenciements. L'addition est lourde ; elle le sera encore plus si, dès à présent, vous ne revenez pas sur votre décision.

Les personnels de l'Ircha, confrontés chaque jour à l'étendue des pollutions et autres agressivités qui mettent en péril notre devenir, refusent l'inacceptable. Dans mon département, le sort réservé à ce centre de recherche ne manque pas d'émouvoir les populations. Un comité de soutien à l'Ircha s'est constitué, et sa composition dépasse les clivages qu'engendrent parfois les différences idéologiques et politiques ou les obédiences religieuses.

La lutte exemplaire que mènent les personnels de l'institut est déterminée, monsieur le ministre ; de nombreux témoignages de solidarité en corroborent le bien-fondé. Ils émanent des milieux scientifiques, nombreux en Essonne, des communautés chrétiennes, d'élus de la région, notamment des élus communistes.

Un de vos représentants a indiqué qu'il avait demandé une subvention de 31 millions de francs pour maintenir certaines activités « chimie » de l'institut pour 1988 et dans le seul cas, je le précise, où aucune solution ne pourrait être trouvée avec un repreneur. Dans le même temps, vous vous apprêtez à déboursier 30 millions de francs pour financer les 99 licenciements que prévoit le plan de restructuration ; 30 millions de francs prélevés sur les fonds publics pour disperser des activités d'intérêt national, c'est du gâchis, c'est inacceptable.

Toutes les raisons que je viens d'évoquer démontrent qu'une seule solution s'impose, celle du maintien de l'institut national de recherche sous statut public, avec budgétisation sur finances d'Etat, et des activités indispensables à la recherche française maîtrisées par l'Ircha, puisque, de toute façon, les solutions par les repreneurs privés ont échoué. J'aimerais donc connaître, au point où nous en sommes, quelles sont exactement vos intentions, monsieur le ministre...

M. le président. Bien !

M. Robert Vizet. Non, pas « bien », monsieur le président, M. le ministre ne me répond pas !

M. le président. Monsieur Vizet, vous vous êtes inscrit sur l'article 69, vous vous êtes exprimé. Le règlement est donc parfaitement respecté, ...

M. Robert Vizet. Oui.

M. le président. ... sauf que vous avez tenu des propos qui n'avaient aucun rapport avec l'article 69. Mais je n'ai pas voulu créer d'incident à cette heure.

Vous me dites que le ministre ne vous répond pas. Qu'y puis-je ? Je donne la parole au Gouvernement et au rapporteur chaque fois qu'ils me la demandent - c'est la Constitution. Tant que M. le ministre ne me demande pas la parole, je ne peux pas la lui donner.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, je ne demandais pas la parole parce que cela ne me paraissait pas être la procédure. Il y avait un débat tout à l'heure qui permettait de répondre à ce genre de questions. Au détour d'un article, cela me paraît curieux. C'est volontiers cependant que je donnerai rapidement quelques précisions.

J'ai pris l'Ircha comme je l'ai trouvé ; c'est en 1984 que le Premier ministre de l'époque, M. Laurent Fabius, a décidé sa débudgétisation et, depuis, cet institut vit d'expédients budgétaires en expédients budgétaires. Une solution provisoire a été trouvée en 1985, puis en 1986, utilisant d'ailleurs des reliquats de crédits appartenant à la caisse nationale de l'énergie. Cette ressource s'est tarie au début de 1987. Il a fallu, alors, mettre au point un montage de fortune. La réalité est celle-là et moi, j'essaye d'être plus responsable.

J'ai demandé un audit de l'organisme de façon à mettre en évidence ses points forts et ses points faibles et à tracer un certain nombre de voies d'avenir. Que nous dit cet audit ? Que l'Ircha a un sureffectif d'une centaine de personnes. C'est la raison d'être de ce plan social. Pour le reste, il serait souhaitable, voire nécessaire, de trouver à l'Ircha des partenaires industriels. Or, il ne s'en est pas présenté à ce jour.

C'est pourquoi, de façon responsable, nous allons financer le plan social et le fonctionnement normal de l'Ircha ainsi restructuré. Vous voyez donc que nous mettons en œuvre une politique très réaliste tenant compte de la situation actuelle. Je n'utiliserai pas d'expédients budgétaires. Je souhaite simplement trouver des partenaires industriels pour cet institut, répondant ainsi aux souhaits de l'audit, de façon à tracer les perspectives d'avenir nécessaires - je le comprends - pour l'Ircha et l'ensemble de son personnel.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 69.

(L'article 69 est adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives à l'industrie.

Mes chers collègues, je précise, pour l'information du Sénat, que, compte tenu du fait que nous devons respecter un écart de neuf heures entre la clôture d'une séance et l'ouver-

ture de la séance suivante, nous ne pourrons reprendre nos travaux qu'à quinze heures. Dix heures de débat étant prévues, nous serons très probablement conduits à siéger à nouveau jusqu'à une heure avancée dans la nuit d'aujourd'hui, vendredi à samedi.

Dans ces conditions, nous n'entamerons la discussion des articles de la deuxième partie que samedi à quinze heures, ce qui vous donne une idée de l'heure à laquelle nous achèverons nos travaux dimanche matin...

Bien entendu, en disant cela, je ne cherche à assombrir l'humeur de personne ! (Sourires.)

11

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 135, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

12

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, vendredi 4 décembre 1987, à quinze heures et le soir :

1. Nomination des membres de la commission prévue par l'article 105 du règlement, chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Roger Romani et des membres du groupe du rassemblement pour la République, apparentés et rattachés administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Paul d'Ornano, sénateur, représentant les Français établis hors de France (n° 22, 1987-1988).

2. Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (nos 92 et 93, 1987-1988).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Economie, finances et privatisation :

- Commerce extérieur :

(Les crédits du commerce extérieur figurent à la ligne « Economie, finances et privatisation : II. - Services financiers ».)

M. Tony Larue, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 12) ; M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 95, tome IX).

Culture et communication :

- Communication.

(Ainsi que l'information, dont les crédits sont inscrits aux services généraux du Premier ministre.)

Article 52 et lignes 52 et 53 de l'état E annexé à l'article 48.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 8) ; M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 94, tome X).

- Anciens combattants et articles 65, 65 bis et 65 ter :

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 5) ; M. André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 97, tome I).

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1988 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 5 décembre 1987.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole dans le débat consécutif à la déclaration de politique générale du Gouvernement devront être faites au service de la séance avant le mardi 8 décembre 1987, à dix-huit heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements

Conformément à la décision prise le jeudi 3 décembre 1987 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets et propositions de loi prévus jusqu'à la fin de la session, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé, dans chaque cas, à la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 4 décembre 1987, à trois heures cinquante.)

Le Directeur

du service du compte rendu sténographique,

ROBERT ETIENNE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du jeudi 3 décembre 1987 à la suite des conclusions de la conférence des présidents modifiées par le Gouvernement et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

Vendredi 4 décembre 1987 et samedi 5 décembre 1987 :

Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi de finances pour 1988 (n° 92, 1987-1988).

(Selon l'organisation et le calendrier de la discussion précédemment fixés.)

En outre, vendredi 4 décembre 1987, à quinze heures :

Désignation des membres de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Roger Romani et des membres du groupe du rassemblement pour la République, apparentés et rattachés administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Paul d'Ornano, sénateur représentant les Français établis hors de France (n° 22, 1987-1988).

Mardi 8 décembre 1987 :

A seize heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale (n° 304, 1986-1987) ;

2° Projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux (n° 100, 1987-1988) ;

3° Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (n° 107, 1987-1988).

Le soir :

Ordre du jour complémentaire

4^o Conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Roger Romani et des membres du groupe du rassemblement pour la République, apparentés et rattachés administrativement tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Paul d'Ornano, sénateur représentant les Français établis hors de France (n° 22, 1987-1988).

Mercredi 9 décembre 1987 :

A quinze heures :

1^o Déclaration de politique générale du Gouvernement suivie d'un débat et d'un vote (par scrutin public à la tribune).

(La conférence des présidents a fixé à quatre heures trente la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de quinze minutes. Les deux heures quarante-cinq demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle. Elle a, d'autre part, décidé que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance la veille avant dix-huit heures.)

A dix-sept heures :

Ordre du jour prioritaire

2^o Sous réserve de la transmission du texte, deuxième lecture du projet de loi portant réforme du contentieux administratif (n° 1028, A.N.).

A vingt et une heures trente :

3^o Suite du débat sur une déclaration de politique générale.

Jeudi 10 décembre 1987 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1^o Projet de loi relatif à l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs (n° 291, 1987-1988).

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour complémentaire

2^o Proposition de résolution, adoptée par l'Assemblée nationale, portant mise en accusation de M. Christian Nucci, ancien ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, devant la Haute Cour de justice (n° 36, 1987-1988).

(La conférence des présidents a fixé au mercredi 9 décembre 1987, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à cette proposition de résolution. Elle a, d'autre part, fixé à quatre heures trente la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de quinze minutes. Les deux heures quarante-cinq demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle. Elle a également décidé que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance la veille avant dix-huit heures.)

Vendredi 11 décembre 1987 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne (n° 135, 1987-1988) ;

A quinze heures :

Neuf questions orales sans débat :

- n° 268 de M. Paul Loridant à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation (Montant des salaires des présentateurs vedettes de la télévision) ;

- n° 273 de M. Abel Sempé à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation (Orientations de la fiscalité locale) ;

- n° 269 de M. Paul Loridant à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (Bilan de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement) ;

- n° 271 de M. Gérard Larcher à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (Deuxième carrière des officiers et sous-officiers) ;

- n° 270 de M. Raymond Bouvier à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement (Classement du site du Balcon du Mont-Blanc) ;

- n° 272 de M. Abel Sempé à M. le ministre de l'éducation nationale (Place des crimes nazis dans l'enseignement de l'histoire) ;

- n° 274 de M. Abel Sempé à M. le ministre de l'intérieur, (Conséquences des contrôles routiers) ;

- n° 275 de M. Michel Rufin à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes (Conditions d'éligibilité du Fonds social européen) ;

- n° 276 de M. André Duroméa à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants (Respect du rapport constant).

Lundi 14 décembre 1987, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (n° 111, 1987-1988).

(La conférence des présidents a fixé à cinq heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de vingt minutes. Les deux heures quarante demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle. Elle a également décidé que l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance de samedi 12 décembre 1987, avant dix-sept heures.)

Mardi 15 décembre 1987, à neuf heures trente, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

1^o Suite de l'ordre du jour de la veille.

2^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au développement et à la transmission des entreprises (n° 102, 1987-1988).

Mercredi 16 décembre 1987, à onze heures, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi de finances rectificative pour 1987 (n° 1062, A.N.).

Jeudi 17 décembre 1987 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord international de 1986 sur le cacao (n° 117, 1987-1988) ;

2^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un avenant à l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores (n° 118, 1987-1988) ;

3^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores sur la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières (n° 119, 1987-1988) ;

4^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ensemble les protocoles I et II (n° 121, 1987-1988) ;

5° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire (n° 115, 1987-1988) ;

6° Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (n° 113, 1987-1988).

A quatorze heures trente :

7° Questions au Gouvernement.

(Les questions devront être déposées au service de la séance avant dix heures.)

A dix-huit heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

8° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1988.

Vendredi 18 décembre 1987 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi relatif aux garanties individuelles en matière de placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire et portant modification du code de procédure pénale (n° 1059, A.N.).

A quinze heures et le soir :

2° Questions orales sans débat.

Ordre du jour prioritaire

3° Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi sur les bourses de valeurs ;

4° Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme ;

5° Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi relatif à la transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme (n° 1000, A.N.).

Samedi 19 décembre 1987, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

1° Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi modifiant l'article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation et portant création de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (n° 1025, A.N.) ;

2° Conclusions de commissions mixtes paritaires ou navettes diverses.

Dimanche 20 décembre 1987, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Conclusions de commissions mixtes paritaires ou navettes diverses.

(La conférence des présidents a fixé un délai limite pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets et propositions de loi prévus jusqu'à la fin de la session, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.)

ANNEXE

Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du vendredi 11 décembre 1987

N° 268. - M. Paul Loridant attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur les hauts salaires dans le secteur audiovisuel, notamment suite aux transferts de personnel d'une chaîne de télévision à une autre. Il s'étonne notamment du silence pudique du Gouvernement face à l'inflation que connaissent les salaires des présentateurs vedettes de la télévision alors que,

dans le même temps, le Gouvernement insiste sur la nécessité de voir les salaires stagner. En conséquence, il lui demande si la privatisation de T.F.1 et la vente de la Cinq et de la Six étaient conçues initialement pour permettre un tel dérapage en matière de salaire et souhaite connaître son appréciation sur ce sujet.

N° 273. - M. Abel Sempé demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, de lui faire connaître les orientations envisagées en matière de fiscalité locale au vu de l'Acte unique de 1992. Si ses informations sont exactes, le montant de l'enveloppe globale attribuée aux communes en 1988 sera de 73 300 millions de francs. Une telle dotation se traduit par la somme moyenne de 1 328 francs environ par habitant et par an, soit 4 francs par jour et par habitant. Le montant des impôts locaux, s'il est de 145 milliards, représente une charge moyenne par habitant de 2 500 francs environ par an, soit 7 francs par jour. Une telle somme quotidienne paraît modeste lorsque l'on sait qu'une famille moyenne de quatre personnes, disposant du S.M.I.C., paie son loyer environ 70 francs par jour, soit 17 francs par personne et par jour. En Allemagne, en Belgique et en Hollande, le produit de ces impôts communaux est deux fois plus élevé par an et par habitant. Il est certain que l'Acte unique européen abordera également les problèmes qui concernent la fiscalité locale. Nous découvrons avant cette date nos grands retards en équipements collectifs : routier, scolaire, etc. Aussi, il lui demande si le produit des impôts sera conforme aux « quatre vieilles » ou s'il sera ajusté sur les données européennes. Les impôts communaux apparaissent lourds en France, en raison de leur appel annuel, qui coïncide avec l'appel des impôts sur le revenu, mensualisés depuis de longues années. C'est pourquoi il lui demande également s'il ne lui paraît pas souhaitable qu'une étude de ses services aboutisse à des solutions de mensualisation ou, pour le moins, de trimes-trialisation des impôts locaux.

N° 269. - L'autorisation administrative de licenciement ayant été abrogée le 3 juillet 1986, M. Paul Loridant demande à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi si un premier bilan peut être dressé après quelques mois quant aux effets bénéfiques de cette mesure sur la diminution du nombre de demandeurs d'emploi. A cet effet, il convient de rappeler qu'en 1984 le C.N.P.F. évaluait à 471 000 le nombre d'embauches possibles si l'autorisation administrative de licenciement était supprimée. Est-il aujourd'hui en mesure d'annoncer que les effets réels de la modification du code du travail seront à la hauteur des promesses faites par les chefs d'entreprise.

N° 271. - M. Gérard Larcher appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la nécessité d'une perspective de deuxième carrière pour une partie des cadres officiers et sous-officiers de l'armée. Malgré les mesures prises par le Gouvernement, afin de ne pas gêner leur perspective professionnelle, la deuxième carrière ne fait pas l'objet d'une garantie. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour la garantir.

N° 270. - M. Raymond Bouvier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, sur les conditions dans lesquelles l'ensemble formé par le site du balcon du Mont-Blanc a été classé parmi les sites du département de la Haute-Savoie. Il lui indique que la proposition de classement de ce site faite par deux de ses prédécesseurs avait été repoussée à une très large majorité par les habitants de la vallée de Chamonix. S'étonnant du manque de concertation qui a présidé à cette décision ministérielle solitaire, il lui demande de bien vouloir exposer au Sénat les motivations qui ont conduit son département ministériel à agir sans concertation pour prendre une mesure refusée par l'ensemble de la population. Il lui demande en outre de bien vouloir exposer au Sénat les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour sortir d'un conflit grave avec les élus locaux.

N° 272. - M. Abel Sempé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les récentes déclarations faites sur les crimes commis par les nazis et leurs actions raciales qui ont sensibilisé et meurtri les milieux de la Résistance. En Allemagne même, de telles déclarations relèvent des tribunaux, car il n'est pas légal de calomnier les victimes du nazisme. Les anciens résistants, parfois isolés, et leurs familles souhaitent ardemment que les crimes historiques du nazisme soient relatés dans les ouvrages d'histoire. Ils souhaitent également que les programmes d'enseignement envisagent un certain nombre d'heures d'histoire concernant la dernière guerre mondiale, sous son aspect racial. Aussi, il lui demande s'il envisage de proposer des décisions tenant compte de la volonté de la majo-

rité des Français et des familles victimes, qui souhaitent que leurs sacrifices soient inscrits pour toujours sur les pages de notre Histoire.

N° 274. - M. Abel Sempé expose à M. le ministre de l'intérieur que les contrôles routiers sont de plus en plus fréquents et de plus en plus sévères. Les sanctions qui concernent les conducteurs sont lourdes et ont parfois des conséquences graves pour l'économie. De nombreux chefs d'entreprise sont sanctionnés sévèrement, et le permis leur est retiré pendant un mois très souvent à la suite de la première infraction, qui consiste le plus souvent en un dépassement de vitesse à des heures qui concernent le retour depuis le lieu de travail. Un chef d'entreprise qui ne peut conduire pendant un mois et doit diriger son entreprise de cinq à vingt employés se trouve dans une situation extrêmement difficile. L'horizon 1992 est un motif de confrontation dans tous les domaines. La répression des infractions au code de la route doit l'être également et peut être aboutir à des ajustements rapides et à des législations plus convenables. Il nous est dit qu'en R.F.A. chaque conducteur détient un carnet de bord et un nombre de points (par exemple 100) qui comptabilise sa conduite. Chaque infraction fait l'objet d'un retrait de points (exemple : une infraction pour excès de vitesse : moins vingt points). Cette méthode est incitative de prudence et de sagesse et nous apparaît plus rationnelle. Il lui demande en conséquence si des commissions d'études sont engagées dans une voie de confrontation des règlements et quelle est sur ce sujet la position des différents services concernés.

N° 275. - M. Michel Rufin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur la décision prise par la Commission des communautés européennes modifiant les conditions d'éligibilité du Fonds social européen (F.S.E.) pour les exercices 1988 à 1990. Alors que, précédemment, le département de la Meuse était considéré dans son intégralité pour bénéficier des actions prioritaires du F.S.E. destinées à promouvoir l'emploi et la formation professionnelle, désormais, seul l'est du fleuve Meuse, dans le département, est retenu comme zone prioritaire. Le département de la Meuse, déjà particulièrement éprouvé par la crise spécifique de la région Lorraine, crise de la sidérurgie, des industries traditionnelles, impliquant une difficile reconversion et restructuration industrielle, frappé de plein fouet dans son agriculture par la crise du marché de la viande et l'application des quotas laitiers, mérite une attention particulière, et il apparaît surprenant de constater le désengagement du Fonds social européen. Le conseil général de la Meuse a récemment, par le vote unanime d'une motion, sollicité la révision de la décision de la Commission des communautés européennes. Il est souhaitable, en effet, d'appeler l'attention de la commission sur une telle injustice. C'est pourquoi il lui demande quelles instructions il a l'intention de donner aux commissaires français pour tenir compte de la situation exceptionnellement grave du département de la Meuse et pour obtenir de nouveau son inscription au Fonds social européen.

N° 276. - M. André Duroméa rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que pendant des années les anciens combattants se sont battus pour obtenir le respect du rapport constant. Après bien des péripéties et un compromis obtenu lors de la tenue de la commission tripartite, l'accord s'est fait sur la base d'un décalage de 14,26 p. 100. Au 1^{er} décembre 1987, ce décalage est résorbé, mais il semble que se dessine une nouvelle entorse au principe même du rapport constant. En effet, au mois de juillet 1987, certains fonctionnaires des catégories C et D ont obtenu des augmentations indiciaires. Ces modifications changent à nouveau les données du rapport constant. A différentes reprises, les anciens combattants, notamment par l'intermédiaire de l'Union française des associations de combattants, ont questionné MM. le Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Des assurances avaient été données qu'aucun contentieux ne serait rouvert. Il souhaite donc que M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants lui fasse connaître les intentions du Gouvernement quant à une éventuelle modification de l'article L. VIII bis du code des pensions qui fixe l'indice de référence du rapport constant.

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président du Sénat a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Guy Malé, sénateur des Pyrénées-Orientales, survenu le 3 décembre 1987.

REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du Code électoral, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral, M. André Daugnac est appelé à remplacer, en qualité de sénateur des Pyrénées-Orientales, M. Guy Malé décédé le 3 décembre 1987.

MODIFICATIONS AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE (62 membres au lieu de 63)

Supprimer le nom de M. Guy Malé.

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (6 au lieu de 5)

Ajouter le nom de M. André Daugnac.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Claude Estier a été nommé rapporteur du projet de loi n° 115 (1987-1988), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire.

M. Paul Robert a été nommé rapporteur du projet de loi n° 117 (1987-1988), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord international de 1986 sur le cacao.

M. Michel d'Aillières a été nommé rapporteur du projet de loi n° 118 (1987-1988), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un avenant à l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores.

M. Michel d'Aillières a été nommé rapporteur du projet de loi n° 119 (1987-1988), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores sur la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières.

M. Michel Chauty a été nommé rapporteur du projet de loi n° 121 (1987-1988), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (ensemble les protocoles I et II).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Guy Robert a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 87 (1987-1988) de M. Jacques Grandon, relative à la prescription de l'action en majoration de rente d'accident du travail pour faute inexcusable de l'employeur.

M. Jean Madelain a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 90 (1987-1988) de M. André Diligent, sur l'assurance obligatoire, visant à prévoir le paiement des indemnités de préavis et des indemnités de licenciement dont peuvent bénéficier les salariés en cas de destruction de l'entreprise par un incendie dû à une cause accidentelle constituant cas de force majeure.

M. Paul Souffrin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 99 (1987-1988) de M. André Duroméa et plusieurs de ses collègues tendant à la pleine reconnaissance des droits des membres de la Résistance.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGIS-
LATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU REGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GENERALE

M. Jean-Marie Girault a été nommé rapporteur du projet de loi n° 111 (1987-1988), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

M. Jean Clouet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 135 (1987-1988), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne.

M. Hubert Hanel a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique n° 112 (1987-1988), adoptée par l'Assemblée nationale, portant maintien en activité des magistrats des cours d'appel et des tribunaux de grande instance.